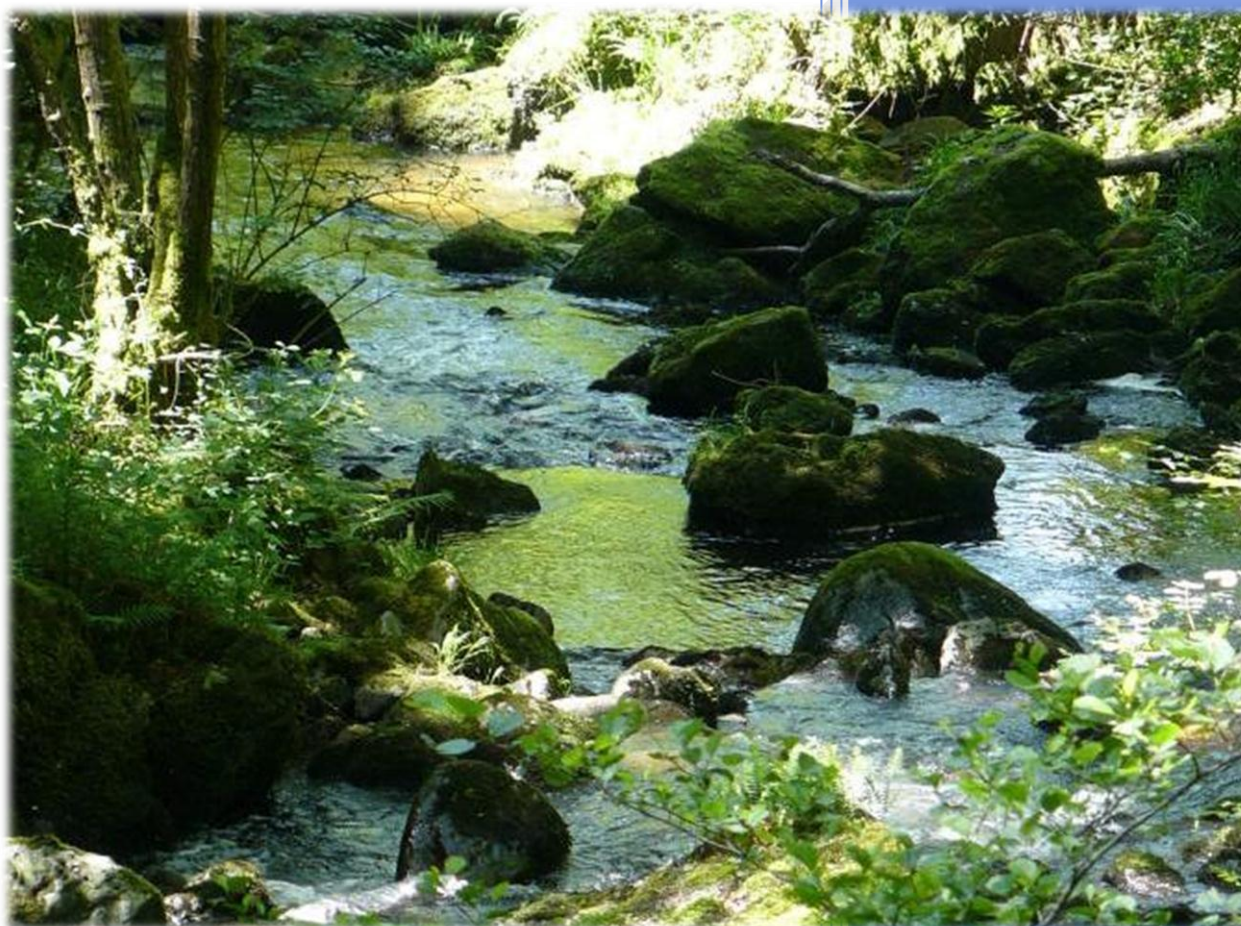


Dore et affluents

Site Natura 2000 FR 8301091

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Document validé par le
comité de pilotage le
20 septembre 2012



Document d'objectifs

« Dore et affluents »

Site d'importance communautaire FR8301091

Localisation

Région biogéographique continentale

Région Auvergne

Département du Puy-de-Dôme (63)

Superficie et linéaire de cours d'eau

4 298,8 ha

241,9 km de cours d'eau

Président du comité de pilotage

Tony BERNARD, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez

Structure porteuse

Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)

Rédaction

Document (sauf parties 4.1, 4.2 et 5) rédigé par Chloé DUMESNIL (PNRLF) et Emilie ARDOUIN (PNRLF)

Parties 4.1 « Inventaire, cartographie et fonctionnement des habitats naturels » et 4.2 « Inventaire et cartographie des espèces végétales » rédigées par : Pierre-Marie LE HENAFF du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)

Partie 5 « Ruisseaux du Cros et des Roches » extraite d'une étude rédigée par les bureaux d'étude « Biotope » et « Saules et Eaux » ainsi que Catiche productions et Gilbert COCHET pour le compte de la DREAL Auvergne

Date de validation par le comité de pilotage

20 septembre 2012

Crédits photos page de couverture : PNRLF

Sommaire

1. PREAMBULE	7
1.1. LE RESEAU NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX	8
1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS, LE COMITE DE PILOTAGE ET LA STRUCTURE PORTEUSE.....	9
1.3. LES OUTILS DU DOCOB	10
1.3.1. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t).....	10
1.3.2. Les Contrats Natura 2000	10
1.3.3. La Charte Natura 2000	10
2. INTRODUCTION ET PRESENTATION DU SITE.....	11
2.1. DESIGNATION ET GESTION DU SITE.....	12
2.1.1. Proposition du site « Dore-Faye-Couzon » comme Site d'Importance Communautaire	12
2.1.2. Gestion administrative du site	12
2.1.2.1. <i>Le comité de pilotage</i>	12
2.1.2.2. <i>La structure porteuse</i>	12
2.2. DONNEES ADMINISTRATIVES ET MESURES DE PROTECTION.....	13
2.2.1. Localisation, périmètre, superficie et données administratives	13
2.2.2. Classements et inventaires en faveur du patrimoine naturel sur le site et son environnement.....	14
2.2.2.1. <i>Le Parc naturel régional Livradois-Forez</i>	14
2.2.2.2. <i>Les autres sites Natura 2000</i>	15
2.2.2.3. <i>Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</i>	16
2.2.3. Documents de planification et de gestion	16
2.2.3.1. <i>La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez</i>	16
2.2.3.2. <i>La prévention des risques</i>	17
2.2.3.3. <i>Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Dore</i>	18
2.2.3.4. <i>Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise</i>	18
2.2.3.5. <i>Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Puy-de-Dôme</i>	18
2.2.3.6. <i>Le Plan Loire Grandeur Nature</i>	19
2.2.3.7. <i>Les schémas de desserte forestière</i>	20
2.2.3.8. <i>Les plans de développement de massif</i>	20
2.2.4. Procédures contractuelles	21
2.2.4.1. <i>Le Contrat Restauration Entretien de la Dore moyenne</i>	21
2.2.4.2. <i>Les projets de Contrats territoriaux sur l'eau</i>	22
2.2.5. Réglementations	22
2.2.5.1. <i>Les lois sur l'eau et la Directive Cadre Européenne sur l'Eau</i>	22
2.2.5.2. <i>Obligations relatives aux cours d'eau pour la protection du patrimoine piscicole</i>	24
2.2.5.3. <i>Réglementation des boisements</i>	25
2.2.5.4. <i>Règlements d'urbanisme</i>	25
2.2.5.5. <i>Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</i>	26
2.2.5.6. <i>Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000</i>	27
2.2.6. Foncier et occupation du sol.....	27
2.3. CLIMATOLOGIE, GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE.....	29
2.3.1. Climatologie.....	29
2.3.2. Géologie et géomorphologie.....	30
2.3.2.1. <i>Géologie</i>	30
2.3.2.2. <i>Géomorphologie</i>	30
2.4. LA RESSOURCE EN EAU.....	31
2.4.1. Eaux superficielles.....	31
2.4.1.1. <i>Réseau hydrographique</i>	31
2.4.1.2. <i>Fonctionnement hydrologique</i>	31
2.4.1.3. <i>Morphologie des cours d'eau et hydrodynamique fluviale</i>	32
2.4.1.4. <i>Qualité de l'eau et des milieux aquatiques</i>	33
2.4.1.5. <i>Etat des cours d'eau au regard des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau</i>	36
2.4.2. Eaux souterraines	38
2.4.2.1. <i>Les différents terrains aquifères du bassin versant de la Dore</i>	38
2.4.2.2. <i>Etat des masses d'eau souterraines au regard des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau</i>	38
3. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	40
3.1. EXPLOITATION FORESTIERE	43
3.2. ACTIVITES AGRICOLES	45
3.3. USAGE DOMESTIQUE DE L'EAU	47
3.4. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	48
3.5. ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	51
3.6. INFRASTRUCTURES LIEES AU TRANSPORT.....	53
3.7. CHASSE ET PECHE.....	54

3.8.	TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS	56
3.8.1.	Loisirs liés à l'eau	56
3.8.2.	Randonnée.....	56
3.8.3.	Hébergements touristiques	56
3.8.4.	Loisirs motorisés	57
4.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	58
4.1.	INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS.....	60
4.1.1.	Les forêts alluviales	65
4.1.2.	Les forêts riveraines	65
4.1.3.	Les habitats naturels d'intérêt communautaire	66
4.1.4.	Les habitats naturels d'intérêt patrimonial mais ne relevant pas de la directive Habitats.....	83
4.1.5.	Conclusion sur les habitats naturels du périmètre d'étude du site	88
4.2.	INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ESPECES VEGETALES.....	90
4.2.1.	Les espèces végétales d'intérêt communautaire	90
4.2.2.	Les espèces végétales patrimoniales	90
4.3.	LES ESPECES ANIMALES.....	91
4.3.1.	Les espèces animales d'intérêt communautaire	91
4.3.1.1.	<i>Les poissons</i>	92
4.3.1.2.	<i>Les mammifères</i>	99
4.3.1.3.	<i>Les crustacés</i>	103
4.3.2.	Les autres espèces animales patrimoniales	105
4.3.2.1.	<i>Avifaune</i>	105
4.3.2.2.	<i>Reptiles et amphibiens</i>	105
4.3.2.3.	<i>Insectes</i>	105
5.	LES RUISSEAUX DU CROS ET DES ROCHES	106
5.1.	ADMINISTRATION	108
5.2.	DONNEES ABIOTIQUES.....	113
5.3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	114
5.3.1.	Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » et son bassin versant.....	114
5.3.2.	Caractéristiques hydrologiques	115
5.4.	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU.....	116
5.5.	GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	117
5.6.	DIAGNOSTIC ET ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE LA DORE.....	119
5.7.	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	120
5.8.	ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR ET A PROXIMITE DES TRONÇONS DESIGNES ET LEURS HABITATS ..	123
5.9.	HABITATS NATURELS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE	128
5.10.	HIERARCHISATION DES MENACES DES ACTIVITES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	128
6.	OBJECTIFS DE GESTION	130
7.	PROGRAMME D'ACTION.....	136
7.1.	LES FICHES ACTIONS	140
7.2.	LA CHARTE NATURA 2000	164
7.3.	LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE-T)	172
ANNEXES	174
CARTES	188

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des communes concernées par le site Natura 2000 « Dore et affluents »	13
Tableau 2 : Règlements d'urbanisme s'appliquant sur les communes du site Natura 2000.....	26
Tableau 3 : Occupation du sol du site Natura 2000 « Dore et affluents » d'après Corine Land Cover (2006).....	28
Tableau 4 : Contextes piscicoles recoupant le site Natura 2000 « Dore et affluents »	36
Tableau 5 : Objectifs définis par la DCE pour les masses d'eau superficielles dans le site Natura 2000 « Dore et affluents »	37
Tableau 6 : Objectifs définis par la DCE pour les masses d'eau souterraines recoupant le site Natura 2000 « Dore et affluents »	39
Tableau 7 : Ouvrages transversaux et obstacles au franchissement piscicole sur les cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents »	50
Tableau 8 : Les habitats du site Natura 2000 « Dore et affluents ».....	61
Tableau 9 : Nombre d'habitats présents sur le périmètre d'étude du site et surfaces correspondantes	63
Tableau 10 : Habitats d'intérêt communautaire également présents dans le site « Dore et affluents »	63
Tableau 11 : Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 « Dore et affluents »	91
Tableau 12 : Données sur les activités humaines des ruisseaux du Cros et des Roches.....	109
Tableau 13 : Données abiotiques générales des ruisseaux du Cros et des Roches	113
Tableau 14 : Caractéristiques hydrologiques au niveau de l'exutoire du bassin versant	115
Tableau 15 : Caractéristiques hydrologiques au niveau du point de mesure de Sainte-Agathe.....	115
Tableau 16 : Synthèse du diagnostic "Gestion quantitative"	116
Tableau 17 : Etat actuel et objectifs écologiques et chimiques pour les masses d'eau concernées par la zone d'extension au site « Dore et affluents »	117
Tableau 18 : Synthèse du diagnostic "Qualité des eaux"	118
Tableau 19 : Synthèse des diagnostics et enjeux dans la Basse Vallée de la Dore.....	119
Tableau 20 : Habitats naturels d'intérêt communautaire de l'extension au site « Dore et affluents »	122
Tableau 21 : Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur et à proximité des tronçons désignés au titre de Natura 2000.....	125
Tableau 22 : Habitats naturels non d'intérêt communautaire.....	128
Tableau 23 : Menaces importantes, modérées ou faibles sur les espèces d'intérêt communautaire ..	129
Tableau 24 : Objectifs du site Natura 2000 « Dore et affluents ».....	132
Tableau 25 : Mesures de gestion du site Natura 2000 « Dore et affluents »	138

Liste des figures

Figure 1 : Débits moyens mensuels de la Dore à Tours-sur-Meymont sur la période 1936-2007	32
Figure 2 : Peuplement piscicole de la Dore à Olliegues	35
Figure 3 : « Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales » (Code Natura 2000 6410-13) localisées en bordure de la ripisylve.....	72
Figure 4 : « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 6430-4) à l'interface entre la « Saulaie arborescente à Saule blanc » (Code Natura 2000 91E0*-1) et le lit de la Dore.....	72
Figure 5 : Vue générale de la « Saulaie arborescente à Saule blanc » (Code Natura 2000 91E0*-1) ..	76
Figure 6 : « Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses » (Code Natura 2000 91E0*-6)	76
Figure 7 : La « Chênaie-ormaie à Frêne oxyphylle » (Code Natura 2000 91F0-3)	79
Figure 8 : « Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges » (Code Natura 2000 9120-4) dans un secteur encaissé du Couzon.	79
Figure 9 : « Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère » (Code Corine biotope 41.23) : Habitat fragmentaire en limite de parcelle pâturée.	85
Figure 10 : « Sapinières » (Code Corine biotope : 42.1).....	85
Figure 11 : Echéance d'atteinte du bon état des masses d'eau	114

1. PREAMBULE

1.1. LE RESEAU NATURA 2000 ET LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les nécessités socio-économiques et les engagements pour la biodiversité dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 74/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite directive «Oiseaux», et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite directive « Habitats». Ces deux directives listent des habitats naturels et des espèces rares et/ou menacées qui doivent de ce fait faire l'objet de mesures de conservation, dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Bern ou de Bonn.

Ainsi, chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives, et en accord avec la richesse écologique de son territoire. Les « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) constituent les sites importants au titre de la directive «Oiseaux», et les « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) ceux visés par la directive «Habitats». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre des directives, ou au titre des deux directives, sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

A la différence de la directive «Oiseaux» et des ZPS, la directive «Habitats» a défini un processus en plusieurs étapes pour la désignation des ZSC. Ainsi, dans un premier temps, les Etats-membres établissent des propositions de sites d'importance communautaire (PSIC) qu'ils notifient à la Commission. Ces propositions peuvent alors être retenues, à l'issue d'une évaluation communautaire, pour figurer sur l'une des listes biogéographiques de sites d'importance communautaire (SIC). C'est seulement à ce stade que les Etats doivent désigner ces SIC en ZSC.

1.2. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS, LE COMITE DE PILOTAGE ET LA STRUCTURE PORTEUSE

La France a choisi la voie de la concertation pour appliquer les dispositions des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Ainsi, pour chaque site Natura 2000, un document de gestion appelé document d'objectifs (DOCOB) est issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux. Un comité de pilotage (COPIL), désigné par arrêté préfectoral, constitue l'organe central de concertation, de débat et de validation de la démarche Natura 2000. Il représente en effet l'instance finale de dialogue et de décision pour les éléments qui constituent le DOCOB.

Le DOCOB est élaboré par une structure porteuse désignée par le COPIL. Ce document présente un diagnostic socio-économique du site et dresse un état des lieux du patrimoine naturel par un inventaire et une cartographie précis visant principalement les habitats et les espèces des « Habitats » et « Oiseaux ». Il définit des enjeux et des objectifs de gestion, ainsi que des moyens concrets à mettre en œuvre pour maintenir ou rétablir les habitats naturels ou d'espèces dans un état de conservation favorable.

Validé par arrêté du préfet de département, le DOCOB constitue un document de référence pour la réalisation de toute mesure nécessaire à la conservation et à la gestion du site, à l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces qu'il abrite, ainsi qu'à l'évaluation d'incidences d'éventuels projets d'aménagement.

1.3. LES OUTILS DU DOCOB

Pour mettre en œuvre les actions prévues par le DOCOB, il existe en particulier trois outils contractuels liés à Natura 2000 :

- Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t) ;
- Les Contrats Natura 2000 ;
- La Charte Natura 2000.

1.3.1. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)

Depuis 2007, les exploitants de parcelles agricoles situées dans un site Natura 2000 peuvent souscrire des mesures agro-environnementales territorialisées (MAE-t). Ces mesures, élaborées localement en cohérence avec les enjeux du site Natura 2000 et les objectifs du DOCOB, visent à favoriser la préservation de la biodiversité et à répondre correctement à des menaces localisées par des pratiques agricoles adaptées.

1.3.2. Les Contrats Natura 2000

Les Contrats Natura 2000 peuvent être établis avec l'Etat sur les parcelles non agricoles appartenant au site Natura 2000. Ils apportent une aide technique et financière pour la réalisation de travaux concrets de restauration et d'entretien des milieux naturels, en conformité avec les orientations définies par le DOCOB. Le signataire bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

1.3.3. La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation et de rétablissement des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la Charte engage son signataire à développer ou poursuivre une gestion durable des terrains. Les engagements renvoient également à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. En contrepartie, le signataire bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti.

2. INTRODUCTION ET PRESENTATION DU SITE

2.1. DESIGNATION ET GESTION DU SITE

2.1.1. Proposition du site « Dore-Faye-Couzon » comme Site d'Importance Communautaire

Cf. Annexe 1 « Les annexes de la directive Habitats »

L'identification sur le site Natura 2000 « Dore-Faye-Couzon » (appellation initiale du site modifiée en 2012 pour « Dore et ses affluents ») de plusieurs secteurs de forêt alluviale, habitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, ainsi que son importance en tant qu'axe migratoire pour le Saumon atlantique, espèce inscrite à l'annexe II de cette même directive, ont amené sa proposition comme **site d'importance communautaire** (SIC) à la Commission Européenne en mars 1999.

A cette date, le site était composé d'une portion de la rivière Dore, comprise entre Ambert et Thiers, de deux de ses affluents, la Faye et le Couzon, ainsi que de sept secteurs surfaciques (**Voir carte 11**) délimités le long de la Dore et abritant majoritairement des forêts alluviales. Seul le lit mineur des cours d'eau était inclus au périmètre du site qui comprenait alors une partie linéaire de 108 km et une partie spatiale de 72 ha.

Une modification de ce périmètre initial a été réalisée en 2012 (**Voir partie 2.2.1**).

2.1.2. Gestion administrative du site

2.1.2.1. Le comité de pilotage

Cf. Annexe 2 « Liste des membres du comité de pilotage »

La composition du comité de pilotage a été définie par arrêté préfectoral du 18 septembre 2008 puis modifiée par l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2012 (suite à la modification du périmètre du site réalisée en 2012).

Ce COPIL, dont le rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents que lui soumet la structure porteuse, a été installé le 10 octobre 2008 par Monsieur le Sous-préfet de Thiers. Il est présidé par Monsieur Tony BERNARD, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez.

2.1.2.2. La structure porteuse

Le COPIL a désigné le Parc naturel régional Livradois-Forez structure porteuse chargée de l'élaboration du DOCOB du site « Dore et affluents ».

Outil d'aménagement du territoire dans le respect de l'environnement, le Parc base son action sur le partenariat et la notion de libre-adhésion, en prenant pour appui les principes du développement durable, ce qui correspond tout à fait aux fondements de la démarche Natura 2000.

2.2. DONNEES ADMINISTRATIVES ET MESURES DE PROTECTION

2.2.1. Localisation, périmètre, superficie et données administratives

Cf. Carte 1 « Situation géographique du site Natura 2000 « Dore et affluents » »
Carte 2 « Limites administratives du site Natura 2000 « Dore et affluents » »
Carte 3 « Les cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents » »
Cartes 4-1, 4-2 et 4-3 « Périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents » »
Carte 5 « Secteurs appartenant au site Natura 2000 « Dore et affluents » au titre des zones humides et de l'Ecrevisse à pattes blanches »

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » se trouve en Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, sur le territoire de 29 communes et de 9 communautés de communes.

Commune	Communauté de communes	Nombre d'habitants
PESCHADOIRES	Entre Dore et Allier	2 072
BERTIGNAT	Haut-Livradois	509
LE MONESTIER	Haut-Livradois	185
GRANDRIF	Livradois Porte d'Auvergne	177
SAINT-MARTIN-DES-OLMES	Livradois Porte d'Auvergne	276
SAINTE-AGATHE	Montagne Thiernoise	194
VOLLORE-MONTAGNE	Montagne Thiernoise	356
AMBERT	Pays d'Ambert	7 323
JOB	Pays d'Ambert	1088
SAINT-FERREOL-DES-COTES	Pays d'Ambert	545
LE BRUGERON	Pays d'Olliergues	278
MARAT	Pays d'Olliergues	841
OLLIERGUES	Pays d'Olliergues	879
SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	Pays d'Olliergues	258
VERTOLAYE	Pays d'Olliergues	620
AUBUSSON-D'AUVERGNE	Pays de Courpière	227
AUGEROLLES	Pays de Courpière	926
COURPIERE	Pays de Courpière	4 719
LA RENAUDIE	Pays de Courpière	127
NERONDE-SUR-DORE	Pays de Courpière	471
OLMET	Pays de Courpière	141
SAINT-FLOUR-L'ETANG	Pays de Courpière	225
SAUVIAT	Pays de Courpière	525
VOLLORE-VILLE	Pays de Courpière	732
DOMAIZE	Pays de Cunlhat	366
LA CHAPELLE-AGNON	Pays de Cunlhat	407
TOURS-SUR-MEYMONT	Pays de Cunlhat	526
ESCOUTOUX	Thiers Communauté	1 310
THIERS	Thiers Communauté	12 599

Tableau 1 : Liste des communes concernées par le site Natura 2000 « Dore et affluents »
(Source : INSEE - Recensement de la population 2007 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2009)

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » est encadré au sud-ouest par l'extrémité nord des Hauts-Plateaux du Livradois, au nord-ouest par la Plaine de la Limagne, qui prolonge la Grande Limagne Clermontoise, et à l'est par les Monts du Forez.

La Dore est le principal affluent en rive droite de la rivière Allier, elle-même affluent du fleuve Loire.

Le site est constitué d'une portion de 66,1 km de la rivière Dore comprise entre les villes d'Ambert au sud et de Thiers au nord ainsi que de certains de ses affluents : le Valeyre (30,2 km), le Saint-Pardoux (16,8 km), la Sagne (13,1 km), la Faye (26,4 km), le Couzon (18,4 km), le Cros (18,2 km) et les Roches (21,6 km).

Certains affluents de la Faye et du Couzon font aussi partie du site parce qu'ils abritent des populations d'Ecrevisses à pattes blanches (14,6 km) ou parce qu'ils sont bordés de zones humides (16,6 km) de tête de bassin versant.

- La longueur de cours d'eau appartenant au site est de 241,9 km.

Sur la majeure partie du site, le périmètre a été calé sur les limites cadastrales.

Emprise de part et d'autre des cours d'eau du site (Dore, Faye, Couzon et cours d'eau à Ecrevisses à pattes blanches) :

- ✓ Afin de pouvoir mettre en place des actions de gestion à proximité immédiate des cours d'eau du site, les parcelles cadastrales en contact direct avec ceux-ci ont été intégrées au site : l'emprise du site de part et d'autre des cours d'eau correspond a minima aux parcelles ayant une partie située à moins de 10 mètres de la berge.
- ✓ Lorsque l'occupation du sol s'y prêtait (zone non urbanisée, non artificialisée et/ou non isolée du reste du site par une route départementale), l'habitat d'espèces de la Loure et du Castor a été inclus au périmètre du site. On peut en effet considérer que ces espèces occupent un territoire allant de 50 à 100 mètres depuis la rive. Pour le site « Dore et affluents », la distance de 50 mètres a été retenue : les parcelles ayant une partie située à moins de 50 mètres de la rive et abritant un habitat potentiel de la Loure et/ou du Castor font ainsi partie du site.
- ✓ Les parcelles cadastrales dont 50 % de leur surface est située au-delà de la bande des 100 mètres (c'est-à-dire au-delà de 100 mètres depuis la berge) ont été coupées selon cette bande des 100 mètres. Au total, 500 parcelles ne sont ainsi plus incluses en totalité dans le site.

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » était chevauché par deux autres sites Natura 2000 : « Vallées et piémonts du nord Forez » et « Cavité minière de la Pause » (**Voir partie 2.2.2.2**). Or, une parcelle cadastrale ne peut appartenir à deux sites Natura 2000 différents. Le périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents » a donc été diminué des deux autres sites dans les secteurs concernés.

- La superficie totale du site est de 4 298,8 ha.

2.2.2. Classements et inventaires en faveur du patrimoine naturel sur le site et son environnement

2.2.2.1. *Le Parc naturel régional Livradois-Forez*

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » se trouve sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez (**Voir carte 1**).

Créé en 1986, le PNRLF s'étend sur 282 572 ha. Le syndicat mixte qui en a la gestion se compose des régions Auvergne et Rhône-Alpes, des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire ainsi que de 162 communes (158 communes labellisées PNR et 4 communes associées).

Les Parcs ont pour mission de protéger et valoriser un patrimoine naturel et culturel remarquable, de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le double objet de Natura 2000 étant de conserver et rétablir la biodiversité et de participer au développement durable des territoires, sa mise en œuvre s'inscrit donc parfaitement dans chacun des grands objectifs du Parc.

2.2.2.2. *Les autres sites Natura 2000*

Cf. Carte 7 « Les ZNIEFF et les autres sites Natura 2000 présents sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » et son environnement »

Certains sites Natura 2000 sont en contact avec le site « Dore et affluents » :

- Le site Natura 2000 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » FR 8301032

Le site « Dore et affluents » se prolonge en sa partie aval par le site « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier », qui englobe le Val d'Allier et une partie de la plaine de la Dore jusqu'à Peschadoires. Il couvre 2 401 ha et concerne 17 communes parmi lesquelles celles de Peschadoires et de Thiers. Sa richesse vient de la variété de ses milieux : grèves de sable et de galets, îles, bras morts, forêts alluviales, milieux herbacés et des terrasses en bordure de rivière. Les principaux enjeux résident dans le maintien de la dynamique fluviale, indispensable pour la conservation d'une mosaïque d'habitats régulièrement modifiée par les crues des deux rivières. La zone de confluence est importante pour établir la connexion entre les populations animales qui sont présentes sur l'Allier et recolonisent la Dore (Loutre, Saumon).

Depuis 2011, la mise en œuvre de l'animation sur ce site est réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne pour le compte de l'Etat.

- Le site Natura 200 « Cavite minière de la Pause » FR 8302010

Ce site Natura 2000 couvre 262 ha correspondant en partie au territoire de chasse des chauves-souris autour de la cavité elle-même, sur les communes d'Aubusson-d'Auvergne, Augerolles et Vollore-Ville. La cavité de la Pause est située dans la vallée du Couzon, sur la commune d'Aubusson-d'Auvergne. Il s'agit d'une galerie minière issue d'un sondage de prospection, servant à l'hibernation des chauves-souris. Elle constitue l'un des sites phares du Parc Livradois-Forez pour les chiroptères. Son entrée est fermée au public par une grille.

En 2011, le Parc Livradois-Forez a été désigné structure porteuse en charge de l'animation du document d'objectifs du site.

- Le site Natura 2000 « Vallées et piémonts du nord Forez » FR 8301051

Ce site Natura 2000 a une surface de 465,3 ha et se répartit en 4 zones différentes situées dans les monts du Forez, sur les communes d'Olmet, de Sainte-Agathe et de Vollore-Ville.

Les vallées et piémonts du nord Forez tirent leur originalité et leur intérêt des 4 grands types d'habitats présents : des zones tourbeuses, des forêts de hêtres à houx, des éboulis rocheux mobiles dénudés et des éboulis couverts de landes à myrtilles et à callunes.

Le DOCOB du site date de 2002 et il est actuellement en cours de révision par l'Office National des Forêts (Bureau d'Etudes Auvergne Limousin) pour le compte de l'Etat. De plus, le périmètre de ce site est en cours de modification.

D'autres sites Natura 2000 ne sont pas en contact avec le site « Dore et affluents » mais sont situés sur l'une des 29 communes concernées par le site : « Tourbière de Virenes » (FR8302002), « Monts du Forez » (FR8301030) et « Plaine des Varennes » (FR8301033).

2.2.2.3. *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, plateaux, estuaires...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire, il s'agit plutôt d'un outil de connaissance du patrimoine naturel national et d'un instrument d'appréciation et de sensibilisation. Son objectif principal réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. En tant que dispositif de planification et de gestion, la démarche Natura 2000 s'inscrit dans la continuité de l'inventaire ZNIEFF, ce qui illustre la complémentarité des différents outils au service de la protection et de la gestion des espaces naturels.

Cinq ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II recourent le site Natura 2000 « Dore et affluents » (**Voir carte 7**).

2.2.3. Documents de planification et de gestion

2.2.3.1. *La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez*

Comme chaque PNR, le Parc Livradois-Forez s'appuie sur une Charte approuvée par les collectivités territoriales membres du Syndicat mixte et par l'Etat. Adoptée pour une durée de 12 ans (2011-2023), cette Charte constitue un projet de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine, elle organise la cohérence et la coordination des actions des partenaires.

Le PNRLF a fixé dans sa Charte des orientations d'actions qui s'articulent autour de quatre grands objectifs généraux :

- *Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance*

Un des premiers facteurs de l'attractivité du Livradois-Forez, c'est la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, tant ordinaires qu'extraordinaires. Ils fondent sa spécificité et son identité. Alors que la banalisation et l'uniformisation guettent de très nombreux territoires, leur qualité n'en est que plus précieuse. Dans le prolongement du travail qu'il mène depuis sa création, le Parc doit préserver et investir cet héritage d'exception, en vue de le léguer à son tour aux générations futures.

- *Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants*

Le Livradois-Forez offre d'évidentes ressources hydrauliques, forestières et agricoles, ainsi que d'autres encore peu exploitées telles que le vent ou le soleil. De surcroît, ses espaces et la qualité de ses patrimoines lui confèrent un réel potentiel touristique. Ces atouts permettent d'envisager de solides perspectives de développement. Mais attention : ces ressources tendent à devenir l'objet de nouvelles convoitises. Et, si on n'y prend garde, elles seront à l'origine de tensions et de dégradations prévisibles. Aux habitants et aux acteurs locaux d'en

prendre pleinement conscience et d'être à la fois les garants et les premiers bénéficiaires d'une valorisation durable de ces richesses.

- *Des pratiques plus durables pour une « autre vie »*

Si le Parc Livradois-Forez entend faire de sa singularité une force, il est aussi persuadé qu'enjeux locaux et enjeux mondiaux sont étroitement liés. Seule leur prise en compte simultanée garantira la pertinence et la durabilité de son projet. Faire émerger de nouveaux comportements plus économes et impactant moins l'environnement est un immense champ à explorer, tant chez les acteurs économiques, les habitants que les collectivités locales.

- *« Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet*

Mais au fond, à travers le projet qu'il porte, c'est bien à l'épanouissement individuel et collectif de ses habitants que désire œuvrer le Parc Livradois-Forez. La question du bonheur est ici posée. Cet épanouissement passe par un investissement plein et entier de leur rôle de citoyen par les habitants du Livradois-Forez, afin qu'ils soient acteurs de leur avenir et de celui de leur territoire.

2.2.3.2. La prévention des risques

Les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM)

Le préfet consigne dans un dossier établi à l'échelle départementale toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques du département. Pour chaque commune, les DDRM décrivent l'aléa, c'est-à-dire l'occurrence d'un phénomène naturel d'intensité donnée, selon une nomenclature nationale (**Voir annexe 3**).

Le DDRM a une vocation d'information préventive et est transmis par le préfet aux communes intéressées. Il est traduit à l'échelle communale dans le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Pour conduire et animer la politique des risques naturels, le préfet du Puy-de-Dôme a créé en juillet 2000 la Mission Interministérielle des Risques Naturels (MIRNAT).

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Institués par la loi n° 95-101 du 2 février 1995, les PPRI sont élaborés et mis en application par l'Etat. Ils contiennent des mesures d'interdiction et des prescriptions pour deux types de zones : les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, et les zones qui ne sont pas directement exposées mais où des réalisations pourraient aggraver ou provoquer de nouveaux risques. Une fois approuvé par arrêté préfectoral, chaque PPRI vaut servitude d'utilité publique et est annexé aux documents d'urbanisme.

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » est concerné par trois PPRI :

- Le PPRI du haut bassin de la Dore et de la Dolore (six communes : Dore-l'Eglise, Arlanc, Beurrières, Marsac-en-Livradois, **Saint Ferréol-des-Côtes** et **Ambert**) ;
- Le PPRI de **Courpière** ;
- Le PPRI du bassin de la Durolle (quatre communes : Chabreloche, Celles-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel et **Thiers**).

Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Institués par la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976, les PPI sont établis sous l'autorité du préfet pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'installations ou d'ouvrages industriels dont l'emprise est localisée et fixe. Ces sites sont déterminés par les directives européennes SEVESO, qui réglementent les activités industrielles les plus dangereuses. Les PPI recensent les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour pallier les risques pour lesquels ils sont établis.

Au niveau du site Natura 2000 « Dore et affluents », les communes de Bertignat, Marat et Vertolaye sont concernées par le PPI de l'usine pharmaceutique SANOFI-AVENTIS, située sur la commune de Vertolaye.

2.2.3.3. *Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Dore*

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification et de gestion mais ils comportent aussi un volet réglementaire. Le SAGE de la Dore est détaillé dans la partie « 2.2.5 Réglementation ».

2.2.3.4. *Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise*

Les modalités de gestion des poissons grands migrateurs, dont font partie la Lamproie marine et le Saumon atlantique (présents sur le site Natura 2000), sont définies à l'échelle des bassins ou sous-bassins hydrographiques dans un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs. Ce plan fixe pour 5 ans les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces, les plans d'alevinage ainsi que les conditions d'exercice de la pêche (périodes et autorisations) (articles R. 436-45 à R. 436-54 du Code de l'environnement).

Préparé par le Comité de gestion des poissons migrateurs, instance de concertation réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espèces (représentants de l'administration et des établissements publics, des différentes catégories de pêcheurs, des collectivités locales, des associations, de l'hydroélectricité...), le plan est arrêté par le préfet de région, président du comité.

Pour le bassin de la Loire, le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin de la Loire a été adopté le 31 décembre 2008 pour la période 2009/2013. Les mesures de gestion communes à l'ensemble des espèces visées par ce plan sont :

- Restaurer et garantir la libre circulation migratoire ;
- Assurer la préservation et la reconquête des habitats ;
- Organiser la connaissance sur les espèces et les milieux ;
- Conforter et améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux ;
- Communiquer sur les enjeux et les actions.

Des mesures spécifiques sont prévues concernant le Saumon, comme le repeuplement en juvéniles de Saumon, et les Lamproies, dont la pêche est ainsi interdite sur certains secteurs localisés hors du site Natura 2000.

2.2.3.5. *Le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Puy-de-Dôme*

Les Plans Départementaux de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) définissent de manière concertée des objectifs et des actions à entreprendre pour améliorer la gestion des milieux aquatiques.

Élaborés par les fédérations départementales de pêche selon une méthodologie mise au point par l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA), ils comprennent :

- une partie technique et théorique consistant à :
 - ✓ délimiter des contextes piscicoles homogènes selon une espèce de poisson «repère» : un contexte piscicole correspond à une zone dans laquelle l'espèce repère réalise les étapes essentielles de son cycle de vie (éclosion des œufs, croissance et reproduction des individus) ;
 - ✓ identifier pour chaque contexte les facteurs de perturbation des cours d'eau et déterminer son état de fonctionnement piscicole (conforme ou dégradé), puis, selon ces informations, proposer des actions de réhabilitation du milieu aquatique ainsi que des orientations de gestion piscicole.

- une partie de programmation échelonnée sur 5 ans, se traduisant par l'établissement de Programmes des Actions Nécessaires (PAN) pour la restauration du milieu aquatique et la gestion piscicole.

Les PDPG sont dotés d'une portée juridique, toute décision administrative doit leur être rendue compatible.

Celui du Puy-de-Dôme a été réalisé en 2006. Il identifie douze contextes piscicoles sur le bassin versant de la Dore avec la Truite fario comme espèce repère, dont cinq recourent le site « Dore et affluents ».

Sur ces cinq contextes, les orientations d'actions proposées concernent principalement la restauration des berges et la lutte contre leur enrésinement (arrêt des protections de berges, plantation de ripisylve, accords avec les propriétaires, arrêt des drainages), l'amélioration de la circulation des poissons (mise en place et amélioration des ouvrages de franchissement), l'amélioration de la qualité de l'eau (mise aux normes concernant les rejets industriels, urbains, décharge, STEP d'Ambert) et le respect de la dynamique fluviale (respect de la divagation naturelle, maintien de la forêt alluviale).

Elles seront traduites dans le PAN par un ensemble de travaux lourds à réaliser, qui relève de la compétence des collectivités locales et des services de l'Etat avec l'accompagnement des collectivités piscicoles (Fédération Départementale du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

2.2.3.6. *Le Plan Loire Grandeur Nature*

Le Plan Loire Grandeur Nature est un plan global d'aménagement de la Loire et de ses affluents concernant divers secteurs d'intervention : sécurité des personnes, protection de l'environnement et développement économique durable. Lancé en 1994 par le Gouvernement, il est actuellement dans sa troisième période de mise en œuvre (2007-2013).

De nombreux partenaires sont impliqués dans la mise en œuvre de ce Plan et de son programme d'action : l'Europe, l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et la société civile.

La mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature est financée par l'Etat, les 9 régions composant le bassin Loire-Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etablissement public Loire ainsi que l'Europe via le FEDER.

Le Plan définit 4 enjeux prioritaires pour la Loire et ses affluents sur la période 2007-2013 :

- vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;
- préserver et restaurer le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces naturels et les espèces patrimoniales ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;
- développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve.

Afin de répondre à ces 4 enjeux, des thématiques d'intervention (appelées « plate-forme ») ont été définies pour chacun d'eux. Chaque plate-forme est coordonnée et animée par une structure pilote et pour chacune d'elle, des objectifs ainsi que des priorités d'actions ont été établies. Les structures pilotes apportent également un appui technique, s'assurent de la cohérence des projets mis en place et font le lien entre les acteurs et les porteurs de projet.

Pour chaque plate-forme, des porteurs de projet publics ou privés peuvent déposer des propositions d'actions qui sont examinées par le comité de gestion du Plan Loire Grandeur Nature.

Réalisation et mise en place de plans de gestion de secteurs inclus dans le site Natura 2000 « Dore et affluents » :

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, le plan de gestion d'un secteur inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents » a été rédigé en 2012 par le CEN

Auvergne. Il s'agit de l'ancien méandre de la Tendronne situé sur les communes de Thiers et Peschadoires, en rive gauche de la Dore, à l'extrémité aval du site « Dore et affluents ».

Ce plan de gestion prévoit la mise en place d'actions, de 2012 à 2016, correspondant à deux grands objectifs :

- préserver l'intégrité et la qualité des milieux du site ;
- maintenir une mosaïque de milieux riverains sur le site.

Afin d'atteindre le premier grand objectif, 13 fiches-actions détaillent les différentes actions à mettre en œuvre.

Le second grand objectif fixe l'état de conservation à atteindre dans 10 ans pour les 5 grands types de milieux du méandre (eau libre, milieux ouverts, milieux buissonnants, milieux forestiers, milieux anthropisés) en termes de proportion dans le site et de tendance d'évolution (stabilité, augmentation, diminution).

La mise en place des actions décrites dans les fiches-actions concourront à l'atteinte des états de conservation visés par type de milieu.

Certaines actions seront mises en œuvre via l'animation du site Natura 2000 « Dore et affluents » :

- maintien des forêts alluviales grâce à la signature de la Charte Natura 2000 du site « Dore et affluents » ;
- mise en place de MAE-t afin de favoriser l'entretien extensif des milieux ouverts du méandre.

2.2.3.7. *Les schémas de desserte forestière*

Un bon maillage des voiries forestières est indispensable pour optimiser l'exploitation de la forêt et pour un bon déroulement de cette activité économique. Les schémas de desserte, souvent établis à l'échelle intercommunale, ont pour but d'anticiper les besoins en voiries, d'optimiser l'utilisation des voies existantes et de prendre en compte les problématiques environnementales lorsque la création de nouvelles voiries est nécessaire (par exemple en évitant au maximum la traversée de cours d'eau). Leur élaboration peut faire l'objet de subventions.

Toutes les communes du site Natura 2000 « Dore et affluents » sont concernées par un schéma de desserte, sauf :

- Saint-Ferréol-des-Côtes, Saint-Martin-des-Olmes et Grandrif dont le schéma de desserte est en cours d'établissement par le CRPF ou l'ONF ;
- Peschadoires, Escoutoux et Thiers, qui n'en sont pour l'instant pas dotées.

2.2.3.8. *Les plans de développement de massif*

Le Plan de Développement de Massif Forestier (PDM) est un outil d'animation visant la gestion pérenne de la forêt privée et donc une augmentation du niveau de mobilisation des bois.

Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs PDM :

- le PDM du Pays d'Olliergues ;
- le PDM de la Communauté de communes du Pays de Courpière qui a démarré en juillet 2011 et ne concernera que 5 communes (Aubusson d'Auvergne, Augerolles, La Renaudie, Olmet et Vollore-Ville) ;
- le PDM Haut-Livradois dont l'animation a pris fin en juillet 2012 ;
- l'animation du PDM de la Montagne Thiernoise a pris fin en 2011, mais une animation forestière est assurée par la Communauté de communes ;
- la Communauté de communes de Cunlhat ainsi qu'un ensemble de communes (dont Job, Ambert, Grandrif, Saint-Martin-des-Olmes et Saint-Ferréol-des-Côtes) sont candidates à la mise en place, sur leur territoire, d'un PDM qui démarrerait en juillet 2012.

2.2.4. Procédures contractuelles

2.2.4.1. *Le Contrat Restauration Entretien de la Dore moyenne*

Cf. Carte 8 « Périmètre du SAGE de la Dore, du CRE Dore moyenne et des futurs Contrats territoriaux »

Le Contrat Restauration Entretien (CRE) est un outil mis en place par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le but d'identifier et de réaliser des actions de restauration et d'entretien à mener sur les cours d'eau, de façon planifiée et concertée.

Le CRE Dore moyenne concerne tout ou partie des communautés de communes du Pays d'Olliergues, du Pays de Cunlhat, du Pays de Courpière, des Montagnes du Haut Forez, de la Montagne Thiernoise, d'Ambert, de Billom St-Dier, du Haut-Livradois avec le soutien financier des communautés de communes, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Parc naturel régional Livradois-Forez.

La maîtrise d'ouvrage du CRE Dore moyenne est assurée par la Communauté de communes du Pays d'Olliergues. Au départ, 5 années d'actions étaient prévues (de 2004 à 2008) mais le contrat a finalement été prolongé jusque fin 2010.

Un bilan des actions effectuées durant le CRE Dore moyenne est en cours de validation. Dans l'avenir, en fonction des conclusions de ce bilan et des possibilités de financement, le CRE Dore moyenne pourrait se transformer en Contrat territorial multithématique.

Les objectifs visés dans le cadre du CRE sont les suivants :

- contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux ;
- restaurer et entretenir les cours d'eau et la ripisylve ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux ;
- contribuer à la libre circulation piscicole.

Ainsi, depuis 2004, les actions entreprises ont été :

- l'arrachage de plantes envahissantes aux abords des cours d'eau ;
- la restauration et l'entretien de tronçons de ripisylve ;
- l'arasement, le démantèlement ou l'aménagement de certains ouvrages infranchissables situés sur les cours d'eau ;
- le recul des plantations de résineux situées au bord des cours d'eau.

Sur le site Natura 2000 « Dore et affluents », les actions effectuées de 2004 à 2010 dans le cadre du CRE Dore moyenne sont les suivantes :

- entretien de la ripisylve :
 - ✓ 7.2 km (de berges) sur la Dore (dont une même portion de 2.6 km entretenue en 2007 et en 2009) en 2007, 2008 et 2009
 - ✓ 14.2 km sur la Faye en 2010
 - ✓ 6 km sur le Couzon en 2008 et 2009
- restauration de la ripisylve :
 - ✓ 47 km sur la Dore en 2009
 - ✓ 19.2 km sur la Faye en 2010
 - ✓ 7.2 km sur le Couzon en 2009
- Recul des résineux : pour l'instant, aucune action effectuée sur le site Natura 2000
- Gestion des plantes envahissantes (Renouée essentiellement) :
 - ✓ un tronçon de 18 km sur le Couzon en 2008, 2009 et 2010
- Ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables (**Voir carte 10**) :
 - ✓ 2 ouvrages aménagés ou arasés partiellement en 2009 et 2010 sur la Faye
 - ✓ 3 ouvrages aménagés ou arasés partiellement en 2009 et 2010 sur le Couzon

2.2.4.2. *Les projets de Contrats territoriaux sur l'eau*

Les Contrats Restauration Entretien (CRE) sont aujourd'hui remplacés par les Contrats territoriaux qui peuvent être mono ou pluri-thématiques. Les objectifs d'un Contrat territorial sont de lutter contre la pollution des eaux, contre la destruction physique des milieux aquatiques et d'atteindre le bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le portage d'un Contrat territorial peut se faire par des communes et leurs groupements, des syndicats mixtes, des départements, des associations, voire exceptionnellement des agriculteurs s'il s'agit d'un programme concerté.

Outre le Contrat évoqué précédemment concernant la Dore Moyenne, le SAGE de la Dore (**Voir partie 2.2.5.1**) encourage la mise en place de programmes contractuels sur les secteurs Dore Aval et Dore Amont.

Pour ce faire, la cellule d'animation du SAGE et la Commission Locale de l'Eau auront pour mission de faire émerger des porteurs de programmes sur ces secteurs. Ces derniers devront alors suivre et coordonner les différentes actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs et enjeux listés dans le SAGE.

2.2.5. Réglementations

2.2.5.1. *Les lois sur l'eau et la Directive Cadre Européenne sur l'Eau*

○ **La Directive Cadre Européenne sur l'Eau**

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 permet d'harmoniser et de planifier la politique européenne sur l'eau qui reposait jusqu'alors sur différents textes successifs. La DCE introduit de nouvelles notions en matière de gestion de l'eau et impose en particulier :

- La mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de grands districts hydrogéographiques : à l'inverse de la majorité des états-membres, cette disposition était déjà appliquée en France à travers les SDAGE et les programmes des agences de bassin.
- Une logique de résultats avec l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 : la masse d'eau correspond au découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destinés à être l'unité d'évaluation de la DCE. Pour chaque masse d'eau, des objectifs de préservation ou d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux ont été définis et devront être atteints à l'horizon 2015, 2021 ou 2027 suivant l'état actuel des masses d'eau. Ces objectifs sont les suivants :
 - ✓ la non-détérioration des masses d'eau ;
 - ✓ le bon état (écologique et chimique) pour les masses d'eau de surface ;
 - ✓ le bon potentiel et bon état chimique pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées ;
 - ✓ le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines ;
 - ✓ la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires d'ici 2021 ;
 - ✓ l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau au plus tard en 2015.

Ainsi, la mise en œuvre de la DCE, traduite en droit français le 21 avril 2004, a notamment nécessité une révision de la loi sur l'eau de 1992 : la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) a été adoptée le 30 décembre 2006. Cette loi et ses décrets d'application impliquent de nombreuses modifications dans la procédure d'élaboration des SAGE et augmentent leur portée juridique (mise en place d'un règlement opposable aux tiers).

o **La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006**

Les zones humides sont régies par une réglementation spécifique, la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, qui vise à garantir la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides. On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre¹ de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles² pendant au moins une partie de l'année (Art. 2 de la loi sur l'eau codifié à l'article L 211-1 du code de l'environnement).

Cette loi sur l'eau a institué des outils de gestion de la ressource en eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), déclinaison locale des SDAGE, ainsi qu'un système d'autorisation et de déclaration des activités ayant une incidence sur la ressource et le milieu naturel.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Les SDAGE sont des documents qui fixent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques (en métropole : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie). Ils ont été réalisés par des comités de bassin à l'initiative des préfets coordinateurs de bassin.

Les SDAGE ont une portée réglementaire puisqu'ils s'imposent aux décisions de l'Etat en matière de police des eaux (autorisations, déclarations, rejets, urbanisme, etc.) et aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Cf. Carte 8 « Périmètre du SAGE de la Dore, du CRE Dore moyenne et des futurs Contrats territoriaux »

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification de la politique de l'eau au niveau local. Chaque SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

Une instance composée d'élus locaux, de représentants d'usagers et des services de l'Etat, appelée Commission Locale de l'Eau (CLE), est chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE. Le SAGE est ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Les SAGE sont dotés d'une portée juridique puisque les décisions prises par l'Etat et les collectivités territoriales doivent être compatibles si nécessaire ou rendues compatibles avec les dispositions du SAGE concernant la ressource en eau, les milieux aquatiques et en matière d'urbanisme. Les autres décisions administratives doivent aussi prendre en compte ces dispositions.

Les dispositions du SAGE sont établies dans un document appelé Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Le PAGD présente les enjeux et les objectifs du SAGE ainsi que les moyens envisagés pour atteindre les objectifs. Des recommandations ou des prescriptions sont faites par le PAGD aux acteurs du territoire :

- les recommandations sont basées sur la volonté des acteurs du territoire ;
- les prescriptions sont des actions obligatoires pour les acteurs.

¹ Saumâtre : Désigne une eau dont la salinité est intermédiaire entre celle des eaux douces et des eaux salées.

² Hygrophile : Désigne un organisme qui a besoin d'une forte teneur en eau atmosphérique pour se développer.

Depuis la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006), les SAGE sont également constitués d'un règlement qui édicte des règles opposables aux tiers dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Cela signifie que des projets ou des modes de gestion, réalisés par toute personne publique ou privée et relevant de la législation sur l'eau ou les ICPE, doivent être conformes au règlement du SAGE.

Enfin, les SAGE eux-mêmes doivent être compatibles avec le SDAGE.

Le SAGE de la Dore (**Voir carte 8**) s'étend sur trois départements et deux régions administratives : le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire dans la région Auvergne et la Loire dans la région Rhône-Alpes. Il comprend au total 104 communes, réparties sur 19 cantons et 16 communautés de communes.

L'élaboration du SAGE de la Dore est portée par le PNRLF. Le PAGD et le règlement du SAGE de la Dore ont été validés par la CLE le 29 septembre 2011. La consultation et l'enquête publique sont en cours.

La stratégie du SAGE de la Dore s'oriente autour des thématiques suivantes :

- gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- amélioration de la qualité de l'eau ;
- gestion quantitative de la ressource en eau ;
- gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques naturels ;
- valorisation paysagère et touristique du territoire.

Les principales prescriptions et recommandations du PAGD ainsi que les articles du règlement du SAGE de la Dore concernant les enjeux du site Natura 2000 « Dore et affluents » sont précisés dans les fiches actions du DOCOB (**Voir partie 7.1**).

Le régime d'autorisation et de déclaration (Art. L. 214-1 à L.214.6 du Code de l'Environnement)

Ce régime régleme toutes les activités susceptibles d'avoir une incidence sur la ressource en eau et le milieu par un double système de déclaration et d'autorisation. Les autorisations sont accordées par le préfet après enquête publique, elles peuvent être modifiées ou retirées.

2.2.5.2. Obligations relatives aux cours d'eau pour la protection du patrimoine piscicole

En France, de nombreux ouvrages fragmentent les cours d'eau et altèrent ainsi leur continuité écologique, leur dynamique, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (**Voir partie 3.4**).

Ainsi, depuis plus d'un siècle, afin de réduire voire supprimer ces impacts, les cours d'eau bénéficient d'un outil réglementaire : le classement.

Jusqu'alors, les cours d'eau étaient classés en deux catégories :

- **Rivières classées** : la Dore, la Faye et le Couzon étaient classés au titre de l'article L 432-6 du Code de l'Environnement. Ce classement se traduisait par une obligation d'installer des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs, dont la liste était fixée par arrêté ministériel, sur les nouveaux ouvrages et les ouvrages existants. L'exploitant de l'ouvrage était tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs.
- **Rivières réservées** : Il s'agissait de cours d'eau ou portions de cours d'eau, désignés par décret en Conseil d'Etat, sur lesquels aucune autorisation ou concession n'était donnée pour les entreprises hydrauliques nouvelles (article 2 de la loi du 16 octobre 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique). La Dore, depuis le pont d'Ambert jusqu'à la confluence avec l'Allier, soit toute la partie comprise dans le site Natura 2000 « Dore et affluents », avait été classée à ce titre par décret du 8 juin 1984. Toute installation hydroélectrique nouvelle y était donc interdite.

Le classement des cours d'eau a été révisé en 2012 (arrêtés du 10 juillet 2012) afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires (DCE, LEMA, Loi Grenelle et Trame verte/bleue), d'agir plus rapidement et efficacement en faveur de la biodiversité, de la dynamique des cours d'eau, de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le nouveau classement prend en compte le transport des sédiments et s'applique à tous les ouvrages faisant obstacle à la continuité quels que soient leurs usages.

Dorénavant, les cours d'eau sont classés en 2 listes :

- **Liste 1** : son but est de préserver les cours d'eau qui sont en très bon état écologique, considérés comme « réservoirs biologiques » ou qui requièrent une protection complète des poissons migrateurs.
Sur les cours d'eau (ou tronçons) appartenant à cette liste, il est interdit de construire tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique.
- **Liste 2** : sa mission est de restaurer les cours d'eau sur lesquels le transport des sédiments et des poissons migrateurs n'est pour l'heure pas suffisamment assuré.
Sur ces cours d'eau, les propriétaires d'ouvrages ont l'obligation de les mettre en conformité dans les cinq ans suivant la publication de la liste.

Un même cours d'eau peut appartenir à l'une des deux listes, aux deux listes, sur l'intégralité de son cours ou sur un tronçon seulement.

Le classement provisoire des cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents » est le suivant (source : PAGD du SAGE de la Dore, 2011) :

- La Dore, la Faye et le Couzon sont classés en liste 1 et 2 ;
- Les 5 autres affluents de la Dore (Valeyre, Sagne, Saint-Pardoux, Cros, Roches) ainsi que les affluents du Couzon appartenant au site sont classés en liste 1 ;
- Les affluents de la Faye sont classés soit en liste 1 soit en liste 1 et 2.

2.2.5.3. *Réglementation des boisements*

Les communes ou leurs groupements ont la possibilité de mettre en place sur leur territoire une réglementation des boisements (code rural, articles L 126-1 à L 126-2). Celle-ci permet d'établir les zonages et avait initialement pour but de protéger les espaces indispensables à l'agriculture ainsi que les abords des villages et habitations. De plus en plus, à l'occasion de la révision de ces réglementations de boisements, des motifs de préservation de la qualité des milieux aquatiques ou des paysages peuvent justifier certaines prescriptions. Par exemple, dans le département du Puy-de-Dôme, il est recommandé de ne pas planter de résineux à moins de six mètres des cours d'eau.

Toutes les communes du site « Dore et affluents » ont mis en place une réglementation des boisements. Ces réglementations font l'objet de révisions régulières : celles d'Ambert, Domaize, Escoutoux, La Chapelle-Agnon, Le Monestier, Sainte-Agathe, Saint-Ferréol-des-Côtes et Tours-sur-Meymont sont en cours de révision.

2.2.5.4. *Règlements d'urbanisme*

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Les deux documents fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, la principale différence étant que le PLU doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD présente le projet communal à partir d'un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques.

Les communes qui n'ont pas élaboré de PLU ou de POS peuvent se doter d'une carte communale, document d'urbanisme simplifié qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés. Pour celles qui ne possèdent aucun document d'urbanisme, ce sont simplement les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquent.

Parmi les communes du site Natura 2000 « Dore et affluents », 6 sont dotées d'un PLU et 8 sont engagées dans l'élaboration de ce document (**Voir tableau 2**).

Communes	Document d'urbanisme
JOB	Carte communale approuvée
SAINT-FERREOL-DES-COTES	Carte communale approuvée
SAINT-FLOUR L'ETANG	Carte communale approuvée
SAUVIAT	Carte communale approuvée
AMBERT	PLU approuvé
AUGEROLLES	PLU approuvé
COURPIERE	PLU approuvé
ESCOUTOUX	PLU approuvé
THIERS	PLU approuvé
VOLLORE-VILLE	PLU approuvé
DOMAIZE	PLU intercommunautaire en cours
LA CHAPELLE-AGNON	PLU intercommunautaire en cours
LE BRUGERON	PLU intercommunautaire en cours
MARAT	PLU intercommunautaire en cours
OLLIERGUES	PLU intercommunautaire en cours
SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	PLU intercommunautaire en cours
TOURS-SUR-MEYMONT	PLU intercommunautaire en cours
VERTOLAYE	PLU intercommunautaire en cours
NERONDE-SUR-DORE	POS approuvé
AUBUSSON-D'Auvergne	POS en révision
PESCHADOIRES	POS en révision
BERTIGNAT	RNU
GRANDRIF	RNU
LA RENAUDIE	RNU
LE MONESTIER	RNU
OLMET	RNU
SAINTE-AGATHE	RNU
SAINT-MARTIN-DES-OLMES	RNU
VOLLORE-MONTAGNE	RNU

Tableau 2 : Règlements d'urbanisme s'appliquant sur les communes du site Natura 2000 « Dore et affluents »

2.2.5.5. Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

La loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels stipule que : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

La Charte de chaque Parc naturel régional comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc. »

Des dérogations sont accordées pour les missions de service public, de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, ainsi que pour les propriétaires et leurs ayants droit. Un arrêté municipal ou préfectoral peut toutefois limiter ces accès dérogatoires.

La pratique des sports et loisirs motorisés est possible sur la voie publique et les terrains aménagés. Les épreuves et compétitions nécessitent une autorisation (ou déclaration) préfectorale. Sur les voies non ouvertes à la circulation publique, cette pratique est autorisée mais uniquement sur des terrains homologués ou ayant reçu une autorisation temporaire à titre exceptionnel.

La nouvelle Charte élargit les engagements du Parc en la matière, et les étend à l'ensemble de son territoire, comme l'exprime l'objectif 1.1.3. : « Le syndicat mixte aidera les collectivités à établir des plans communaux ou intercommunaux déterminant les voies ouvertes à la circulation publique afin de limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, en application de la Loi 91-2 du 3 janvier 1991. Il identifiera avec ses partenaires les secteurs du Livradois-Forez où les enjeux sont les plus forts et priorisera ses interventions en conséquence.

Le syndicat mixte dissuadera les manifestations de véhicules à moteur dans les milieux naturels. Celles qui préexistent feront l'objet d'études et d'avis élaborés en concertation avec les communes concernées. »

2.2.5.6. *Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000*

L'évaluation des incidences Natura 2000 est une étude visant à analyser les effets d'un projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 afin d'éviter leur dégradation.

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 permet :

- d'évaluer les impacts des projets sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 ;
- d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 en amenant le porteur de projet à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur le site Natura 2000 au regard des objectifs du site ;
- d'encadrer l'autorisation des projets affectant le site Natura 2000 et le cas échéant de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées.

Il ne s'agit pas d'empêcher à priori les projets en site Natura 2000 mais de s'interroger dès le début de leur conception afin de trouver la solution la moins impactante sur les habitats et les espèces du site.

Les types de projet pour lesquels une évaluation des incidences est nécessaire sont définis par l'article R414-19 du code de l'environnement ainsi que par l'arrêté préfectoral du 1er août 2011. La liste des travaux, activités ou manifestations concernés est consultable sur le site internet de la DDT du Puy-de-Dôme (domaine « préservation de la nature », rubrique « Natura 2000 »).

2.2.6. **Foncier et occupation du sol**

Sur le bassin versant de la Dore, 98% des surfaces sont privées et il y a environ 70 000 propriétaires (SAGE 2009).

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » est composé d'environ 6 950 parcelles cadastrales.

Il concerne environ 2 800 propriétaires sans compter les indivisions. Les propriétaires sont très majoritairement privés et il y a également des propriétés sectionales, communales ou appartenant à l'Etat.

La Dore, de Courpière jusqu'à la confluence avec l'Allier, est domaniale : elle fait partie du domaine public fluvial de l'Etat. Le propriétaire du lit du cours d'eau est donc l'Etat qui est responsable de son entretien régulier.

Sur le site, la forêt publique représente 92,8 ha dont 7,2 ha de forêt domaniale et 85,6 ha de forêt communale.

La base de données géographique « Corine Land Cover » est un inventaire de l'occupation du sol. Elle a été produite à l'échelle 1/100 000^e.

Occupation du sol	Surface (ha)
112 Tissu urbain discontinu	73
121 Zones industrielles et commerciales	23
211 Terres arables hors périmètres d'irrigation	62
231 Prairies	1 210
242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes	155
243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	237
311 Forêts de feuillus	497
312 Forêts de conifères	1 405
313 Forêts mélangées	539
324 Forêt et végétation arbustive en mutation	107

Tableau 3 : Occupation du sol du site Natura 2000 « Dore et affluents » d'après Corine Land Cover (2006)

2.3. CLIMATOLOGIE, GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE

2.3.1. Climatologie

Source : Données Météo-France/ stations d'Ambert (alt. 555 m) et de Courpière (alt. 455 m.)

Cf. Annexe 4 « Données météorologiques »

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » est, comme l'ensemble du bassin versant de la Dore, globalement soumis à un climat océanique altéré, caractérisé par des précipitations moyennes (environ 900 mm/an) fréquentes en toute saison et des écarts annuels de température prononcés. Des influences continentales et de moyenne montagne sont toutefois observables localement.

Au niveau de la plaine de Courpière-Thiers en bordure de la Grande Limagne, les maximums de précipitations sont atteints au printemps (avril-mai) et en fin d'été (août). La forte pluviosité estivale (mai à août) sur la plaine d'Ambert marque un début de continentalisation. Les écarts saisonniers de température et le nombre de jours de gel y sont élevés et supérieurs aux valeurs enregistrées dans la plaine de Courpière-Thiers (températures moyennes maximales et minimales : 15,6 °C et 3,9°C à Ambert, 16°C et 6,8°C à Courpière/ 105,6 jours de gel à Ambert et 63,4 jours à Courpière), pour des durées annuelles d'ensoleillement équivalentes (1873 et 1862 heures). Cette dégradation montagnarde est due à la situation encaissée de la plaine d'Ambert entre les massifs du Livradois et du Forez.

L'évapotranspiration potentielle³ est plus élevée à Courpière qu'à Ambert (847,8 et 743,3 mm), ce qui correspond bien aux écarts de température observés.

Les vents sont faibles, puisqu'ils soufflent à des vitesses moyennes comprises entre 5 et 7,9 km/h sur la plaine d'Ambert et entre 8,9 à 11 km/h sur la plaine de Courpière-Thiers. On enregistre en moyenne moins de 3 j/mois de rafales supérieures à 58 km/h à Ambert pour les mois renseignés⁴, et moins de 5 j/mois à Thiers pour les mois renseignés⁵. Les rafales maximales mensuelles s'étendent de 70 à 100 km/h à Ambert, et de 60 à 90km/h à Thiers.

Ce climat complexe présente des influences à la fois océaniques, continentales et montagnardes qui vont conditionner le régime hydrologique des cours d'eau.

³ Evapotranspiration potentielle : quantité d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal continu bien alimenté en eau.

⁴ Les moyennes pour les mois de janvier, février et décembre ne sont pas connues.

⁵ Les moyennes pour les mois de mars, juin, juillet, septembre et octobre ne sont pas connues.

2.3.2. Géologie et géomorphologie

2.3.2.1. Géologie

Source : Cartes géologiques de France au 1/50 000, Ambert, Issoire, Thiers

Le socle hercynien, dont l'assemblage est lié à l'orogénèse⁶ hercynienne⁷, constitue l'essentiel des terrains de part et d'autre de la Dore entre Ambert et Courpière. Il comprend essentiellement des roches magmatiques plutoniques, en majorité granitiques et mises en place à la fin du Carbonifère (-300 à -360 millions d'années), et quelques roches métamorphiques du domaine du Livradois (migmatites) issues de gneiss d'origine sédimentaire.

On observe des formations sédimentaires fluvio-lacustres accumulées au cours de l'Oligocène (-34 à -23,5 millions d'années, ère tertiaire) entre Ambert et Job (comblement du fossé d'Ambert-Arlanc) et dans la plaine de Courpière-Thiers.

Une bande de faible épaisseur (quelques mètres) d'alluvions liées à la dynamique actuelle de la Dore se retrouve tout au long du parcours de la rivière. Au niveau des plaines, on trouve également une superposition d'alluvions plus anciennes issues de phénomènes d'érosion commencés au quaternaire.

Sur la Faye et le Couzon, les fortes pentes et l'encaissement des cours d'eau ne permettent pas une extension importante de ces dépôts alluvionnaires.

2.3.2.2. Géomorphologie

Au cours de l'ère secondaire, la chaîne montagneuse du Massif Central créée lors de l'orogénèse hercynienne s'est progressivement érodée jusqu'à former une pénéplaine⁸.

L'orogénèse alpine du tertiaire a ensuite induit un soulèvement de plaque accompagné d'un phénomène de distension, générant probablement au passage des mouvements magmatiques. La pénéplaine a alors été portée à des altitudes importantes, ce qui a engendré des cassures se présentant sous la forme de failles d'orientation nord-ouest / sud-est, et des fossés d'effondrement le long de ces failles. C'est ainsi qu'a pris forme la géomorphologie du Livradois-Forez, alternant plaines (grabens⁹) et massifs (horsts¹⁰) du Forez, du Livradois, des Limagnes, ainsi que plusieurs bassins d'effondrements secondaires (plaines d'Ambert et de Courpière-Thiers).

⁶ Orogénèse : Processus de formation des reliefs de l'écorce terrestre.

⁷ Hercynien(ne) : relatif à l'Hercynien, période géologique d'orogénèse s'étalant du Dévonien (-400 millions d'années) au Permien (-245 millions d'années).

⁸ Pénéplaine : Surface topographique représentant la dernière phase du cycle d'érosion, caractérisée par de faibles pentes et des dépôts superficiels

⁹ Graben : Bloc effondré entre deux compartiments soulevés.

¹⁰ Horst : Structure tectonique formée de terrains soulevés entre des failles parallèles entre elles.

2.4. LA RESSOURCE EN EAU

(Source : Etat des lieux du SAGE de la Dore 2009)

2.4.1. Eaux superficielles

2.4.1.1. Réseau hydrographique

La Dore, affluent rive droite de l'Allier, prend sa source au niveau de l'étang de Marchaud (1065 m) sur la commune de Saint-Bonnet-le-Bourg (Puy-de-Dôme), et se jette dans l'Allier au niveau de la commune de Ris (263 m), après avoir parcouru 138 km. Le réseau hydrographique secondaire est fortement ramifié et dense : la Dore reçoit en effet sur l'ensemble de son linéaire 80 affluents également répartis en rive droite et en rive gauche. Le bassin versant de la Dore couvre une superficie de 1 707 km².

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » comprend le linéaire de la Dore situé entre Ambert et Thiers, soit 66,1 km, ainsi que 7 de ses affluents : le Valeyre, le Saint-Pardoux, la Sagne, la Faye, le Couzon, le Cros et les Roches.

La Faye prend sa source sur la commune de La Chambonie (alt. 1080 m) dans le département de la Loire (42) et parcourt 26 km avant de se jeter dans la Dore, à la jonction des communes d'Augerolles, Olliegues et Tours-sur-Meymont. Le Couzon prend sa source sur la commune de Noirétable (alt. 1170 m) dans la Loire, et parcourt 25 km avant de confluer avec la Dore sur la commune de Courpière.

2.4.1.2. Fonctionnement hydrologique

Les débits des cours d'eau, sont principalement dépendants de la pluviométrie locale, de la nature géologique des sols et de la topographie.

Le suivi hydrologique du bassin versant de la Dore est assuré par la DREAL Auvergne au moyen de huit stations hydrométriques, dont quatre au niveau du site Natura 2000 « Dore et affluents » :

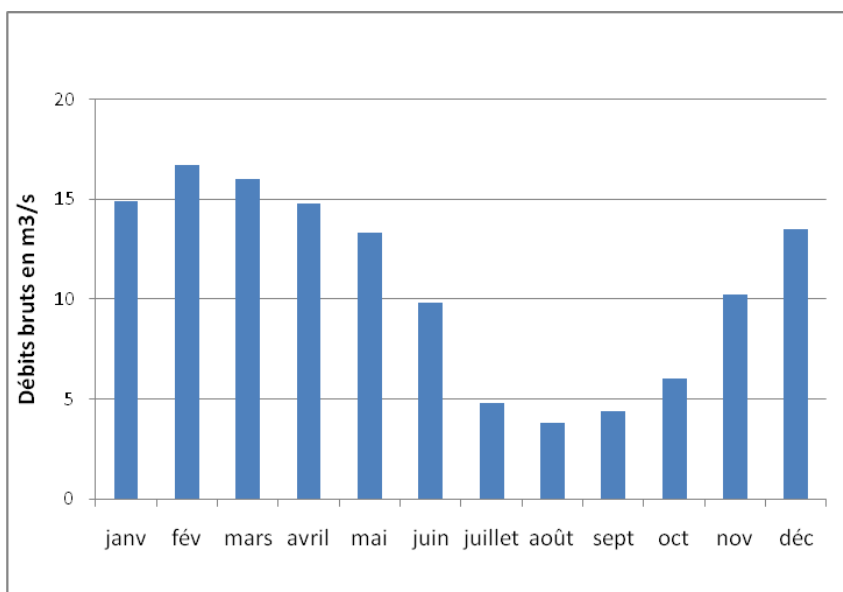
- Deux sur la Dore, à Ambert et Tours-sur-Meymont ;
- Une sur la Faye à Augerolles et une sur le Couzon à Courpière.

Le régime hydrologique de la Dore présente un caractère torrentiel nettement affirmé (H. Cubizolle, 1994) qui s'explique par des précipitations importantes, de fortes pentes et de faibles capacités de stockage des terrains.

Son débit moyen annuel est de 10,6 m³/s au niveau de Tours-sur-Meymont, mais les mesures réalisées dans les autres stations hydrométriques révèlent qu'il augmente rapidement d'amont en aval : 1,2 m³/s au niveau de Dore-l'Eglise et 20,2 m³/s à Dorat. La Faye et le Couzon sont les affluents qui apportent la plus grosse contribution aux débits de la Dore : 1,68 m³/s pour la Faye, et 1,34 m³/s pour le Couzon (*Données DREAL Auvergne, 2008*).

Le bassin versant est marqué par un mélange d'influences océaniques, continentales et montagnardes entraînant de fortes irrégularités hydroclimatiques. En effet, outre la différence amont/aval, le débit moyen annuel de la Dore présente également une forte variabilité saisonnière avec une saison de basses eaux s'étendant de juin à octobre, et une saison de hautes eaux couvrant le reste de l'année. Cette distinction nette est caractéristique d'un régime hydrologique de type pluvial océanique.

D'autre part, une baisse significative des débits, correspondant à la présence d'un manteau neigeux, est observée presque tous les ans en février, mars et avril. Ce qui est caractéristique d'un régime pluvio-nival de moyenne montagne océanique.



*Figure 1 : Débits moyens mensuels de la Dore à Tours-sur-Meymont sur la période 1936-2007
(Source : DREAL Auvergne, calculés le 17/12/2007, intervalle de confiance 95%)*

La courbe des débits mensuels suit clairement celle de l'évapotranspiration potentielle (cf. annexe 4). Le rôle de l'évapotranspiration dans l'évolution des débits au fil de l'année est donc déterminant.

Les crues peuvent survenir à toute période de l'année. Les principaux secteurs à risques ont été identifiés grâce à la thèse de H. Cubizolle et aux études préalables à la mise en place des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ils correspondent aux secteurs présentant les plus fortes concentrations de population et les plus industrialisés. Pour le site Natura 2000 « Dore et affluents », il s'agit de la ville d'Ambert, de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, de Giroux-Vieux (commune d'Augerolles), des faubourgs de Courpière et de la ville de Thiers.

2.4.1.3. Morphologie des cours d'eau et hydrodynamique fluviale

Un cours d'eau est un système dynamique en perpétuelle évolution : l'écoulement de l'eau selon la pente de la vallée confère au cours d'eau une certaine énergie que celui-ci dissipe par l'érosion et le transport de sédiments. Le système est donc régi par deux types de flux :

- Le débit liquide, qui correspond aux transferts d'eau ;
- Le débit solide, qui correspond aux transferts de sédiments.

Les variations de ces paramètres impliquent un ajustement perpétuel de la géométrie du lit du cours d'eau : ajustement du profil en long (pente du lit) et du profil en travers (largeur et profondeur du lit). La granulométrie des sédiments (taille des sédiments) à transporter, ainsi que la végétation des berges vont également conditionner les capacités d'ajustement du lit du cours d'eau.

L'ensemble de ces processus d'ajustement modelant la morphologie des cours d'eau constitue la dynamique fluviale.

Ainsi, une augmentation de débit entraînera un regain de transport de sédiments pour dissiper l'énergie du cours d'eau, ce qui se traduira par une érosion latérale (élargissement du lit) ou verticale (creusement ou incision du lit). Une réduction des apports en sédiments entraînera les mêmes effets.

A l'inverse, une réduction de débit liquide ou une augmentation d'apports de sédiments entraînera une contraction du lit mineur et/ou un exhaussement du lit par dépôt de

sédiments. Une tendance durable au dépôt ou à l'érosion sera révélatrice d'une perturbation voire d'un dysfonctionnement du système (hydrologie perturbée et/ou absence de disponibilité des sédiments).

Après une période de fortes divagations et changements de tracés aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, le tracé de la Dore s'est fixé jusqu'en 1968. Puis, avec le développement de l'activité d'extractions de granulats, la géométrie du lit de la rivière s'est modifiée : changements de tracés, disparition des bancs sablo-graveleux, incision du lit mineur (surcreusement de 2 m en moyenne en 1985), réduction importante de la largeur du lit mineur (généralement réduite à une trentaine de mètres alors qu'elle variait de 60 à 100 m en moyenne à la moitié du 19^{ème} siècle ; certains tronçons courts présentent en revanche une largeur de 100 à 300 m.).

Depuis 1994 et suite à l'arrêt de cette activité sur le lit mineur (années 1990), on considère que le tracé de la Dore est à peu près stable. Le processus d'incision du lit mineur semble a priori stoppé, sans que des mesures de profil en long ne permettent de l'affirmer avec certitude. La cartographie des bancs alluviaux n'a pas évolué non plus depuis 1994, la tendance est à leur stabilisation par la végétation (saules, peupliers), tout comme les berges et les anciens lits.

2.4.1.4. *Qualité de l'eau et des milieux aquatiques*

La qualité de l'eau est évaluée d'une part pour différents **paramètres physico-chimiques**, parmi lesquels figurent :

- Les macropolluants : matières organiques et phosphorées, proliférations végétales, matières azotées ;
- les micropolluants : pesticides et autres micropolluants organiques, micropolluants minéraux (=métaux lourds et substances toxiques non métalliques tels qu'arsenic et cyanure).

On étudie d'autre part la **qualité biologique** de l'eau, c'est-à-dire :

- Les populations de macro-invertébrés benthiques¹¹ ;
- Les peuplements de diatomées¹² ;
- Les populations de poissons.

Jusqu'en 2007, le bassin versant de la Dore bénéficiait de quatre stations de contrôle gérées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du Réseau National de Bassin (RNB), et toutes situées sur la rivière Dore : à Dore-l'Eglise, en amont de Vertolaye, à Tours-sur-Meymont (aval de Giroux-Gare) et à Dorat. Dans le cadre de la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ce RNB est aujourd'hui remplacé par le Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS). On compte désormais trois stations de contrôle : Dore-l'Eglise, Olliergues (ancienne station de Tours-sur-Meymont) et Dorat.

D'autres réseaux de mesures interviennent au niveau du bassin versant de la Dore :

- Phyt'Auvergne, un réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires (une station à Ris) ;
- Le Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), un réseau national suivant l'état des peuplements piscicoles (une station à Olliergues) ;
- Le Réseau de Référence Piscicole, créé en application de la DCE et qui décrit la qualité des peuplements piscicoles au niveau de stations dites « de référence » situées le plus souvent en tête de bassin versant (une station à Dore-l'Eglise).

¹¹ Invertébrés benthiques : invertébrés vivant sur le fond des cours d'eau.

¹² Diatomée : algue microscopique

L'absence de suivi de la qualité de l'eau des affluents de la Dore ne permet pas de mettre en évidence les perturbations qui pourraient les affecter.

- **Qualité « macropolluants » des eaux de la Dore**

(Données de la période 2000-2005)

La Dore présente une bonne qualité pour les matières azotées et les effets des proliférations végétales. Ainsi, elle ne présente pas de phénomène d'eutrophisation¹³ très marqué.

En revanche, sur la période 2000-2002, les eaux se sont dégradées vis-à-vis des paramètres matières organiques et phosphorées, principalement en tête de bassin (station de Dore-l'Eglise), avant de retrouver une qualité globalement bonne sur la période 2003-2005. Les causes de ce déclassement n'ont pas été identifiées avec précision. L'ensemble des activités humaines (domestiques, industrielles et agricoles) est susceptible d'être responsable de ces rejets de matières organiques et phosphorées.

- **Qualité « micropolluants » des eaux de la Dore**

(Données de la période 2000-2005)

La classe de qualité des pesticides est bonne sur la Dore. Cependant, des prélèvements ponctuels sont parfois problématiques.

La qualité vis-à-vis des hydrocarbures est passable. Les principales sources d'hydrocarbures sont la combustion de carburants fossiles (pétrole ou charbon), les feux de forêts, la production de gaz, les usines de traitement de bois, les gaz d'échappement automobile et l'incinération de déchets.

La présence de micropolluants minéraux est observée sur l'ensemble des stations, avec des qualités mauvaises observées sur les stations plus aval. Elle peut être d'origine naturelle selon la nature des sols et des couches géologiques (c'est le cas de l'arsenic), ou anthropique (traitement de surface, métallurgie, mines, industries de traitement du bois, usages agricoles...).

- **Qualité « macro-invertébrés » des eaux de la Dore**

(Données de la période 2000-2008)

Les populations de macro-invertébrés benthiques, maillon essentiel de la chaîne alimentaire, sont très sensibles aux variations de la qualité des eaux et de celle des habitats. Leur étude permet de révéler des perturbations qui n'apparaissent pas toujours au niveau des analyses physico-chimiques (perturbations antérieures au prélèvement par exemple).

Sur la période 2003-2005, la qualité des peuplements augmente sensiblement par rapport à la période 2000-2002. On note cependant toujours une dégradation d'amont en aval avec une qualité très bonne à Dore-l'Eglise, bonne en amont de Vertolaye et mauvaise à Tours-sur-Meymont. Une certaine récupération est observée à Dorat, où la qualité est passable. En 2007 et 2008, l'état des populations devient très bon pour les trois stations de Dore-l'Eglise, Olliergues et Dorat, mais cette période est aussi marquée par une pluviosité très élevée et une absence d'étiage. Les débits élevés ont donc pu atténuer et masquer les effets d'éventuelles perturbations.

¹³ Eutrophisation : accumulation graduelle de débris organiques dans les eaux stagnantes, provoquant l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes.

○ Qualité des peuplements de diatomées des eaux de la Dore

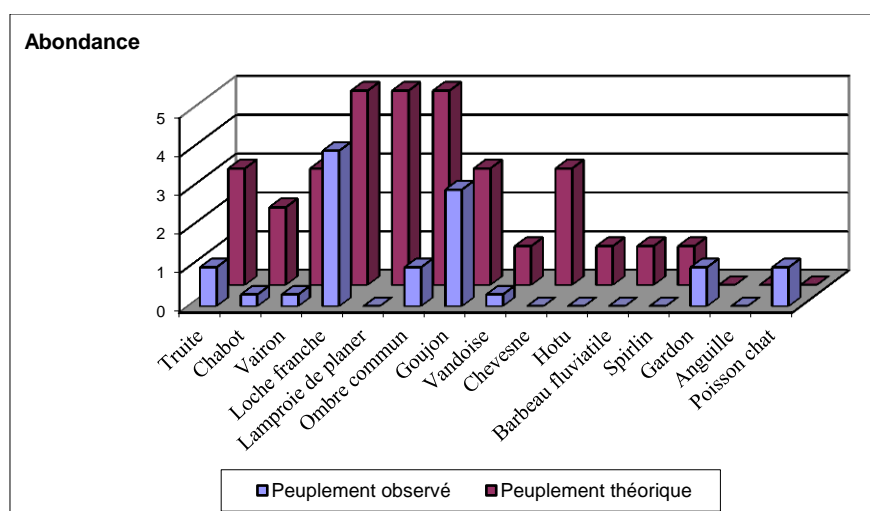
(Données de la période 2000-2008)

Tout comme les invertébrés benthiques, les diatomées constituent un élément essentiel dans le fonctionnement des milieux aquatiques. Elles sont moins sensibles que les macro-invertébrés aux perturbations de la qualité des habitats mais intègrent bien les perturbations liées aux pollutions organiques, azotées et phosphorées, traduisant ainsi les impacts de rejets domestiques et industriels.

Contrairement aux macro-invertébrés, l'état des populations de diatomées a tendance à se dégrader entre les périodes 2000-2002 et 2003-2005. Seule la station de Dore-l'Église présente une très bonne qualité, les autres stations présentant une qualité moyenne. Entre 2006 et 2008, l'état des populations reste stable, il passe de moyen à bon au niveau de la station d'Olliergues (anciennement station de Tours-sur-Meymont).

○ Peuplements piscicoles

(Données de la période 2000-2005)



*Figure 2 : Peuplement piscicole de la Dore à Olliergues
(Données CSP, RHP 2001)*

En raison de leur position élevée dans la chaîne alimentaire, les poissons constituent de très bons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. Les résultats des pêches électriques réalisées par l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA) au niveau de la station RHP d'Olliergues révèlent que la structure des peuplements piscicoles est dégradée par rapport aux peuplements théoriques qui devraient être représentés en l'absence de perturbations. Hormis le Goujon et la Loche franche (espèces supportant des charges organiques importantes), bien représentés, les autres poissons ont une abondance trop faible compte tenu des potentialités de la Dore à ce niveau.

Le PDPG du Puy-de-Dôme apporte des précisions importantes en matière de peuplements piscicoles pour les cinq contextes piscicoles qui recoupent le site Natura 2000 « Dore et affluents » (**Voir partie 2.2.3.5**).

Contexte piscicole	Limites du contexte	Etat fonctionnel	Principaux facteurs de perturbation
Dore intermédiaire	confluence Dolore - confluence Batifol	Dégradé (degré 2)	Plantations de résineux ; Extraction de granulats, protections de berges ; nombre important d'ouvrages hydrauliques ; dégradations liées aux travaux hydrauliques ; rejets domestiques, industriels et agricoles
Dore moyenne	confluence Batifol - seuil de Layat en amont de Courpière	Dégradé (degré 3)	Nombreux obstacles pour la migration ; ouvrages hydrauliques ; étangs ; rejets domestiques et industriels
Dore aval	seuil de Layat – confluence Allier	Dégradé (degré 2)	Pollution de la Durole ; nombreuses extractions de granulats et protections de berges ; prélèvements pour l'irrigation
Faye	Source - confluence avec la Dore	Conforme	Plantations de résineux, nombreux captages AEP, étangs
Couzon	Source - confluence avec la Dore	Dégradé (degré 1)	Nombreux captages AEP ; plantations de résineux ; Retenues et plans d'eau

*Tableau 4 : Contextes piscicoles recoupant le site Natura 2000 « Dore et affluents »
(Source : PDPG du Puy-de-Dôme, 2006)*

Seule la Faye présente un état de fonctionnement conforme. Les autres contextes présentent tous un état plus ou moins dégradé (trois niveaux de dégradation) : concernant la Dore, le classement se dégrade d'amont en aval jusqu'à devenir mauvais (degré 3 de dégradation) au niveau de Courpière, une récupération est observée sur la Dore aval puisque le classement y redevient moyen (degré 2 de dégradation). Sur le Couzon, les peuplements de poissons sont classés en degré 1 de dégradation.

Le principal facteur de perturbation identifié sur le bassin versant de la Dore correspond à la présence de conifères en bordure de cours d'eau et aux travaux forestiers, suivi de la qualité de l'eau et de la présence d'obstacles à la libre-circulation piscicole. Viennent ensuite les dégradations liées à des travaux hydrauliques (drainage, recalibrage), puis la perturbation des débits (présence de microcentrales, tronçons court-circuités, barrages fonctionnant avec éclusées), et enfin la présence de plans d'eau qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau et à l'introduction d'espèces susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques.

2.4.1.5. *Etat des cours d'eau au regard des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau*

Les masses d'eau superficielles sont des unités hydrographiques présentant des caractéristiques assez homogènes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Ces masses d'eau sont provisoirement réparties en trois classes :

- Une masse d'eau est classée en « respect des objectifs » si, au vu de la tendance des programmes d'actions actuels ou prévus, elle devrait respecter les objectifs de la DCE et atteindre, a priori, le bon état écologique en 2015.

- Une masse d'eau est classée en « délai / action supplémentaire » si, au regard des données disponibles et compte tenu des politiques de gestion en cours, il semble qu'elle ne pourra satisfaire les objectifs communautaires en 2015.
- Une masse d'eau est classée en « doute » lorsque les données sont insuffisantes pour faire l'évaluation et la projection à l'horizon 2015.

Le bassin de la Dore est découpé en 30 masses d'eau superficielles naturelles, dont cinq au niveau du site Natura 2000 « Dore et affluents ».

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif état global		Probabilité de respect des objectifs	Paramètres déclassants
		Objectif	Délai		
FRGR0230a	La Dore depuis la confluence de la Dolore jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Vertolaye	Bon état	2015	Doute	Morphologie
FRGR0230b	La Dore depuis la confluence du ruisseau de Vertolaye jusqu'à Courpière	Bon état	2021	Délai / action supplémentaire	Micropolluants Morphologie
FRGR0231	La Dore depuis Courpière jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Bon état	2027	Délai / action supplémentaire	Micropolluants Morphologie
FRGR0269	La Faye et ses affluents depuis la Chambonie jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2015	Respect	-
FRGR1345	Le Couzon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2015	Respect	-
FRGR2146	Le Valeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2015	Respect	-
FRGR2077	Le Saint-Pardoux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2015	Doute	Morphologie Hydrologie
FRGR1511	Le Cros et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2015	Respect	-
FRGR1547	Les Roches et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon état	2027	Respect	-

*Tableau 5 : Objectifs définis par la DCE pour les masses d'eau superficielles dans le site Natura 2000 « Dore et affluents »
(Source : SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010-2015, 2009)*

La DCE estime qu'il peut exister un risque de non-respect des objectifs d'ici 2015 concernant la portion de la Dore comprise entre la confluence avec la Dolore et la confluence avec le ruisseau de Vertolaye, en lien avec les problèmes de connectivité latérale entre la Dore et ses annexes hydrauliques¹⁴.

¹⁴ Même s'il semble aujourd'hui stoppé, l'enfoncement du lit mineur de la Dore, lié à l'activité d'extraction de granulats, est à l'origine d'une diminution des connections latérales entre la rivière et les boires, les bras morts et les forêts alluviales. Ces annexes hydrauliques se retrouvent donc isolées et non fonctionnelles.

Ce risque de non-respect des objectifs est important pour les portions de la Dore situées entre Vertolaye et la confluence avec l'Allier, en raison du grand nombre d'ouvrages entre Vertolaye et Courpière, ainsi que des problèmes de connectivité latérale dans la plaine de Courpière-Thiers (notamment frayères à brochet non fonctionnelles en aval de Courpière). Le paramètre « micropolluants » est également à l'origine de ce classement.

Le Valeyre, la Faye, le Couzon et le Cros sont classés comme devant, a priori, atteindre l'objectif de bon état en 2015.

2.4.2. Eaux souterraines

2.4.2.1. *Les différents terrains aquifères du bassin versant de la Dore*

Les ressources en eaux souterraines sont très dépendantes de la nature des roches constituant le sous-sol et notamment de la perméabilité de ces roches. Sur le bassin versant de la Dore, trois types d'aquifères ont été identifiés :

- **Aquifères du socle cristallin hercynien**

Les roches constituant le socle cristallo-hercynien (granite et roches métamorphiques) sont de nature imperméable. Sur ces terrains, les aquifères sont discontinus et localisés dans des horizons superficiels d'altération du socle ou en profondeur, au niveau des fractures.

- **Aquifères des terrains sédimentaires du tertiaire**

Le caractère imperméable de ces formations ne favorise pas l'existence de ressources en eaux souterraines. Cependant, le système peut s'avérer localement aquifère le long des fractures où des dépôts détritiques ont été accumulés.

- **Les nappes alluviales**

La nappe alluviale de la plaine d'Ambert-Arlanc présente des potentialités aquifères modestes. Celle de la basse vallée de la Dore (Plaine de Courpière à la confluence Dore-Allier) constituerait en revanche la principale ressource aquifère du bassin de la Dore.

2.4.2.2. *Etat des masses d'eau souterraines au regard des objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau*

Au regard de la DCE, le bon état des masses d'eau souterraines consiste en :

- Un « bon état quantitatif »

D'après l'annexe V.2.1.2 de la DCE, « *le bon état quantitatif est atteint si le niveau de la masse d'eau souterraine est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine* ».

- Un « bon état qualitatif » ou chimique de l'eau

L'annexe V.2.3.2 de la DCE définit le bon état chimique de la façon suivante : « *le bon état chimique est atteint lorsque la composition de la masse d'eau souterraine est telle que les concentrations de polluants : ne montrent pas d'effets d'une invasion salée ; ne dépassent pas les normes de qualité applicables au titre d'autres dispositions législatives communautaires pertinentes conformément à l'article 17 : ne sont pas telles qu'elles empêcheraient d'atteindre les objectifs environnementaux spécifiés au titre de l'article 4 pour les eaux de surface associées ou entraîneraient une diminution importante de la qualité écologique ou chimique de ces masses ou occasionneraient des dommages importants aux écosystèmes terrestres qui dépendent directement de la masse d'eau souterraine* ».

De la même manière que pour les eaux superficielles, les masses d'eau souterraines ont été classées en trois catégories : « respect des objectifs », « délai/actions supplémentaires » ou « doute » pour l'atteinte des objectifs DCE d'ici 2015.

Le bassin versant de la Dore est concerné par trois masses d'eau souterraines, qui n'y sont que pour partie, et qui correspondent aux trois types d'aquifères décrits dans le paragraphe précédent. Deux de ces masses d'eau recoupent le site Natura 2000 « Dore et affluents ».

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif état global		Probabilité de respect des objectifs	Paramètres déclassants
		Objectif	Délai		
FRG143	Madeleine - Bassin versant de l'Allier	Bon état	2021	Respect	Paramètre chimique
FRG051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	Bon état	2015	Respect	-

Tableau 6 : Objectifs définis par la DCE pour les masses d'eau souterraines recoupant le site Natura 2000 « Dore et affluents »

(Source : SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010-2015, 2009)

La masse d'eau « Madeleine - Bassin versant de l'Allier » correspond à l'ensemble des aquifères de socle du bassin versant (aquifères d'altération du socle, aquifères profonds liés aux fractures du socle) décrits dans le paragraphe 2.4.2.1.

La masse d'eau « Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne » correspond aux terrains sédimentaires du tertiaire.

3. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Les orientations de préservation des milieux qui seront énoncées dans ce DOCOB tiendront compte des différentes façons dont les habitats naturels sont utilisés et impactés ou non par les activités humaines.

Il convient donc de lister les activités susceptibles d'interagir avec les milieux naturels et de caractériser ces interactions.

Les informations se rapportant à ces activités sont issues d'une analyse bibliographique et d'entretiens avec les acteurs identifiés sur le site.

HISTORIQUE ET EVOLUTION

Dès le 10^{ème} siècle, le fort potentiel hydraulique de la Dore et de certains de ses affluents a permis le développement d'une importante activité artisanale et industrielle sur le bassin versant couplée jusque dans les années 50 à une importante activité agricole. L'activité agricole représentait l'un des principaux pôles économiques de la région à la fin du 19^{ème} siècle. Ce développement économique s'est suivi du développement du tissu urbain.

L'exode rural massif des années 50 a affecté le secteur agricole. Sur le bassin de la Dore comme au niveau national, le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles a beaucoup diminué au cours des dernières décennies. L'enquête structurelle de 2005 (Service AGRESTE du Ministère de l'agriculture) réactualise partiellement le recensement agricole et permet de dégager des grandes tendances à l'échelle départementale. Pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, la tendance serait à un ralentissement des pertes, tant sur le nombre d'exploitations que sur la Surface Agricole Utile (SAU).

La forêt était très peu développée au début du 20^{ème} siècle : sa surface à l'époque est estimée à 4% de la superficie totale du bassin versant. Elle a considérablement progressé suite à la déprise agricole, avec le boisement naturel des parcelles agricoles abandonnées, mais surtout avec les plantations subventionnées par le Fonds Forestier National (FFN) à partir de 1946. Elle occupe aujourd'hui 54% de la surface du bassin versant, soit deux fois plus que la moyenne nationale.

L'industrie s'est quant à elle d'abord maintenue dans la vallée, avec une bonne diversité des pôles d'activités au cours du 20^{ème} siècle, avant d'amorcer un déclin à partir des années 1970.

3.1. EXPLOITATION FORESTIERE

Sur le bassin versant de la Dore, les activités liées à l'exploitation forestière occupent une large place dans l'économie locale. Elles sont amenées à se développer davantage avec l'arrivée à maturité des plantations massives effectuées dans les années 50. Ce sont surtout des plantations monospécifiques de résineux (épicéas, douglas...) qui ont été développées à partir de cette époque. Les conifères sont ainsi largement dominants et représentent 72% des surfaces boisées (IFN, 2003).

La forêt domaniale ne représente que 2% de la surface du bassin versant et l'ensemble des forêts publiques moins de 8%. La forêt est donc essentiellement privée et appartient à une multitude de propriétaires (estimés à environ 70 000 sur le bassin versant de la Dore), ce qui conditionne considérablement la gestion forestière. La gestion des forêts publiques est assurée par l'Office National des Forêts (ONF). Dans le domaine privé, la gestion revient aux multiples propriétaires forestiers dont les parcelles sont souvent de très petite taille, ce qui ne favorise pas l'exploitation et la gestion de la forêt.

☞ La gestion et l'exploitation forestière peuvent impacter de différentes façons les milieux aquatiques et humides.

Lorsque des plantations boisées sont réalisées sur des zones humides, le régime des eaux est modifié : les zones humides ne peuvent plus jouer leur rôle dans la régulation du régime hydrique (régulation des crues/soutien d'étiage). De plus, ces zones humides peuvent s'assécher car les plantations boisées sont plus consommatrices en eau qu'une ripisylve naturelle ou qu'une prairie tourbeuse.

Les boisements monospécifiques sont responsables de l'uniformisation des berges et des cours d'eau et donc de la mise en place d'une faune et d'une flore extrêmement pauvres (diminution de l'intérêt écologique).

Les plantations d'essences résineuses ne conviennent pas aux bordures de cours d'eau :

- Elles sont à l'origine de la déstabilisation des berges avec certains résineux, notamment les épicéas, partiellement le douglas dont le réseau racinaire superficiel ne contribue pas au maintien des berges.
Elles vont avoir tendance à s'effondrer dans ces secteurs enrésinés avec pour conséquences : l'augmentation de la largeur du lit, la diminution de la hauteur d'eau et des vitesses d'écoulement, un ensablement et une banalisation du lit. Cet ensablement est particulièrement problématique pour des cours d'eau salmonicoles, car les espèces associées ont besoin d'habitats peu colmatés notamment pour la reproduction ;
- Les chutes d'arbres dans les cours d'eau entraînent la formation d'embâcles pouvant entraver le franchissement piscicole ;
- Les sols à nu sous couvert de résineux favorisent l'érosion des bassins versants et l'ensablement des cours d'eau ;
- Ces plantations sont souvent très denses, ce qui provoque une absence de lumière au sol et donc la disparition des plantes herbacées et arbustives. Or ces dernières contribuent à la stabilité des berges, des végétaux aquatiques, du phytoplancton ainsi que des espèces animales associées (notamment certaines espèces animales et végétales d'intérêt communautaire) ;

- Les feuilles (aiguilles) des résineux sont persistantes et difficiles à dégrader ce qui accentue l'absence d'apports allochtones de matières organiques (feuilles, insectes) dans le cours d'eau et crée un déficit nutritif pour la vie aquatique. On observe de plus, une perte de la valeur piscicole du cours d'eau : les poissons se réfugiant en amont ou en aval de l'enrésinement ;
- Les résineux, connus pour provoquer une acidification des sols, peuvent provoquer une acidification de l'eau.

Les plantations de peupliers, que l'on retrouve plus marginalement et principalement dans la plaine alluviale de la Dore en aval de Courpière, ont des impacts similaires aux résineux, notamment pour le maintien des berges.

Les travaux d'exploitation forestière peuvent générer différents impacts sur le milieu aquatique :

- Ensablement des ruisseaux par érosion des sols lors de coupes à blanc sur de grandes surfaces et de fortes pentes ;
- Colmatage du lit du cours d'eau et destruction des habitats/espèces lors de la traversée du cours d'eau par des engins forestiers ou lors de l'utilisation du cours d'eau comme voie de débardage ;
- Sur les sols peu portants, le travail des engins forestiers peut provoquer des dégâts très importants.

Sur le site, les berges sont particulièrement enrésinées dans les fonds de vallon des parties supérieures de la Faye et du Couzon ainsi que dans une moindre mesure sur la Dore amont (CBNMC 2010). On retrouve principalement les peupleraies dans la basse vallée de la Dore en aval de Courpière (SAGE 2009, CBNMC 2010).

Afin de limiter ces impacts, certaines pratiques d'exploitation forestière sont à privilégier.

Des dispositifs de franchissement de cours d'eau temporaires ou permanents peuvent être utilisés afin d'éviter les destructions d'habitats aquatiques et le colmatage du lit du cours d'eau. Sur les sols peu portants, une alternative à l'utilisation des engins forestiers classiques est l'exploitation par câble-mât, mais celle-ci est plus coûteuse.

A l'échelle du massif, la mise en place d'itinéraires de débardage permet de diminuer les franchissements de cours d'eau tout en permettant une exploitation forestière rentable. Ce qui peut néanmoins être compliqué au vu du nombre important de propriétaires privés sur le site.

L'orientation des voiries forestières par rapport à la pente est à prendre en compte afin d'éviter une érosion des sols et l'entraînement de matières en suspension vers le cours d'eau.

Les propriétaires forestiers doivent être sensibilisés aux impacts des plantations (résineux, peupliers de culture) ne convenant pas en bordure de cours d'eau et dans les zones humides. La mise en place de zones de recul des plantations avec restauration d'une ripisylve adaptée (aulnes, frênes...) doit être généralisée afin de protéger les berges et le lit du cours d'eau, de maintenir l'intérêt écologique du milieu et de préserver les fonctions des zones humides.

Un entretien adapté doit maintenir une ripisylve variée et équilibrée (alternance de zones d'ombre et de lumière, élimination des arbres malades, diversité de tailles et d'espèces...). Il permet ainsi de limiter le développement des espèces envahissantes qui s'installent préférentiellement sur les milieux remaniés ou lorsque la ripisylve est absente ou insuffisante.

3.2. ACTIVITES AGRICOLES

La surface agricole représente 30% de la surface du bassin versant de la Dore avec une dominance des prairies permanentes (72% de la Surface Agricole Utile (SAU)) par rapport aux terres labourables (28% de la SAU). Parmi les terres labourables, 62% sont des prairies temporaires. Le bassin de la Dore constitue donc un territoire très prairial (entre 80 % et 90 % de prairies dans la SAU). Les grandes cultures restent peu développées et sont surtout localisées sur la basse vallée de la Dore. On y cultive principalement du blé et du maïs fourrage et ensilage, mais aussi du triticale, de l'orge et de l'avoine qui servent également à l'alimentation des animaux.

Les prairies permanentes sont faiblement productives et ne reçoivent pas de fertilisation minérale. La fertilisation minérale azotée sur prairies temporaires est quant à elle en moyenne de 40 Unités d'azote (UN)/ha. Elle est plus élevée sur les cultures céréalières de la Limagne sur la basse vallée de la Dore (110 à 160 UN/ha pour les céréales et 130 à 160 UN/ha pour le maïs) (Recensement Général de l'Agriculture RGA 2000).

Le bassin versant de la Dore comporte essentiellement de petites exploitations extensives à dominante laitière, sauf dans la partie nord-ouest où les exploitations sont à dominante céréalière.

On compte sur l'ensemble du bassin versant de la Dore 162 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) agricoles. Sur le site Natura 2000 « Dore et affluents », environ 25 ICPE agricoles sont présentes (RGA 2000).

Les activités agricoles présentent un risque de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, les engrais organiques et minéraux, les effluents d'élevage. La maîtrise des effluents nécessite la collecte et le stockage des déjections animales et des eaux de ruissellement des exploitations. Les bâtiments d'élevage ont pour la plupart été mis aux normes et disposent actuellement de fosses de capacités suffisantes pour éviter les épandages en fin de saison hivernale (sols détrempés ou enneigés).

L'agriculture peut exercer des pressions sur les zones humides : abandon de l'entretien (fauche, pâturage) des zones humides, drainage, agrandissement des parcelles au détriment des zones humides. L'abandon de l'entretien entraîne l'envahissement par les végétaux colonisateurs et les ligneux, d'où un assèchement progressif et une réduction forte de leur richesse biologique.

Les activités agricoles peuvent également impacter la morphologie et l'écologie du cours d'eau :

- Le piétinement du bétail aux abords ou dans le lit des cours d'eau a notamment pour conséquences l'affaissement des berges et la destruction d'habitats favorables à la faune aquatique ;
- Les traversées d'engins et du bétail ainsi que les réseaux de drainage superficiels sont à l'origine d'un apport important de sédiments fins qui en sédimentant vont colmater et homogénéiser le substrat du ruisseau ;
- Lorsque le cours d'eau est dépourvu de ripisylve (prairies ou cultures jusqu'au bord du lit de la rivière), sa température va augmenter en période estivale provoquant des perturbations pour certaines espèces comme l'Ecrevisse à pattes blanches et favorisant le développement d'algues qui participeront alors au colmatage des fonds.

Certains aménagements permettent d'éviter ces impacts :

- L'installation de ponts de franchissement pour les animaux et les engins ;
- La restauration de la ripisylve en bordure du cours d'eau par plantation d'essences d'arbres adaptées ;
- La mise en place de clôtures et l'installation d'abreuvoirs au sein du cours d'eau empêchant ou limitant l'accès du bétail au cours d'eau.

☞ La pression agricole sur la qualité des eaux est plutôt faible sur le bassin versant de la Dore de par le type d'agriculture pratiquée : élevage bovin extensif sur un site très prairial. D'après les bilans, peu d'excédents de fertilisation sont mis en évidence. Des communes présentent même des bilans à l'équilibre. Des soldes azotés de 20 à 40 UN/ha existent très localement sur des communes situées le long de la basse vallée de la Dore (grandes cultures dont maïs irrigué) ou sur la Montagne Thiernoise (élevages).

La Dore est faiblement contaminée par les produits phytosanitaires (pesticides et herbicides) mais certaines mesures réalisées par le groupe Phyt'Auvergne à la station de Ris (hors site « Dore et affluents ») posent problème (dépassement des normes de concentration).

L'origine de ces dépassements n'est pas nécessairement agricole mais pourrait provenir de l'utilisation de ces produits par des acteurs non agricoles du territoire (collectivités par exemple) ou par des particuliers.

Enfin, il est important de noter que même en faible quantité, les produits phytosanitaires présentent une toxicité importante.

Pour conclure, la Dore est donc relativement préservée vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses.

Sur le site, l'irrigation est faiblement pratiquée : les prélèvements agricoles d'eau se font surtout pour l'abreuvement (sur le réseau AEP et en rivière en période estivale). En termes de quantité, les prélèvements en eau pour l'abreuvement ou l'irrigation restent globalement faibles sur le site (SAGE 2010).

Enfin, concernant l'impact de l'agriculture sur la morphologie et l'écologie des cours d'eau, sur la Faye, quelques bovins piétinent des berges et provoquent un ensablement du ruisseau. De même dans les parties intermédiaires du Couzon dépourvues de ripisylve (PDPG 2006). De plus, sur certaines zones de la Dore amont la ripisylve est absente : les prairies ou les cultures sont directement en contact avec le cours d'eau (CBNMC 2010).

☞ Deux piscicultures sont présentes sur la Faye et une sur le Couzon. Elles pratiquent toutes les trois l'élevage de salmonidés (Truite arc-en-ciel, Truite fario, Saumon de fontaine, Ombre commun...) et utilisent des bassins construits en dérivation des cours d'eau.

Ces exploitations peuvent contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau par les apports en matières organiques et par les traitements utilisés (hormones, médicaments...). Lors de la vidange des plans d'eau contenant les poissons, il est possible que les sédiments libérés colmatent les fonds du cours d'eau. Les piscicultures peuvent aussi être à l'origine de la colonisation du cours d'eau par des espèces envahissantes. Afin de minimiser ces impacts, il faut veiller au bon fonctionnement de la pisciculture et au choix des espèces élevées.

Sur la Faye, les deux piscicultures participent au colmatage du fond du cours d'eau et dérivent une partie du débit. Sur le Couzon, la pisciculture perturbe quelque peu la qualité de l'eau (PDPG 2006).

3.3. USAGE DOMESTIQUE DE L'EAU

Alimentation en Eau Potable (AEP) :

A l'échelle du bassin versant de la Dore, les prélèvements se font essentiellement dans la nappe alluviale de la Dore : champ de captage du Felet sur Thiers (puits captages de sources et puits filtrants dans les aquifères de socle).

Sur la Faye et le Couzon, de nombreux captages AEP accentuent les étiages estivaux, diminuent le débit et la hauteur de la lame d'eau (PDPG 2006). Aucun prélèvement d'eau à usage domestique ne se fait directement dans la Dore.

5 SIAEP (Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable) sont présents sur le site : Dore-Allier, Rive Gauche de la Dore, Faye, Bas-Livradois et Fossat. L'alimentation en eau potable peut aussi être réalisée en régie directe par les services communaux.

Assainissement :

✓ *Assainissement collectif*

Vingt-deux communes sont équipées d'ouvrages d'assainissement collectif dont les maîtres d'ouvrages sont en majorité les communes et pour le reste des syndicats intercommunaux d'assainissement. Sept communes ne sont pas équipées d'ouvrages d'assainissement collectif : Grandrif, La Renaudie, Olmet, Peschadoires, Sainte Agathe, Saint-Gervais-Sous-Meymont et Vertolaye.

Sur le site, l'habitat est essentiellement diffus. Ainsi, les stations d'épuration sont majoritairement de petite taille (de 100 à 2 000 Eqh¹⁵). Ces ouvrages, parfois en mauvais état ou mal entretenus, peuvent poser des problèmes de pollution des eaux. Les réseaux unitaires¹⁶ de collecte des eaux usées peuvent aussi entraîner des pollutions du milieu aquatique par surverse des déversoirs d'orage ou par une mise en charge des STEP due aux eaux pluviales.

Les secteurs où les cours d'eau sont les plus impactés par les rejets de l'assainissement collectif sont la plaine d'Ambert ainsi que la basse vallée de la Dore, à l'aval de Courpière (SAGE 2010).

✓ *Assainissement non collectif*

Afin de contrôler la conformité et le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, les communes doivent se doter de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Sur le site, vingt-huit communes sont dotées d'un SPANC dont les maîtres d'ouvrage sont : les communes de Thiers, Escoutoux, Ambert, Job ; les communautés de communes de Courpière, de la Montagne Thiernoise, Entre Dore et Allier ; le SIVOM (Syndicat Inter-communal à Vocation et Objectifs Multiples) d'Ambert.

Seule la commune de Saint-Gervais-Sous-Meymont ne dispose pas de SPANC.

Globalement, la part de l'assainissement autonome par rapport à celle de l'assainissement collectif est importante sur le bassin. L'assainissement autonome présente un fort taux de

¹⁵ Eqh = Equivalent habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

¹⁶ Réseau unitaire : évacue dans une même canalisation les eaux usées domestiques et les eaux pluviales

non-conformité (45 % de réhabilitation prioritaire sur le bassin versant) qui est peut-être dû aux nombreuses résidences secondaires, mais son impact est relativement faible avec des rejets deux fois moindres que ceux de l'assainissement collectif (SAGE 2010).

3.4. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

***Cf. Carte 9 « Les usines hydroélectriques sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » »
Carte 10 « Ouvrages transversaux et obstacles au franchissement piscicole sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » »***

Les aménagements hydrauliques impactent l'état physique des cours d'eau et ont une incidence sur de nombreux aspects : richesse biologique (habitats), qualité de l'eau (auto épuration), hydrologie (lame d'eau, connexions latérales), qualité paysagère... Les installations hydroélectriques, les seuils et les barrages ont un impact sur la continuité écologique du cours d'eau : ils constituent un obstacle au transport des sédiments, à la libre circulation des poissons migrateurs et des autres espèces biologiques (poissons, invertébrés benthiques¹⁷, macrophytes¹⁸, phytoplancton...).

Sur les cours d'eau classés en liste 1 (tous les cours d'eau du site « Dore et affluents » sont classés en liste 1), il est interdit de construire un ouvrage faisant obstacle à la continuité.

Sur ceux classés en liste 2 (la Dore, la Faye, le Couzon ainsi que certains affluents de la Faye), les propriétaires des ouvrages doivent les mettre en conformité dans les 5 ans suivant la publication de la liste de classement.

Installations hydroélectriques

Sur le site, 8 installations hydroélectriques sont présentes : 5 sur la Dore, 2 sur la Faye et 1 sur le Valeyre. Ces installations, de type micro-centrales pour la plupart, sont exploitées par des sociétés privées ou des particuliers.

En plus de l'obstacle lié à l'ouvrage pour la circulation des poissons migrateurs et le transport des sédiments, les installations hydroélectriques créent des perturbations des habitats aquatiques. Ces perturbations sont liées aux éclusées ou aux faibles débits restant dans les tronçons court-circuités. L'instauration d'un débit minimal ou réservé en dessous duquel l'usine ne peut plus turbiner vise à garantir le maintien de la vie aquatique.

Seuils et barrages

Au-delà des installations hydroélectriques, une multitude d'ouvrages hydrauliques segmentent les cours d'eau et génèrent des perturbations de débit. Ils ont été construits pour différents usages : moulins, prises d'eau, créations de plans d'eau... La plupart ne présente plus d'usage économique aujourd'hui. Certains sont encore utilisés pour l'agrément ou le droit d'eau alors que d'autres présentent un intérêt patrimonial particulier comme certains moulins.

En 2007 et 2008 la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) devenue DDT (Direction Départementale des Territoires) a réalisé un inventaire de ces ouvrages sur

¹⁷ Benthique : vivant sur ou près du substrat des milieux aquatiques

¹⁸ Macrophytes : plantes aquatiques visibles à l'œil nu

six cours d'eau classés « à migrateurs » sur le territoire du Parc : la Dore, la Faye, le Couzon, la Dolore, le Mende et la Credogne. Plus de 300 ouvrages ont été recensés, dont plus d'une centaine sur le seul site « Dore et affluents ». Cet inventaire a mis en évidence que le tiers d'entre eux étaient infranchissables ou difficilement franchissables par les poissons.

Au-delà de l'obstacle lié à l'ouvrage, les barrages peuvent participer au colmatage des fonds du cours d'eau. En effet, les sédiments grossiers vont s'accumuler en tête de barrage alors que les sédiments fins vont être concentrés en amont du mur avec pour conséquences :

- Un déficit granulométrique en aval du barrage ;
- Un colmatage du fond du cours d'eau en aval lorsque les vannes sont ouvertes.

A noter que le barrage de l'usine hydroélectrique de Sauviat situé sur un affluent de la Dore, le Miodet, présente des sédiments polluants et des métaux lourds dans la retenue. Cette pollution est due à l'ancienne activité minière d'Auzelles et au lessivage des résidus miniers encore présents aux abords de la mine. Lors de la vidange de la retenue du barrage, cette pollution gagne alors la Dore (DRIRE Auvergne).

Depuis 2009, un protocole de suivi de l'eau autour de l'aménagement hydroélectrique de Sauviat est mis en œuvre par les services de l'Etat. De plus, une étude réalisée en 2009 par EDF a montré qu'il ne serait pas possible (techniquement et financièrement) d'extraire les sédiments accumulés dans la retenue et de les acheminer vers un centre d'enfouissement.

Enfin, ce barrage impacte également le débit de la Dore par la prise d'eau réalisée sur celle-ci pour l'alimenter et du fait de son fonctionnement par éclusées qui génère de soudaines variations de débit en aval de l'installation.

Digues et protections de berges

De nombreux enrochements et protections de berges, souvent illégaux, bloquent localement toute possibilité d'ajustement latéral du cours d'eau.

Sur la Dore, dans la plaine d'Ambert-Arlanc de nombreuses protections de berges sont présentes pour prévenir la divagation de la rivière dans les villes, les villages et les gravières. Cependant, la majorité d'entre elles est en mauvais état et susceptible d'être emportées par de fortes crues.

Le secteur de Néronde jusqu'à Dorat comporte également de nombreux enrochements.

L'utilisation du génie végétal à la place des enrochements pour les travaux de protection des biens et des personnes doit être favorisée. Les techniques végétales présentent de nombreux intérêts sur les plans technique (très bonne tenue des berges, meilleure dissipation de l'énergie, intervention moins lourde), écologique et paysager, ainsi que financier.

Autres aménagement hydrauliques

Certains travaux peuvent avoir un impact important sur le fonctionnement du cours d'eau comme le recalibrage ou le recouplement artificiel de méandres.

Les retenues et les plans d'eau modifient profondément les habitats aquatiques et représentent un obstacle à la libre circulation des poissons et sédiments. Le réchauffement de l'eau et la réduction de la vitesse du courant occasionnés diminuent la capacité auto-épuratoire du cours d'eau. Des phénomènes d'eutrophisation peuvent survenir en fonction des apports en azote et phosphore sur le bassin amont.

Quelques étangs sont présents sur la Faye et entraînent des perturbations habituelles. Sur le Couzon, les parties intermédiaires ont subi des travaux hydrauliques et le lac d'Aubusson provoque des perturbations significatives des peuplements (PDPG 2006). La Dore d'Ambert à Courpière comporte quelques étangs et dans la plaine d'Ambert, des travaux hydrauliques sur les zones humides et les ruisseaux ont eu lieu dans le but de favoriser l'écoulement (SAGE 2010).

A l'heure actuelle, la dynamique fluviale active de la Dore n'est pas restaurée, l'érosion latérale dans les méandres ne se fait plus que ponctuellement (sur moins de 1% du linéaire). Outre l'affaiblissement naturel des débits, la principale limite à cette érosion est le corsetage de la rivière par des enrochements et des protections de berges (SAGE 2010).

Concernant la continuité écologique des cours d'eau, ce n'est pas sur la Dore que l'on rencontre le plus de difficultés vis-à-vis du franchissement piscicole mais sur la Faye et le Couzon (**Voir tableau 6**). En effet, sur la Dore les premiers ouvrages présentant des difficultés se trouvent à Olliergues dans les gorges et c'est en amont de la plaine d'Ambert que l'on retrouve le plus d'ouvrages difficilement franchissables et infranchissables. La Faye, le Couzon et leurs sous-affluents présentent la densité la plus importante d'ouvrages faisant obstacle à la circulation piscicole (SAGE 2010).

	Dore (de Thiers à Ambert)	Faye	Affluents de la Faye	Couzon	Affluents du Couzon	Valeyre	Saint- Pardoux	Cros	Roches
Ouvrage infranchissable	2	4	6	8	0	22	6	13	5
Ouvrage difficilement franchissable	2	4	1	5	0	0	0	0	0
Ouvrage franchissable	48	19	4	28	1	0	0	0	0

Tableau 7 : Ouvrages transversaux et obstacles au franchissement piscicole sur les cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents »

(Source : DDT 63, PNRLF, CRE Dore moyenne, août 2011)

3.5. ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Le site « Dore et affluents » comporte des établissements industriels dans des secteurs d'activités variés et dominés par le travail des métaux, la construction mécanique, la plasturgie, le papier carton et la chimie. De nombreuses scieries sont également réparties sur les secteurs de production forestière du bassin.

Les activités industrielles et artisanales peuvent avoir un impact notable sur la ressource en eau et les milieux aquatiques de par les prélèvements en eau souvent importants, les rejets d'eau et les pollutions accidentelles ou diffuses.

☞ Pour leurs besoins en eau, la plupart des entreprises est raccordée aux réseaux des collectivités mais certaines réalisent leurs propres captages (prélèvements en rivière majoritairement). L'usine Sanofi-Aventis (industrie pharmaceutique) située à Vertolaye et les papeteries de Giroux réalisent des prélèvements d'eau très importants directement dans la Dore : à eux seuls ils prélèvent les 2/3 des prélèvements industriels du bassin versant soit 3.14 millions de m³/an (SAGE 2010).

☞ Les rejets industriels, nombreux dans les communes de Thiers, Courpière et Ambert, ont un impact sur la qualité des eaux et des milieux. Le secteur des gorges de la Dore comporte deux entreprises réalisant des fortes émissions de polluants.

Ces rejets auront un impact différent sur les milieux aquatiques et la ressource en eau en fonction de leur nature : les rejets azotés et phosphatés favorisent l'eutrophisation du milieu et le développement excessif d'algues ; les rejets excessifs de matières oxydables diminuent les teneurs en oxygène dissous dans l'eau ; les rejets de toxiques (dont la rémanence est importante) entraînent une pollution durable du milieu.

Parmi les entreprises raccordées aux réseaux communaux d'assainissement, certaines augmentent particulièrement la charge polluante dans les stations d'épuration :

- L'usine Celta de Courpière : Matières En Suspension (MES) et matières oxydables ;
- L'abattoir d'Ambert : MES, matières oxydables, azotes réduits et matières phosphorées ;
- Entreprises situées sur Thiers : métaux.

Parmi les entreprises non raccordées aux réseaux, certaines exercent des pressions particulièrement fortes sur le milieu aquatique :

- L'usine Sanofi-Aventis de Vertolaye : rejets de micropolluants (solvants) et de substances médicamenteuses problématiques en sortie de la station d'épuration du site ;
- Les papeteries de Giroux sur la commune d'Olliergues : rejets de matières oxydables et d'azotes réduits qui sont insuffisamment traités par la lagune utilisée pour l'épuration, épandage des produits de curage présentant des traces éventuelles de métaux.

Une quinzaine d'industries situées à proximité du site sont soumises à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises au régime d'autorisation.

Deux directives européennes constituent la base de la réglementation communautaire des activités industrielles: la directive IPPC et la directive SEVESO II.

Certains établissements situés sur le site sont soumis à la directive relative à la prévention et la réduction intégrée de la pollution (directive IPPC) : l'usine Sanofi-Aventis de Vertolaye ; les papeteries de Giroux ; le SIVOM d'Ambert (stockage des ordures ménagères) ; les usines Dapta, SAPEC et SAPEC 2 situées à Thiers ; l'EARL BOY à Tours-sur-Meymont. Les émissions polluantes de ces entreprises sont recensées dans une base de données nationale appelée IREP.

La directive SEVESO II réglemente les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs et les activités les plus dangereuses (en fonction des quantités et des types de produits dangereux). Cette directive ne concerne donc qu'une certaine catégorie d'installations. L'usine Sanofi Aventis relève de la directive SEVESO II et est classée en seuil haut.

Concernant les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), le ministère de l'écologie les a recensés dans une base de données appelée BASOL. Ces sites appellent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Sur le site « Dore et affluents », la base de données du ministère recense 9 sites et sols pollués : 2 à Ambert, 1 à Courpière, 1 à Marat, 4 à Thiers et 1 à Vertolaye.

Depuis une quinzaine d'années, les entreprises tendent à diminuer leurs impacts sur l'environnement en raison de la pression réglementaire et grâce à des actions de sensibilisation. Sur le site, des pollutions par des substances toxiques sont avérées dans le milieu aquatique en raison de la présence de substances médicamenteuses d'origine industrielle. La consommation et la conservation des poissons pêchés de la Dore entre Vertolaye et Sauviat est interdite par arrêté préfectoral du 15 octobre 2009.

Concernant les installations de traitement et de stockage des déchets : certaines communes du site ont des déchetteries communales, Courpière et Thiers ont un centre de transfert des ordures ménagères, Ambert possède un centre de compostage. Ces sites présentent peu de risques de pollution chronique mais peuvent être exposés à des pollutions accidentelles.

Le seul Centre de Stockage des Déchets Ultimes du site « Dore et affluents » est situé sur la commune d'Ambert. La qualité insuffisante des effluents rejetés après traitement perturbe le ruisseau de l'Etagnon qui est un affluent de la Dore (SAGE 2009).

Concernant les extractions de granulats, les extractions de matériaux alluvionnaires dans le lit mineur des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau ont été interdites en 1994. Depuis 2007, les extractions dans le lit majeur sont interdites dans les alluvions récentes mais elles sont autorisées dans les alluvions anciennes si l'absence d'impact sur la nappe alluviale est prouvée. Une des orientations prises par le Schéma Départemental des Carrières du Puy-de-Dôme est la substitution des matériaux alluvionnaires par des granulats issus de roches massives.

Ces exploitations de matériaux alluvionnaires, réalisées par le passé dans la Dore, ont créé un déficit en transport solide et ont déclenché l'incision du lit (2 m en moyenne). Même si cette incision semble aujourd'hui terminée, les impacts de ces prélèvements anciens, dans la plaine d'Ambert-Arlanc et dans la basse vallée de la Dore en aval de Courpière, se font toujours sentir. En effet, l'incision et l'enfoncement du lit ont déconnecté la Dore de ses annexes hydrauliques avec pour conséquences : le dépérissement de la végétation rivulaire et la formation de nombreux plans d'eau par les anciennes gravières qui augmentent les risques d'eutrophisation, de pollution des nappes alluviales et les risques d'introduction d'espèces envahissantes.

Actuellement, la vallée de l'Allier fournit 98,6 % de la production alluvionnaire du Puy-de-Dôme alors que la vallée de la Dore n'en fournit que 1 % (Schéma Départemental des Carrières du Puy-de-Dôme 2008-2017).

3.6. INFRASTRUCTURES LIEES AU TRANSPORT

La route départementale 906 longe la Dore sur la quasi-totalité de son cours et possède un trafic dense (plus de 7000 véhicules par jour sur certains tronçons). De nombreux risques de pollution y sont présents (hydrocarbures, transport de matières dangereuses, traitements utilisés pour entretenir les abords des routes, salage excessif).

La Dore est également longée par une voie ferrée à vocation touristique et servant aussi pour le transport de fret. Le train touristique de l'association AGRIVAP transporte 10 000 à 15 000 voyageurs par an sur l'ensemble du réseau (de Courpière à Sembadel) et emprunte des secteurs de gorges difficilement accessibles par d'autres moyens. Les transports de fret s'effectuent seulement entre Courpière et Giroux : environ 20 000 tonnes de papier et de carton transitent chaque année sur ce tronçon.

Ce transport ferroviaire peut constituer une source de pollution par les traitements chimiques destinés à l'entretien des rails et leurs abords (désherbage principalement), le graissage des aiguillages ainsi que des éventuelles fuites de carburant ou de liquide de frein des trains. A noter que la voie ferrée située entre Courpière et Ambert est très proche de la Dore.

3.7. CHASSE ET PECHE

☞ L'activité de pêche est un atout pour la découverte des milieux aquatiques et la sensibilisation du public. Les pêcheurs contribuent par ailleurs à l'entretien et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Ils sont directement touchés par la limitation du potentiel halieutique liée aux problèmes de qualité et de quantité de la ressource en eau et à la dégradation des milieux.

Pour pratiquer la pêche, chaque pêcheur doit adhérer à une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) ; on en compte 2 sur le site Natura 2000 : APPMA du Livradois et APPMA de Courpière/Thiers. Chaque AAPPMA a en charge la gestion d'un ensemble de cours d'eau et plans d'eau ouverts à la pratique de la pêche et en assure la protection et l'entretien.

Un arrêté préfectoral annuel fixe dans chaque département les conditions d'exercice, les procédés et modes de pêche. Un Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des Ressources Piscicoles, réalisé par la Fédération Départementale de pêche du Puy-de-Dôme, fixe des objectifs de gestion du patrimoine piscicole.

La pêche peut se pratiquer sur des cours d'eau de première ou de deuxième catégorie. Les cours d'eau de première catégorie (rivières aux eaux vives) présentent en majorité des salmonidés comme la truite fario. Sur les cours d'eau de seconde catégorie (rivières aux eaux plus calmes), les peuplements sont dominés par les cyprinidés (gardon, carpe...) et par les carnassiers (brochet, sandre, perche...). Seule la Dore, entre le barrage de Sauviat (à 6 km au sud de Courpière) et sa confluence avec l'Allier, est classée en seconde catégorie. Le reste de son cours (de sa source jusqu'au barrage de Sauviat), la Faye et le Couzon sont classés en première catégorie.

La pêche peut aussi se pratiquer sur des lacs et plans d'eau :

- Etang du Chambon à Thiers ;
- Etang de la fontaine qui pleut, étang de Tarragnat et étang Pierre Bravard à Courpière ;
- Etang de Chauttes à Ambert ;
- Etangs de pêche gérés par une pisciculture de Vollore-Montagne et plan d'eau d'Aubusson, alimentés tous deux par le Couzon ;
- Etangs de pêche alimentés par la Faye et gérés par une pisciculture d'Augerolles.

☞ Sur le bassin de la Dore, la chasse au gibier d'eau est courante du fait de l'attractivité de la zone pour les oiseaux d'eau (nombreux points d'eau, étangs...). Certaines zones humides peuvent alors être aménagées ou entretenues par les chasseurs pour la chasse.

Les chasseurs ont l'obligation d'adhérer à une Fédération Départementale des chasseurs.

Chaque Fédération Départementale de chasse doit établir un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Il s'agit d'un document de planification qui a pour objectif d'inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espèces et des espaces. Ce document est opposable aux chasseurs, aux sociétés, aux groupements et associations de chasse du département. Le SDGC du Puy-de-Dôme a été approuvé en 2009.

Les communes du site sont réparties sur 4 unités de gestion cynégétique définies dans le SDGC : Lezoux-Courpière, Bois Noirs, Ance et Dore, Haut-Livradois.

La chasse peut être privée : le propriétaire d'un terrain possède un droit de chasse qu'il peut utiliser ou non. Plusieurs détenteurs de droit de chasse peuvent se regrouper librement en mettant leurs territoires en commun : ils créent alors une société ou association de chasse qui devient détentrice du droit de chasse. L'association peut aussi être une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) et l'adhésion y est nécessaire pour pratiquer la chasse sur la commune. Enfin, les détenteurs de droit de chasse (privée, société ou ACCA) peuvent se regrouper au sein d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) qui forme alors un territoire plus vaste souvent dans l'intérêt d'une ou plusieurs espèces chassables.

Sur les communes du site, il n'y a pas d'ACCA et on dénombre 2 GIC :

- GIC de Lezoux pour le petit gibier,
- GIC Ance et Dore pour le grand gibier.

3.8. TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS

3.8.1. Loisirs liés à l'eau

Les loisirs nautiques sont peu développés sur l'ensemble du site.

La baignade est interdite sur la Dore pour des raisons sanitaires, mais le plan d'eau d'Aubusson, installé directement sur le Couzon, est ouvert à la baignade. C'est aussi une base de loisirs qui propose des activités nautiques (pédalo, aviron, canoë-kayak). La Catiche du lac d'Aubusson, association d'éducation à l'environnement implantée près du lac, organise plusieurs fois par an des sorties en canoë sur la Dore et propose plus largement des animations pédagogiques autour du thème de l'eau aux scolaires.

3.8.2. Randonnée

La randonnée sous toutes ses formes (pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme, à thème...) est bien développée sur le bassin versant de la Dore ; c'est même l'un des principaux attraits touristiques.

De nombreux circuits recoupent le site « Dore et affluents », parmi lesquels :

- Le sentier de Néron (balisage bleu, 6km, 1H45), les terrasses de la Dore (jaune, 13 km, 3H), Iloa-les rives de la Dore (bleu, 5km, 1H45) du topoguide randonnée en Pays de Thiers ;
- Le tour d'Olliergues (bleu, 6.5 km, 1H45) du topoguide randonnée en Pays d'Olliergues ;
- Les gorges de la Dore (jaune, 8 km, 2H45) du topoguide balades en Pays de Cunlhat ;
- De la Faye au Couzon (jaune, 15 km, 3H45) du topoguide Pays de Courpière.

3.8.3. Hébergements touristiques

De nombreux hébergements touristiques sont présents à proximité des cours d'eau et des plans d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents » tels que des campings, des chambres d'hôtes et des hôtels.

De plus, deux gîtes Panda sont présents sur le site, sur les communes de Vollore-ville et de Saint-Martin-des-Olmes. Les gîtes Panda sont des gîtes ou des chambres d'hôtes possédant une architecture traditionnelle et qui sont labellisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux, le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) et la Fédération des Gîtes de France. Le propriétaire du gîte Panda s'engage à préserver l'environnement sur ou à proximité de sa propriété.

Sur le site Natura 2000 « Dore et affluents », il n'existe pas d'hébergements thématiques pêche comme il en existe ailleurs dans le Livradois-Forez. Ces hébergements sont régis par une charte d'accueil pour le pêcheur. Ils ont la particularité de renseigner les pêcheurs sur l'activité, la réglementation, les lieux de pêche. Ils peuvent mettre à disposition des pêcheurs un local pour le matériel et enfin ils sont souples concernant les horaires des repas.

3.8.4. Loisirs motorisés

Sur le site Natura 2000 « Dore et affluents », il n'y a pas de problématique marquante ou récurrente liée à la pratique de sports motorisés signalée sur la Dore et le Couzon. La Faye est parfois traversée par des véhicules motorisés ou lors de randonnées motorisées (inférieures à 300 véhicules) qui sont soumises à déclaration.

A noter toutefois, la manifestation Rand'Auvergne, rallye-moto tout terrain, qui a lieu tous les ans sur deux jours, depuis 1991. Cette manifestation est soumise à autorisation. Son parcours de 400 km se déroule intégralement sur le territoire du Parc Livradois-Forez et peut recouper les linéaires de cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents », comme ce fut le cas lors de l'édition en juin 2010. Les organisateurs ont l'obligation de prévoir l'utilisation de ponts et passerelles par les participants, quitte à installer des dispositifs provisoires. Les concurrents doivent utiliser ces dispositifs de franchissement et rester sur le circuit de l'épreuve.

4. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » a été identifié comme site d'intérêt européen sur la base de sa richesse en habitats d'intérêt communautaire et des espèces animales qu'ils abritent. L'objet de ce DOCOB est donc prioritairement de caractériser ces habitats, de comprendre leur fonctionnement et de définir des mesures de gestion destinées à les préserver, eux, et les espèces animales et végétales qu'ils hébergent.

Pour les habitats naturels, les espèces animales et végétales, les informations présentées ci-après sont principalement tirées :

- ✓ de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces réalisés en 2010 par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB ;
- ✓ des fiches espèces Natura 2000 ;
- ✓ des prospections et des données de terrain d'experts scientifiques ;
- ✓ des communications orales d'experts scientifiques.

4.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS

Cf. carte 11 « Secteurs surfaciques du périmètre d'étude des habitats naturels et des habitats d'espèces du site Natura 2000 « Dore et affluents » »

Le **périmètre d'étude** des habitats naturels du site Natura 2000 « Dore et affluents » est composé de 7 secteurs surfaciques, du lit mineur de la Dore, de la Faye et du Couzon ainsi que d'une zone de 10 mètres de part et d'autre de l'axe central des cours d'eau.

La méthodologie retenue pour les secteurs spatiaux est celle proposée dans le guide méthodologique national : « Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000 » (Clair M. Coord., 2005 – MNHN/ Fédération des Conservatoires botaniques nationaux).

Pour les linéaires, la méthodologie utilisée est une adaptation du guide national proposée et appliquée par le bureau d'études Mosaïque Environnement au cas particulier des linéaires dans le cadre du même programme C.H.A.N.E.S (Mosaïque Environnement 2007). Pour rappel, cette adaptation de la méthodologie nationale consiste en un échantillonnage des zones de terrain à prospecter et une extrapolation des informations ainsi récoltées sur les zones non prospectées. L'emprise de prospection est établie à 10 mètres de part et d'autre de l'axe central des linéaires.

Au total, ce sont **14 tronçons** (de un à deux kilomètres de long) qui ont été prospectés durant le printemps et l'été 2010 par le CBNMC. L'étude de ces tronçons a permis de bien caractériser les végétations des différentes entités géomorphologiques de ce site : Dore aval, partie moyenne de la Dore (gorges), parties amont de la Dore, de la Faye et du Couzon.

Il convient d'insister sur le fait que les résultats obtenus avec cette méthodologie adaptée doivent être utilisés et exploités avec une grande prudence (notamment au niveau du traitement des superficies des différentes unités inventoriées). L'extrapolation fournit certes des tendances, mais elle ne peut représenter la réalité de terrain. La connaissance fine du terrain nécessite de procéder à des investigations de terrain complémentaires dans les tronçons non parcourus en 2010.

Par ailleurs, le CBNMC a aussi utilisé l'inventaire et la cartographie des habitats forestiers réalisés en 2006 sur certains secteurs surfaciques du site Natura 2000 « Dore et affluents » par Magalie Rambourdin dans le cadre d'un stage. Compte tenu de l'existence de ces données, l'essentiel des relevés effectués en 2010 par le CBNMC a concerné la partie médiane de la Dore ainsi que la Faye et le Couzon.

Suite à ce travail de terrain et d'extrapolation, les habitats ont été cartographiés (cartographies non incluses dans le présent document) :

- cartographie de tous les habitats naturels et semi-naturels du site selon la typologie Corine biotope, seuls les habitats dominants des mosaïques sont représentés ;
- cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire selon la typologie Natura 2000 ;
- cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire en fonction de leur statut : intérêt communautaire ou prioritaire.

Tableau 8 : Les habitats du site Natura 2000 « Dore et affluents »
(Source : CBNMC, 2010)

NATURA 2000 / Cahiers d'habitat			CORINE biotopes		Groupement végétal		Surface		
Code	Statut	Habitats génériques	Code	Libellé	Code	Libellé	Libellé	ha	%
3150	IC	Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150-3	Plans d'eau eutroques avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	22.411	Couvertures de lemnaçée	Voile aquatique à Lentille à plusieurs racines	0,02	0,01
			3150-3	Plans d'eau eutroques avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	22.411	Couvertures de lemnaçée	Voile aquatique à Lentille mineure	0,02	0,01
			3150-1	Plans d'eau eutroques avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	22.42	Végétations enracinées immergées	Herbier enraciné à Potamo crêpe	0,05	0,02
3260	IC	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitans</i> et du <i>Callitriche Batrachion</i>	3260-3	Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutroques, acides à neutres	24.43	Végétation des rivières mésotrophes	Herbier des eaux courantes à Renoncule du groupe "fluitans"	0,71	0,27
3270	IC	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270-1	<i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodium rubri</i> (hors Loire)	24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles	Végétation annuelle à Bident triparti	0,16	0,06
6230*	P	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230-4	Pelouses acidoclines montagnardes du Massif central	35.11	Gazons à Nard raide	Nardaie hydrocline à Epiaire officinale	0,15	0,06
6410	IC	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410-13	Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	37.312	Prairies à Molinie acidiphile	Prairie para-tourbeuse à Lotier des marais et Scorzonère humble	0,65	0,25
			6410-13	Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	37.312	Prairies à Molinie acidiphile	Prairie para-tourbeuse à Lotier des marais et Scorzonère humble, faciès à Molinie	0,71	0,27
6430	IC	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaire et des étages montagnard à alpin	6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	37.7	Lisières humides à grandes herbes	Mégaphorbiaie colinéenne à Reine des prés	0,28	0,11
			6430-4	Mégaphorbiaies eutroques des eaux douces	37.71	Ourlets des cours d'eau	Mégaphorbiaie colinéenne à Baldingère	0,28	0,11
			6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	37.71	Ourlets des cours d'eau	Mégaphorbiaie à Cerfeuil hérissé et Renoncule à feuilles d'Aconit	1,05	0,40
			6430-4	Mégaphorbiaies eutroques des eaux douces	37.71	Ourlets des cours d'eau	Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque et Liseron des haies	0,22	0,08
			6430-6	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	37.715	Ourlets riverains mixtes	Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque et Grande berce	2,12	0,80
			6430-7	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	37.72	Franges des bords boisés ombragés	Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque et Lierre terrestre	1,62	0,62
91E0*	P	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0-8	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	44.3	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux	1,93	0,73
			91E0-6	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	44.32	Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	Aulnaie-frênaie à Renoncule à feuilles d'aconit et Cerfeuil hérissé	7,48	2,84
			91E0-1	Saulaie arborescente à Saule blanc	44.3	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	Saulaie-peupleraie alluviale à Saule blanc	1,27	0,48
91F0	IC	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion</i>)	91F0-3	Chênaies-ormaies à Frêne oxyphyllé	44.4	Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves	Chênaie-ormaie à Laïche espacée et Ronce bleuâtre	10,02	3,80
9120	IC	Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120-4	Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	Sapinière, Hêtraie sapinière à Canche flexueuse et Myrtille	3,31	1,26
			9120-4	Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	Hêtraie à Canche flexueuse et Myrtille	6,40	2,43
			9120-2	Hêtraies-Chênaies collinéennes à houx	41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile	0,23	0,09
9130	IC	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante type	34,90	13,25
			9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante type - faciès à Robinier	1,73	0,66
			9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante à <i>Carex brizoides</i>	1,45	0,55
			9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante à Buis	0,08	0,03
			9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante de bas versant à <i>Paris quadrifolia</i>	0,71	0,27
			9130-4	Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	41.13	Hêtraies neutrophiles	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidocline Variante à <i>Luzula sylvatica</i>	2,74	1,04
9180*	P	Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180-10	Tillaies hygroscliphiles, calcicoles à acidoclines, du Massif central et des Pyrénées	41.4	Forêts mixtes de pentes et de ravins	Frênaie-tillaie collinéenne à Polystic à soies	0,40	0,15
					35.21	Prairies siliceuses à annuelles naines	Pelouse pionnière des sables alluviaux à Corynéphore blanchâtre	0,24	0,09
					34.342	Pelouses sur sables légèrement calcaires	Pelouse à Thym faux pouliot, Rorippe des pyrénées et Orpin à six angles	0,06	0,02
					42.1	Sapinières	Sapinière montagnarde des cours d'eau à Fougère femelle et Doronic d'Autriche	5,93	2,25
					44.91	Bois marécageux d'Aulnes	Aulnaie marécageuse eutrophe à Populaire des marais et Renoncule rampante	7,98	3,03
					41.39	Bois de frênes post-cultureux	Aulnaie-frênaie de recolonisation	2,69	1,02
					41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée-Frênaie à Pulmonaire à larges feuilles / Variante type	46,22	17,55
					41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée-Frênaie à Pulmonaire à larges feuilles / Variante à <i>Carex brizoides</i>	1,26	0,48
					41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée-Frênaie à Pulmonaire à larges feuilles / Variante à <i>Luzula sylvatica</i>	4,65	1,77
					41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée-Frênaie à Pulmonaire à larges feuilles / Variante type - faciès à Robinier	10,48	3,98
					41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée-Frênaie à Pulmonaire à larges feuilles / Variante de lisière riche en espèces prairiales	6,25	2,37

NATURA 2000 / Cahiers d'habitat		CORINE biotopes		Groupement végétal		Surface			
Habitats génériques		Habitats élémentaires		Libellé		Libellé		ha	%
Code	Statut	Code	Libellé	Code	Libellé	Libellé	ha	%	
				41.3	Frênaies	Frênaie à ortie dioïque et Lierre terrestre	0,53	0,20	
				83.324	Plantations de Robinier	Robinaie	0,86	0,33	
				37.217	Prairies à Junc diffus	Groupement à <i>Juncus effusus</i> et <i>Lotus pedunculatus</i>	0,00	0,00	
				37.217	Prairies à Junc diffus	Groupement à <i>Carex brizoides</i>	0,06	0,02	
				37.217	Prairies à Junc diffus	Groupement à <i>Juncus effusus</i> et <i>Polygonum bistorta</i>	0,21	0,08	
				38.1	Pâtures mésophiles	Prairie pâturée de montagne	0,66	0,25	
				38.1	Pâtures mésophiles	Prairie pâturée de plaine	3,09	1,17	
				44.1	Formations riveraines de Saules	Fourré alluvial à Saule pourpre	0,68	0,26	
				44.92	Saussaie marécageuse	Fourré à Saule cendré	0,00	0,00	
				31.831	Ronciers	Roncier	0,03	0,01	
				31.8111	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	Fourré basal à Prunellier et Aubépine à un style	2,80	1,06	
				31.8D	Broussailles forestières décidues	Fourré à Noisetier	0,41	0,16	
				31.8411	landes à Genêts des plaines et des collines	Cytisaie à Genêt à balais	0,02	0,01	
				87.2	Zones rudérales	Groupement à renouées exotiques	0,77	0,29	
				87.1	Terrains en friches (et terrains vagues)	Friche alluviale des sols sableux à Saponaire officinale et Alysso blancâtre	0,04	0,02	
				38.13	Pâturages abandonnés	Ourlet prairial mésophile à Fromental élevé et Millepertuis perforé	5,30	2,01	
				81	Prairies améliorées	Prairie de fauche dégradée ou prairie temporaire	1,92	0,73	
				82	Cultures	Culture, potager, jachère	1,54	0,58	
				83.31	Plantations de conifères	Plantation de résineux	9,06	3,44	
				83.32	Plantations d'arbres feuillus	Plantation de peupliers américains	0,58	0,22	
				8	Terres agricoles et paysages artificiels	Résidences, usines, dépôts...	4,32	1,64	
				84.43	Voies de chemin de fer, gares de triage et autres espaces ouverts	Voie ferrée	0,42	0,16	
				89.23	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	Bassin de pisciculture	1,34	0,51	
				85	Parcs urbains et grands jardins	Espace vert	0,17	0,06	
				24.1	Lits des rivières	Lits des rivières (eau courante)	60,85	23,10	
				24.2	Bancs de graviers des cours d'eau	Bancs de galets sans végétations	0,14	0,05	
				22.13	Eaux eutrophes	Anciennes gravières	0,41	0,16	
Total							263,40	100,00	

*ou sous-alliance si possible, ou niveau supérieur par défaut

Légende:

	IC	Habitat d'intérêt communautaire
	P	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
		Habitat faisant l'objet d'une fiche détaillée au sein du DOCOB

Parmi les 41 habitats naturels identifiés sur le périmètre d'étude du site Natura 2000 « Dore et affluents », 11 sont particulièrement rares voire menacés à l'échelle européenne : ils sont ainsi déclarés d'intérêt communautaire et inscrits en annexe I de la directive Habitats. 3 d'entre eux sont prioritaires au titre de la directive (Voir tableau 7).

Chaque habitat d'intérêt communautaire (appelé habitat générique) peut se décliner en un ou plusieurs sous-habitats (appelés habitat élémentaire).

	Nombre d'habitats génériques	Surface dans le périmètre d'étude du site N2000 (ha)	% par rapport à la surface du périmètre d'étude du site N2000
Habitats d'intérêt communautaire	8	69,6	26,5
Habitats d'intérêt communautaire prioritaires	3	11,2	4,3
Total Habitats relevant de la directive	11	80,8	30,8
Habitats ne relevant pas de la directive	30	181,9	69,2
Total	41	262,7	100,0%

Tableau 9 : Nombre d'habitats présents sur le périmètre d'étude du site et surfaces correspondantes (Source : CBNMC, 2010)

Le pourcentage d'habitats d'intérêt communautaire n'est pas si élevé pour un site de « bords de cours d'eau » qui abrite beaucoup d'habitats relevant de la directive Habitats.

Suite aux prospections réalisées en 2010 par le CBNMC, la caractérisation précise des pelouses présentes à l'aval du site, sur les zones de captage, posait question. En 2011 et 2012, le CEN Auvergne, en lien avec le CBNMC, a mené une expertise botanique de ces pelouses et a conclu qu'elles se rattachaient à deux types d'habitats différents : deux habitats d'intérêt communautaire dont un prioritaire (**Voir tableau 9**).

Ces habitats ont été inventoriés et cartographiés sur la commune de Peschadoires, à l'extrémité aval du site, en rive gauche de la Dore : sur la parcelle cadastrale ZC 64, dans le secteur de la zone de captage du Felet et à proximité immédiate de l'ancien méandre de la Tendronne (**Voir partie 2.2.3.6**).

Typologie Natura 2000					Typologie Corine biotope		Surface dans le site Natura 2000
Habitats génériques			Habitats élémentaires		Code	Libellé	
Code	statut	Libellé	Code	Libellé			Code
6120*	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	Pelouses calcaires de sables xériques	6120-1	Pelouses pionnières à post-pionnières sur sables silico-calcaires plus ou moins stabilisés	34.12	Pelouses des sables calcaires	0,39 ha
6210	Habitat d'intérêt communautaire	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210-38	Pelouses subatlantiques xériques acidoclines sur sables alluviaux	34.342	Pelouses sur sables légèrement calcaires	2,29 ha

Tableau 10 : Habitats d'intérêt communautaire également présents dans le site « Dore et affluents » (Source : CEN Auvergne, CBNMC, 2011 et 2012)

Compte tenu des données actuelles, 13 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires sont donc présents dans le site Natura 2000 « Dore et affluents ».

Les 11 habitats d'intérêt communautaire du périmètre d'étude du site, inventoriés en 2010 par le CBNMC, sont décrits dans ce présent chapitre.

De plus, le site Natura 2000 « Dore et affluents » comporte des habitats d'intérêt patrimonial certain pour le Massif central mais qui ne sont pas pris en compte dans la directive Habitats. Il est néanmoins intéressant de présenter ces habitats au sein de fiches détaillées, comme pour ceux relevant de la directive Habitats.

Les critères suivants d'évaluation des habitats naturels seront utilisés dans ces fiches :

- ✓ **Typicité** : elle est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique, telle qu'elle est décrite dans les cahiers d'habitats.
- ✓ **Représentativité** : elle exprime la présence plus ou moins significative de l'habitat dans le site, tenant compte à la fois de sa surface et de sa qualité.
- ✓ **Valeur patrimoniale** : elle est basée sur le statut de l'habitat sur un plan national (rare, en régression, stable...) et sur son potentiel à abriter des espèces particulièrement intéressantes, rares ou protégées.
- ✓ **Statut de conservation** : il est appréhendé d'après le degré de conservation de la structure et de la fonction de l'habitat, ainsi que des possibilités de restauration si nécessaire.

4.1.1. Les forêts alluviales

Parmi les 13 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site « Dore et affluents », 2 sont des **forêts alluviales** : les habitats « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » (Code 91E0*, habitat prioritaire) et « Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves » (Code 91F0).

La forêt alluviale se développe le long des cours d'eau, soit en massif pouvant atteindre plusieurs dizaines d'hectares, soit en linéaire (ripisylve).

Elle naît de la dynamique fluviale : avec la formation du méandre, les dépôts progressifs de sédiments entraînent une formation et un exhaussement de sol. Sur ces alluvions (sables et graviers), s'installe une végétation pionnière, puis une lande, un stade arbustif et enfin la forêt alluviale. Suivant les variations saisonnières de la rivière et de sa nappe alluviale, les sols alluviaux sont secs en été et gorgés d'eau voire inondés en hiver.

Seuls des arbres adaptés peuvent se développer dans ces conditions pédologiques et écologiques spécifiques : la forêt alluviale est ainsi constituée de bois tendres (Saule, Aulne glutineux, Peuplier noir...) et de bois durs (Chêne pédonculé, Frêne commun, Orme lisse...) plus ou moins en mélange selon l'âge de la forêt.

Cette forêt joue un **rôle très important** à plusieurs niveaux :

- **Qualité de la ressource en eau** : traversée par d'importantes masses d'eau de surface et souterraines, elle va piéger et consommer une grande partie des éléments minéraux dommageables à la qualité de l'eau, notamment les nitrates¹⁹ ;
- **Atténuation des crues** : elle ralentit les eaux d'inondation (stockage temporaire des masses d'eau) et permet ainsi de retarder et d'atténuer le pic de crue en aval. De plus les racines de la végétation jouent le rôle naturel de protection des berges de cours d'eau ;
- **Diversité biologique** : la forêt alluviale est caractérisée par un grand nombre d'espèces ligneuses (arbres et arbustes) et de nombreuses strates de végétation. Cette structure favorise l'accueil de nombreux oiseaux nicheurs (Milan noir, Héron cendré, Aigrette garzette... ainsi que des mammifères adaptés à ce milieu forestier (Loutre, espèces de chauves-souris...) et des insectes spécifiques des arbres vieux et des arbres morts.

4.1.2. Les forêts riveraines

Lorsque qu'une forêt, peu ou pas soumise aux crues, se développe sur une bande étroite en bordure de cours d'eau, sur des sols peu ou pas alluvionnaires, on parle de forêt riveraine.

Le site Natura 2000 abrite deux types de forêts riveraines qui ont un intérêt patrimonial fort mais qui ne font pas partie de la directive Habitats :

- la « Frênaie-chênaie sub-atlantique à primevère » (code Corine biotope : 41.23) ;
- la « Sapinière » (Code Corine biotope : 42.1).

Ces habitats font l'objet d'une fiche détaillée dans la partie 4.1.4 du DOCOB.

L'habitat « Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère » est une frênaie et se développe donc à faible altitude. Le site compte un autre type de frênaie qui est soumise aux crues et qui est une forêt alluviale : l'habitat d'intérêt communautaire « Forêts mixtes riveraines des grands fleuves » (Code Natura 2000 : 91F0).

L'habitat « Sapinière » est présent à des altitudes importantes (supérieures à 1 000 mètres environ), là où les forêts alluviales et les frênaies ne peuvent plus se développer.

¹⁹ Une jeune forêt alluviale peut prélever par absorption racinaire 25 fois plus d'azote qu'une jeune peupleraie plantée mono-spécifique (Source : Ch. Ruffinoni-Centre National de la Recherche Scientifique/CNRS).

4.1.3. Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Deux habitats d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 « Dore et affluents » ne font pas l'objet d'une fiche détaillée car ils ont été rattachés a posteriori à la directive Habitats (2011 et 2012). Ils sont situés sur la commune de Peschadoires, à l'extrémité aval du site en rive gauche de la Dore, sur le secteur du Felet.

Il s'agit de deux pelouses sèches alluviales relictuelles sur la plaine de la Dore :

- l'habitat « Pelouses calcaires de sables xériques » (habitat prioritaire, code Natura 2000 : 6120) ;
- l'habitat « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » (code Natura 2000 : 6210).

Le secteur du Felet est le seul du Puy-de-Dôme à abriter l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « Pelouses calcaires de sables xériques ». La Corynéphore blanchâtre ou Canche des sables (*Corynephorus canescens*), est une graminée caractéristique de cet habitat qui de ce fait est parfois appelé « Pelouse à Corynéphore ».

Ces deux habitats sont décrits par le CEN Auvergne dans une note technique réalisée en 2011 en lien avec le CBNMC ainsi que dans le plan de gestion de l'ancien méandre de la Tendronne réalisé en 2012 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (**Voir Partie 2.2.3.6**).

Les « Pelouses calcaires de sables xériques » sont des pelouses pionnières sur sable, c'est-à-dire qu'en secteur alluvial, lorsque des zones de sable sont remaniées, naturellement (par les crues, le broutage par des lapins) ou artificiellement, c'est le premier habitat à coloniser la zone remaniée. Les « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » s'installent dans un second temps lorsque les sables ne sont plus remaniés et se stabilisent.

Ces habitats sont dans un état de conservation moyen principalement du fait de leur fragmentation et de la présence de plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon notamment).

Ces deux pelouses sèches alluviales ont tendance à se stabiliser, à s'embroussailler et à disparaître car les sables sur lesquels elles poussent ne sont plus remaniés.

En effet, à partir de 1973, dans le cadre de la construction de l'autoroute A72, des travaux de rectification et de recalibrage du lit de la Dore ont été réalisés. Depuis, les crues de la Dore ne remanient plus les sables de ce secteur car la Dore ne passe plus directement sur les parcelles abritant les pelouses et l'incision de son lit fait que les pelouses sont situées en hauteur par rapport à la rivière.

Dans le plan de gestion de l'ancien méandre de la Tendronne, le CEN Auvergne envisage de mettre en place une expérimentation visant à restaurer artificiellement certains secteurs de ces pelouses.

Habitat générique Natura 2000 :	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	22.411 : Couvertures de Lemnacée
Groupe végétal :	① Voile aquatique à Lentille à plusieurs racines ② Voile Aquatique à Lentille mineure

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation aquatique eutrophe²⁰ colonisant classiquement des eaux stagnantes peu profondes, troubles, riches en nutriments, localisées au niveau des bras morts en eau et des mares et étangs en relation avec la nappe phréatique.

Physionomie, structure

Communauté de petits pleustophytes flottant librement à la surface de l'eau, formée de lentilles d'eau.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Le voile aquatique à Lentille à plusieurs racines est typique des végétations prises en compte dans la directive Habitats. Sa représentativité sur le site étudié est faible car les surfaces concernées sont limitées (une seule observation de quelques m²).

Le voile aquatique à Lentille mineure est lui peu typique car il se rencontre jusque dans des conditions très eutrophes (mare au milieu de prairies pâturées). Habitat plus courant, il s'observe ponctuellement dans les bras morts et les zones abritées du lit de la Dore.

Intérêt patrimonial

Le voile aquatique à Lentille à plusieurs racines est rare dans le Massif central où il est essentiellement lié aux grandes vallées alluviales. La présence de l'Utriculaire commune (groupe) (témoin d'un habitat en bon état de conservation) représente un intérêt patrimonial fort pour ce site NATURA 2000.

Le voile aquatique à Lentille mineure est très commun et ne représente qu'un faible intérêt patrimonial.

Etat de conservation, menaces

Le voile aquatique à Lentille à plusieurs racines se présente dans un bon état de conservation. Ce groupement est sensible à l'ombrage et à une eutrophisation poussée des eaux. Il est donc dépendant de la dynamique fluviale qui permet de recréer des milieux favorables à cet habitat.

Dynamique de la végétation

Communauté à caractère fugace, dépendant étroitement des conditions climatiques interannuelles et du régime hydrique. L'atterrissement naturel des plans d'eau le fait disparaître au profit de végétations amphibies.

Répartition dans le site

Le voile aquatique à Lentille à plusieurs racines a été observé sur une seule station (commune de Peschadoires, bras mort dans les boisements alluviaux situés au sud des gravières).

Le voile aquatique à Lentille mineure se rencontre ponctuellement tout au long de la Dore (abondance plus forte sur la partie aval).

²⁰ Eutrophe : qui vit sur des milieux riches en éléments nutritifs.

Habitat générique Natura 2000 :	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	3260-3 : Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	24.43 : Végétation des rivières mésotrophes
Groupe végétal :	Herbier des eaux courantes à Renoncule du groupe "fluitans"

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Herbier aquatique vivace des eaux courantes se développant dans le lit de la Dore.

Physionomie, structure

Végétation vivace se présentant généralement sous la forme d'amas effilés de Renoncule du groupe « fluitans ».

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les stations observées sur le terrain sont typiques de cet habitat. Il se rencontre dans la partie aval de la Dore où il est assez représentatif du site (faibles surfaces).

Intérêt patrimonial

Habitat présentant un intérêt moyen, assez rare dans le Massif central et en régression généralisée en Europe occidentale.

Etat de conservation, menaces

Ces herbiers sont en bon état de conservation et n'apparaissent pas menacés à court terme. Il convient néanmoins de surveiller la qualité des eaux afin d'éviter toute eutrophisation préjudiciable au maintien de ces communautés.

Dynamique de la végétation

La dynamique des « Rivières Renoncule » semble relativement stable étant donné la régulation liée aux contraintes hydrologiques.

Répartition dans le site

Habitat observé dans la partie aval de la Dore et présenté sous forme de mosaïques.

Habitat générique Natura 2000 :	3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	3270-1 : <i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodium rubri</i> (hors Loire)
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	24.52 : Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaux
Groupement végétal :	Végétation annuelle à Bident triparti

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation pionnière se développant sur des sols alluviaux plus ou moins envasés, périodiquement inondés et riches en matières azotées (bras morts).

Physionomie, structure

Communautés constituées de plantes annuelles denses et élevées, dominées par le Bident triparti et dans une moindre mesure, souvent d'ailleurs en contexte plus ombragé, par la Renouée poivre-d'eau. Le développement phénologique de ces communautés est rapide, tardif, s'opérant en été et au début de l'automne ; il est étroitement dépendant des conditions écologiques de l'année considérée.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les individus observés sur le site sont floristiquement éloignés des végétations prises en compte au titre de la directive Habitats. Ils apparaissent pauvres en espèces par rapport aux groupements typiques décrits de l'Allier aval et de la Loire. Cette pauvreté apparente est sans doute naturelle, liée à l'altitude générale de la Dore par rapport au bassin de la Loire (nombreuses espèces des basses altitudes absentes naturellement du bassin de la Dore).

Compte tenu des faibles surfaces occupées, les végétations recensées se révèlent très peu représentatives du site.

Intérêt patrimonial

Végétation typique du système alluvial ligérien (Loire, Allier), rare dans le Massif central.

Etat de conservation, menaces

Etat de conservation difficile à évaluer du fait des conditions d'observation en 2010.

Dynamique de la végétation

Les perturbations périodiques engendrées par les crues empêchent théoriquement toute évolution vers des stades plus matures.

Répartition dans le site

Le groupement a été observé ponctuellement dans la partie aval de la Dore. Habitat non cartographié du fait des très faibles surfaces occupées (présence signalée sous forme de mosaïques au sein des bancs de galets).

Habitat générique Natura 2000 :	6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	6230-4 : Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central
Statut :	<u>Habitat prioritaire</u>
CORINE biotopes :	35.11 : Gazons à Nard raide
Groupement végétal :	Nardaie hygrocline à Epiaire officinale

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation maintenue par pâturage extensif se rencontrant sur sols peu épais acides et non humides. Sur le site étudié, ces végétations se rencontrent sur de petites buttes topographiques au sein des prairies paratourbeuses.

Physionomie, structure

Cette pelouse rase est largement dominée par le Nard raide et la Fétuque rouge. La faible appétence de certaines espèces engendre une hétérogénéité spatiale importante (refus des animaux).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

La « Formation herbeuse à Nard » observée sur le site est peu typique des pelouses à Nard rencontrées dans le Forez qui sont plus riches en espèces montagnardes. On rencontre dans cette nardaie un lot d'espèces « hygroclines » ou des « prairies tourbeuses » qui souligne la position de transition de cette nardaie entre les nardaies mésophiles²¹ acidiphiles de versant et les prairies paratourbeuses. Ce type de nardaie semble plus rare que les nardaies mésophiles. Cet habitat est peu représentatif de ce site NATURA 2000 « cours d'eau ».

Intérêt patrimonial

Habitat très original pour le Massif central et non décrit dans les cahiers d'habitats. François BILLY, dans son ouvrage sur les « Prairies et pâturages en Basse-Auvergne », souligne l'existence d'une variante hygrocline en transition vers l'alliance du *Nardo strictae-Juncion squarrosi* (Oberdorfer 1957) Passarge 1964 et se caractérisant par la présence de *Scorzonera humilis*, *Stachys officinalis* et *Succisa pratensis*. Cette variante pourrait correspondre à la pelouse observée sur ce site. Cette pelouse présente **un intérêt patrimonial fort** pour ce site NATURA 2000.

Etat de conservation, menaces

Sur le site, habitat observé dans un bon état de conservation. Habitat menacé par l'intensification ou la déprise agricole.

Dynamique de la végétation

Habitat évoluant vers une prairie pâturée en cas de fertilisation (disparition des espèces pelousaires au profit des espèces prairiales). En cas d'arrêt de l'exploitation, évolution vers des fourrés arbustifs.

Répartition dans le site

Habitat observé très ponctuellement sur le site. Cet habitat est peu répandu à l'étage collinéen dans le Massif central et l'évolution des pratiques agricoles tend à rendre ce groupement de plus en plus rare.

²¹ Mésophile : qualifie une espèce qui a besoin d'un milieu moyennement humide pour se développer : qui craint à la fois la sécheresse extrême et l'excès d'humidité

Habitat générique Natura 2000 :	6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	6410-13 : Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	37.312 : Prairies à Molinie acidiphile
Groupement végétal :	Prairie paratourbeuse à Lotier des marais et Scorzonère humble

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation typique des prairies de fond de vallon exploitées de manière extensive par pâturage. Elle caractérise des sols tourbeux ou organiques, acides, rencontrés à l'étage collinéen et caractérisés par un engorgement du sol.

Physionomie, structure

Cette prairie paratourbeuse est largement dominée par le Jonc à tépales aigus et la Molinie bleue. En cas d'abandon ou de sous-pâturage, la Molinie bleue tend à devenir très envahissante et le cortège floristique devient alors beaucoup plus pauvre.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les individus observés sur le site (sauf le faciès à Molinie bleue) sont floristiquement proches des végétations prises en compte au titre de la directive Habitats. Ils apparaissent riches en espèces. Cet habitat reste peu représentatif du site (faible surface occupée) mais il correspond à l'habitat type des fonds de vallon tourbeux pâturés extensivement (partie amont de la Faye et du Couzon).

Intérêt patrimonial

Végétation typique de l'étage collinéen, répandue dans l'ensemble du Massif central. Intérêt patrimonial fort pour ces végétations en régression.

Etat de conservation, menaces

Habitat menacé par l'enrésinement des fonds de vallon. En cas d'abandon de ces parcelles, évolution vers le faciès à Molinie bleue pauvre en espèces.

Dynamique de la végétation

Habitat très sensible à toute modification des pratiques agricoles :

- fertilisation, drainage... : évolution vers une prairie plus ou moins hygrophile²² avec perte des espèces des prairies tourbeuses ;
- abandon : évolution vers la Molinaie à Molinie bleue puis vers des Saulaies arbustives.

Répartition dans le site

Habitat observé dans la partie amont de la Faye et du Couzon en mosaïque avec les « Gazons à Nard raide » (Code Corine biotope 41.23).

²² Hygrophile : Qualifie les espèces qui ont des besoins élevés en eau et en humidité tout au long de leur cycle de vie et qui se développent dans les milieux humides.



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 3 : « Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales » (Code Natura 2000 6410-13) localisées en bordure de la ripisylve.



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 4 : « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 6430-4) à l'interface entre la « Saulaie arborescente à Saule blanc » (Code Natura 2000 91E0-1) et le lit de la Dore.*

Habitat générique Natura 2000 :	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	37.71 : Ourlets des cours d'eau
Groupe végétal :	Mégaphorbiaie collinéenne à Baldingère

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation mésohygrophile eutrophe des lisières humides, se développant sur des sols riches en nitrates. Ce type de formation est soumis à des contraintes écologiques rudes occasionnées par les crues périodiques (action destructrice, forte variation du niveau de l'eau), même si le substrat reste suffisamment humide tout au long de l'année pour permettre son développement. Végétation présentant une large aire de répartition dans les domaines atlantique et continental, liée notamment aux grandes vallées françaises et européennes.

Physionomie, structure

Communauté herbacée vivace dense, haute, marquée par l'abondance de la Baldingère (1 à 2 m) qui confère au groupement un aspect de roselière. On relève également quelques espèces lianescentes à développement volubile (Liseron, Houblon). Toute la majeure partie de l'année, le groupement gagne quelques couleurs au moment de la floraison de certaines espèces en été (Salicaire commune, Lysimaque commune notamment).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Cette communauté est typique des végétations retenues au titre de la directive Habitats. Elle demeure en outre représentative de la Dore, constituant l'un des milieux humides herbacés les plus communs sur le site et caractéristiques des vallées alluviales.

Intérêt patrimonial

Végétation rare dans le Massif central où elle demeure essentiellement liée aux grands systèmes alluviaux. Elle est toutefois assez fréquente sur le territoire national aux étages planitiaire et collinéen.

Etat de conservation, menaces

Le groupement apparaît en assez bon état de conservation sur le site. Il est souvent menacé à moyen terme par le développement des ligneux et s'avère généralement sensible à l'envahissement par les plantes exogènes comme, notamment sur le site, la Balsamine géante et le Sténactis annuel.

Dynamique de la végétation

Rajeunissement à l'occasion des crues périodiques de grande intensité. En l'absence de perturbations, évolution naturelle vers la forêt alluviale.

Répartition dans le site

L'habitat est relativement fréquent sur la partie aval de la Dore mais occupe toujours des surfaces restreintes. Il est cartographié sous forme de mosaïques au sein des forêts alluviales.

Habitat générique Natura 2000 :	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	6430-2 : Mégaphorbiaies mésotrophe montagnarde
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	37.71 : Ourlets des cours d'eau
Groupe végétal :	Mégaphorbiaie à Cerfeuil hérissé et Renoncule à feuilles d'Aconit

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation mésohygrophile se rencontrant en bordure des petits cours d'eau à l'étage montagnard.

Physionomie, structure

Communauté herbacée vivace dense, mi-haute, marquée par l'abondance du Cerfeuil hérissé, de la Renoncule à feuilles d'Aconit, de la Reine des prés et de la Luzule des bois.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Cette communauté se révèle typique des végétations retenues au titre de la directive Habitats. Elle est représentative des parties amont de la Faye et du Couzon.

Intérêt patrimonial

Végétation commune des petits cours d'eau du Massif central.

Etat de conservation, menaces

Le groupement apparaît en bon état de conservation et n'est pas menacé sur le site.

Dynamique de la végétation

Evolution naturelle vers les aulnaies-frênaies (Code Natura 2000 91E0*-6 et 91E0*-8).

Répartition dans le site

L'habitat est fréquent sur les parties amont de la Faye et du Couzon. Habitat noté quelquefois sous forme de mosaïque occupant de faibles surfaces.

Habitat générique Natura 2000 :	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	91E0*-1 : Saulaies arborescentes à Saule blanc
Statut :	<u>Habitat prioritaire</u>
CORINE biotopes :	44.3 : Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
Groupement végétal :	Saulaie-peupleraie alluviale à Saule blanc

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit d'un boisement riverain colonisant les bancs alluviaux sablo-graveleux ainsi que les parties basses des berges de la Dore. Cet habitat se retrouve également au niveau des bras secondaires et des dépressions des anciennes gravières. Il se développe en situation hygrophile. Les stations peuvent supporter des inondations longues en période de crues.

Physionomie, structure

Formation ligneuse à bois tendre dominée par le Saule blanc et/ou le Peuplier noir. Ce dernier est particulièrement bien développé au sein des faciès mûtures. La strate arbustive est très peu développée. On y observe ça et là quelques pieds de Saule pourpre et de Saule cendré. Leur faible fréquence s'explique par la difficulté qu'ils ont à se régénérer à couvert (il s'agit d'espèces pionnières héliophiles²³). La Baldingère faux roseau et le Chiendent des chiens marquent assez fortement la physionomie de la strate herbacée.

Localement on observe quelques massifs de Renouée de Bohême, mais contrairement aux bords de l'Allier, cette espèce ne semble pas former sur les bords de Dore d'immenses colonies perturbant le développement de cet habitat.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

La typicité de la Saulaie à Saule blanc est bonne sur le secteur d'étude. Néanmoins, la partie la plus aval de la Dore a été endiguée (déconnexion du lit mineur avec les bras morts) ce qui limite fortement le développement de cet habitat qu'on retrouve alors de façon linéaire au pied des digues.

Cet habitat est très représentatif des bords de la Dore dans sa partie aval et les dernières stations de l'habitat vers l'amont se rencontrent juste en aval de Courpière. Cet habitat constitue un élément marquant du fonctionnement écologique et du paysage des vallées alluviales.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est peu répandu dans le Massif central et présente un **intérêt patrimonial fort** car il dépend des grands systèmes alluviaux. Le développement de la Renouée de Bohême est à suivre dans cet habitat.

Etat de conservation, menaces

Son état de conservation est moyen sur le site étudié : la faible taille des stations et les perturbations hydrologiques ne permettent pas le développement optimal du cortège végétal.

Les menaces sont principalement dues au développement des renouées exotiques et à un changement du régime hydrique : abaissement du niveau d'eau à l'étiage.

Dynamique de la végétation

Cette Saulaie arborescente s'installe le long du lit vif ou des bras morts, à la suite de « Formations riveraines de Saules » (Code Corine Biotope 44.1) qui sont des Saulaies buissonnantes à Saule pourpre. Les faciès à Peuplier noir constituent le stade mûture de cette forêt.

Répartition dans le site

Habitat rencontré uniquement à l'aval de Courpière, soit en bordure de la Dore, soit au niveau de bras morts.

²³ Héliophile : Une plante héliophile est une plante qui apprécie l'exposition au soleil et à ses rayonnements (lumière, ultra-violet, chaleur).



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 5 : Vue générale de la « Saulaie arborescente à Saule blanc » (Code Natura 2000 91E0-1)*



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 6 : « Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses » (Code Natura 2000 91E0-6)*

Habitat générique Natura 2000 :	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	91E0*-6 : Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
Statut :	<u>Habitat prioritaire</u>
CORINE biotopes :	44.32 : Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide
Groupement végétal :	Aulnaie-frênaie à Renoncule à feuilles d'aconit et Cerfeuil hérissé

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Formations alluviales des petits ruisseaux limitées spatialement du fait des fortes pentes. La forêt est installée en bordure immédiate du cours d'eau, sur des petites banquettes alluviales. Ce groupement présente un caractère montagnard net.

L'habitat élémentaire 91E0*-8 « Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux » présente quant à lui un caractère collinéen.

Physionomie, structure

La strate arborée est dominée par le Frêne commun et l'Aulne glutineux. Le sapin pectiné peut se retrouver dans ce groupement aux plus hautes altitudes du site. La strate arbustive est absente. La strate herbacée est luxuriante et dominée par des espèces de grandes tailles : Renoncule à feuilles d'aconit, Cerfeuil hirsute, Doronic d'Autriche. L'Impatiante ne-me-touchez-pas est également très caractéristique de ce groupement.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les individus observés sur le site sont bien typiques de cet habitat avec un cortège complet.

Cet habitat est très représentatif de la partie amont des cours d'eau et il est naturellement absent de la partie aval de la Dore.

Intérêt patrimonial

Habitat de **très fort intérêt patrimonial** occupant de faibles surfaces.

Etat de conservation, menaces

Bon état de conservation au niveau de la Faye et du Couzon. Sur la Dore, l'expression de cet habitat est souvent limitée par la présence de plantations de résineux en bordure directe du cours d'eau.

Dynamique de la végétation

Habitat stable dans le temps et inféodé à la proximité du cours d'eau.

Répartition dans le site

Habitat rencontré en linéaire le long des parties amont de la Faye et du Couzon. Les surfaces occupées par cet habitat sont très faibles (stations généralement de quelques dizaines de m²).

Habitat générique Natura 2000 :	91F0 : Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats : Statut :	91F0-3 : Chênaies-ormaises à Frêne oxyphylle <u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	44.4 : Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves
Groupe végétal :	Chênaie-ormaise à Laïche espacée et Ronce bleuâtre

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Formations alluviales à bois durs des grands fleuves, s'étendant depuis les bords stabilisés du lit apparent jusqu'à la partie moyenne du lit majeur au niveau de dépressions bien alimentées par la nappe phréatique. La forêt est installée sur des matériaux limono-sableux, déposés sur des assises de sables et galets, à l'origine de sols alluviaux relativement épais (40 à 50 cm) et riches.

Ce type de forêt correspond au stade ultime de l'évolution permise par la proximité de la nappe alluviale et par l'inondation périodique.

Physionomie, structure

La strate arborée est dominée par le Frêne commun, le Chêne pédonculé et, parfois, le Peuplier noir. La strate arbustive est dominée par l'Aubépine à un style, l'Orme champêtre et le Troène commun. La strate herbacée est caractérisée par la présence de la Laïche à épis espacés, la présence de lianes (Houblon, Vigne-vierge à cinq folioles, Bryone dioïque) et la nette dominance des espèces nitrophiles²⁴ (Ortie dioïque, Lamier jaune, Ronce bleue, Lamier maculé) qui sont favorisées par la richesse trophique des sols alluviaux.

Les peuplements présentent souvent une forme linéaire. Cet habitat se développe souvent en mosaïque étroite avec la « Chênaie pédonculée-frênaie à Pulmonaire à larges feuilles » (Code Corine biotope : 41.23), au gré des variations microtopographiques.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Ce groupement méconnu sur le plan phytosociologique n'est pas décrit dans les cahiers d'habitats Natura 2000. Par rapport à ces homologues planitiaires de la Saône et du Rhône (91F0-3), avec lesquels il présente quelques affinités, ce groupement végétal (« Chênaie-ormaise à Laïche espacée et Ronce bleuâtre ») présente un caractère plus alticole²⁵, plus atlantique et moins thermophile. C'est pourquoi il faut considérer cet habitat comme moyennement typique des végétations prises en compte dans la directive Habitats.

Cet habitat est représentatif du site. Il demeure caractéristique des forêts alluviales liées aux grands fleuves.

Intérêt patrimonial

Habitat de **très grand intérêt patrimonial** lié aux vallées alluviales de l'Allier et de la Loire, demeurant exceptionnel dans le Massif central.

Etat de conservation, menaces

La « Chênaie-ormaise à Frêne oxyphylle » est le plus souvent représentée sur le site par des individus en état de conservation moyen voire mauvais : les surfaces restreintes qu'elle occupe ne permettent généralement pas une expression optimale du groupement.

Dynamique de la végétation

Les peuplements de cette Chênaie-ormaise alluviale semblent subir une maturation progressive, qui se traduit par une augmentation de la complexité structurale, avec la multiplication des strates ligneuses.

Répartition dans le site

Cet habitat s'observe uniquement au niveau de la partie aval de la Dore.

²⁴ Nitrophile : qualifie une espèce qui préfère ou exige des teneurs en azote très importantes (nitrate en général).

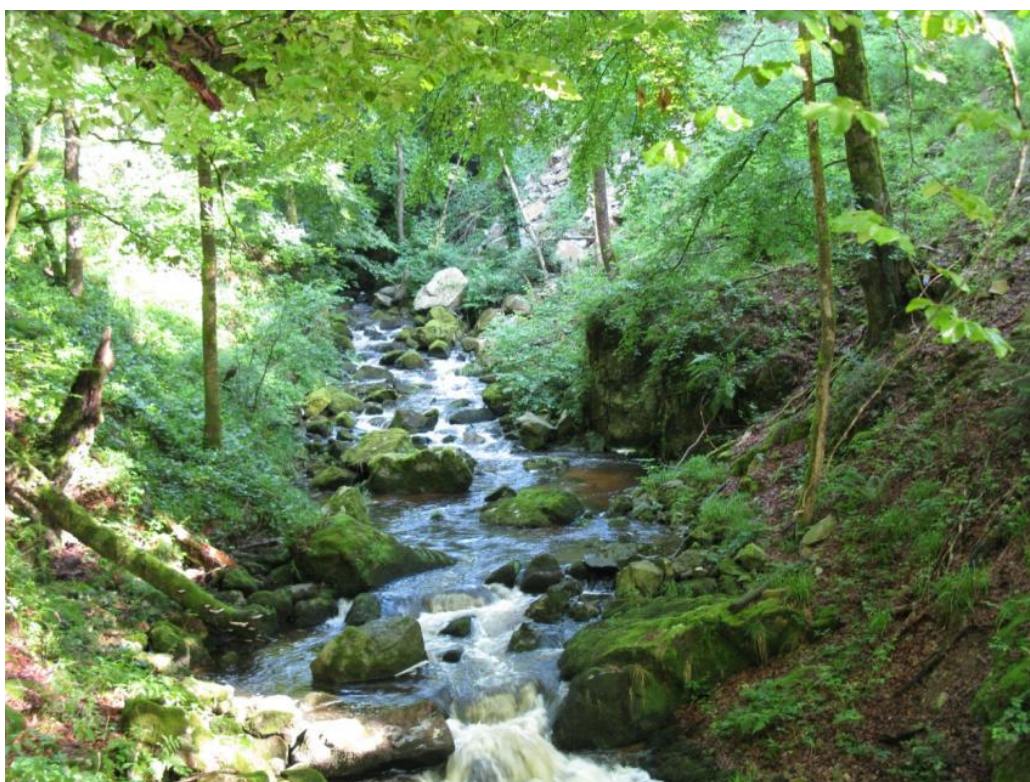
²⁵ Alticole : qualifie une espèce qui se situe en altitude.



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 7 : La « Chênaie-ormaie à Frêne oxyphylle » (Code Natura 2000 91F0-3)

Cette photo illustre bien l'aspect luxuriant de cette forêt avec l'abondance des lianes volubiles et le tapis de ronces (Ronce bleuâtre accompagnée d'autres espèces de ronce).



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 8 : « Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges » (Code Natura 2000 9120-4) dans un secteur encaissé du Couzon.

Ici la Hêtraie ne couvre que de faibles surfaces et est donc cartographiée en mosaïque avec l'« Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses » (Code Natura 2000 91E0*-6).

Habitat générique Natura 2000 :	9120 : Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	9120-4 : Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	41.12 : Hêtraies atlantiques acidiphiles
Groupement végétal :	Sapinière, Hêtraie sapinière, Hêtraie à Canche flexueuse et Myrtille

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisements mésophiles oligotrophes²⁶ établis sur des sols acides, assez superficiels et pauvres. Ces habitats se rencontrent à l'étage montagnard.

Physionomie, structure

La strate arborée est dominée par le Sapin et/ou le Hêtre. Les strates arbustives haute et basse sont peu recouvrantes, pauvres et représentées par de jeunes individus de Hêtre et de Sapin pectiné. La strate herbacée est de manière générale dominée par la Canche flexueuse, le Chèvrefeuille des bois et le Mélampyre des prés.

Les individus rencontrés dans le cadre de cette étude sont caractérisés par la constance de la Luzule des bois, espèces des sols frais, qui différencie les hêtraies de versant de celles rencontrées dans les fonds de vallon à proximité des cours d'eau.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les boisements rencontrés à proximité de la Faye et du Couzon sont typiques de ces habitats, qui apparaissent assez fréquents dans le massif du Forez. Ils sont peu représentatifs de ce site Natura 2000 « cours d'eau ».

Intérêt patrimonial

Il s'agit de boisements relativement communs à l'échelle du Massif central. La flore est pauvre et banale, dépourvue d'espèces à statut.

Etat de conservation, menaces

Habitat en bon état de conservation sur le site.

Dynamique de la végétation

Ces boisements représentent le climax forestier (état d'équilibre) sur sols acides de cette région sous influence atlantique.

Répartition dans le site

Habitats rencontrés aux plus hautes altitudes sur la partie amont de la Faye et du Couzon.

²⁶ Oligotrophe : qui vit sur des milieux pauvres en éléments nutritifs.

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	9130-4 : Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille
Habitat générique Natura 2000 :	9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
Statut :	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u>
CORINE biotopes :	41.13 : Hêtraie neutrophiles
Groupement végétal :	Chênaie sessiliflore-Hêtraie acidiline à neutrocline

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Communauté se développant en bas de versant à la faveur de sols colluvionnés épais, frais et plus ou moins riches en bases. La présence du Hêtre et du Houx souligne l'hygrométrie plus importante des stations occupées par cet habitat. Le colluvionnement, par accumulation de matériaux fins, favorise le développement d'espèces neutrophiles dans les fonds de vallon. Cet habitat est donc typique des bas de versants.

Physionomie, structure

Habitat largement dominé par le Hêtre. Les stations confinées dans les fonds de vallon, d'exploitation sylvicole difficile, présentent souvent des peuplements matures avec des individus de Hêtre en début de sénescence présentant de nombreuses cavités (intérêt pour la faune). La strate herbacée est plus riche que pour les hêtraies-sapinières acidiphiles. A noter que l'Anémone des bois est souvent très recouvrante.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Ces forêts ne sont pas très typiques du domaine atlantique mais apparaissent néanmoins bien représentatives des hêtraies de cette partie du Massif central. Leur classement phytosociologique au niveau association n'est pas clairement défini.

Intérêt patrimonial

Il s'agit de boisements relativement communs à l'échelle du Massif central. La flore est pauvre et banale, dépourvue d'espèces à statut. Cependant, ces hêtraies, souvent riches en hêtres sénescents et/ou à cavités, présentent un intérêt certain pour la faune.

Etat de conservation, menaces

Habitat en bon état de conservation à proximité de la Dore car situation confinée rendant difficile l'exploitation sylvicole.

Dynamique de la végétation

Ces boisements représentent le climax forestier (état d'équilibre).

Répartition dans le site

Habitat présent essentiellement dans la partie médiane de la Dore, au niveau des Gorges. Ailleurs la plupart des parcelles pouvant potentiellement accueillir cet habitat sont occupées par l'agriculture.

Habitat générique Natura 2000 :	9180* : Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :	9180-10* : Tillaies hygrosциaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif central et des Pyrénées
Statut :	<u>Habitat prioritaire</u>
CORINE biotopes	41.4 : Forêts mixtes de pentes et de ravins
Groupe végétal :	Frênaie-tillaie collinéenne à Polystic à soies

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Forêt liée aux versants abrupts et instables du site au niveau des gorges encaissées.

La « Tillaie hygrosциaphile²⁷, calcicole²⁸ à acidiclinaline²⁹, du Massif central et des Pyrénées » se rencontre dans des fonds de vallon encaissé, en position de bas de versant très abrupt. Elle surplombe la Dore où se développent sur quelques mètres carrés des frênaies mésohygrophiles. Les pentes sont très fortes (entre 40 et 70 %), les blocs sont rares et le sol est donc constitué essentiellement de terre fine. L'érosion des parties supérieures des versants permet un approvisionnement continu de ces tillaies en terre fine. Les sols sont donc relativement riches en bases et en éléments nutritifs. Une importante hygrométrie est nécessaire au développement de cet habitat. Cette association subatlantique est liée à la moitié est du Massif central où les influences océaniques sont atténuées. Il s'agit d'une communauté typique du Massif central.

Physionomie, structure

Cet habitat est structuré par le Frêne commun et le Tilleul à grandes feuilles. On peut trouver quelques individus de Charme ou de Chêne pédonculé mais toujours de manière éparse. La strate arbustive est relativement bien développée, notamment du fait de l'abondance du Buis dans les Gorges de la Dore. Dans ce groupement l'Aubépine à un style et le Troène sont constants. La strate herbacée est dominée par les polystics accompagnés d'espèces neutroclinales des sols frais communes avec les « Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère » (Code Corine Biotope 41.23) : Fougère mâle, Géranium herbe à Robert, Benoîte des villes, Gléchome faux lierre, Conopode dénudé, Pulmonaire à large feuille.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Cette Tillaie des Gorges de la Dore est typique des forêts de ravin du Massif central. Ces forêts apparaissent comme moyennement représentatives du site du fait des faibles surfaces occupées.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est **très rare dans le Massif central**. De par l'escarpement des gorges, la Dore, dans sa partie médiane, est un secteur favorable à son expression, et représente donc un enjeu de conservation important de cet habitat dans le Massif central.

Cet **habitat prioritaire** de la directive Habitats constitue un enjeu patrimonial fort de ce site Natura 2000. Sa protection nécessite une exploitation très faible voire nulle.

De par l'inclinaison des pentes des stations concernées, leur exploitation est très délicate, ce qui assure déjà de fait leur protection.

Etat de conservation, menaces

Habitat en bon état de conservation sur le site.

Dynamique de la végétation

Ces habitats sont stables. Les conditions assez difficiles de ces stations ne permettent pas l'installation d'autres essences forestières.

Répartition dans le site

Habitat rencontré uniquement dans les Gorges de la Dore.

²⁷ Hygrosциaphile : qualifie une espèce qui recherche à la fois une forte humidité atmosphérique et des stations ombragées.

²⁸ Calcicole : qualifie les espèces qui se rencontrent exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.

²⁹ Acidiclinaline : qualifie les espèces qui préfèrent les milieux légèrement acides (ou qui les supportent).

4.1.4. Les habitats naturels d'intérêt patrimonial mais ne relevant pas de la directive Habitats

Statut :	<i>Habitat ne relevant pas de la directive</i>
CORINE biotopes :	44.91 : Bois marécageux d'Aulnes
Groupement végétal :	Aulnaie marécageuse eutrophe à Populage des marais et Renoncule rampante

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisement rencontré au niveau de dépressions et de replats topographiques, là où l'eau stagne une grande partie de l'année.

Physionomie, structure

La strate arborée de ce boisement est exclusivement dominée par l'Aulne glutineux. La strate arbustive est rare. La strate herbacée est dominée par les espèces de mégaphorbiaies : Reine des prés, Populage des marais... Cette aulnaie présente aussi un **important recouvrement de la strate bryologique** : *Kindbergia praelonga*, *Sphagnum palustre*, *Sp. auriculatum*, *Calliergonella cuspidata*, *Plagiomnium undulatum*.

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les communautés observées sur le site sont typiques de cet habitat. Habitat naturellement peu représentatif du site du fait des pentes importantes des cours d'eau étudiés.

Intérêt patrimonial

Habitat assez rare au sein des différents massifs montagneux du Massif central. **Intérêt patrimonial fort.**

Etat de conservation, menaces

Communauté observée sur le site en bon état de conservation. Aucune menace observée sur cet habitat (secteurs encaissés difficiles d'accès).

Dynamique de la végétation

Habitat stable dans le temps.

Répartition dans le site

Habitat observé sur une seule station le long de la Faye.

Statut :	<i>Habitat ne relevant pas de la directive</i>
CORINE biotopes :	41.23 : Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
Groupe végétal :	Chênaie pédonculée-frênaie à Pulmonaire à larges feuilles

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements typiques des fonds de vallon forestier parcourus par un ruisseau. Ces Frênaies mésophylophiles se développent sur des alluvions limono-sableux ou sur des sols colluvionnés enrichis en bases et naturellement eutrophes mais non ou peu soumis à des crues périodiques (les espèces des mégaphorbiaies et des roselières sont rares et discrètes).

Physionomie, structure

Sur le site, ce boisement se présente sous la forme de chênaies, frênaies et plus rarement d'ormes. La strate arbustive est relativement diversifiée, le plus souvent dominée par l'Aubépine à un style ou le Cornouiller sanguin. La strate herbacée est caractérisée par l'abondance de la Ficaire et du Lierre.

Etat de l'habitat

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

La « Frênaie-chênaie sub-atlantique à primevère » est moyennement typique des forêts prises en compte dans la directive Habitats. Elle présente en effet une légère teinte atlantique soulignée par la Pulmonaire à larges feuilles (néanmoins la Lathrée clandestine présente dans les frênaies à l'ouest du Puy-de-Dôme est ici absente), ce qui place ce groupement à la charnière des forêts subatlantiques et atlantiques.

Les frênaies atlantiques ne sont pas prises en compte par la directive Habitats. Cette forêt est toutefois très représentative du site étudié, constituant un des habitats forestiers dominant.

Intérêt patrimonial

L'habitat reste fréquent à l'échelle du Massif central mais couvre toujours des surfaces très faibles. Ce type de boisement abrite une flore très diversifiée et occupe une niche écologique originale située à l'interface des boisements mésophiles et hygrophiles. Il présente donc un **certain intérêt patrimonial**. De plus sur le site, ces boisements abritent la Laïche fausse brize (*Carex brizoides*), espèce rare en Auvergne (Annexe I du Livre Rouge Régional), dont les stations sont concentrées dans la vallée de la Dore.

Etat de conservation, menaces

Sur le site, cet habitat est dans un bon état de conservation au niveau des parties médiane et amont de la Dore, ainsi qu'au niveau des deux affluents. En revanche, sur la partie aval de la Dore, l'endiguement, en diminuant la fréquence des crues, conduit à une maturation du groupement vers des boisements mésophiles.

Habitat sensible à toutes modifications du régime hydrique. Habitat également sensible à l'eutrophisation qui le fait évoluer vers la « Frênaie à Ortie dioïque et Lierre terrestre » (Code Corine Biotope 41.3).

Dynamique de la végétation

La dynamique du groupement est stable.

Répartition dans le site

Cette forêt alluviale à bois dur se répartit sur l'ensemble du périmètre d'étude, à l'exception des têtes de bassin versant de la Faye et du Couzon.



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 9 : « Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère » (Code Corine biotope 41.23) : Habitat fragmentaire en limite de parcelle pâturée.



© P-M LE HENAFF / CBN Massif central

Figure 10 : « Sapinières » (Code Corine biotope : 42.1)

Statut :	<i>Habitat ne relevant pas de la directive</i>
CORINE biotopes :	42.1: sapinières
Groupe végétal :	Sapinière montagnarde des cours d'eau à Fougère femelle et Doronic d'Autriche

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Formations alluviales des petits ruisseaux du montagnard supérieur. Cet habitat se rencontre aux plus hautes altitudes du site, et se présente sous forme de fins linéaires le long des cours d'eau. Les pentes fortes et la petite taille des cours d'eau à ces altitudes limitent le développement spatial de cet habitat. Cet habitat constitue le prolongement en altitude des « Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses », habitat retenu au titre de la directive Habitats (91E0-6*).

Physionomie, structure

La strate arborée est largement dominée par le Sapin, souvent accompagné du Sorbier des oiseleurs. L'absence du Hêtre est due à l'impact de la sylviculture qui tend à l'éliminer dans ces sapinières d'altitude. La strate arbustive est absente. La strate herbacée se caractérise par la constance du Blechné en épis et de la Doronic d'Autriche. Les fougères hygroscoaphiles sont abondantes (Fougère femelle, *Dryopteris dilatata*, *Dryopteris* des chartreux).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les individus observés sur le site sont bien typiques de cet habitat. Habitat naturellement peu représentatif du site d'étude du fait des faibles surfaces occupées.

Intérêt patrimonial

Habitat assez rare à l'échelle du Massif central, connu du Livradois, du Forez, du Pilat. Habitat non pris en compte dans la directive Habitats mais présentant un **intérêt patrimonial fort** pour ce site Natura 2000.

Par ailleurs cet habitat est susceptible d'héberger une espèce à statut : la Listère à feuilles en cœur (*Listera cordata*) - Protection Régionale, Annexe I du Livre Rouge Régional. Cette espèce est mentionnée sur le versant occidental de la Chaîne du Forez, et notamment sur la partie amont de la Faye (mention de 1996 de BOITIER au bois de Sagne Ronde).

Etat de conservation, menaces

Bon état de conservation au niveau de la Faye et du Couzon. Cet habitat est souvent détruit par des plantations de résineux en bordure des cours d'eau.

Dynamique de la végétation

Habitat stable dans le temps inféodé à la proximité du cours d'eau.

Répartition dans le site

Partie supérieure de la Faye et du Couzon à des altitudes supérieures à 1000 m.

Statut :	<i>Habitat ne relevant pas de la directive</i>
CORINE biotopes :	35.21 : Prairies siliceuses à annuelles naines
Groupe végétal :	Pelouse pionnière des sables alluviaux à Corynéphore blanchâtre

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cette pelouse pionnière vivace xérophile³⁰ se maintient sur sols sableux squelettiques très acides, plus ou moins mobiles, à très faible teneur en matière organique, à très faible capacité de rétention en eau et subissant un réchauffement rapide en été.

Physionomie, structure

Communauté herbacée vivace, floristiquement assez pauvre, dominée par le Corynéphore blanchâtre accompagné de l'Agrostis capillaire et de la Porcelle glabre. Le nombre limité d'espèces est imputable aux conditions écologiques drastiques qui règnent sur le biotope (sécheresse, pauvreté en nutriments). Le recouvrement est très faible (compris entre 15 et 50 %).

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité / représentativité

Les individus observés sur le site sont peu typiques des pelouses à Corynéphore blanchâtre retenues par la directive Habitats qui sont beaucoup plus riches en espèces. **La Pelouse pionnière des sables alluviaux à Corynéphore blanchâtre observée sur la Dore est trop pauvre et fragmentaire pour être rattachée de manière certaine à la directive Habitats.** Cette pauvreté est sans doute à mettre en relation avec un affaiblissement de la dynamique fluviale de la Dore, mais pourrait aussi s'expliquer par une position en limite d'aire de répartition de cet habitat (amont du bassin versant sur des sables acides).

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de ces pelouses reste assez **fort** malgré leur faible typicité. Du fait des modifications des régimes hydriques, cette pelouse est de plus en plus rare sur l'ensemble du bassin de la Loire.

Etat de conservation, menaces

L'état de conservation des pelouses observées sur le site doit être considéré comme médiocre. Les pelouses sont menacées par la fermeture du milieu (progression des ourlets prairiaux en l'absence de toute nouvelle perturbation).

Dynamique de la végétation

Dynamique naturelle de fermeture en l'absence de toute nouvelle perturbation.

Répartition dans le site

Habitat observé sur une seule localité : sur la partie aval de la Dore (commune de Thiers, au niveau d'une zone de captage).

³⁰ Xérophile : qui vit sur des milieux très pauvres en eau.

4.1.5. Conclusion sur les habitats naturels du périmètre d'étude du site

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » héberge un nombre élevé d'habitats relevant de la directive Habitats avec **11 habitats différents identifiés** sur le périmètre d'étude du site. L'expression de ces habitats est favorisée par des contextes géomorphologiques très variés. Si les habitats sont localement en très bon état de conservation, il convient de noter que le degré d'artificialisation de ce site Natura 2000 est assez élevé : plantation de résineux en amont, aménagement hydraulique sur la partie médiane (prises d'eau...), rectification du cours de la Dore sur sa partie aval (anciennes gravières, recalibrage).

Zone linéaire du périmètre d'étude du site :

Les contraintes (physique et économique) et les enjeux de gestion ne sont pas les mêmes entre les habitats alluviaux de la partie aval de la Dore dépendant directement de la dynamique fluviale, et les habitats des bords de petits cours d'eau rencontrés aux plus hautes altitudes sur les bords de la Faye et du Couzon. Ainsi il nous semble cohérent à l'échelle de ce site Natura 2000 de définir au moins **4 entités géomorphologiques pour lesquelles les enjeux de gestion sont différents :**

➤ **La Faye et le Couzon :**

Le travail de terrain réalisé par le CBNMC a permis de mettre en évidence des enjeux forts sur certains habitats pastoraux.

Les fonds de vallon pâturés de la Faye et du Couzon abritent des habitats relevant de la directive Habitats (« Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales », code 6410 et « Formations herbeuses à *Nard* », code 6230), mais ces parcelles, aux contraintes agronomiques fortes, sont souvent abandonnées ou plantées en résineux. Il y a donc un enjeu fort de conservation de ces habitats agro-pastoraux.

De plus les habitats forestiers (« Sapinières », Code Corine biotope 42.1 ; « Aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses », Code Natura 2000 : 91E0*-6) sont en bon état de conservation mais les plantations de résineux en bordure de cours d'eau représentent une atteinte importante à la conservation de ces habitats.

➤ **Partie amont de la Dore :**

Aucun enjeu de gestion particulier n'est présent que ce soit pour les milieux ouverts ou pour les milieux forestiers.

➤ **Gorges de la Dore :**

Il s'agit de la partie médiane de la Dore correspondant à des gorges encaissées et difficiles d'accès. Ici, les habitats rencontrés sont uniquement forestiers. Les quelques anciennes parcelles agricoles sont abandonnées de longue date et il n'y a plus d'enjeux « milieux ouverts ». Les plantations de résineux sont rares.

Les mesures de gestion à envisager concernent juste l'abondance du Robinier faux-acacia (liée à la présence de la voie de chemin de fer) et aux massifs de renouées exotiques qui semblent prospérer même dans cette ambiance de gorges.

Les prospections réalisées en 2010 ont permis de mettre en évidence la présence de forêts de ravin (« Forêts de pente, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* », code 9180*, Habitat prioritaire). Il serait intéressant d'étendre les prospections sur l'ensemble des versants de ces gorges (parcours 2010 limité de part et d'autre du linéaire), afin d'étudier les opportunités d'extension du site Natura 2000 en fonction des observations.

➤ **Partie aval de la Dore :**

Elle correspond au linéaire de la Dore à l'aval de Courpière. Ce tronçon alluvial de la Dore possède ses caractéristiques propres par rapport au reste du site Natura 2000 : anciennes gravières, problèmes de dynamique fluviale... Les prospections sur le seul linéaire de la Dore n'ont sans doute pas permis de mettre en évidence tous les habitats relevant de la directive Habitats au sein du lit majeur.

Une logique hydrologique conduirait à une extension du site Natura 2000 au lit majeur (à l'exception des zones bâties). La modification du périmètre du site réalisée en 2012 va dans ce sens avec entre autres l'inclusion de l'ancien méandre situé juste au sud de l'autoroute à Thiers. A noter qu'une étude récente du CEN Auvergne a montré la présence sur ce secteur de « Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* », relevant de la directive Habitats.

Les secteurs surfaciques du périmètre d'étude du site :

Ces secteurs sont en état de conservation moyen à bon. A une exception près, ils sont composés entre autres de forêts alluviales (« Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* », code 91E0*, habitat prioritaire et « Forêts mixtes riveraines des grands fleuves », code 91 F0) ainsi que de frênaies ayant un fort intérêt écologique pour ce site de « cours d'eau » mais ne relevant pas de la directive Habitats (« Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère », Code Corinne biotopes 41.23). Un secteur surfacique (celui ayant la surface la plus importante et situé en aval de la commune de Courpière), est constitué d'une forêt mésophile (« Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* », Code 9130) relevant de la directive « Habitats » mais ne présentant pas un intérêt directement lié à la désignation de ce site « cours d'eau ».

Concernant les habitats du site, les orientations de gestion à retenir sont donc :

- La mise en place d'actions visant à stopper la progression des plantations de résineux dans les fonds de vallon au détriment des habitats naturels (habitats pastoraux ou forestiers). La conversion des plantations existantes en boisements feuillus adaptés aux conditions stationnelles permettrait de restaurer la continuité écologique de ces cours d'eau ;
- Le maintien des milieux ouverts dans les vallons encaissés de la Faye et du Couzon ;
- L'aménagement d'une ou de plusieurs gravières sur la partie aval de la Dore (recalibrage des berges en pente douce, création de hauts-fonds (paliers à faible profondeur d'eau) augmentant les surfaces exondées en été et donc favorisant le développement potentiel d'espèces patrimoniales comme la Gratiolle officinale) ;
- La lutte contre les espèces envahissantes sur la partie aval de la Dore (essentiellement Renouées exotiques et Balsamine géante).

4.2. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES ESPECES VEGETALES

4.2.1. Les espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce relevant de l'annexe II de la directive Habitats n'a été vue lors des prospections réalisées par le CBNMC en 2010.

Les sphaignes, qui relèvent de l'annexe V de la directive Habitats, ont été rencontrées dans deux types d'habitats sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » : « Bois marécageux d'Aulnes » et les « Sapinières ». Ces 2 habitats ne relèvent pas de la directive Habitats (Code Corine biotope 44.91 et 42.1 respectivement).

Il convient de noter néanmoins une donnée bibliographique concernant le Lycopode à feuilles de Génévrier (*Lycopodium annotinum* L.), espèce vasculaire de l'annexe V de la directive Habitats, observée du Suc de Vimont sur la commune de La Chamba. Cette donnée ne concerne pas directement le site, mais cette espèce sciaphile des sapinières montagnardes pourrait être rencontrée sur les têtes de bassin versant de la Faye et du Couzon, en bordure des cours d'eau.

4.2.2. Les espèces végétales patrimoniales

Nous mentionnons ici des espèces végétales à statut observées à l'occasion des prospections réalisées par le CBNMC en 2010 ou mises en évidence dans la bibliographie.

Légende :

PN : Protection nationale ;

PR : Protection régionale « Auvergne » ;

LRN : Livre rouge de la flore menacée de France (I : espèces prioritaires ; II espèces à surveiller et renseignées au niveau communal) ;

LRR : Liste rouge régionale de la flore menacée d'Auvergne (I : espèces prioritaires ; II : espèces à surveiller).

Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis* L.): PN II; LRN II; LRR I

Donnée bibliographique sur la commune de Peschadoires. Espèce des berges exondées vaseuses très rare sur le Val d'Allier. Aucune mention récente de cette espèce sur la Dore mais présence potentielle (habitat favorable relictuel sur le site).

Laîche allongée (*Carex elongata* L.) : LRR I

Espèce des marais et forêts alluviales peu présente en Auvergne. La Dore est connue pour abriter cette espèce qui a été revue en 2010 sur la commune de Peschadoires.

Ache noueuse (*Helosciadium inundatum* (L.) W.D.J.Koch): LRR I

Espèce des eaux stagnantes à faiblement courantes, mésotrophes à eutrophes. Donnée bibliographique de Chassagne sur la commune de Dorat, donc juste à l'aval du site. Espèce connue de la partie aval de la Dore. La présence de cette espèce sur ce site Natura 2000 est donc possible.

Listère à feuilles en cœur (*Listera cordata* (L.) R.Br.): PR; LRR I

Espèce très discrète des sapinières hygrophiles montagnardes. Il existe une donnée bibliographique récente (1996) du Bois de Sagne ronde sur la commune du Brugeron. Espèce très fugace et d'observation difficile. Les sapinières des parties supérieures de la Faye et du Couzon sont susceptibles d'héberger cette espèce.

Laîche fausse brize (*Carex brizoides* L.) : LRR I

Espèce fréquente des bords de la Dore qui constitue son principal foyer en Auvergne. Espèce observée à plusieurs reprises en 2010 dans les Gorges de la Dore principalement. Elle se rencontre dans les frênaies de bords de cours d'eau (code Corine biotope 41.23, habitat ne relevant pas de la directive Habitats).

Utriculaire commune (groupe) (*Utricularia vulgaris* L. gr.) : LRR II

Espèce des eaux stagnantes des mares mésotrophes de basse altitude, rencontrée sur le site au niveau d'un bras mort déconnecté. Espèce en très forte régression en Auvergne notamment pour les stations de basse altitude dont beaucoup n'ont pas été revues ces dernières années (destruction des milieux, eutrophisation de l'eau).

4.3. LES ESPECES ANIMALES

4.3.1. Les espèces animales d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » héberge de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire, c'est-à-dire inscrites à l'annexe II, IV ou V de la directive Habitats (**Voir annexe 1**).

Classe	Espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats	Espèces inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats	Espèces inscrites à l'annexe V de la directive Habitats
Poissons	Saumon Atlantique	/	Ombre commun
	Lamproie de Planer		Brochet
	Lamproie Marine		Barbeau fluviatile
	Chabot		
Mammifères	Loutre d'Europe		/
	Castor d'Europe		
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches		/

Tableau 11 : Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 « Dore et affluents »

Seules les espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats sont détaillées au sein de fiches présentées ci-après.

La Moule perlière, inscrite en annexe II de la directive Habitats, n'est pas présente actuellement sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » mais des études montrent que dans le passé, elle a été présente sur la Dore.

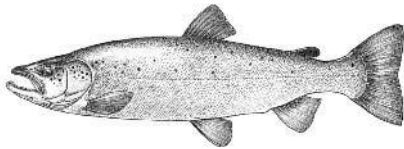
Une publication de LOCARD, datant de 1888, témoigne de la présence d'une station de Moule perlière dans la Dore sur la commune de Courpière.

En 1994, les restes de trois coquilles de Moule perlière (dont une assez fraîche) appartenant à trois individus ont été retrouvés par G. COCHET dans la Dore à Ambert au pont de Saint-Pierre. Dans cette étude, G. COCHET indique que « la Dore pourrait, et a dû, héberger une très forte population de Moule perlière ». Toujours en 1994, des prospections avaient été réalisées sur la Dore plus à l'amont d'Ambert mais aucune Moule perlière n'avait été trouvée. Il était alors urgent d'améliorer la qualité de l'eau de la Dore afin qu'elle continue d'abriter l'espèce.

En 1997, G. COCHET avait observé 12 Moules perlières vivantes ainsi que les coquilles de 14 individus dans la Dore (sur 200 mètres environ), juste à l'amont d'Ambert, au niveau de la confluence avec le ruisseau d'Aubrigas.

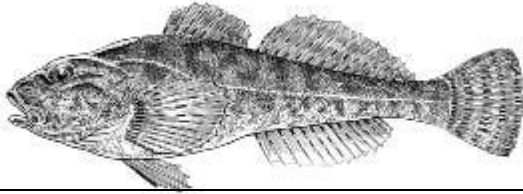
Enfin en 2010, aucune coquille, ni individu vivant n'a pu être retrouvé dans la Dore au niveau de la confluence avec le ruisseau d'Aubrigas. G. COCHET concluait que « la situation de la Moule perlière sur la Dore est très critique avec une possible disparition complète ».

4.3.1.1. *Les poissons*

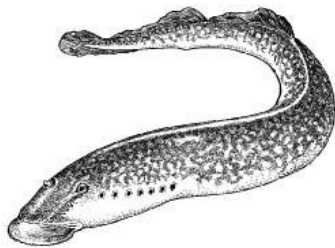
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	
Classe : Poissons Ordre : Salmoniformes Famille : Salmonidés	
Code Natura 2000 EUR 27 : 1106	
Autres statuts de protection : protection nationale, espèce classée « vulnérable » sur la Liste rouge des poissons d'eaux douces de France métropolitaine	
Description générale	<p>Description physique Le corps du Saumon atlantique est fusiforme et recouvert de petites écailles. La coloration de sa robe est d'aspect métallique, variable suivant le stade de développement, avec le dos bleu plus ou moins grisé, les flancs argentés et le ventre blanc. Il peut atteindre une longueur de 1,5 m pour un poids de 35 kg (dans la Dore ou l'Allier, il a une taille moyenne de 95 cm et un poids moyen de 7-8 kg). Les jeunes Saumons qui mesurent moins de 15 cm sont appelés « tacons ». Ils présentent de grandes tâches sombres et des points rouges sur les flancs. Au moment d'entreprendre leur migration vers la mer, ils prennent une couleur argent et leur silhouette s'allonge : ils se transforment en « Saumoneaux » ou « smolts ».</p> <p>Activité Le Saumon atlantique est une espèce migratrice amphibiotique, par ses possibilités de vie en eau douce et en mer, et anadrome : sa croissance se passe en mer et il remonte les cours d'eau pour frayer. Les migrations en mer peuvent atteindre des amplitudes de plus de 3 000 km.</p> <p>Reproduction La durée totale du cycle biologique s'étale de trois à sept ans. Les reproducteurs viennent de la mer et se retrouvent ensemble pour frayer de novembre à février, selon les conditions locales (novembre à décembre dans le bassin de la Loire). C'est la femelle qui choisit une place de frai dans un courant d'eau fraîche à une profondeur de 0,5 à 1 m. Elle creuse dans les cailloux des dépressions de 10 à 30 cm de profondeur pouvant atteindre une longueur de 3 m, dans lesquelles elle va pondre 1000 à 2000 œufs par kg de son poids qu'elle recouvre ensuite de cailloux et de graviers. La période d'incubation dure de trois à six mois. Les alevins mesurent 20 mm au départ. Au bout d'un à deux ans, ils descendent vers la mer où ils atteignent l'âge adulte. La remontée vers la rivière d'origine intervient après une à quatre années passées en mer.</p> <p>Epuisés et amaigris par leur migration, beaucoup d'individus meurent après le frai ou échouent. Les autres hivernent en profondeur ou retournent à la mer en flottant à la dérive. Ils rejoignent des aires d'engraissement où ils vivent en bancs compacts pendant une à quatre années avant d'accomplir un nouveau cycle biologique en direction des eaux continentales de leur naissance.</p> <p>Alimentation En mer, les poissons constituent la part la plus importante de la nourriture des Saumons adultes. En eau douce, ils ne s'alimentent pas ou très peu. Les alevins se nourrissent de petits invertébrés vivant sur le fond des rivières.</p> <p>Répartition géographique Le Saumon atlantique fréquente la majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. Les aires d'engraissement en mer se situent à l'ouest du Groenland, au nord des Iles Féroé et en mer de Norvège. Une forte exploitation des stocks y est réalisée (pêche commerciale). En France, les Saumons ont considérablement diminué en nombre depuis le début du XIX^{ème} siècle. Ils ne fréquentent plus que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche, l'axe Loire-Allier, le Gave de Pau, la Garonne et la Dordogne.</p>

Habitat	Les frayères sont constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes et vives. La reproduction et la vie juvénile se déroulent dans des rivières bien oxygénées sur fond de cailloux de taille variée.
Répartition sur le site	La reproduction du Saumon est effective sur la Dore mais elle reste faible. Les secteurs potentiels de reproduction sont les gorges de Sauviat (entre Courpière et Giroux gare) et la portion de la Dore entre Olliergues et Ambert. Le Saumon n'est pas présent sur la Faye et le Couzon (ONEMA).
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>Partout en France, le Saumon connaît une très sévère diminution de ses effectifs depuis le début du 20^{ème} siècle, notamment en raison de l'impact des nombreux aménagements sur les cours d'eau et de la dégradation de la qualité de l'eau. Historiquement nombreuse sur le bassin de la Loire³¹, la population a aujourd'hui du mal à se maintenir. Le stock est très faible sur la Dore.</p> <p>Des opérations de repeuplement sont organisées tous les ans sur l'axe Loire-Allier : en 2010, ce sont 70 000 alevins d'environ 2-3 mois, issus de la salmoniculture de Chanteuges (43), qui ont ainsi été relâchés sur la Dore par le Conservatoire National du Saumon sauvage. Le taux de survie de ces alevins est de quelques-uns pour mille.</p> <p>La zone entre Ambert et Courpière est propice aux frayères.</p>
Menaces	<p>Pour franchir les obstacles et chutes d'eau qu'il rencontre pendant sa remontée vers les zones de frai, un gros Saumon peut sauter jusqu'à trois mètres, pour autant qu'il puisse bondir d'une eau profonde. Cependant, certains barrages et ouvrages liés à la production hydroélectrique sont infranchissables et bloquent l'accès aux frayères situées dans les zones amont du bassin versant. Les poissons revenant de la mer sont épuisés et amaigris : l'accumulation d'obstacles, mêmes franchissables ou aménagés (passes à poissons), les affecte davantage et diminue leur chance d'accéder aux zones de frai et de pouvoir s'y reproduire. Par ailleurs, le taux de mortalité des jeunes Saumons au passage des turbines peut atteindre 35 %.</p> <p>La dégradation du milieu due aux activités humaines (frayères souillées par les pollutions, détruites par les extractions de granulats ou asphyxiées par des dépôts de limons) est aussi à l'origine de la régression de l'espèce.</p>
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation pour la reconquête des frayères inaccessibles : aménagements/restauration de passes à poissons, effacement de seuils ; • Restauration des habitats notamment des frayères ; • Amélioration de la qualité chimique, morpho-dynamique et thermique du cours d'eau ; • Suivi de l'espèce et des populations ; • Repeuplements par ensemencement et transport de géniteurs.

³¹ On estime que plus de 100 000 Saumons se présentaient à l'estuaire de la Loire chaque année au début du 18^{ème} siècle (Association Loire Grands Migrateurs-LOGRAMI).

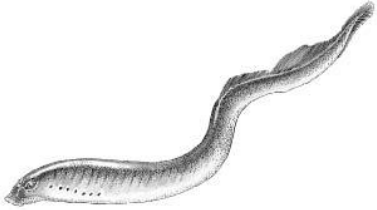
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	
Classe : Poissons Ordre : Scorpaéniformes Famille : Cottidés	
Code Natura 2000 EUR 27 : 1163	
Autres statuts de protection : -	
Description générale	<p>Description physique Ce petit poisson d'eau douce, au corps en forme de massue de couleur brune tachetée ou marbrée, mesure de 10 à 15 cm et pèse environ 12 g.</p> <p>Activité Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes. Pendant la journée, il reste discret et se cache parmi les pierres ou les plantes, où il se confond par mimétisme. Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois.</p> <p>Reproduction Il ne produit qu'une seule ponte par an. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs en grappe au fond de son abri. L'incubation dure un mois. L'espérance de vie est de quatre à six ans.</p> <p>Alimentation Le Chabot se nourrit principalement de larves et de petits invertébrés aquatiques.</p> <p>Répartition géographique Répandu dans presque toute l'Europe, le Chabot présente une vaste répartition en France. Sa distribution est néanmoins très discontinue.</p>
Habitat	<p>Cette espèce vit dans les milieux rocaillieux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils et du renouvellement actif des fonds en période de fort débit.</p>
Répartition sur le site	<p>L'espèce est présente sur l'ensemble du site sauf sur la partie de la Faye située en amont de l'usine hydroélectrique (infranchissable et située en position médiane sur la rivière). On en retrouve en grand nombre sur la Dore en amont de Vertolaye (ONEMA).</p>
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>L'espèce n'est globalement pas menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages.</p> <p>La reproduction du Chabot est avérée sur le site mais on ne connaît pas son taux de fécondité, de reproduction ni l'évolution de la population (ONEMA).</p>
Menaces	<p>L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment au ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), aux apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, à l'eutrophisation et aux vidanges de plans d'eau. La pollution de l'eau par les polluants chimiques d'origine agricole ou industrielle entraîne des accumulations de résidus qui peuvent provoquer une baisse de la fécondité, la stérilité ou la mort d'individus.</p>
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des habitats : lutte contre le colmatage du lit du cours d'eau ; • Amélioration de la qualité chimique, morpho-dynamique et thermique du cours d'eau ; • Suivi de l'espèce et des populations.

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Classe : Poissons Ordre : Pétromyzoniformes Famille : Petromyzontidés	
Code Natura 2000 EUR 27 : 1095	
Autres statuts de protection : protection nationale, espèce classée « quasi-menacée » sur la Liste rouge des Poissons d'eau douce de France Métropolitaine	
Description générale	<p>Description physique</p> <p>Le corps de la Lamproie marine est anguilliforme, lisse et sans écailles. Sa coloration est jaunâtre, marbrée de brun sur le dos. Elle mesure en moyenne 80 cm pour un poids de 900 g à 1 kg. Les yeux sont bien développés chez l'adulte mais absents chez la larve. Le disque buccal est bordé de papilles aplaties et couvert de dents cornées disposées en séries radiales.</p> <p>Activité</p> <p>La Lamproie marine est une espèce anadrome : sa croissance se passe en mer et elle remonte les cours d'eau pour frayer. A la fin de l'hiver, elle quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer.</p> <p>Reproduction</p> <p>En France, la reproduction a lieu de fin avril à fin mai (jusqu'à mi-juin sur la Dore) à des températures de 15 à 18 °C, dans des zones de courant supérieur à 40 cm/s et de profondeur supérieure à 50 cm. La Lamproie marine construit un vaste nid en forme de cuvette d'un diamètre pouvant atteindre 2 m, sur un substrat de galets et de graviers. La femelle pond 230 000 œufs par kg de son poids, qui se collent sous les pierres du nid. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves de 5 mm éclosent 10 à 15 jours plus tard et vivent enfouies dans les sédiments pendant cinq à sept ans. La métamorphose a lieu à une taille de 130 à 150 mm. Les jeunes Lamproies dévalent la rivière de nuit en automne et gagnent la mer en hiver. Leur croissance marine dure probablement deux ans.</p> <p>Alimentation</p> <p>La nourriture des larves est constituée de micro-organismes filtrés face au courant. Les adultes vivent en mer, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils râpent la chair.</p> <p>Répartition géographique</p> <p>L'espèce est rare en limite septentrionale de sa répartition (Finlande, Suède, Norvège). Elle est présente en France dans les petits fleuves bretons, dans la Loire, la Gironde, l'Adour, le Rhône et dans un certain nombre de cours d'eau côtiers méditerranéens. Plus au sud, la Lamproie marine est exploitée au Portugal et sur les côtes occidentales de l'Italie. Sa taille minimale de capture est fixée à 40 cm.</p>
Habitat	Des fonds stables et non colmatés de graviers et de galets sont indispensables au succès de la reproduction. La Lamproie et le Saumon ont quasiment le même habitat de reproduction. Les Lamproies ont besoin d'une eau fraîche et bien oxygénée.
Répartition sur le site	<p>En 2004, plusieurs milliers de Lamproies marines sont passées par la station de comptage de Vichy puis certaines ont été observées sur la Dore. Mais ces dernières années très peu de Lamproies sont passées à Vichy : en 2009 et 2010, aucune Lamproie n'a été observée à Vichy et sur la Dore.</p> <p>Néanmoins, l'espèce est potentiellement présente sur la Dore. Elle est potentiellement présente sur le Couzon mais pas sur la Faye (ONEMA).</p>


<p>Etat de conservation de l'espèce et de son habitat</p>	<p>Largement étendue en France au début du siècle, l'aire de répartition de la Lamproie s'est depuis cette époque considérablement réduite et fragmentée en raison de la multiplication des barrages qui ont bloqué sa remontée dans de nombreux cours d'eau. Elle est actuellement en nette régression dans tout le nord et l'est du pays.</p> <p>Le méandrage naturel de la Dore, de la Faye et du Couzon est en régression sur le site. Or les larves de Lamproies vivent dans les sédiments des zones convexes des méandres des cours d'eau. Cette diminution des zones potentielles d'habitats des larves de la Lamproie est donc défavorable à la conservation de la cette espèce sur le site.</p>
<p>Menaces</p>	<p>Les conditions de remontée et d'accès aux zones de frayères sont déterminantes pour la Lamproie marine. Elle emprunte facilement les passes à poissons mais la multiplication des obstacles rend la migration difficile. Par ailleurs, sa capacité à franchir certains obstacles inclinés en s'aidant de sa ventouse buccale ne lui permet pas de surmonter les ouvrages majeurs.</p> <p>Les actions de recalibrage et dragage détruisent le biotope naturel de cette espèce.</p> <p>Enfouies plusieurs années dans les dépôts sableux, les larves de Lamproies sont particulièrement sensibles à toute altération du sédiment ou de l'eau interstitielle (toxiques, métaux lourds...).</p> <p>Un excès de matière organique peut entraîner une désoxygénation du milieu peu favorable.</p>
<p>Possibilités de restauration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du biotope naturel par arrêt des recalibrages et des dragages ; • Maintien de fonds stables et non colmatés ; • Lutte contre la pollution des sédiments en particulier ; • Assurer la libre-circulation dans les deux sens afin de permettre la remontée des géniteurs venant de la mer et la descente des sub-adultes ; • Lutte contre le braconnage au pied des barrages.

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Classe : Poissons Ordre : Pétromyzoniformes Famille : Petromyzontidés Code Natura 2000 EUR 27 : 1096 Autres statuts de protection : protection nationale	
Description générale	<p>Description physique</p> <p>Le corps de la Lamproie de Planer est anguilliforme et recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés et sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et le ventre blanc. Les yeux sont bien développés chez l'adulte mais absents chez la larve. La Lamproie de Planer mesure en moyenne 9 à 15 cm pour un poids de 2 à 5 g, les femelles étant plus grandes que les mâles.</p> <p>Activité</p> <p>La Lamproie de Planer est une espèce sédentaire vivant dans les têtes de bassin et les ruisseaux. De légères migrations amont vers les sites propices à la reproduction sont toutefois observées puisqu'elle peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction pour rechercher des zones favorables.</p> <p>Reproduction</p> <p>La reproduction se déroule en avril-mai (sur la Dore elle est plus tardive : mai-juin). Le nid est élaboré avec des graviers et du sable par les deux géniteurs. De forme ovale, il mesure 20 cm de large et 10 cm de profondeur. La femelle pond 440 000 ovules par kg de son poids. Comme la Lamproie marine, les géniteurs meurent après leur unique reproduction. Les larves s'enfouissent dans les sédiments 5 jours plus tard et y restent 5,5 à 6,5 ans. La maturité sexuelle est atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, après la métamorphose (septembre-octobre).</p> <p>Alimentation</p> <p>La larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes. Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte ne se nourrit plus.</p> <p>Répartition géographique</p> <p>La distribution actuelle de la Lamproie de Planer s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. En France, l'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et dans certains affluents du Rhône. Elle est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées.</p>
Habitat	<p>La Lamproie de Planer vit exclusivement en eau douce. Les zones favorables pour sa reproduction se situent dans des eaux de 8 à 11°C, sur substrat de graviers et de sable, dans des secteurs où s'accumule la matière organique dégradée. Ces zones correspondaient aux méandres des cours d'eau mais se retrouvent par défaut au niveau des seuils et des retenues.</p>
Répartition sur le site	<p>La Lamproie de Planer est potentiellement présente sur la Dore, la Faye en aval de l'usine hydroélectrique (ONEMA) et le Couzon à l'aval du Lac d'Aubusson (Fédération pêche 63).</p>
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées. Elle est sensible de la même façon que les autres Lamproies aux activités anthropiques. L'espèce est dans un état de conservation moyen sur le site.</p> <p>De même que pour la Lamproie marine, la conservation de la Lamproie de Planer est dépendante de la présence d'habitats présentant une accumulation de sédiments nécessaires à la phase larvaire de l'espèce.</p>

Menaces	<ul style="list-style-type: none">• Cette espèce est considérée comme mal évaluée et insuffisamment documentée en France.• L'importance de la phase larvaire la rend très sensible aux pollutions s'accumulant dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.• La Lamproie de Planer a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à ses zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.• L'enrésinement des rives de cours d'eau entraîne une érosion des berges et un ensablement qui provoquent une perte des frayères.
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none">• Arrêt des recalibrages et des créations de fossés d'assainissement sur les têtes de bassin ;• Lutter contre l'enrésinement des berges pour maintenir des fonds non colmatés ;• Lutte contre la pollution, en particulier celle des sédiments ;• Maintenir la libre circulation pour permettre à l'espèce d'atteindre ses zones de reproduction ;• Protéger les zones de reproduction.

4.3.1.2. *Les mammifères*

Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	
Classe : Mammifères Ordre : Carnivores Famille : Mustélidés	
Code Natura 2000 EUR 27 : 1355	
Autres statuts de protection : liste rouge mondiale UICN (2008), liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)	
Description générale	<p>Description physique</p> <p>La Loutre est particulièrement adaptée au milieu aquatique avec un corps fuselé, un cou large et conique, une tête aplatie, des pattes courtes et palmées. Sa queue longue, épaisse et musclée lui sert de gouvernail. Grâce à ses adaptations physiologiques et morphologiques au milieu aquatique, elle maîtrise parfaitement la nage en surface et en plongée.</p> <p>Elle possède une fourrure dense de couleur brunâtre à marron foncé avec de petites marques blanches irrégulières sur la lèvre supérieure, le menton et le cou.</p> <p>Taille moyenne : 70 à 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue. Poids moyen : de 5 à 12 kg. Les mâles sont plus corpulents que les femelles.</p> <p>Activité</p> <p>La Loutre est un animal nocturne qui passe l'essentiel de ses journées à se reposer dans une catiche ou sur des places de repos. Elle passe la majeure partie de son temps actif dans l'eau pour les déplacements, la pêche et l'accouplement. La Loutre a un comportement social de type individualiste et elle est territoriale.</p> <p>Reproduction</p> <p>Les Loutres, solitaires, ne vivent en couple que pendant la période de rut qui dure quelques semaines. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers 2-3 ans, les femelles vers 3-4 ans. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année et l'accouplement se passe sous l'eau. La gestation dure de 60 à 62 jours et la mise bas a lieu dans la catiche ou dans une couche à l'air libre. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes dont le sevrage a lieu à l'âge de 8 mois.</p> <p>La longévité de la Loutre est de 16 ans en captivité et excède rarement 5 ans dans la nature.</p> <p>Alimentation</p> <p>La Loutre est essentiellement piscivore mais sans spécialisation : elle adapte son alimentation au peuplement piscicole du milieu qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Son régime varie en fonction du milieu, de la saison ainsi que de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies. Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proies par jour issues pour l'essentiel du domaine aquatique.</p> <p>Répartition géographique</p> <p>L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb. En France, l'espèce est présente dans 47 départements dont 21 où l'espèce est très rare. Deux grands ensembles géographiques sont principalement occupés : la façade atlantique ainsi que le Massif central.</p>
Habitat	<p>La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Ses habitats et ses lieux d'alimentation sont très variés alors que ses gîtes diurnes sont situés sur des milieux choisis en fonction de la tranquillité et du couvert végétal. Dans le Massif central, l'espèce se rencontre dans les rivières encaissées, les gorges, les étangs ou les lacs.</p>

Répartition sur le site	La recolonisation du bassin versant de la Dore par la Loutre a commencé en 1999 et s'est remarquablement poursuivie entre 2004 et 2009. La Loutre est actuellement présente sur tout le linéaire du site (Bouchardy C. <i>et al.</i> , 2009).
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>Au XIXe siècle, la Loutre était largement répandue en France. Depuis la dernière moitié du XXe siècle, les populations de Loutre ont subi un net déclin en France et dans la plupart des pays européens.</p> <p>Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central et dans une moindre mesure, dans la chaîne pyrénéenne et en Bretagne.</p> <p>Depuis une dizaine d'années, elle recolonise progressivement certains réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle. La reconquête progressive de ces réseaux s'effectue à partir de noyaux de population importants, particulièrement au sud et à l'ouest du Massif central.</p> <p>Dans le Massif central, le processus de recolonisation a permis des connexions entre populations atlantiques et continentales.</p>
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction et fragmentation des habitats aquatiques et palustres ; • Pollution et eutrophisation de l'eau ; • Raréfaction du peuplement piscicole ; • Mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ; • Dérangement (tourisme, sports nautiques, chiens en liberté).
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des eaux de surface et les niveaux d'eau ; • Eviter la fragmentation de l'habitat et restaurer sa continuité ; • Maintien des berges, haies et bordures de végétation naturelle des cours d'eau ; • Contrôler la fréquentation le long des rivières ; • Contrôler les activités de pêche (surexploitation piscicole, techniques de pêche...).

Castor d'Europe (*Castor fiber*)

Classe : Mammifères
Ordre : Rongeur
Famille : Castoridés

Code Natura 2000 EUR 27 : 1337

Autres statuts de protection : liste rouge mondiale UICN (2008), liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)



Description générale	<p>Description physique</p> <p>Le Castor est le plus gros rongeur d'Europe : d'une longueur supérieure à 1 m chez les adultes (dont 30 cm de queue environ), il pèse de 16 à 28 kg. Il possède un pelage très dense (12 000 à 23 000 poils/cm²), blond avec des reflets roux. Sa queue aplatie, de 13 à 16 cm de large, est recouverte d'écaillies ou de pseudo-écaillies sur les 2/3 de sa longueur ; elle est musculeuse et recouverte de poils à sa base. Dans l'eau, le Castor a une forme fuselée avec la quasi-totalité du corps immergée sauf la tête et la nuque ; sur le sol, il a une forme ramassée.</p> <p>Activité</p> <p>Le Castor vit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Alors que l'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément tutélaire (l'entrée d'un gîte occupé est toujours immergée), le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 m de l'eau.</p> <p>Le Castor est nocturne : il est principalement actif en début et fin de nuit. Il consacre environ les 2/3 de son activité nocturne au milieu aquatique (déplacement, consommation de végétaux) et 1/3 de celle-ci sur le sol (recherche de nourriture, abattage d'arbustes, toilettage, marquage du territoire). Il est sociable : les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux dont l'activité, matérialisée par de nombreux indices (chantiers de coupes d'arbres, gîtes (terriers ou huttes de branches), dépôts de castoréum, garde-manger, barrages ...), s'effectue sur un territoire d'environ 1 à 3 km de cours d'eau.</p> <p>Reproduction</p> <p>Le Castor est monogame, il atteint la maturité sexuelle à 2 ans pour la femelle et à 3 ans pour le mâle. Le rut se produit de janvier à mars et l'accouplement a lieu dans l'eau. La gestation dure en moyenne 107 jours. Une femelle donne naissance à une seule portée par an (naissance entre le 15 mai et le 15 juin) de moins de 2 jeunes en moyenne et jusqu'à 5 jeunes. Ils seront sevrés à 6-8 semaines et l'émancipation a lieu au cours de leur deuxième hiver.</p> <p>Alimentation</p> <p>Strictement végétarien, les besoins quotidiens d'un Castor adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce. Il est très éclectique dans ses choix alimentaires : écorces, feuilles et jeunes pousses des plants ligneux, hydrophytes, fruits, tubercules et végétation herbacée terrestre. Les plants ligneux constituent l'essentiel de l'alimentation hivernale : une trentaine d'espèces d'arbres peuvent être consommées mais les salicacées sont les plus recherchées (Saulles et Peupliers). De fait, les strates arborées rivulaires basses revêtent une grande importance pour le Castor.</p> <p>Répartition géographique</p> <p>Les populations se distribuent de manière discontinue de l'Europe de l'Ouest au nord-est de la Mongolie. En France, 38 départements métropolitains sont concernés par la présence du Castor, essentiellement dans le Sud-est, le Centre et le Nord-est. La limite de répartition altitudinale est de l'ordre de 700 m. Le Bassin rhodanien constitue le berceau originel de l'espèce à partir duquel de nombreuses réintroductions ont pu être engagées et réussies. De ce fait, le Castor est aussi présent sur la Loire et certains de ses affluents, sur le haut bassin du Tarn, sur le haut bassin de la Moselle, sur le bassin du Rhin.</p>
-----------------------------	--

Habitat	<p>Le milieu de vie du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux ; les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique.</p> <p>Les conditions nécessaires à son implantation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible ; la profondeur doit être par place au minimum de 60 cm ; - la présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées ; - une faible pente du cours d'eau, généralement inférieure à 1% ; - l'absence d'une vitesse permanente élevée du courant ; - l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables.
Répartition sur le site	<p>La recolonisation récente de la Dore par le Castor a été signalée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Le Castor est actuellement présent sur la Dore : des indices de présence (rongis et bois rongés) ont été trouvés ces dernières années notamment à l'amont de Pont-de-Dore (PNRLF, Groupe Mammologique d'Auvergne GMA). La limite de répartition du Castor se trouve entre Courpière et Sauviat sur la Dore (GMA, dernières prospections 2007-2008).</p> <p>Il n'a pas été noté de traces attestant de sa présence sur la Faye et le Couzon (GMA).</p> <p>La population de Castor reste très sensible sur ce secteur et son installation durable sur la plaine de la Dore représente un enjeu écologique fort.</p>
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	<p>Du XVIIe à la fin du XIXe siècle, le Castor a disparu de nombreuses régions de France (bassins de la Loire, de la Seine, du Rhin...) du fait de sa destruction directe par l'homme. Depuis plus de 30 ans, 22 opérations de réintroduction ou de renforcement ont été effectuées dans 15 départements différents avec un total d'environ 250 castors relâchés en provenance exclusive de la vallée du Rhône.</p> <p>Actuellement, la densité de Castor augmente sur les zones aval du bassin versant de la Dore (Allier, Bec de Dore). Ainsi il est devrait pouvoir recoloniser des territoires situés plus à l'amont qu'actuellement ces prochaines années (GMA). L'habitat n'est pas optimal partout sur ces zones amont.</p>
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction du Castor canadien ; • Cloisonnement des populations (infranchissables, artificialisation des berges, infrastructures routières ...) ; • Destruction du milieu de vie : endiguement, canalisation des rivières, déboisement des berges et des lits mineurs ; • La lutte contre les rongeurs aquatiques indésirables (Ragondin, Rat musqué) ; • Développement d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon).
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les cours d'eau dégradés ; • Maintenir une bande arbustive d'au moins 5 m en bordure de cours d'eau ; • Favoriser le franchissement des cours d'eau ; • Mettre en place des « corridors verts » en milieu urbain ; • Aménager les passages busés où les écrasements sont constatés ; • Adapter la lutte contre les rongeurs nuisibles.

4.3.1.3. *Les crustacés*

L'Ecrevisse à pattes blanches

(Austropotamobius pallipes)

Classe : Crustacées
 Ordre : Décapodes
 Famille : Astacidés

Code Natura 2000 EUR 27 : 1092

Autres statuts de protection : espèce classée « vulnérable » sur la Liste rouge « Autres invertébrés » de France métropolitaine et la Liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



Description générale

Description physique

L'Ecrevisse possède un corps segmenté portant une paire d'appendices par segment. La tête et le thorax sont soudés. Le corps est généralement long de 80-90 mm pour un poids de 90 g. La coloration n'est pas un critère stable de détermination : généralement vert bronze à brun sombre, dans certains cas rares, elle peut être bleutée ou de teinte orangée. La face ventrale est pâle, notamment au niveau des pattes.

Activité

L'Ecrevisse est peu active en hiver et en période froide. Elle reprend son activité au printemps : ses déplacements sont, en dehors de la période de reproduction, limités à la recherche de nourriture. Elle présente un comportement plutôt nocturne. Pendant la journée, elle reste généralement cachée dans un abri, pour ne reprendre ses activités qu'à la tombée de la nuit. Elle présente un comportement grégaire sauf lors de la mue ou de la ponte.

Reproduction

L'accouplement a lieu en octobre, voire en novembre, lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard. Ils sont portés par la femelle qui les incube pendant six à neuf mois selon la température de l'eau : jusqu'à neuf mois dans des ruisseaux froids (Massif central, Alpes...). L'éclosion a lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet, suivant la température de l'eau. Les juvéniles restent accrochés aux pléopodes de leur mère jusqu'à leur deuxième mue après laquelle ils deviennent totalement indépendants.

La fécondité de cette espèce reste faible : même dans un habitat favorable, la femelle ne se reproduit qu'une fois par an, produisant 20 à 30 œufs.

Les jeunes atteignent la maturité sexuelle à l'âge de 2 à 3 ans, lorsqu'ils ont une taille d'environ 5 cm de longueur. Il faut souvent attendre 4 ou 5 ans pour que l'Ecrevisse atteigne sa taille légale de capture, soit 9 cm. La longévité possible des adultes est estimée à environ 12 ans.

Alimentation

L'Ecrevisse présente un régime alimentaire varié : elle se nourrit principalement de petits invertébrés, mais aussi de larves, têtards de grenouilles et petits poissons. Les adultes consomment une part non négligeable de végétaux (terrestres ou aquatiques) comme des feuilles mortes en décomposition dans l'eau. Le cannibalisme sur les jeunes ou les individus fragilisés par la mue n'est pas rare.

Répartition géographique

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (Nord, Nord-Ouest).

	Colonisant tout type de milieu, on la trouve aussi bien en plaine qu'en montagne (des populations sont connues à 1 200 m d'altitude dans la Massif central : lac Pavin et ruisseaux du Haut-Allier).
Habitat	L'Ecrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples : eau fraîche, très bien oxygénée, claire, peu profonde et d'une excellente qualité. Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs, sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts).
Répartition sur le site	L'Ecrevisse à pattes blanches n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur la Faye mais elle est présente sur 5 de ses affluents. Cinq affluents de la Dore abritent également cette espèce : le Valeyre, la Sagne, le Saint-Pardoux, le Cros et les Roches (Fédération pêche 63).
Etat de conservation de l'espèce et de son habitat	Au XIXe siècle, les populations étaient abondantes et l'Ecrevisse à pieds blancs colonisait l'ensemble du territoire. Actuellement, les peuplements ont dangereusement régressé. La généralisation des facteurs perturbant à l'échelle européenne constitue une réelle menace pour les espèces à moyen terme.
Menaces	Action conjuguée de : <ul style="list-style-type: none"> • la détérioration physique et écotoxicologique des biotopes liée à l'activité anthropique : pollution de l'eau, exploitation forestière ou agricole avec usage de fongicides et d'herbicides, rectification des cours d'eau avec destruction des berges, matières en suspension dans l'eau et engorgement, perturbation du régime hydraulique et thermique... • des introductions d'espèces (poissons ou Ecrevisses exotiques concurrentes plus résistantes, Rat musqué).
Possibilités de restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des berges naturelles à Saules et Aulnes ; • Identification et contrôle des activités polluantes (métaux lourds, produits phytosanitaires, substances eutrophisantes...) ; • Identification et contrôle des activités générant des matières en suspension et perturbant l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique ; • Contrôle des espèces envahissantes (prévention et actions curatives).

4.3.2. Les autres espèces animales patrimoniales

4.3.2.1. Avifaune

Des prospections de terrain ainsi qu'une synthèse bibliographique ont été réalisées en 2006 par la LPO sur la plaine alluviale de la Dore (de Courpière jusqu'à la confluence avec l'Allier). Sur l'ensemble de la plaine alluviale, 176 espèces d'oiseaux (nicheurs, migrateurs ou hivernants) sont présentes dont 99 espèces sont nicheuses dans la plaine alluviale ou à proximité immédiate.

Sur le site Natura « Dore et affluents », la Dore entre Courpière et Thiers abrite des espèces patrimoniales d'oiseaux :

- Martin pêcheur : inscrit sur l'annexe I de la directive «Oiseaux»
- Guêpier d'Europe : espèce vulnérable sur la Liste Rouge Régionale (LRR)
- Chevalier guignette : espèce rare sur les Listes Rouges Nationales (LRN) et Régionales (LRR)
- Faucon hobereau : espèce vulnérable sur la LRR

Ces 4 espèces ont un lien direct avec la Dore puisqu'elles se reproduisent dans le lit de la rivière ou dans des milieux alluviaux.

4.3.2.2. Reptiles et amphibiens

Au moins 12 espèces de batraciens ont été répertoriées sur le bassin de la Dore (SAGE 2009) :

- Salamandre tachetée ;
- Tritons crêté, alpestre et palmé ;
- Grenouilles verte, rousse, agile ;
- Reinette verte ;
- Crapauds sonneur à ventre jaune, accoucheur, commun, calamite.

Ces espèces disposent toutes d'un statut de protection et 2 sont d'intérêt communautaire (inscrites en annexe II et IV de la directive Habitats) : Crapaud sonneur à ventre jaune et Triton crêté.

4.3.2.3. Insectes

Le Lucarne cerf-volant est une espèce patrimoniale de coléoptère (inscrit en Annexe IV de la directive « Habitats ») qui a été observé vers Escoutoux lors d'une étude de la Dore réalisée en 2008 (Etude globale de la plaine alluviale de la Dore, PNRLF, CEPA, université Jean Monnet/CNRS). Il est également présent sur Thiers.

Sur le secteur de la Dore allant de Courpière jusqu'à la confluence avec l'Allier, cette même étude a mis en évidence la présence de 39 espèces de Libellules dont quelques-unes remarquables :

Agrion de Mercure : inscrit sur l'annexe II de la directive «Habitats»

Anax napolitain : espèce vulnérable sur la LRR

Aesche printanière, Libellule fauve, Lympétrum méridional : espèces rares sur la LRR

L'Agrion de Mercure n'est pas présent officiellement sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » mais est présent sur de nombreux sites Natura 2000 proches : par exemple sur le Site des « zones alluviales de la confluence Dore-Allier » ou sur le site de la « Vallée de l'Allier sud ».

Le site Natura 2000 « Dore et affluents » présente donc potentiellement un intérêt écologique concernant les Libellules.

De plus, une étude réalisée en 2003, dans le cadre de l'étude d'incidence de la rectification de la RD 906 à Olliergues, met en évidence la présence du Damier de la Succise à proximité de la RD 906 sur la commune d'Olliergues (2 individus présents). Cette espèce de papillon est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats ». Les abords de la RD 906 sont fauchés et désherbés, ce qui ne permet pas le bon développement de la Succise des prés (plante hôte du Damier de la Succise) et empêche ainsi le maintien d'une population stable de Damier.

5. LES RUISSEAUX DU CROS ET DES ROCHES

Cette partie est un extrait de l'étude intitulée « Données complémentaires au document d'objectifs du site Natura 2000 « Dore et affluents » (FR8301091), DOCUMENT PROVISoire, - Juin 2011 » réalisée par les bureaux d'étude « Biotope » et « Saules et Eaux » ainsi que Catiche productions et Gilbert COCHET pour le compte de la DREAL Auvergne.

Pour des raisons de cohérence et d'efficacité des actions, le comité de pilotage du site Natura 2000 « Dore et affluents », lors de sa réunion du 23 juin 2011, a validé l'intégration des ruisseaux du Cros et des Roches au site Natura 2000 « Dore et affluents ».

Les ruisseaux du Cros et des Roches, qui confluent avec la Dore au niveau de la commune de Courpière, étaient à l'origine inclus dans le site Natura 2000 linéaire régional FR 8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches ». Ce site régional correspondait à des portions de rivières réparties sur toute l'Auvergne abritant des populations d'Ecrevisses à pattes blanches, espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats.

Les ruisseaux du Cros et des Roches ont été proposés, au travers du site régional « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches », comme Site d'importance Communautaire (pSIC) en mars 1999 et classé Site d'Importance Communautaire (SIC) le 13 novembre 2007. D'après le Formulaire Standard des Données (FSD) initial, regroupant l'ensemble des tronçons de cours d'eau appartenant au site régional, les populations d'Ecrevisses inféodées au site FR8301096 font partie des plus représentatives des départements de l'Auvergne.

La présence de ces populations, potentiellement exposées à diverses menaces (maladies, risques de pollutions des eaux, modifications profondes du milieu telles destruction d'habitats et de berges, curage, rectification des cours d'eau, obstacles à la circulation, etc.) a justifié la désignation de ce milieu rivulaire en site Natura 2000.

Une autre espèce d'intérêt communautaire, la Loutre, est présente sur une partie des ruisseaux du Cros et des Roches.

Pour l'Ecrevisse à pattes blanches, les linéaires de cours d'eau composant le site régional Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » se divisent en 3 catégories :

- les sites de montagne où les populations des ruisseaux sont les mieux conservées, tel la zone d'extension au site Natura 2000 « Dore et affluents » ;
- les sites de moyenne montagne et bordures de plaine plus menacés car plus exposés aux modifications des conditions environnementales (urbanisation, pratiques agricoles) ;
- les sites particuliers : le lac Pavin, constituant un biotope tout à fait original, renfermant une population mixte de 2 sous-espèces (A.p. pallipes & A.p. italicus).

Ce réseau de sites linéaires à enjeu « Ecrevisse à pattes blanches » s'étend sur quatre départements : l'Allier (7%), la Haute-Loire (40%), le Puy-de-Dôme (14%) et le Cantal (39%).

Dans la suite de cette partie 5, les ruisseaux du Cros et des Roches seront nommés « la zone d'extension au site « Dore et affluents » ».

5.1. ADMINISTRATION

Cf. Carte 12 « Occupation du sol des cours d'eau du Cros et des Roches »

La section du site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses » qui a été rattachée au site « Dore et affluents » est localisée en région Auvergne dans le département du Puy-de-Dôme. Elle est concernée par différents périmètres administratifs et/ou réglementaires.

La zone d'extension au site « Dore et affluents » s'étend sur environ 35 kilomètres de cours d'eau, répartis sur les territoires de 3 communes (Vollere-ville, Sainte-Agathe, et Escoutoux). Elle est concernée par le sous-bassin versant de la Basse Vallée de la Dore, et plus particulièrement localisée par les limites du bassin versant « Cros-Les Roches ».

Au vu de la surface que représente cette zone d'extension par rapport aux surfaces totales des communes, il peut être estimé qu'une population d'environ 500 habitants est concernée directement par le périmètre Natura 2000. L'ensemble de la population, à l'échelle du sous-bassin versant, avoisine les 2 200 habitants. La commune d'Escoutoux est rattachée à la Communauté de communes (CC) Thiers Communauté ; Vollere-Ville à la CC du Pays de Courpière et Sainte-Agathe à la CC de la Montagne Thiernoise.

Selon la définition de l'INSEE, il s'agit de communes dites « rurales », du fait qu'elles comprennent moins de 2000 habitants.

Tableau 12 : Données sur les activités humaines des ruisseaux du Cros et des Roches

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	- 140 - 170	<p><u>Escoutoux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 exploitations - 33 actifs sur les exploitations <p>- SAU³² : 784 ha (299 ha de terres labourables et 468 ha de STH³³)</p> <p><u>Sainte-Agathe</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 exploitations - 13 actifs sur les exploitations <p>- SAU : 696 ha (335 ha de terres labourables et 359 ha de STH)</p> <p><u>Vollore-Ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29 exploitations - 25 actifs sur les exploitations <p>- SAU : 782 ha (260 ha de terres labourables et 517 ha de STH)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 élevage de chèvres 	<ul style="list-style-type: none"> - Elevage semi-extensif, bovin laitier (pâturage) - Diminution du nombre d'exploitations sur le territoire (131 en 1988 contre 70 en 2000). A noter l'installation de plusieurs jeunes sur ces communes. <p>Au vu de la nature des activités, l'impact de l'agriculture peut être jugé comme faible. Cependant, d'éventuels cas de piétinement des berges par les bovins lors de l'abreuvement sont plausibles.</p>	Consultations + Recensements agricoles (site AGRESTE, 2000)
Activité sylvicole	- 160 - 164 - 166	<p><u>Escoutoux</u> : RAS</p> <p><u>Sainte-Agathe</u> : 3 entreprises de travaux forestiers</p> <p><u>Vollore-Ville</u> : 2 scieries employant une quinzaine de personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de petits propriétaires forestiers - PDM (Plan de Développement de Massif) de la Montagne Thiernoise et Communauté de communes du Pays de Courpière - Impacts éventuels sur les habitats d'espèces : débardage de bois et branches en décomposition dans les fossés ; embâcles éventuels sur les cours d'eau, enrésinement des berges, etc. <p>Sur la commune de Vollore-Ville, un schéma de desserte forestière à proximité des cours d'eau est à l'étude afin d'éviter les traversées de cours d'eau sur certains secteurs lors des activités de débardage. Une réglementation des boisements a été définie pour les communes de Sainte-Agathe et Vollore-Ville (2007).</p> <p>A noter la présence de la forêt domaniale d'Ayguebonne, sur laquelle existe un projet de réserve biologique (tourbière, zone de hêtraies et éboulis).</p> <p>(Voir la synthèse ci-dessous)</p>	Consultations
Urbanisation	- 400 - 401 - 403	2 documents d'urbanisme	<p><u>Commune de Sainte-Agathe</u> : Pas de documents d'urbanisme, projet de carte communale</p> <p><u>Commune d'Escoutoux</u> : PLU (Plan Local d'Urbanisme) depuis 2004 (en remplacement du POS (Plan d'Occupation du Sol) préexistant)</p> <p><u>Commune de Vollore-Ville</u> : PLU depuis 2008. Le zonage Natura 2000 est pris en compte dans le PLU (identifié en zone non constructible).</p>	Consultations
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	-310	Sans objet	Sans objet	Consultations

32 Surface Agricole Utile

33 Surface Toujours en Herbe

Activité cynégétique	- 230 - 240	3 Sociétés de chasse : - Vollore-Ville : 38-39 adhérents - Sainte-Agathe : donnée non communiquée - Escoutoux : donnée non communiquée	Type d'activité cynégétique : grand gibier, chevreuil, sanglier, lièvre, bécasse, etc. Les 3 communes font partie intégrante du secteur de chasse du Bois Noir. Il existe une société de chasse communale sur la commune d'Escoutoux. Le GIC de Lezoux détient les droits de chasse pour le gibier d'eau et distribue des lots aux sociétés. Impact nul sur l'Ecrevisse à pattes blanches	Consultations
Pêche	- 220	1 AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques)	AAPPMA de Courpière qui gère le secteur Pêche de loisirs : pêche à la truite essentiellement (rivières de 1 ^{ère} catégorie), pratiquée aussi sur des étangs et la Dore, ainsi que sur le ruisseau de Vergnières. Le ruisseau des Roches est très encaissé ; il y a donc peu de parties accessibles pour les pêcheurs. Impact neutre sur les cours d'eau : peu de pratiquants	Consultations
Tourisme	- 608 - 620 - 621 - 622 - 623 - 629 - 690	<u>Escoutoux</u> : RAS <u>Sainte-Agathe</u> : RAS <u>Vollore-Ville</u> : 2 campings, chambres d'hôtes	- sports motorisés : pratique en hausse, notamment sur la commune. Sur le territoire de Vollore-Ville, la pratique des sports motorisés est une des causes de dégradation des chemins forestiers. Cependant, l'impact sur les cours d'eau est faible étant donné que la présence de gorges ne permet pas l'accès. - randonnée : fortement pratiquée sur le secteur	Consultations
Projets	- 410	1	- Projet de construction d'une zone d'activité industrielle et commerciale au nord de la commune d'Escoutoux, près de Thiers / Impact nul : projet hors zone d'étude	Consultations
Captages AEP³⁴ et Assainissement			<u>Escoutoux</u> : - AEP : captages exploités au nord-est de la commune ; un captage mis hors-circuit du fait de taux d'arsenic trop élevés ; nouveaux captages à créer au nord de la commune - Assainissement : STEP ³⁵ fonctionne correctement ; résultats de la SATESE ³⁶ bons ; schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration pour desservir l'ensemble des habitants <u>Sainte-Agathe</u> : - AEP : 3 captages AEP avec périmètre de protection immédiat gérés en régie - Assainissement : pas de STEP <u>Vollore-Ville</u> : - AEP : 5 points de captage équipés d'un périmètre de protection - Assainissement : résultats de la STEP bons ; beaucoup d'ouvrages non conformes pour l'assainissement individuel - habitat très dispersé puisque 80 hameaux sont répartis sur 3 000 ha. La commune est aujourd'hui reliée à un réseau d'assainissement qui fonctionne, via l'élaboration et la mise en application d'un schéma directeur d'assainissement.	Consultations
Gestion communale (utilisation d'herbicides et de sel)			<u>Escoutoux</u> : RAS <u>Sainte-Agathe</u> : RAS <u>Vollore-Ville</u> : utilisation de pouzzolane préférée au sel ; utilisation de produits phytosanitaires uniquement dans le bourg	

34 Adduction en Eau Potable

35 STation d'Épuration

36 Service d'Assistance Technique au Traitement des Effluents et au Service des Eaux

SYNTHESE

Les activités présentées dans le tableau ci-dessus concernent l'ensemble du sous-bassin, qui constitue un périmètre plus large que celui de la zone d'extension au site « Dore et affluents ». En effet, l'Écrevisse à pattes blanches étant inféodée à des milieux présentant des eaux de très bonne qualité, nous considérons qu'il est opportun de prendre en compte l'ensemble des activités, localisées à l'amont comme à l'aval, et non seulement à proximité immédiate du cours d'eau. Celles-ci peuvent en effet avoir des répercussions (directes ou indirectes) sur le milieu de vie de l'espèce.

❖ **Activités économiques**

D'après les données issues du SAGE de la Dore, « le bassin de Thiers est un secteur encore très **industriel**, le pourcentage d'emploi industriel reste important. L'essentiel de ces emplois industriels est regroupé dans le secteur de la métallurgie. Thiers est également le 2^{ème} bassin plasturgique de la région Auvergne.

Une autre des caractéristiques du bassin est la forte proportion de Très Petites Entreprises (TPE) observée notamment dans les secteurs de la plasturgie et de la coutellerie.

La coutellerie est un secteur d'activité emblématique du pays de Thiers mais ce secteur subit actuellement de plein fouet la concurrence de la Chine et du Pakistan (mêmes données économiques qu'à l'échelle nationale), à laquelle les plus petites entreprises n'ont pas su s'adapter, du fait, en partie, d'un manque de moyens techniques et financiers.

Sur le bassin, quelques grosses entreprises ont fermé comme Plastique Auvergne, d'autres ont sérieusement réduit leurs effectifs. »

Le bassin est particulièrement positionné au niveau d'une des sorties de l'A89.

Par rapport aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), on en trouve deux sur la commune d'Escoutoux (élevage de chiens et élevage de volailles), et une sur la commune de Sainte-Agathe (production porcine). Aucune ICPE soumise à autorisation n'est mentionnée sur la commune de Vollore-Ville. On recense également de nombreux petits artisans (plombier, maçon, etc.) sur la zone d'extension au site « Dore et affluents ».

Le complément au site « Dore et affluents » est situé dans un secteur essentiellement rural, caractérisé par d'importants espaces agricoles et forestiers. Sur une largeur de 200 mètres de part et d'autre du centre des cours d'eau désignés, les surfaces agricoles sont principalement composées de prairies et les surfaces forestières de conifères. En proportion, la forêt et les surfaces agricoles présentent un pourcentage de recouvrement relativement équivalent. Comme sur l'ensemble de la région Auvergne, la forêt est essentiellement privée (environ 96 %, source ONF) (**Voir carte 12**).

De par les forts volumes de bois mobilisés et transformés par la suite, la **filière bois** occupe une large place dans l'économie locale (propriétaires forestiers, coopératives, experts, scieries, etc.). Par exemple, la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise qui a mis en place un Plan de Développement de Massif totalise 10 entreprises forestières, qui sont toutes des scieries. Les résineux et les feuillus occupent plus de la moitié de la surface communale de Sainte-Agathe. La commune de Vollore-Ville présente un taux de boisement en résineux avoisinant les 30%. Les surfaces forestières sont importantes sur les communes concernées, mais les parcelles sont très morcelées avec de nombreux propriétaires privés.

Les communes concernées sont localisées dans le périmètre du Parc naturel régional Livradois-Forez. Le Parc a historiquement eu la vocation de contribuer au développement du territoire en soutenant les activités économiques dont celle du **tourisme**. Le tourisme sur le territoire du SAGE de la Dore est en marge des grands flux touristiques de la Région Auvergne. Les communes de Vollore-Ville, Escoutoux et Sainte-Agathe disposent néanmoins de quelques hébergements touristiques (campings, chambres d'hôtes, etc.).

La commune de Sainte-Agathe, étant trop isolée et éloignée des principaux centres urbains pour assurer un développement socio-économique, les élus souhaitent développer l'activité touristique et le tourisme vert pour accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

L'activité **agricole** est également représentée sur la zone d'extension au site « Dore et affluents ». La commune d'Escoutoux est très agricole avec une part de surfaces toujours en herbe (STH) importante, tout comme la commune de Vollore-Ville, qui pour une SAU de 782 ha présente une STH de 517 ha. Cependant, l'activité agricole n'est pas l'activité dominante de la zone d'extension, la métallurgie et l'exploitation forestière restent les activités économiques principales à l'échelle du sous-bassin versant.

« La basse vallée de la Dore est le bassin où la proportion de terres labourables dans la SAU est la plus importante (42 %). Malgré le fait que les surfaces consacrées aux cultures aient tendance à diminuer, les surfaces irriguées progressent (maïs irrigué). En basse vallée de la Dore, l'irrigation est réalisée principalement à partir de ressources en eau superficielles (cours d'eau mais également nappe alluviale et retenues). » (SAGE de la Dore)

❖ **Activités de loisirs et de pleine nature**

De nombreux chemins de **randonnée** ont été balisés sur les différentes communes afin d'apprécier la beauté des paysages et le calme de la nature.

La pratique de **sports motorisés** est en plein essor sur le bassin versant en général. Cette pratique peut être à l'origine de la dégradation des chemins forestiers. Cependant, l'impact sur les cours d'eau de la zone d'extension au site « Dore et affluents » reste faible, étant donné que la configuration des berges (gorges très étroites) sur certains cours d'eau ne permet pas l'accès aux engins motorisés.

La **pêche** et la **chasse** font partie des activités de loisirs « phares » pratiquées sur la zone d'extension au site « Dore et affluents ». Un parcours de pêche à Courpière est notamment à l'étude. La zone d'extension fait partie intégrante du secteur de chasse du Bois noir ; les espèces chassées à proximité du site sont le sanglier, le chevreuil, le lièvre et la bécasse.

5.2. DONNEES ABIOTIQUES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Un type : socle cristallin hercynien (420-380 MA)	Cette formation, constituée de roches métamorphiques (gneiss et migmatites à deux micas) et plutoniques (granites), se retrouve sur les massifs du Livradois, des Monts du Forez et des Bois Noirs. Les roches sont plus ou moins altérées et fracturées. L'érosion périglacière, par l'alternance de gel et de dégel, est à l'origine de formations superficielles telles que les arènes granitiques que l'on rencontre sur les parties sommitales des Monts du Forez et du Livradois.	Etat des lieux – SAGE de la Dore (Février 2008)
Hydrologie		Le contexte hydrologique est détaillé dans une partie ci-après.	Etat des lieux – SAGE de la Dore (Février 2008)
Climat	Sans objet	Le bassin versant de la Dore est sous une influence océanique dégradée. Les maximums de précipitations mensuelles sont généralement atteints au mois de novembre. On note cependant une pluviosité importante en avril-mai et en août (orages estivaux). Les températures caractérisent un climat de moyenne montagne relativement frais, pour lequel décembre et janvier sont les mois les plus froids, juillet et août les plus chauds.	Etat des lieux – SAGE de la Dore (Février 2008)
Pédologie	Données non disponibles	Données non disponibles	
Topographie	Sans objet	Le site se situe dans le Massif des Bois Noirs (un des massifs montagneux du bassin versant de la Dore). Le domaine montagneux comporte de nombreux bassins intramontagnards. Les formations alluviales actuelles et anciennes donnent une topographie plane et les limites entre les bassins de l'Allier et de la Dore sont difficiles à définir.	Etat des lieux – SAGE de la Dore (Février 2008)
Hydrographie	Sans objet	Le contexte hydrographique est détaillé dans une partie ci-après.	Etat des lieux – SAGE de la Dore (Février 2008)
Autres informations	Données non disponibles	Données non disponibles	

Tableau 13 : Données abiotiques générales des ruisseaux du Cros et des Roches

5.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

5.3.1. Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » et son bassin versant

La zone d'extension au site « Dore et affluents » appartient au sous-bassin versant de la Basse Vallée de la Dore, et à une échelle plus fine à un autre sous bassin versant, d'une surface plus modeste (30,73 km²), il s'agit du sous-bassin comprenant les affluents de la Dore « Le Cros » et « Les Roches », ainsi que les petits chevelus. Ces cours d'eau ont la réputation d'accueillir des espèces particulièrement vulnérables et rares dont la présence témoigne d'une eau et d'habitats de qualité ; c'est le cas de l'Ecrevisse à pattes blanches. Les Cros et Les Roches représentent 34 kilomètres du linéaire total auvergnat désigné en site Natura 2000 pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

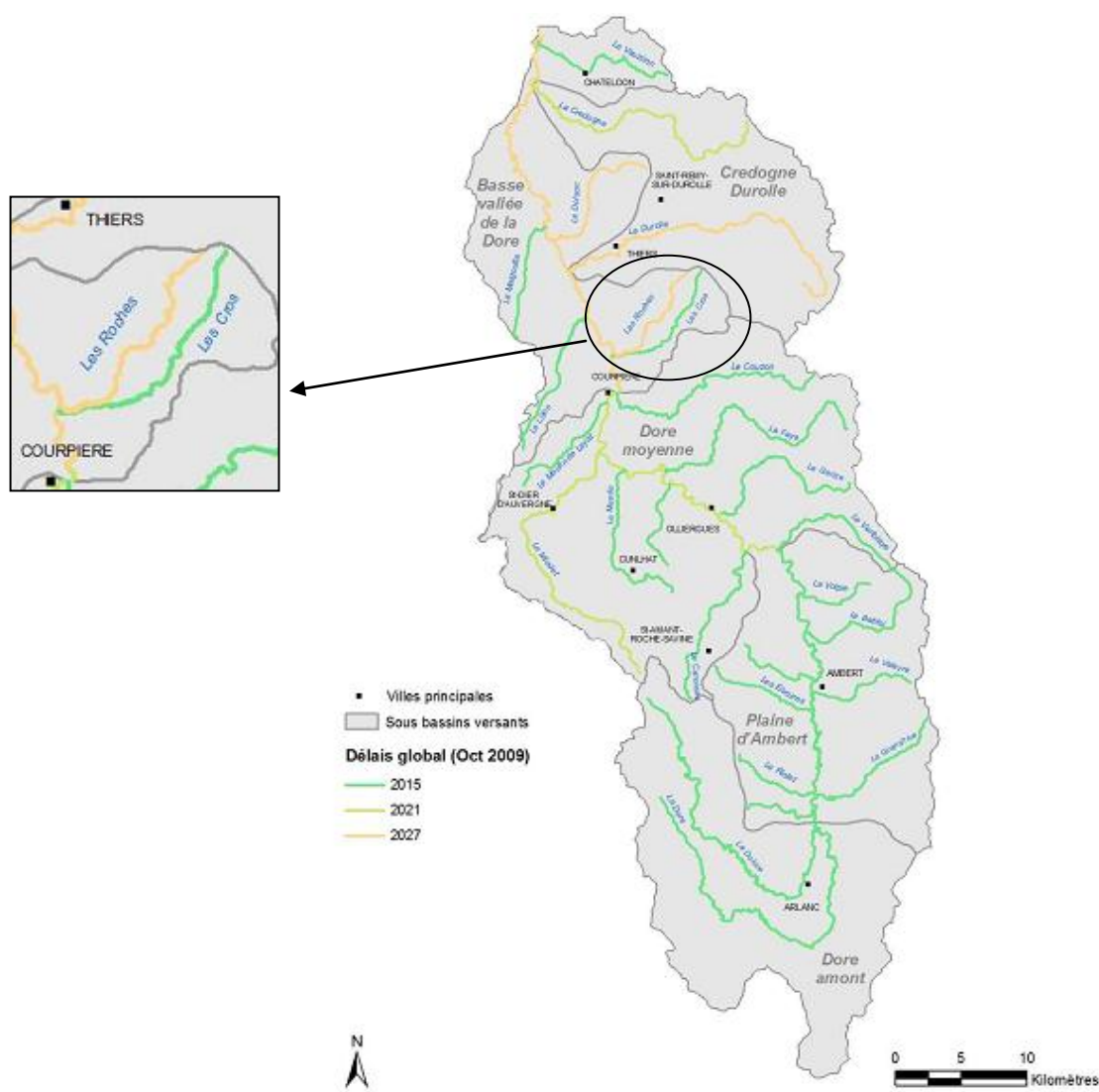


Figure 11 : Echéance d'atteinte du bon état des masses d'eau

(Source : SAGE de la Dore/ PNR Livradois-Forez)

5.3.2. Caractéristiques hydrologiques

Dynamique du cours d'eau

(Les informations chiffrées qui suivent sont issues de la DREAL Auvergne – Service Risques – Pôle Prévision, Hydrologie et Risques Naturels.)

❖ Exutoire du bassin versant du Cros et des Roches

Des mesures sont réalisées au niveau de l'exutoire du bassin versant. Elles apportent ainsi des informations sur la dynamique des cours d'eau des Roches et du Cros.

Cours d'eau	Les Roches – Le Cros
Localisation	Vollore-Ville
Superficie du bassin (km ²)	30,8
Longueur de cheminement (km)	10,76
Pente moyenne (%)	0,056
Altitude exutoire (m)	320
Pluviométrie moyenne (mm)	1 140
Module (m ³ /s)	0,59
QSP (l/s/km ²)	19,15
QMNA5 (m ³ /s)	0,1

Tableau 14 : Caractéristiques hydrologiques au niveau de l'exutoire du bassin versant

QMNA5 : débit mensuel minimal annuel quinquennal

QMNA10 : débit mensuel minimal annuel décennal

QSP : débit par unité de superficie de bassin versant exprimé généralement en litres/seconde/km². Permet la comparaison entre des cours d'eau sur des bassins versants différents

❖ Autre point de mesure

Outre le point de mesure cité précédemment, le sous-bassin versant « Cros-Les Roches » compte un autre point positionné sur le cours d'eau du Cros, commune de Sainte-Agathe. Le point de mesure en question permet d'estimer le débit du Cros dans sa partie médiane, avant de rejoindre la Dore, plus à l'aval. Les données issues de ce point de mesure sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Cours d'eau	Le Cros
Localisation	Sainte-Agathe
Superficie du bassin (km ²)	13 ,37
Longueur de cheminement (km)	5
Pente moyenne (%)	0,084
Altitude exutoire (m)	506
Pluviométrie moyenne (mm)	1 226
Module (m ³ /s)	0,3
QSP (l/s/km ²)	22,39
QMNA5 (m ³ /s)	0,052

Tableau 15 : Caractéristiques hydrologiques au niveau du point de mesure de Sainte-Agathe

5.4. GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Cf. Carte 13 « Informations hydrométriques et hydrographiques sur la zone d'extension au site Dore et affluents »

En termes de quantité de la ressource en eau sur la basse vallée de la Dore, sont à mentionner :

- la sollicitation de la nappe alluviale de l'Allier pour l'AEP ;
- des prélèvements tous usages confondus réalisés surtout dans les eaux superficielles ;
- des objectifs de débits non satisfaits ou à surveiller en période de crise ;
- des risques d'inondation sur les communes de Courpière et de Puy-Guillaume.

	Basse Vallée de la Dore
Niveau de sollicitation des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise connaissance des ressources souterraines • Des ressources souterraines fragiles en période d'étiages (aquifères de socle à faible capacité de stockage) • Niveau de sollicitation de la ressource laissant un bilan excédentaire (17 %) • Ressources superficielles essentiellement sollicitées par rapport aux eaux souterraines • Bonne potentialité de la nappe alluviale de la Dore malgré sa sensibilité aux pollutions
Satisfaction prélèvements AEP	<ul style="list-style-type: none"> • Captages de sources en majorité (aquifères de socle à faible capacité de stockage) • Faible rendement des réseaux • Prélèvements réalisés pour moitié en superficiel et pour moitié en souterrain • Satisfaction des besoins en AEP
Satisfaction prélèvements industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements les plus importants de tout le bassin versant en termes de quantité • La plupart des industries sont raccordées aux réseaux des collectivités • Prélèvements réalisés pratiquement exclusivement au cours d'eau et dans la nappe alluviale • Des besoins qui semblent satisfaits
Satisfaction prélèvements agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'irrigation / surtout de l'abreuvement sur le réseau AEP et en rivière en période estivale • Pas de difficulté d'approvisionnement pour l'abreuvement ou l'irrigation • Irrigation directement au cours d'eau en basse vallée de la Dore • Des volumes faibles comparés aux autres usages
Implication vis-à-vis de l'Etat des masses d'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de non-respect vis-à-vis de l'hydrologie sur le Lilion
Implication gestion de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de cohérence entre arrêté cadre sécheresse et objectifs du SDAGE au point nodal • Absence de mesures de gestion de crise sur les secteurs déficitaires • Des objectifs de débits au point nodal non satisfaits ou à surveiller en période d'étiage sévère

Tableau 16 : Synthèse du diagnostic "Gestion quantitative"

(Source: SAGE de la Dore / PNR Livradois-Forez)

❖ Politiques de l'eau

- Zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole

Le décret n° 2008-283 du 25/03/08 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et modifiant le code de l'environnement, stipule que pour les espèces de poissons et de crustacés figurant sur des listes établies par arrêté ministériel, le préfet de département sera chargé d'établir des inventaires sur les parties des cours d'eau 1) susceptibles d'abriter des frayères, 2) sur lesquelles la présence d'Alevins est constatée et 3) sur lesquelles l'espèce considérée aura été vue. La circulaire datant du 21 janvier 2009 prévoit un calendrier, afin que les inventaires soient arrêtés par le préfet avant le 30 juin 2012.

L'identification des parties de cours d'eau concernées par le décret permettra la mise en place d'une protection spécifique sur ces zones.

Ces inventaires seront à prendre en considération lors des évaluations régulières du DOCOB, dans les futures années.

5.5. GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

(Les informations chiffrées qui suivent sont issues de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la DREAL Auvergne – Service Risques – Pôle Prévision, Hydrologie et Risques Naturels.)

Aucune station de surveillance des eaux pour la Directive Cadre sur l'Eau (station RCO³⁷ ou RCS³⁸) n'est localisée sur les cours d'eau concernés par l'extension.

Cependant, selon l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, une évaluation de l'état des masses d'eau a été réalisée.

Cette méthode évalue l'état en fonction de paramètres physico-chimiques, biologiques et hydromorphologiques. Elle est utilisée pour les reports (reports de délai pour atteindre les objectifs) au niveau européen et est cohérente avec les objectifs du SDAGE 2010-2015.

Sur la zone d'extension au site Natura 2000 « Dore et affluents », le SDAGE Loire-Bretagne identifie 2 masses d'eau (**Voir Carte 13**).

Leur état actuel et l'objectif qui leur est assigné dans le SDAGE sont :

Masses d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Etat : source	Objectif écologique	Objectif chimique	Objectif global
FRGR1511 Le Cros et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon	Bon	Simulé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRGR1547 Les Roches et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dore	Bon	Mauvais	Simulé	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2027

Tableau 17 : Etat actuel et objectifs écologiques et chimiques pour les masses d'eau concernées par la zone d'extension au site « Dore et affluents »

FRGR1511 : Les perturbations sur cette masse d'eau sont liées à la présence de nombreux étangs tout le long du cours d'eau qui peuvent poser des problèmes de continuité, de qualité d'eau (macropolluants) d'autant que le contexte est très agricole (élevage), et d'introduction d'espèces non indigènes. Le délai proposé d'atteinte du "Bon état" et la caractérisation du cours d'eau seront ajustés en fonction des résultats de l'état des lieux à venir.

FRGR1547 : Respect pour l'ensemble des paramètres. Avec l'approbation du SAGE en octobre 2009, la masse d'eau FRGR1547 bénéficie d'un report d'objectifs (2027) au titre du bon état chimique (seul ou accompagné de reports d'objectifs au titre du bon état écologique).

³⁷ RCO : Réseau de contrôle opérationnel destiné à suivre les masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la DCE en 2015. Ce réseau a été mis en œuvre en 2009 par les collectivités territoriales, en concertation avec les services de l'Etat et les Agences de l'eau.

³⁸ RCS : Réseau de contrôle de surveillance destiné à évaluer de façon pérenne le suivi des milieux aquatiques. Sur le département du Cantal, le RCS correspond à 21 stations de suivi (17 sur le bassin Adour-Garonne, 4 sur le bassin Loire-Bretagne).

❖ Programme De Mesures (PDM) 2010-2015 sur les ME concernées

Les problématiques et actions à mettre en œuvre ont été identifiées au cours de l'élaboration du SDAGE et du programme de mesures (*source : programme de mesures et état des lieux pour la DCE actualisé en 2007*). Voici le programme de mesures liées au SDAGE, listées par problématique (morphologie, hydrologie, pollutions collectives industrielles, etc.), qui ont été mises en place sur les masses d'eau concernées :

Morphologie

- Interventions sur la ripisylve (FRGR1511)

Hydrologie

- Mettre en place une gestion volumétrique collective (FRGR1511)
- Améliorer la connaissance du milieu et suivi des ressources déficitaires (FRGR1511)
- Définir des objectifs de référence de débits (FRGR1511)

Pollutions collectivités et industries

- Mettre en conformité des stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants (FRGR1511 et FRGR1547)

Plans d'eau

- Contrôler l'évolution du nombre des plans d'eau et contrôler des compteurs (FRGR1511)
- Inventaire des plans d'eau et suppression (FRGR1511)
- Mesures spécifiques piscicultures (circuit fermé) (FRGR1511)

La déclinaison du SDAGE et du programme de mesures par l'Etat, les maîtres d'ouvrage et les différents acteurs, permet d'identifier les outils réglementaires et contractuels répondant à ces besoins.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la qualité de l'eau et des différentes pressions auxquelles s'exposent les masses d'eau du bassin versant de la Basse vallée de la Dore.

Tableau 18 : Synthèse du diagnostic "Qualité des eaux"

(Source : SAGE de la DORE / PNR Livradois-Forez)

Basse Vallée de la Dore	
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne qualité sur les nitrates, phosphore et produits phytosanitaires • Qualité passable pour les MOOX³⁹ et mauvaise pour les métaux et micropolluants minéraux • Mauvaise qualité en micropolluants minéraux : activités industrielles • Qualité passable pour les MOOX et les matières phosphorées
Pression assainissement industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Flux nets en micropolluants mais aussi en macropolluants de loin les plus importants • Flux nets conséquents et rendements relativement faibles
Pression assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Classement de tout le bassin versant en zone sensible pour l'eutrophisation • Petites stations d'épuration prépondérantes • Mauvaise connaissance du fonctionnement des réseaux / difficulté de gestion des eaux pluviales • Conformité ERU • Difficultés de gestion des effluents industriels • 2 STEP > 2000 Eqh • Flux non négligeables de DCO⁴⁰, MES⁴¹ et DBO5⁴²

³⁹ Les matières organiques et oxydables

⁴⁰ Demande Chimique en Oxygène, la DCO permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau

⁴¹ Matière En Suspension

⁴² Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

Pression assainissement autonome	<ul style="list-style-type: none"> • Part importante de l'assainissement autonome par rapport à l'assainissement collectif • Fort taux de non-conformité (45 % de réhabilitation prioritaire) qui peut être dû aux nombreuses résidences secondaires • Impact relativement faible : des rejets deux fois moindres que ceux de l'assainissement collectif
Pression agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Pression agricole plutôt faible : élevage bovin extensif dans un bassin très prairial • Présence d'élevages hors sols de manière très ponctuelle • Cultures de céréales et de maïs sur la basse vallée de la Dore
Implication Etat des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés aux micropolluants pour la Dore de Courpière à la confluence avec l'Allier • Report d'objectif 2027 pour la Dore, le Dorson et les Roches
Implication Usages	<ul style="list-style-type: none"> • Eau potable distribuée : des non conformités bactériologiques et distribution d'eau dont les concentrations en arsenic peuvent être > 10µg/l en domaine de socle • Pas de problème lié à la qualité de l'eau pour l'agriculture ou l'industrie • Vulnérabilité des ressources superficielles et souterraines aux transferts de polluants

La qualité de l'eau sur le sous-bassin de la basse vallée de la Dore se trouve dégradée par les rejets industriels et les lacunes en termes d'assainissement collectif (macropolluants et micropolluants).

5.6. DIAGNOSTIC ET ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE LA DORE

Le tableau ci-dessous présente les différents enjeux relatifs au milieu aquatique sur le Bassin versant de la Basse Vallée de la Dore.

	Basse Vallée de la Dore
Qualité biologique	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation sensible de la qualité sur la Dore • Espèces patrimoniales (Ecrevisses à pattes blanches sur 2 affluents, oiseaux dans plaine alluviale)
Pression sur les lits mineurs et habitats des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux hydrauliques sur des petits affluents (Lilion, Dorson, Vauziron) • Déconnexion des annexes latérales • Ensablement des ruisseaux
Pressions sur la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> • Peupleraies dans la plaine alluviale • Déficit de ripisylve sur les secteurs ayant subi des travaux hydrauliques • Forte densité de présence d'espèces envahissantes
Pressions sur la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux ouvrages sur la Dore mais franchissables
Pressions sur la dynamique fluviale et les milieux alluviaux	<ul style="list-style-type: none"> • Anciennes extractions de granulats • Incision du lit et reconstitution du stock d'alluvions insuffisante • Blocage de la dynamique latérale par enrochements
Implication Etat des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins d'actions supplémentaires sur la morphologie pour Lilion, Vauziron et Dore • Délai 2021 pour la Dore
Implication Usages	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation du potentiel halieutique • Limitation de la qualité du paysage, du tourisme et de l'image du territoire qui lui est associé • Risque d'inondation aggravé par le non maintien des capacités d'expansion de crue
Risques d'inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Risque important sur les communes de Courpière et de Puy-Guillaume

Tableau 19 : Synthèse des diagnostics et enjeux dans la Basse Vallée de la Dore

(Source : SAGE de la DORE / PNR du Livradois-Forez)

Diagnostic global de la basse vallée de la Dore :

- une grande richesse écologique des milieux alluviaux et une nappe alluviale menacées par le blocage de la dynamique fluviale,
- une qualité globalement dégradée par les rejets des assainissements collectifs et industriels, et une fragilité de la nappe alluviale aux transferts de polluants,
- des objectifs de débits non satisfaits au point nodal en période de crise.

5.7. HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. Carte 14 « Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sur la zone d'extension au site Dore et affluents »

La Direction régionale de l'environnement d'Auvergne a lancé en 2005 un important programme de cartographie des habitats naturels et semi-naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire (programme C.HA.N.ES.). Ce programme avait pour but de disposer, dès la fin de l'année 2006, de la cartographie des habitats naturels de l'ensemble des sites Natura 2000 d'Auvergne afin de pouvoir répondre aux demandes d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et de fournir des éléments objectifs dans la mise en place de la conditionnalité des aides agricoles au respect des directives européennes.

Dans le cadre de ce programme, le Bureau d'étude Mosaique Environnement a été missionné pour réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Rivières à Moules perlières » FR8301094, « Lacs et rivières à Loutre » FR8301095 et « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » FR8301096. Les habitats naturels ont été inventoriés sur la base des trois sites initiaux précédemment cités, désignés comme pSIC en 1999. S'agissant de sites linéaires, une zone tampon d'environ 5 m, de part et d'autre du lit mineur de chaque cours d'eau (recommandation du MNHN et de la DIREN Auvergne), a été définie, cette zone pouvant s'étendre à 10 m ou plus dans certains cas suivant le contour de l'habitat à cartographier (ripisylve, cours d'eau très large, etc.). Cette méthode a ainsi permis de transformer chaque site linéaire de cours d'eau en site surfacique. L'inventaire et la cartographie ont alors été réalisés à partir de points d'échantillonnage suivi d'une extrapolation cartographique par analyse des orthophotographies aériennes.

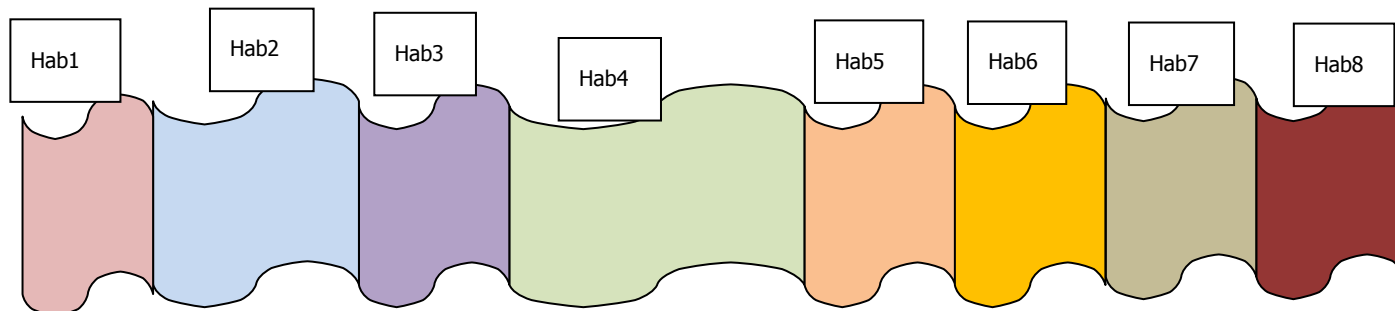
Les points d'échantillonnage prospectés correspondent à des tronçons de 1 (parfois 0,5) à 2 km de long pour une largeur de 5 à 10 m de part et d'autre du linéaire du cours d'eau. Sur la totalité du tronçon échantillonné, tous les habitats naturels rencontrés sont recensés et notés même s'il n'y a pas de délimitation précise de ceux-ci au sein du tronçon, compte tenu de l'imbrication de ces groupements et de la répétition de ceux-ci le long du cours d'eau. Des mosaïques d'habitats naturels (mélanges d'habitats) sont donc identifiées pour chaque tronçon. En moyenne, plus d'une dizaine d'habitats sont susceptibles d'être observés sur un même tronçon. A chaque habitat répertorié est ensuite attribué un pourcentage de recouvrement du tronçon prospecté (y compris le lit mineur).

La cartographie des habitats naturels présentée ici, a été élaborée selon la même démarche que celle adoptée dans le cadre du programme C.HA.N.ES, à savoir présenter uniquement les habitats naturels dominants. A chacun des tronçons échantillonnés est donc associé un seul habitat naturel, l'habitat dominant qui correspond à l'habitat dont le pourcentage de recouvrement au sein du tronçon est le plus élevé (voir le schéma suivant). Sur l'ensemble des trois sites initiaux inventoriés, la proportion de l'habitat dominant au sein d'un tronçon varie de 5 à 100% en fonction du nombre d'habitats naturels constituant la mosaïque et de leur proportion relative. Ainsi, une différence importante peut donc exister entre la surface totale inventoriée et la surface des habitats dominants cumulée pour l'ensemble des tronçons échantillonnés.

Schéma explicatif sur la représentation cartographique des habitats naturels dans cette partie 5 du DOCOB

Par exemple, un tronçon X des sites Natura 2000 se découpe en 8 habitats naturels. 6 sont d'intérêt communautaire (IC) et 2 ne le sont pas (non IC). Ci-dessous figure la liste des habitats et leur pourcentage de recouvrement du tronçon

Habitat 1 (IC) : 10%	Habitat 4 (non IC) : 25%	Habitat 7 (non IC) : 10%
Habitat 2 (IC) : 15%	Habitat 5 (IC) : 10%	Habitat 8 (IC) : 10%
Habitat 3 (IC) : 10%	Habitat 6 (IC) : 10%	Total 100%



Bilan :

- 65% du cours d'eau sont couverts par des habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- 35% d'habitats naturels non d'intérêt communautaire ;
- l'habitat couvrant la plus grande part du cours d'eau est l'habitat 4 (25%) qui n'est pas d'intérêt communautaire.

L'habitat occupant la plus grande part du tronçon de cours d'eau est l'habitat naturel dominant. C'est cet habitat naturel qui caractérise donc la totalité du tronçon au détriment des habitats naturels d'intérêt communautaire qui individuellement n'atteignent que 10 à 15% de recouvrement du cours d'eau. Il s'agit ici de l'habitat 4 qui couvre 25% du cours d'eau et qui est non d'intérêt communautaire.

Sur la base de l'étude C.H.A.N.E.S, 4 habitats (ou « sous-habitats ») naturels ou semi-naturels dominants sont présents sur le tronçon de linéaire intégré au site Natura 2000 « Dore et affluents » (FR8301091).

Deux d'entre eux sont des habitats naturels d'intérêt communautaire, dont un est prioritaire (Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**) (**Voir tableau 18**).

La zone d'extension au site « Dore et affluents » (FR8301091) présente un intérêt d'autant plus important que les forêts de Frênes et d'Aulnes s'étendent sur 15 ha de surface sur un total de 46,3 ha. Elles représentent à elles seules un tiers des habitats naturels présents sur la zone échantillonnée (**Voir carte 14**).

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire dominants s'étend sur 45% de la surface prospectée.

Intitulé de l'habitat naturel		Code Natura 2000 (Code Cahiers habitat)	Code Corine Biotope	Surface de l'habitat (ha) ⁽¹⁾	% de la surface / à la surface totale des habitats dominants ⁽²⁾	% de la surface / à la surface totale ⁽³⁾
Libellés Natura 2000	Libellés Corine Biotope					
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens	91E0* (91E0-6)	44.3	15	65	32,3
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120	37.312	6	28	13,6
Total				123,9 ha	93%	45,9 %

Tableau 20 : Habitats naturels d'intérêt communautaire de l'extension au site « Dore et affluents »

¹ La surface de l'habitat est la superficie réelle de l'habitat dominant, calculée à partir du pourcentage de recouvrement de cet habitat au sein de chaque tronçon (de surface connue).

² La surface totale des habitats dominants est la somme des superficies réelles de l'ensemble des habitats dominants associée à chacun des tronçons échantillonnés

³ La surface totale correspond à la somme des superficies de l'ensemble des tronçons échantillonnés (ensemble des habitats naturels sur la zone inventoriée : dominants et non dominants).

Voici un bref descriptif des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire identifiés sur la zone d'extension au site « Dore et affluents » (FR8301091) (source C.HA.N.ES).

➤ **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior**** (Code Natura 2000 : 91E0*, Code Corine : 44.3/ 44.31/ 44.32/ 44.13). Sur le site l'habitat générique 91E0* est représenté par l'habitat élémentaire Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches siliceuses. Ce sont des aulnaies-frênaies ou des saulaies arborescentes à saule blanc des bords de cours d'eau, localisées sur la plupart des cours d'eau. Les premières sont caractérisées par la présence de l'aulne et du frêne, et d'un cortège d'espèces herbacées liées généralement à des cours d'eau rapides telles que *Stellaria nemorum*, *Stachys sylvatica*, *Ranunculus aconitifolius*, *Filipendula ulmaria*, *Chaerophyllum hirsutum*, etc. Les saulaies sont quant à elles caractérisées par *Salix alba* et *Populus nigra* en strate arborescente, et *Urtica dioica*, *Phalaris arundinacea*, *Filipendula ulmaria* pour la strate herbacée.

Certaines forêts sont dans un bon état de conservation, mais il en existe beaucoup également qui sont réduites à de simples linéaires et d'autres qui sont surpâturées. L'état de conservation général de ces forêts est moyen à bon sur les sites prospectés en Auvergne. A noter, que les cordons linéaires d'aulnes ne présentant pas (ou plus) un cortège herbacé caractéristique n'ont pas été rattachés à cet habitat.

➤ **Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*** (code Natura 2000 : 9120, code Corine : 41.12). Il s'agit de plusieurs types de hêtraies différentes : chênaies-hêtraies, hêtraies ou hêtraies-sapinières acidiphiles présentes un peu partout sur le site. Elles sont caractérisées par la présence du houx et du hêtre, ainsi que par un cortège d'espèces acidiphiles telles que *Blechnum spicant*, *Vaccinium myrtillus*, *Deschampsia flexuosa*, *Melampyrum pratense* et de quelques espèces acidiphiles et neutrophiles *Teucrium scordium*, *Pteridium aquilinum*, *Lonicera periclymenum*.

Leur état de conservation, évalué à l'échelle de l'Auvergne, peut globalement être qualifié de bon.

5.8. ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR ET A PROXIMITE DES TRONÇONS DESIGNES ET LEURS HABITATS

Cf. Carte 15 « Habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches »

Lors de leur proposition comme site d'importance communautaire (SIC) en 1999, les cours d'eau des sites Natura 2000 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » FR8301094, « Lacs et rivières à Loutres » FR8301095 et « Rivières à Moules perlières » FR8301096 ont été proposés en fonction de leur importance pour le maintien d'une espèce comme l'indique leur intitulé. Ainsi la zone d'extension au site « Dore et affluents » a été proposée comme SIC en 1999 pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

Même si la proposition des cours d'eau était au départ justifiée par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches, la recherche de données bibliographiques et les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce dossier complémentaire au DOCOB ont porté sur les trois espèces concernées par les trois sites initiaux : Loutre d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches et Moule perlière. Les expertises écologiques ont été principalement menées par des experts locaux, soit : Catiche productions pour la Loutre d'Europe, Gilbert COCHET pour la Moule perlière et Saules et Eaux pour l'Ecrevisse à pattes blanches. Des données complémentaires sur les poissons d'intérêt communautaire, principalement fournies par l'ONEMA et les fédérations de pêche, ont été intégrées à cet état des lieux.

La présentation des données sur les espèces d'intérêt communautaire

Le tableau qui suit liste les espèces d'intérêt communautaire présentes sur l'extension au site « Dore et affluents » et sur les cours d'eau qui à ce jour ne font pas partie du réseau Natura 2000 mais qui se trouvent à proximité du tronçon désigné au titre de l'Ecrevisse à pattes blanches. Les espèces et leurs habitats y sont brièvement présentés.

Toutefois, pour les 3 espèces ayant justifié la désignation des 3 sites Natura 2000 initiaux (FR8301094, FR8301095, FR8301096), les experts naturalistes missionnés pour réaliser les expertises dans le cadre du complément au DOCOB (Catiche Productions, Gilbert COCHET et Saules et Eaux) ont rédigé un état de l'art sur les connaissances de chacune d'elles. Outre une description de l'espèce et de son écologie, cet état de l'art rassemble les données anciennes sur l'espèce de même que les données des plus récentes prospections (été 2010). Des cartes présentant l'ensemble des données régionales sur ces espèces animales d'intérêt communautaire y sont intégrées. Les données régionales disponibles ont aussi été rassemblées sur un Système d'Information Géographique (SIG) rendu à la DREAL Auvergne. Les experts y énumèrent aussi les menaces avérées et potentielles qui pèsent sur les espèces et suggèrent des propositions de gestion.

La présentation des habitats d'espèces : présentation cartographique

Les cartes localisant les habitats propices au développement de ces espèces sont présentées à la fin du DOCOB. Ces cartes sont réalisées à partir des données les plus récentes. Ce ne sont pas des cartes rassemblant les observations des espèces qui sont elles présentées dans les états de l'art. Chaque expert naturaliste a produit des cartes en fonction d'une méthodologie qui lui est propre.

Pour l'Ecrevisses à pattes blanches, les habitats naturels sont classés en 3 classes : habitats avérés, habitats probables, habitats potentiels en fonction de la présence avérée, probable et potentielle de l'Ecrevisse.

- Les habitats avérés sont délimités sur des tronçons aux données récentes où il y a absence d'Ecrevisses envahissantes.
- Les habitats probables sont fondés sur les données de présence récentes, non vérifiées en 2010, et non menacées par les écrevisses invasives.
- Et enfin, les habitats potentiels sont fondés sur les tronçons où les données de présence d'Ecrevisse à pattes blanches sont plus anciennes, non vérifiées en 2010, et non menacées par les écrevisses invasives.

Pour la Loutre d'Europe, les tronçons de cours d'eau sont rangés en deux grandes classes : les habitats avérés pour la Loutre et les habitats probables.

- Les habitats avérés sont définis sur les tronçons où des observations positives de Loutre ont été réalisées et où les tronçons ont des habitats naturels propices aux Loutres.
- Les habitats probables caractérisent les tronçons où il n'y a pas eu d'observations positives, mais à proximité desquels il y a eu des observations positives et où les habitats naturels sont propices à la Loutre.

Sur ces cartes, les experts de Catiche ont aussi identifié les réservoirs biologiques de la Loutre d'Europe sur les sites. C'est-à-dire les tronçons favorables à la croissance des populations de Loutre.

La présentation des données poissons

Attention, puisque le traitement des données poissons n'était pas initialement prévu, les habitats des poissons n'ont pas été délimités. Les données récentes (de moins de 10 ans) transmises par l'ONEMA et les fédérations de pêche font néanmoins l'objet d'une présentation cartographique à la fin du DOCOB.

Noms des espèces d'intérêt communautaire		Code Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitats de l'espèce	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (domaine continental)	Origine des données / Structures ressources
Nom latin	Nom commun						
Ecrevisse à pattes blanches	Austropotamobius pallipes	1092	Des prospections plus intensives sont nécessaires pour estimer la population.	L'espèce est présente sur le Cros et le ruisseau des Roches. Il s'agit d'eaux douces intérieures (eaux stagnantes et eaux courantes). D'après la Fédération de pêche 63, l'espèce serait présente sur des affluents de la Faye.	Favorable (cf. l'état de l'art)	Défavorable mauvais	Saules et Eaux (données 2008 et 2009) Fédération de pêche 63
Loutre d'Europe	Lutra lutra	1355		L'espèce est présente sur le cours d'eau du Cros (sud du complément) et des Roches (Nord du complément), ainsi que sur la Faye, le Couzon et la Dore (cours d'eau déjà désignés en Natura 2000)	Favorable (cf. l'état de l'art)	Favorable	ONCFS
Saumon Atlantique	Salmo salar	1106		L'espèce est connue sur la Dore, dans le site « Dore et affluents »		Défavorable mauvais	ONEMA Fédération de pêche 63
Chabot	Cottus gobio	1163		L'espèce est connue sur la Dore, le Couzon et l'aval de la Faye dans le site « Dore et affluents »		Favorable	ONEMA Fédération de pêche 63
Lamproie de Planer	Lampetra planeri	1096		L'espèce est potentiellement présente sur la Dore, à l'aval du Couzon et de la Faye, dans le site « Dore et affluents »		Inconnu	ONEMA Fédération de pêche 63

Tableau 21 : Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur et à proximité des tronçons désignés au titre de Natura 2000

❖ **L'Ecrevisse à pattes blanches**

Elle a pour habitat des cours d'eau au régime hydraulique varié, et même des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial, elle affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées.

Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux (eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline). Elle requiert une température de l'eau relativement constante pour sa croissance (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

Sur le territoire français (et sur l'ensemble de l'aire de répartition) le nombre de populations a globalement chuté ces 50 dernières années. Localement, des populations sont en phase d'extension sur des zones non colonisées ou en recolonisation sur des linéaires où elle avait disparu (3 sites en Ardèche, 2 en Haute-Savoie...). En Auvergne, on assiste donc à une régression des populations d'Ecrevisse à pattes blanches puisque la plupart des basses vallées sont trop dégradées pour cette espèce ou parce que les écrevisses exotiques invasives colonisent leurs habitats. On observe aussi sur les têtes de bassin la « disparition » de populations d'Ecrevisse à pattes blanches sans qu'il n'y ait de contact direct avec les populations d'écrevisses exotiques, cela est peut-être dû à des contaminations par la peste de l'écrevisse (voir le chapitre traitant des menaces dans l'état de l'art de l'Ecrevisse à pattes blanches).

Le Cros et Les Roches figurent comme les cours d'eau où vivent les populations d'Ecrevisses à pieds blancs les plus représentatives des départements de la région hors sites spatiaux.

L'une des principales menaces pesant sur cette espèce est l'introduction d'espèces d'écrevisses invasives qui ont un double impact sur les populations d'Ecrevisses françaises (toutes espèces confondues) :

- Compétition directe par prédation et occupation de l'habitat ;
- Contamination par la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) dont les espèces d'écrevisses américaines peuvent être porteuses saines. Cette contamination peut se faire à distance par l'intermédiaire de l'eau ou des poissons transportés, du matériel de pêche... maladie peu étudiée et qui détruit intégralement toute population d'écrevisses sensibles (notamment *Austropotamobius pallipes*) en l'espace de quelques semaines.

Le site est pour l'instant relativement épargné par cette menace de compétition avec les espèces d'écrevisses exotiques. En effet, ce bassin versant est pratiquement vierge de toute introduction d'écrevisses invasives.

D'après la carte 15, une seule observation d'écrevisse exotique a été signalée ; celle-ci a eu lieu en aval du cours d'eau des Roches. D'autres cas d'observation d'espèces d'écrevisses invasives sont à signaler à proximité, notamment sur le cours inférieur de la Faye ou encore la Dore.

Cependant, à l'issue des inventaires, l'état de conservation des populations d'Ecrevisses à pattes blanches est jugé favorable sur la zone d'extension au site « Dore et affluents ».

❖ **La Loutre d'Europe**

En France, après avoir frôlé la disparition, la Loutre a notablement augmenté la taille de son aire de répartition, et les effectifs sont également en progression, même s'il reste très difficile d'avancer un nombre précis d'individus vivant dans notre pays. Le comité français de l'UICN a cependant revu le statut de l'espèce en France, dont le risque d'extinction est désormais considéré comme une « préoccupation mineure ». Ce récent changement de statut (UICN, comité français, 2009) peut être noté comme un progrès significatif de la situation de la Loutre en France, résultat de 35 années de protection, d'actions de terrain et de sensibilisation par un vaste ensemble d'opérateurs. Notons que la Loutre fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) qui vise à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration ou le rétablissement de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques d'infrastructures. Les objectifs du réseau Natura 2000 étant similaires à ceux des PNA, le document d'objectifs pourra en être l'application à l'échelle locale.

★ **Le Chabot**

L'aire de répartition du Chabot s'étend sur l'ensemble de l'Europe. En France, l'espèce est assez largement répandue puisqu'elle colonise la majorité des parties amont des bassins hydrographiques. Toutefois, les effectifs sont en régression dans de nombreuses parties de cours d'eau.

Le Chabot occupe les zones apicales des hydrosystèmes, c'est-à-dire les ruisseaux et petites rivières. L'espèce affectionne les **eaux fraîches, bien oxygénées** à faible charge en matière organique. Elle utilise des habitats courants avec un substrat grossier bien diversifié servant d'abri. Les œufs sont déposés en hiver dans un nid sous les galets des zones de courant. Le Chabot consomme préférentiellement des larves d'invertébrés benthiques. Son alimentation est essentiellement nocturne.

Les altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques notamment la **détérioration des fonds** des cours d'eau constituent la principale menace pour les populations de Chabot. Les **dégradations de qualité des eaux** et notamment les rejets domestiques pénalisent significativement l'espèce, ainsi que le réchauffement des eaux. (Source : Parc Naturel Régional du Morvan, <http://www.liferuisseaux.org>)

★ **Le Saumon Atlantique**

Le Saumon Atlantique est une espèce anadrome, qui remonte les cours d'eau pour frayer. Il évolue en mer une partie de l'année et part se reproduire dans les rivières. Les périodes de fraye se déroulent de novembre à février.

Il fréquente la majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique nord. En France, il ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche. C'est un animal territorial, on dénombre un nombre limité d'individus par habitat.

Autrefois très abondant, le Saumon Atlantique souffre aujourd'hui de :

- L'aménagement des cours d'eau (barrages, seuils...) ;
- La dégradation du milieu due aux activités humaines (pollutions, extraction de granulats...) ;
- Et des bouchons vaseux aux embouchures des estuaires.

Le franchissement des obstacles et l'amélioration de la qualité de l'eau sont deux axes importants dans les stratégies de conservation entreprises (Source : cahiers d'habitats).

★ **La Lamproie de Planer**

Son aire de répartition se limite au nord-ouest de l'Europe. Cette espèce est en forte régression partout. Plutôt fréquente dans le nord-est de la France, elle a quasiment disparu du sud-est.

Lampetra planeri vit dans les rivières de taille moyenne à importante. Les lamproies adultes migrent vers les petites rivières et les ruisseaux pour trouver un substrat favorable à la ponte et au développement des larves. Les œufs sont déposés dans du sable ou des graviers. Les larves, qui vivent enfouies dans les sables et les limons organiques pendant 3 à 5 ans, ont besoin d'une eau bien oxygénée.

Sur les sites considérés, le principal problème rencontré est l'accessibilité (problèmes de franchissement de seuils et de barrages) et la détérioration des zones de frayère, notamment par le colmatage des graviers par des particules fines, qui prive les larves de la circulation d'eau leur assurant l'apport d'oxygène nécessaire à leur survie (Source : Parc naturel régional du Morvan, <http://www.liferuisseaux.org>).

5.9. HABITATS NATURELS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La liste des habitats naturels ou semi-naturels non d'intérêt communautaire présentée dans le tableau ci-dessous est également issue de l'étude C.HA.N.ES. Les 2 habitats naturels et semi-naturels représentent près de 3,5% de la zone échantillonnée sur le tronçon intégré au site « Dore et affluents » (FR8301091). Les habitats naturels majoritaires sont les plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres.

Intitulé de l'habitat naturel (dénomination Corine Biotope)	Code Corine Biotope	Surface de l'habitat (ha) ⁽¹⁾	% de la surface / à la surface totale des Habitats Dominants ⁽²⁾	% de la surface / à la surface totale ⁽³⁾
Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres	83.3121	1,1	4,7	2,3
Prairies à Jonc acutiflore	37.22	0,6	2,3	1,2
Total		1,7 ha	7%	3,5%

Tableau 22 : Habitats naturels non d'intérêt communautaire

¹ La surface de l'habitat est la superficie réelle de l'habitat dominant, calculée à partir du pourcentage de recouvrement de cet habitat au sein de chaque tronçon (de surface connue).

² La surface totale des habitats dominants est la somme des superficies réelles de l'ensemble des habitats dominants associée à chacun des tronçons échantillonnés

³ La surface totale correspond à la somme des superficies de l'ensemble des tronçons échantillonnés (ensemble des habitats naturels sur la zone inventoriée : dominants et non dominants).

5.10. HIERARCHISATION DES MENACES DES ACTIVITES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Attention, l'analyse des menaces qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les éventuels impacts que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou dans sa périphérie. En outre, cette liste des menaces potentielles a été établie à partir des éléments du diagnostic socio-économique croisés à la connaissance de terrain des experts naturalistes. Elle n'est en aucun cas exhaustive et définitive.

Effet de... Sur...	Ecrevisses à pattes blanches	Loutres
Agriculture	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pratique extensive mais risque de piétinement par les bovins	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau : ➤ Drainage et recalibrage des cours d'eau ➤ Piétinement des bovins pour s'abreuver = impact sur la stabilité des berges
Sylviculture	Dégradation potentielle de la morphologie des cours d'eau ➤ Le débardage et les traversées de cours d'eau par les machines forestières ➤ Pollution par les hydrocarbures ➤ Ensablement, absence de sous berge, perte de capacité d'accueil...	Dégradation potentielle de la morphologie des cours d'eau ➤ non entretien des berges entraînant la création d'embâcles et limitant la circulation des espèces ➤ Perte des milieux favorables (forêts alluviales) au cheminement des animaux (corridor écologique)
Industries	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution du cours d'eau par rejets	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution du cours d'eau par rejets
Propriétaires privés	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution par rejets domestiques	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution par rejets domestiques ➤ Collision routière
Activité cynégétique	Pollution potentielle par le plomb	Pollution potentielle par le plomb
Pêche de loisirs	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau, diminution des populations piscicoles et fragilisation directe et indirecte des populations d'écrevisses ➤ Lâchers d'écrevisses américaines dans les cours d'eau ➤ Problème de l'alevinage et de la pêche : transmission de l'Aphanomycose à l'écrevisse par le mucus des poissons, l'eau et le matériel	RAS
Randonnée		
Activités motorisées	Dégradation morphologique des cours d'eau ➤ Traversées des cours d'eau	RAS
Assainissement/ Adduction en eau potable	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution du cours d'eau par rejets ➤ Variation saisonnière	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution du cours d'eau par rejets ➤ Variation saisonnière
Gestion communale	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution diffuse : La gestion des voiries requiert parfois d'importantes quantités de produits phytosanitaires (principalement infrastructures nationales et voies ferrées) ; ➤ Pollution diffuse : Utilisation de sel de déneigement	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ Pollution diffuse : La gestion des voiries requiert parfois d'importantes quantités de produits phytosanitaires ➤ Pollution diffuse : Utilisation de sel de déneigement
Tourisme		Collisions éventuelles d'individus sur les voiries
Ouvrages hydrauliques	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau ➤ comblement de sédiments à la base du barrage ➤ modification du fonctionnement hydraulique du cours d'eau	Dégradation morphologique des cours d'eau ➤ Perte des cheminements (corridors écologiques) ➤ Barrages et seuils non franchissables constituent des obstacles à la libre circulation des individus



Menace importante



Menace modérée



Impact faible

Tableau 23 : Menaces importantes, modérées ou faibles sur les espèces d'intérêt communautaire

6. OBJECTIFS DE GESTION

Le présent chapitre expose les objectifs de gestion formulés au regard de l'état des lieux écologique et socio-économique de ce DOCOB.

Ils ont été validés par le comité de pilotage du site en décembre 2010.

Leur déclinaison en actions concrètes sera présentée et détaillée dans la septième partie de ce DOCOB.

Les 6 grands objectifs qui constituent la base d'action du document d'objectifs sont les suivants :

- 1) Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site ;**
- 2) Gérer les milieux forestiers de manière adaptée au milieu ;**
- 3) Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique ;**
- 4) Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ;**
- 5) Suivre les habitats et les espèces du site ;**
- 6) Informer, sensibiliser.**

Tableau 24 : Objectifs du site Natura 2000 « Dore et affluents »

Objectif	Objectif opérationnel	Habitat d'intérêt communautaire concerné	Espèce d'intérêt communautaire concernée	Activité humaine concernée
1] Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	Restaurer, entretenir et préserver les milieux ouverts notamment les milieux humides	Formations herbeuses à Nard (6230*) Prairies à Molinie (6410) Mégaphorbiaies (6430)	Loutre d'Europe Castor d'Europe	Agriculture Sylviculture Loisirs/ Loisirs motorisés Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Aménagements hydrauliques
	Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces à l'échelle communale et intercommunale	Tous les habitats	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Entretien des espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales
	Aménager les gravières	-	Loutre d'Europe Castor d'Europe	Loisirs motorisés Aménagements hydrauliques Extraction de matériaux alluvionnaires Plans d'eau
	Surveiller et contenir les espèces animales et végétales invasives et/ou nuisibles	Tous les habitats	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs (introduction d'espèces invasives) Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Entretien des espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Extraction de matériaux alluvionnaires Plans d'eau
	Ajuster le périmètre du site	Tous les habitats	Toutes les espèces	-

2] Gérer les milieux forestiers de manière adaptée au milieu	Restaurer, entretenir et préserver la ripisylve		Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes riveraines des grands fleuves (91F0)	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs motorisés Entretien espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Infrastructures liées au transport
	Préserver les forêts alluviales, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête		Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes riveraines des grands fleuves (91F0)	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs motorisés Entretien espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Infrastructures liées au transport
	Gérer extensivement les forêts non alluviales		Forêts de pente, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (9180) Hêtraies acidiphiles atlantiques (9120) Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130)	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Entretien espaces publics Zones urbanisées Zone industrielles/ commerciales
	Limiter la présence des résineux allochtones, des Peupliers de culture et des autres espèces allochtones, notamment en bordure de cours d'eau		Tous les habitats	Toutes les espèces	Sylviculture Entretien espaces publics Zones urbanisées Zone industrielles/ commerciales
3] Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique	Favoriser la dynamique fluviale	Lutter contre les extractions sauvages de matériaux alluvionnaires et informer sur les objectifs de la réglementation	Tous les habitats en lien avec la dynamique fluviale (3150, 3260, 3270, 6410, 6430, 91E0*, 91F0)	Toutes les espèces	Agriculture Entretien des espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Infrastructures liées au transport Aménagements hydrauliques Extraction de matériaux alluvionnaires Plans d'eau
		Lutter contre les recalibrages et les dragages			
Limiter les protections de berges aux zones de forts enjeux matériels ou humains					
Favoriser les techniques végétales aux enrochements					
Préserver ou restaurer les annexes hydrauliques de la Dore					
Veiller au respect du débit réservé et informer sur les objectifs de la réglementation		Tous les habitats en lien avec la dynamique fluviale (3150, 3260, 3270, 6410, 6430, 91E0*, 91F0)	Toutes les espèces et particulièrement les espèces aquatiques	Agriculture Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Aménagements hydrauliques	

	Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments		Habitats aquatiques (3150, 3260, 3270)	Toutes les espèces	Aménagements hydrauliques Plans d'eau
	Assurer la continuité des habitats naturels et notamment de la ripisylve		Tous les habitats	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs Entretien espaces publics Zones urbanisées Zones industrielles/ commerciales Infrastructures liées au transport Aménagements hydrauliques
4] Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	Prévenir les pollutions industrielles, domestiques et urbaines		Tous les habitats	Toutes les espèces	Loisirs Loisirs motorisés Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Entretien espaces publics Infrastructures liées au transport Plans d'eau
	Prévenir les pollutions agricoles et l'érosion des sols	Raisonner la fertilisation et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur les prairies et les grandes cultures	Tous les habitats	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs Entretien espaces publics
		Augmenter le recul des grandes cultures par rapport au cours d'eau			
		Planter des couverts hivernaux sur grandes cultures			
		Entretien des rases et des fossés dans les zones humides			
Restaurer, entretenir et préserver les haies et les vergers					
Prévenir les dépôts illégaux de déchets		Tous les habitats	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs/ Loisirs motorisés Chasse/ pêche Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Entretien espaces publics	
Protéger quantitativement la ressource en eau		Tous les habitats en lien avec la dynamique fluviale (3150, 3260, 3270, 6410, 6430, 91E0*, 91F0)	Toutes les espèces	Agriculture Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Entretien espaces publics Aménagements hydrauliques	

	Lutter contre le colmatage du lit des cours d'eau et la destruction des milieux aquatiques	Tous les habitats en lien avec la dynamique fluviale (3150, 3260, 3270, 6410, 6430, 91E0*, 91F0)	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture Loisirs motorisés Activités industrielles/ artisanales Activités domestiques Aménagements hydrauliques Extraction de matériaux alluvionnaires Plans d'eau
	Restaurer certains milieux aquatiques dégradés	Habitats aquatiques (3150, 3260, 3270)	Toutes les espèces	Agriculture Sylviculture
5] Suivre les habitats et les espèces du site	Effectuer un suivi régulier des espèces du site et compléter les inventaires faunistiques	-	Toutes les espèces	Toutes
	Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site	Tous les habitats	-	
6] Informer/ sensibiliser	Informer les habitants, les visiteurs et les usagers du site dès le plus jeune âge	Tous les habitats	Toutes les espèces	Toutes
	Informer les propriétaires, les locataires, les exploitants agricoles ou forestiers			
	Informer les services techniques			
Tous	Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000 et aux autres outils Natura 2000	Tous les habitats	Toutes les espèces	Toutes
	Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB			
	Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées			

7. PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action est élaboré pour six années d'animation du DOCOB (2013-2018). Il a pour but de décrire et planifier l'ensemble des actions qui pourront être menées afin de protéger les espèces et les habitats du site en tenant compte des activités humaines présentes.

Les actions proposées dans ce programme seront principalement financées par l'Europe via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'Etat via les Ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Mais ces mesures de gestion ne pourront voir le jour sans la mobilisation des acteurs, habitants, usagers, propriétaires et gestionnaires du territoire.

En effet, la mise en œuvre des outils Natura 2000 (Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées MAE-t) repose sur la participation et l'engagement volontaire des propriétaires et/ou des gestionnaires des parcelles.

D'autres types d'action seront aussi nécessaires pour atteindre les objectifs du site : de l'animation, de la communication, du suivi scientifique, de la gestion administrative et financière.

Chaque mesure de gestion est codée en fonction du type d'action prévue (gestion, suivi, animation ou valorisation) et détaillée au sein d'une fiche descriptive appelée « fiche action ».

Les actions sont hiérarchisées en fonction de leur priorité de mise en œuvre au cours des six années.

Codification des actions :

G : Gestion

S : Suivi, inventaire

A : Animation

V : valorisation, information, communication

Hiérarchisation des actions :

1 : action prioritaire

2 : action moins urgente mais indispensable

3 : action utile ou complémentaire, à mettre en œuvre en fonction des opportunités

Liste des fiches actions :

G1 : Restaurer, entretenir et préserver les milieux ouverts notamment les milieux humides

G2 : Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et leur continuité à l'échelle communale et intercommunale

G3 : Aménager les gravières

G4 : Surveiller et contenir les espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles

G5 : Ajuster le périmètre du site

G6 : Gérer les milieux forestiers, notamment les forêts alluviales et la ripisylve, de manière adaptée au milieu

G7 : Favoriser la dynamique fluviale des cours d'eau

G8 : Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments

G9 : Prévenir les pollutions agricoles et l'érosion des sols

G10 : Maintenir ou restaurer la qualité des milieux aquatiques

S1 : Effectuer un suivi régulier des espèces du site et compléter les inventaires

S2 : Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site

V1 : Diffuser le DOCOB

V2 : Réaliser des plaquettes, bulletins et panneaux d'information

V3 : Organiser des réunions d'information et des visites guidées

A1 : Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000 et aux autres outils Natura 2000

A2 : Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB

A3 : Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées

Tableau 25 : Mesures de gestion du site Natura 2000 « Dore et affluents »

Objectif	Objectif opérationnel	Action envisagée	
1] Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	Restaurer, entretenir et préserver les milieux ouverts notamment les milieux humides	G1	
	Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces à l'échelle communale et intercommunale	G2	
	Aménager les gravières	G3	
	Surveiller et contenir les espèces animales et végétales invasives et/ou nuisibles	G4	
	Ajuster le périmètre du site	G5	
2] Gérer les milieux forestiers de manière adaptée au milieu	Restaurer, entretenir et préserver la ripisylve	G6, A1	
	Préserver les forêts alluviales, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête		
	Gérer extensivement les forêts non alluviales		
	Limiter la présence des résineux allochtones, des Peupliers de culture et des autres espèces allochtones, notamment en bordure de cours d'eau		
3] Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique	Favoriser la dynamique fluviale	Lutter contre les extractions sauvages de matériaux alluvionnaires et informer sur les objectifs de la réglementation	A1, A2, V2, V3
		Lutter contre les recalibrages et les dragages	
		Limiter les protections de berges aux zones de forts enjeux matériels ou humains	G7
		Favoriser les techniques végétales aux enrochements	
		Préserver ou restaurer les annexes hydrauliques de la Dore	
	Veiller au respect du débit réservé et informer sur les objectifs de la réglementation	A1, A2, V2, V3	
	Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments	G8	
	Assurer la continuité des habitats naturels et notamment de la ripisylve	G2	

4] Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	Prévenir les pollutions industrielles, domestiques et urbaines		A2, V2, V3
	Prévenir les pollutions agricoles et l'érosion des sols	Raisonner la fertilisation et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur les prairies et les grandes cultures	G9
		Augmenter le recul des grandes cultures par rapport au cours d'eau	
		Planter des couverts hivernaux sur grandes cultures	
		Entretien des rases et des fossés dans les zones humides	
Restaurer, entretenir et préserver les haies et les vergers			
	Prévenir les dépôts illégaux de déchets		A1, A2, V2, V3
	Protéger quantitativement la ressource en eau		A2, V2, V3
	Lutter contre le colmatage du lit des cours d'eau et la destruction des milieux aquatiques		G10
	Restaurer certains milieux aquatiques dégradés		
5] Suivre les habitats et les espèces du site	Effectuer un suivi régulier des espèces du site et compléter les inventaires faunistiques		S1
	Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site		S2
6] Informier/ sensibiliser	Informier les habitants, les visiteurs et les usagers du site dès le plus jeune âge		V1, V2, V3
	Informier les propriétaires, les locataires, les exploitants agricoles ou forestiers		
	Informier les services techniques		
Tous	Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000 et aux autres outils Natura 2000		A1
	Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB		A2
	Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées		A3

7.1. LES FICHES ACTIONS

Les intitulés des Contrats Natura 2000 cités dans les fiches ci-après font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Les intitulés et les montants des MAE-t sont détaillés dans la partie 7.3 du DOCOB. Ils font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013 et ils devront être révisés à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune).

G1	Restaurer, entretenir et préserver les milieux ouverts notamment les milieux humides	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 1 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	
Habitats/ espèces visés	Loutre d'Europe, Castor d'Europe Formations herbeuses à Nard (6230*), Prairies à Molinie (6410) et Mégaphorbiaies (6430)	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Les milieux ouverts, riches en termes de biodiversité, doivent être préservés de la destruction, des plantations, de l'abandon, du drainage (milieux humides) ... Afin de les préserver, il convient de favoriser leur entretien par une gestion pastorale extensive adaptée. Les parcelles embroussaillées peuvent bénéficier de travaux d'ouverture. Afin de préserver les mégaphorbiaies, il convient de ne pas intervenir, à part peut-être pour éliminer les plantes exogènes, et de les laisser évoluer naturellement. La préservation et le développement des mégaphorbiaies passent par la restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau (Voir fiche action G7). • D'après le SAGE de la Dore, la mise en place d'actions de préservation, d'entretien ou de gestion des zones humides devra se faire prioritairement sur les « têtes de bassin versant » telles qu'elles sont définies dans le SDAGE Loire-Bretagne. • Selon les contextes, un Contrat Natura 2000 ou une MAE-t pourra être envisagé : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (Contrat Natura 2000 A32301P) ; ✓ Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P) ; ✓ Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R) ; ✓ Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (A32304R) ; ✓ Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R) ; ✓ Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides (A32312P et R) : entretien des rases et des fossés existants à l'aide d'une hélice (pas de création de fossés ou de surcreusement). ✓ MAE-t : <ul style="list-style-type: none"> ✓ MAE-t n°1 : Ouverture et entretien d'un milieu en déprise ; ✓ MAE-t n°2 : Entretien des prairies de fauche par gestion agricole raisonnée ; ✓ MAE-t n°3 : Entretien des pâtures et des prairies fauchées/pâturées par gestion agricole raisonnée ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MAE-t n°4 : Entretien des milieux humides par gestion agricole raisonnée ; ✓ MAE-t n°5 : Entretien des rases et des fossés des prairies humides.
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000 MAE-t
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit
Surface d'application	Tout le site
Budget prévisionnel	<p><u>Montant des MAE-t :</u> MAE-t n°1 : 226,30 € /ha/an ; MAE-t n°2 : 132,66 €/ha/an ; MAE-t n°3 : 228 €/ha/an ; MAE-t n°4 : 292,50 €/ha/an ; MAE-t n°5 : 1,14 € /ml/an.</p> <p><u>Estimation de la contractualisation</u> (Contrat Natura 2000 et MAE-t) : non évaluable</p>
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	Contrats Natura 2000 : 2014 à 2018 MAE-t : - travail préparatoire en 2014 - début de la contractualisation : 2015
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Contrats Natura 2000 ou de MAE-t mis en place Surface engagée dans des Contrats Natura 2000 ou des MAE-t

G2	Préserver les habitats naturels, les habitats d'espèces et leur continuité à l'échelle communale et intercommunale	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 1 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site Objectif 2 : Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et avec les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions. • Dans le but de lutter contre la fragmentation et la destruction des habitats naturels, mettre en place une concertation avec les collectivités lors de l'élaboration/de la révision des documents d'urbanisme afin de rechercher le zonage le plus approprié pour répondre aux objectifs du DOCOB et prévoir les mesures correspondantes. <p>La mise en place de zonages participant à la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire, en particulier des milieux ouverts et/ou agricoles, des forêts alluviales (envisager leur classement en Espace Boisé Classé (EBC)) et des ripisylves (envisager leur classement en élément remarquable du paysage avec une préconisation d'interdiction de plantation de résineux allochtones ou de Peupliers de culture à moins de 10 mètres des cours d'eau), sera notamment à étudier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A noter que lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, le SAGE demande aux collectivités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ de réaliser un inventaire des ripisylves et de les classer au titre de la loi Paysage en intégrant des orientations de gestion assurant leur bon état de conservation ; ✓ de disposer d'un inventaire des zones humides situées dans des enveloppes de présomption (enveloppes établies lors de l'élaboration du SAGE). <p>Les zones humides inventoriées devront alors être classées en zone spécifique « ZH » et le règlement du document d'urbanisme comprendra les dispositions permettant leur bonne gestion et leur protection.</p> <p>De plus, le SAGE impose également la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement ou d'urbanisme ainsi que leur non dégradation/ destruction. L'Etat et les collectivités locales ne sont pas les seuls concernés puisque le règlement du SAGE contient deux articles à ce sujet (articles 3 et 4). Pour rappel, le règlement du SAGE est opposable aux tiers (Voir partie 2.2.5.1 sur le SAGE).</p> • S'assurer que les Plans de Développement de Massif (PDM), les réglementations des boisements et les schémas de desserte vont dans le sens de la préservation de la ripisylve, des forêts alluviales et des autres habitats naturels ainsi que dans le sens de la limitation des plantations d'espèces allochtones (résineux notamment) sur le site. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site	

Budget prévisionnel	<u>Actions d'animation</u> : 5 jours/an * 450 € = 2 250 €/an <u>Total sur 6 ans : 13 500 €</u>
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participation de l'animateur Natura 2000 ou du COPIL à un document d'urbanisme, un PDM, un schéma de desserte, une réglementation des boisements

G3	Aménager les gravières	Priorité 3
Objectif concerné	Objectif 1 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Loutre d'Europe, Castor d'Europe	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de favoriser la végétalisation des berges des anciennes gravières existantes sur le site et ainsi développer leur capacité d'accueil de la biodiversité, il convient de réaménager leurs berges en pente douce et de créer des hauts-fonds. Les travaux pourraient être réalisés via le Contrat Natura 2000 : « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » (A32327P ou F22713). • Le SAGE impose aux porteurs des futurs Contrats territoriaux Dore Aval et Dore Amont d'inventorier, de caractériser et de proposer des orientations de gestion des gravières existantes. De plus, un guide technique de gestion et de valorisation des gravières sera édité par la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE à destination des propriétaires et des gestionnaires. L'animateur Natura 2000 du site se rapprochera donc des porteurs des futurs Contrats territoriaux et de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE afin de mener à bien cette action. 	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, associations naturalistes, experts scientifiques, bureaux d'étude, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Secteur Dore aval notamment (à partir de Courpière)	
Budget prévisionnel	Non évaluable	
Date prévisionnelle de mise en œuvre	2016	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de gravières aménagées Surface de gravières aménagées Espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire recensés sur ces gravières aménagées	

G4	Surveiller et contenir les espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles	Priorité 2
Objectif concerné	Objectif 1 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echanger avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE), avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Auvergne (FREDON) et avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour coordonner les actions, compléter les inventaires existants et identifier les techniques de lutte appropriées. • Préciser les espèces animales ou végétales invasives (=envahissantes) et/ou nuisibles ainsi que leur répartition sur le site par des actions de suivi (Exemple : Renouées exotiques, Balsamine géante, Robinier faux-acacia, Ecrevisses invasives, Ragondin...). <p>Se référer à l'étude sur les espèces animales et végétales exotiques envahissantes réalisée en 2011 par le CEN Auvergne dans le cadre du diagnostic biodiversité du Parc Livradois-Forez. Cette étude dresse des cartographies de répartition des espèces exotiques envahissantes et donne des priorités d'action en termes de prospection, de lutte et de prévention. L'axe alluvial de la Dore est particulièrement touché par cette problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De plus, le SAGE impose aux porteurs des futurs Contrats territoriaux de réaliser des inventaires et des cartes de répartition des espèces animales et végétales exotiques envahissantes. Ils seront ensuite tenus de mettre en œuvre des actions de lutte en concertation avec les acteurs concernés du territoire. La priorité sera mise sur les têtes de bassins versants (telles qu'elles sont définies dans le SDAGE Loire-Bretagne). <p>L'animateur Natura 2000 se concertera donc régulièrement avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et avec les porteurs des Contrats territoriaux en cours sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eliminer ou limiter certaines espèces invasives via des Contrats Natura 2000 (A32320 P et R ou F22711 : « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »). Expérimenter la stérilisation des écrevisses invasives via un Contrat Natura 2000 (A32327P ou F22713 : « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats »). • Etudier l'impact des actions d'élimination d'espèces invasives et/ou nuisibles qui seront mises en œuvre. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000 Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, établissements publiques, bureaux d'étude, experts scientifiques, associations naturalistes, habitants, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	<u>Animation</u> : 4 jours/an * 450 € = 1 800 € <u>Contrat Natura 2000</u> : non évaluable Total sur 6 ans (hors Contrat Natura 2000) : 10 800 €	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018	
Indicateurs d'évaluation	Mise en place d'un suivi des espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles répertoriées Nombre de chantiers d'élimination mis en place Nombre de stations d'espèces végétales et animales invasives et/ou nuisibles éliminées définitivement	

G5	Ajuster le périmètre du site	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 1 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<p>Intégration du secteur de la Loire</p> <p><i>Cf. Carte 16 « Intégration du secteur de la Loire dans le site Natura 2000 « Dore et affluents » »</i></p> <p>Le périmètre validé par le comité de pilotage du site lors de sa réunion du 23 juin 2011 implique l'intégration d'une nouvelle région et d'un nouveau département au site « Dore et affluents ».</p> <p>En effet, les parcelles en rive gauche de l'amont du Couzon et celles en rive droite de l'amont de la Faye sont situées en Rhône-Alpes, dans le département de la Loire, sur les communes de Noirétable, La Chamba et La Chambonie, qui font partie du Parc Livradois-Forez. De plus, certaines zones humides intégrées au site, par le comité de pilotage le 23 juin 2011, sont situées dans ce secteur de la Loire.</p> <p>L'intégration d'une nouvelle région et d'un nouveau département à un site Natura 2000 demande un important travail administratif et de concertation, aussi afin de doter le site d'un DOCOB au plus vite cette démarche est envisagée dans ce programme d'action.</p>	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, comité de pilotage, structure animatrice, experts scientifiques, associations naturalistes, établissements publics, habitants, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site notamment les secteurs indiqués dans la description de l'action	
Budget prévisionnel	<p><u>Organisation de la concertation</u> : 6 jours * 450 € = 2 700 €</p> <p><u>Délimitation cartographique du périmètre</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p><u>Montage du dossier de consultation des communes et des EPCI</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p>Total : 5 400 €</p>	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	Début de la concertation : 2015	
Indicateurs d'évaluation	Intégration effective du secteur de la Loire dans le périmètre du site	

G6	Gérer les milieux forestiers, notamment les forêts alluviales et la ripisylve, de manière adaptée au milieu	Priorité 1 et 2
Objectifs concernés	Objectif 2 : Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique Objectif 3 : Gérer les milieux forestiers de manière adaptée au milieu	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel : la forêt alluviale se développe le long d'un cours d'eau soit sous forme de massif, soit sous forme de linéaire. Dans ce deuxième cas, la forêt alluviale est appelée « ripisylve ». • Echanger avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions. • Préserver les forêts alluviales et leur fort intérêt écologique par un minimum d'intervention (entretien et cueillette occasionnelle par pied d'arbre) sachant que la rentabilité d'exploitation ou de replantation de ces forêts est faible. La préservation et le développement des forêts alluviales passent par la restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau (Voir fiche action G7). • Restaurer et entretenir la ripisylve dans les secteurs où elle est absente, en mauvais état et/ou fractionnée. Les diagnostics qui seront réalisés lors de la mise en œuvre des Contrats territoriaux identifieront des secteurs prioritaires : secteurs où la ripisylve est absente et où sa restauration revêt un fort intérêt écologique. • Remplacer les essences de résineux allochtones, les Peupliers de culture et les autres espèces arborées allochtones par des espèces autochtones : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Priorité 1 : dans la bande des 10 mètres le long des cours d'eau ; ✓ Priorité 2 : au-delà des 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau. <p>Les diagnostics, qui seront réalisés lors de la mise en œuvre des Contrats territoriaux, feront émerger des cours d'eau ou des portions de cours d'eau prioritaires pour le recul des résineux.</p> • Les actions en bordure de cours d'eau, notamment sur la ripisylve, devront respecter les bonnes pratiques définies dans le SAGE de la Dore et dans le futur guide édité par la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. De plus, d'après le SAGE, la mise en place des actions sur la ripisylve (restauration entretien, recul des résineux ...) devra se faire prioritairement sur les « têtes de bassin versant » telles que définies dans le SDAGE Loire-Bretagne. • Les actions de gestion pourront être mises en place via un Contrat Natura 2000 ou une MAE-t : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (Contrat Natura 2000 F22705) ; ✓ Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Contrat Natura 2000 F22712) ; ✓ Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (Contrat Natura 2000 F22715) ✓ Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (Contrat Natura 2000 F22709) ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élimination ou limitation d'une espèce indésirable (Contrat Natura 2000 F22711) : vise notamment à supprimer les plantations de résineux allochtones ; ✓ Mise en œuvre de régénérations dirigées (Contrat Natura 2000 F22703) : pourra par exemple s'utiliser suite à la coupe d'une plantation de résineux ; ✓ Restauration et entretien de la ripisylve : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (Contrat Natura 2000 A32311P), Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (A32311R), Mise en œuvre de régénérations dirigées (F22703), Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F22706) ; Ou MAE-t n°6 : Entretien de la ripisylve. <ul style="list-style-type: none"> • S'ils le souhaitent, les propriétaires et/ou gestionnaires forestiers peuvent également s'engager dans une démarche de gestion durable de la forêt via l'adhésion à la Charte Natura 2000 du site (Voir fiche action A1).
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000 Contrat Natura 2000 MAE-t
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, établissements publiques, propriétaires, ayants droit
Surface d'application	Tout le site
Budget prévisionnel	Montant de la MAE-t n°6 : 0,99 €/ml/an <u>Estimation de la contractualisation</u> (MAE-t et Contrat Natura 2000) : non évaluable
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	MAE-t : - travail préparatoire en 2014 - début de la contractualisation : 2015 Contrats Natura 2000 : 2013 à 2018
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Contrats Natura 2000 mis en place et surface engagée Nombre de mètres linéaires engagés dans une MAE-t

G7	Favoriser la dynamique fluviale des cours d'eau	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 2 : Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats en lien avec la dynamique fluviale (3150, 3260, 3270, 6410, 6430, 91E0*, 91F0)	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions. • Pour cette fiche action, il conviendra de se référer : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à l'« Etude globale de la Plaine alluviale de la Dore », réalisée en 2008 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Dore ; ✓ aux futures études sur le fonctionnement hydromorphologique de la Dore, aux actions « pilotes » de restauration de la dynamique fluviale de la Dore puis au futur programme global de restauration de la dynamique fluviale de la Dore. Ces trois derniers projets seront mis en œuvre par les porteurs des Contrats territoriaux Dore Aval et Dore Amont. • Démanteler les enrochements présents dans les zones qui ne les nécessitent pas (zones à faibles enjeux matériels ou humains) via le Contrat Natura 2000 A32316P : « Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive ». • Aux zones de forts enjeux matériels ou humains nécessitant une protection des berges, réaliser des protections végétalisées à la place d'enrochements (Contrat Natura 2000 A32316P). Le SAGE de la Dore interdit la réalisation de protections de berge dans la zone de mobilité fonctionnelle de la Dore (zone définie dans le SAGE) sauf s'il s'agit de projets d'intérêt public majeur. Ceci est valable pour les projets émanant de l'Etat, des collectivités mais aussi de tiers (article 1 du règlement du SAGE). • Reconnecter, entretenir ou maintenir les annexes hydrauliques de la Dore notamment dans la plaine d'Ambert et la plaine alluviale de la Dore (aval de Courpière), via le Contrat Natura 2000 A32315P « Restauration et aménagement des annexes hydrauliques ». 	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'étude, établissements publics, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	Non évaluable	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018	
Indicateurs d'évaluation	Linéaire d'enrochements démantelés Linéaire de protection végétalisée des berges réalisé Nombre d'annexes hydrauliques reconnectées Nombre d'annexes hydrauliques entretenues	

G8	Assurer la libre circulation des espèces et des sédiments	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 2 : Favoriser une dynamique naturelle des cours d'eau et leur continuité écologique	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Habitats aquatiques (3150, 3260, 3270)	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions. • Afin de rendre franchissables les ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables par les poissons ou les sédiments : installer des passes à poissons, effacer ou aménager les ouvrages. Pour ce faire, le Contrat Natura 2000 A32317P : « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des cours d'eau » sera utilisable. <p>Le SAGE définit des priorités d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cours d'eau classés dans la future liste 2 ainsi que les ouvrages « Grenelle⁴³ » seront prioritairement rendus franchissables ; - La logique de l'aval vers l'amont sera recherchée : le Dore sera donc prioritaire et sur ses affluents, plus un ouvrage est situé à l'aval plus il sera prioritaire ; - Les secteurs de présence d'habitats d'espèces, les secteurs de reproduction, les réservoirs biologiques et les têtes de bassins versants seront également prioritaires. <p>Compte tenu de ces éléments, les cours d'eau du bassin versant de la Dore ont été hiérarchisés selon 3 niveaux de priorité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la restauration ainsi que la gestion des ouvrages de petite hydraulique grâce aux Contrats Natura 2000 A32314P (et R) : « Restauration (et gestion) des ouvrages de petite hydraulique ». • La présence d'ouvrages infranchissables par l'eau et/ou à pied sec bloque la Loutre dans ses déplacements et/ou peut l'obliger à emprunter des axes dangereux (route...). <p>Mettre en place des passages à pied sec dans les barrages ou sous les routes (marches de différents niveaux, buses...) et des dispositifs obligeant la Loutre à emprunter ces passages via les Contrats Natura 2000 : A32325P « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » et F22709 « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ».</p> <p>Ces dispositifs de franchissement pourront être utilisés par d'autres espèces animales.</p>	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'étude, établissements publics, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	Non évaluable	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2015 à 2018	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'ouvrages rendus franchissables Nombre de passages à pied sec mis en place	

⁴³ Début 2010, dans chaque département, une liste d'ouvrages, dits « Grenelle », identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau a été établie. Les ouvrages « Grenelle » présents sur le site Natura 2000 sont situés sur la Dore, la Faye et le Couzon. Ces ouvrages bénéficieront d'une participation financière majorée de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pouvant aller jusqu'à 50 %.

G9	Prévenir les pollutions agricoles et l'érosion des sols	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 4 : Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les pollutions industrielles, domestiques et urbaines, voir les fiches action A2, V2 et V3. • Afin de limiter la pollution de l'eau par les intrants agricoles (produits phytosanitaires, engrais) ainsi que l'érosion des sols, des Contrats Natura 2000 ou des MAE-t pourront être envisagés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (Contrat Natura 2000 : A32306P) ; ✓ Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (A32306R) ; ✓ Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides (A32312P et R). ✓ MAE-t : <ul style="list-style-type: none"> ✓ MAE-t n°2 : Entretien des prairies de fauche par gestion agricole raisonnée ; ✓ MAE-t n°3 : Entretien des pâtures et prairies fauchées/pâturées par gestion agricole raisonnée ; ✓ MAE-t n°4 : Entretien des milieux humides par gestion agricole raisonnée ; ✓ MAE-t n°5 : Entretien des fossés et des rases ; ✓ MAE-t n°6 : Entretien de la ripisylve. ✓ MAE-t n°7 : Mise en place d'une bande enherbée de 5 m supplémentaires minimum en bordure de cours d'eau ; ✓ MAE-t n°8 : Mise en place de couverts hivernaux, limitation de la fertilisation et absence de traitements phytosanitaires sur grandes cultures. 	
Financements mobilisables	Contrat Natura 2000 MAE-t	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Toutes les surfaces agricoles du site	
Budget prévisionnel	<p><u>Montant des MAE-t :</u> MAE-t n°2 : 132,66 €/ha/an MAE-t n°6 : 0,99 €/ml/an MAE-t n°3 : 228 €/ha/an MAE-t n°7 : 561 €/ha/an MAE-t n°4 : 292,50 €/ha/an MAE-t n°8 : 566,37 €/ha/an MAE-t n°5 : 1.14 €/ml/an</p> <p><u>Estimation de la contractualisation</u> (Contrat Natura 2000 et MAE-t) : non évaluable</p>	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	MAE-t : - travail préparatoire en 2014 - début de la contractualisation : 2015 Contrats Natura 2000 : 2015 à 2018 - Plantation de haies, d'alignements d'arbres ... - Entretien des haies, des alignements d'arbres ... - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de Contrats Natura 2000 ou de MAE-t mis en place Surface ou mètres linéaires engagés dans un Contrat Natura 2000 ou une MAE-t	

G10	Maintenir ou restaurer la qualité des milieux aquatiques	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 4 : Améliorer la qualité de l'eau et des sédiments, préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Habitats aquatiques (3150, 3260, 3270) ainsi que les habitats de bords de cours d'eau et/ou humides (6410, 6430, 91E0*, 91F0)	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions. Les futurs Contrats territoriaux devront intégrer un volet concernant les milieux aquatiques et établir un programme d'action afin d'atteindre le bon état écologique et de restaurer la continuité écologique des cours d'eau. • Lutter contre le colmatage du fond des cours d'eau et la destruction des milieux aquatiques notamment des frayères : lutte contre le piétinement des cours d'eau, contre le passage d'engins motorisés dans les cours d'eau (loisirs, exploitation forestière, agriculture) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Afin d'éviter le piétinement des berges et du lit des cours d'eau par les animaux d'élevage : mettre en place des abreuvoirs (pompe de prairies, abreuvoir gravitaire) dans la parcelle ou aménager une zone réduite et encadrée d'accès à l'eau. Cette action pourra être réalisée via le Contrat Natura 2000 : A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès » ; ✓ Mettre en place des dispositifs de franchissement temporaires ou permanents des cours d'eau (loisirs, agriculture, sylviculture) via les Contrats Natura 2000 : A12325P : « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » ou F22709 : « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ». <p>Deux kits de franchissement temporaire des cours d'eau ont été acquis en 2010 dans le cadre de Natura 2000 pour le site « Bois Noirs ». Dans un premier temps, ces deux kits pourraient également être utilisés sur le site « Dore et affluents » puis si le besoin s'en fait sentir, des kits supplémentaires seraient achetés.</p> <p>Il conviendra de faire une large promotion des kits de franchissement temporaire des cours d'eau disponibles sur le site « Dore et affluents » afin que toutes les personnes intéressées en soient informées et puissent les utiliser.</p> • Restaurer les frayères dégradées (Contrat Natura 2000 A12319P : « Restauration de frayères »). 	
Financements mobilisables	Contrats Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	UE, Etat, collectivités, structure animatrice, experts scientifiques, établissements publics, bureaux d'étude, propriétaires, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	Non évaluable	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'abreuvoirs ou de zone réduite et encadrée d'accès à l'eau mis en place Nombre de dispositifs de franchissement temporaires ou permanents mis en place Nombre de frayères restaurées	

S1	Effectuer un suivi régulier des espèces du site et compléter les inventaires	Priorité 1 et 2
Objectif concerné	Objectif 5 : Suivre les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<p><u>Priorité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des inventaires des espèces piscicoles d'intérêt communautaire avec l'aide des structures concernées (ONEMA, association LOGRAMI, Fédération de pêche...). <p>Se tenir informé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ des inventaires et études réalisées par la Fédération de pêche et l'ONEMA ; ✓ des opérations de repeuplement en alevins réalisées par le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS) ; ✓ des études et des suivis réalisés par LOGRAMI. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des inventaires de l'Ecrevisse à pattes blanches et de la Moule perlière sur le site et à proximité du site, en lien avec la Fédération de pêche et l'ONEMA. ✓ Réaliser des inventaires de la Loutre et du Castor en lien notamment avec l'ONCFS, les plans national et régional d'action pour la Loutre d'Europe. <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un suivi spécifique des espèces si des travaux ou des projets vont avoir lieu à proximité d'un site « sensible ». <p><u>Priorité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des prospections d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site (Crapaud sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Lucarne cerf-volant, Agrion de Mercure, Damier de la Succise ...). 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, associations naturalistes, experts scientifiques	
Surface d'application	Tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<p><u>Actions d'animation</u> : 4 jours/an * 450 euros = 1 800 euros</p> <p><u>Réalisation des inventaires</u> : 5 000 euros par an</p> <p>Total sur 6 ans : 35 800 euros</p>	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	<p><u>Actions d'animation</u> : 2013 à 2018</p> <p><u>Réalisation des inventaires</u> : 2014 à 2018</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'inventaires ou de suivis réalisés</p> <p>Nombre de nouvelles espèces animales d'intérêt communautaire découvertes sur le site</p>	

S2	Compléter les inventaires et suivre l'état de conservation des habitats du site	Priorité 1 et 2
Objectif concerné	Objectif 5 : Suivre les habitats et les espèces du site	
Habitats/espèces visés	Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<p><u>Priorité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Actualiser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000. <p><u>Priorité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces du site. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, Collectivités, structure animatrice, bureaux d'études, associations naturalistes, experts scientifiques, établissements publics	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	<p><u>Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels</u> : 30 jours/an * 450 € = 13 500 €</p> <p><u>Suivi des habitats</u> : 10 jours * 450 € = 4 500 €</p> <p><u>Total sur 6 ans : 45 000 €</u></p>	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	<p>Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels : répartis sur 2014, 2015 et 2016</p> <p>Suivi des habitats : 2018</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'inventaires ou de suivis réalisés</p> <p>Nombre de nouveaux habitats d'intérêt communautaire découverts sur le site</p> <p>Surface d'habitats cartographiée</p> <p>Surface d'habitats d'intérêt communautaire cartographiée</p>	

V1	Diffuser le DOCOB	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 6 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Tous	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	Diffuser le document d'objectifs du site : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impression et diffusion d'exemplaires papiers pour les communes du site, les services de l'Etat et la structure animatrice ; ✓ Réalisation et diffusion de CD-Rom pour les autres membres du COPIL ; ✓ Mise en ligne du DOCOB sur internet, notamment sur le site internet de la structure animatrice. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, propriétaires, habitants, ayants droit	
Surface d'application	Tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<u>Impression des exemplaires papiers</u> : 800 € <u>Réalisation de CD</u> : 300 € Total : 1 100 €	
Date prévisionnelle de mise en œuvre	2013	
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'exemplaires du DOCOB diffusés	

V2	Réaliser des plaquettes, bulletins et panneaux d'information	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 6 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédiger, concevoir et imprimer une plaquette d'information biannuelle tout public. Diffuser la plaquette sur des sites internet (structure animatrice, communautés de communes ...) et la distribuer dans les mairies, au siège de la structure animatrice, à l'occasion des réunions d'information... ✓ Rédiger des articles dans les bulletins communaux, intercommunaux et dans les bulletins de la structure animatrice du site Natura 2000. ✓ Participer à des articles de presse et à des émissions de radio. ✓ Installer des panneaux d'information à divers endroits stratégiques du site en cohérence avec les autres panneaux éventuellement présents (Contrat A32326P : « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » ou F22714 : « Investissements visant à informer les usagers de la forêt »). 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000 Contrats Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface d'application	Tout le site et au-delà	
Budget prévisionnel	<p><u>Rédaction d'une plaquette d'information</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p><u>Conception graphique et impression de la plaquette d'information</u> : 800 €</p> <p><u>Rédaction d'un article communal, intercommunal, de presse ou participation à une émission de radio</u> : 2 jours * 450 € = 900 €</p> <p><u>Réalisation et installation de 10 panneaux d'information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction des textes, conception graphique et installation des panneaux : 8 jours * 450 € = 3 600 € ✓ Conception matérielle des 10 panneaux (financée via un Contrat Natura 2000) : 10 * 300 € = 3 000 € <p><u>Total sur 6 ans : 18 450 €</u></p>	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	Plaquette d'information : 2014, 2016 et 2018 Rédaction d'articles ou participation à une émission de radio : tous les ans Implantation de panneaux d'information : 2016	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de plaquettes d'information diffusées Nombre d'articles pour des bulletins communaux, d'articles de presse ou d'émissions de radio Nombre de panneaux d'information installés	

V3	Organiser des réunions d'information et des visites guidées	Priorité 1
Objectif concerné	Objectif 6 : Informer, sensibiliser	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Se concerter avec la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE et avec les Contrats territoriaux en cours sur les linéaires du site pour coordonner les actions d'information et de sensibilisation. La structure porteuse du SAGE et/ou les porteurs de Contrats territoriaux seront notamment chargés de réaliser des plans de communication, de sensibilisation et/ou d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ auprès des collectivités et des particuliers concernant l'emploi des pesticides chimiques (risques sanitaires et environnementaux, alternatives existantes) ; ✓ auprès des acteurs et des riverains sur la dynamique alluviale, le lien avec le bon état écologique des masses d'eau et sur les actions de restauration de la dynamique alluviale ; ✓ auprès des riverains et des propriétaires d'ouvrages concernant la continuité écologique et les actions de restauration. Le SAGE impose aux collectivités publiques d'assurer une campagne d'information des usagers concernant la réduction de la consommation d'eau. • Organiser des réunions d'information et d'échange à destination : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des habitants, des visiteurs et des usagers du site dès le plus jeune âge ; ✓ des propriétaires, des locataires, des exploitants agricoles ou forestiers ; ✓ des services techniques : communes, services des routes, service d'entretien voie ferrée ... Les thématiques abordées pourront être : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la découverte des habitats et des espèces du site, de leurs menaces et leurs possibilités de restauration ; ✓ les actions et les enjeux du site Natura 2000 ; ✓ la dynamique fluviale des cours d'eau ; ✓ les continuités écologiques ; ✓ les espèces indésirables ; ✓ la pollution de l'eau, ses causes et ses conséquences ... Une sensibilisation à des pratiques individuelles, collectives et/ou professionnelles respectueuses des milieux naturels sera menée : économie de l'eau, respect du milieu aquatique notamment lors de l'exploitation agricole ou forestière, gestion des berges par les propriétaires, franchissabilité des ouvrages hydrauliques. • Ces réunions pourront être accompagnées de visites et de sorties sur le terrain. • Des réunions/visites d'information et d'échange seront également organisées lors de la mise en place d'actions de restauration et de gestion sur le site Natura 2000. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, associations naturalistes, experts scientifiques, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface d'application	Tout le site et au-delà	

Budget prévisionnel	<u>Réunions/visites d'information et d'échange</u> : 3 jours * 450 € = 1 350 €/an tous les deux ans (alternance avec la réalisation d'une plaquette d'information : action V2) <u>Réunions/visites d'information et d'échange organisées spécifiquement lors de la mise en place d'actions de restauration et de gestion</u> : non évaluable
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2014 à 2018
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions et de visites organisées Nombre de personnes présentes à chaque réunion et/ou visite

A1	Appuyer l'adhésion à la Charte Natura 2000 et aux autres outils Natura 2000	Priorité 1
Objectif concerné	Tous	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un document pédagogique concernant la Charte Natura 2000 à destination des propriétaires du site. • Effectuer le travail de recensement des propriétaires du site qui sera aussi nécessaire pour l'animation des Contrats Natura 2000 (fiches actions G1 à G9) et pour les missions d'information (fiches actions V2 et V3). • Informer les propriétaires et les ayants droit des parcelles situées dans le site Natura 2000 de l'existence de la Charte Natura 2000 et promouvoir son adhésion : <ul style="list-style-type: none"> ✓ organisation de réunions d'information ; ✓ parution d'articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux, d'articles de presse, de messages radiophoniques ; ✓ contact par courrier (le seuil de contact des propriétaires est à déterminer). • Accompagner les futurs adhérents à la Charte Natura 2000 dans les démarches administratives qui y sont liées. • Initier, préparer, organiser et suivre la mise en œuvre de Contrats Natura 2000 et de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t). 	
Financements mobilisables	Crédit d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	<p><u>Document pédagogique sur la Charte Natura 2000 :</u> Rédaction du document : 5 jours * 450 € = 2 250 € Impression : 500 euros environ</p> <p><u>Recensement des propriétaires du site :</u> 5 jours * 450 € = 2 250 €</p> <p><u>Animation de la Charte Natura 2000 :</u> 2013, 2014 et 2015 : 30 jours/an * 450 € = 13 500 €/an 2016, 2017 et 2018 : 20 jours/an * 450 € = 9 000 €/an</p> <p><u>Animation pour la mise en œuvre de contrats Natura 2000 :</u> 30 jours/an * 450 € = 13 500 €/an</p> <p><u>Animation pour la mise en œuvre de MAE-t :</u> Année n (mise en place) : 25 jours * 450 € = 11 250 € Année n+1 (suivi) : 10 jours * 450 = 4 500 €</p> <p>Total sur 6 ans : 169 250 €</p>	

Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de propriétaires recensés sur le site</p> <p>Nombre de réunions et/ou d'articles d'information réalisés</p> <p>Nombre de propriétaires rencontrés, contactés par courrier, courriel et téléphone</p> <p>Nombre de Chartes Natura 2000 signées</p> <p>Surface et nombre de parcelles contractualisés en Charte Natura 2000</p> <p>Nombre de Contrats Natura 2000 ou de MAE-t mis en place</p> <p>Surface engagée dans des Contrats Natura 2000 ou des MAE-t</p>

A2	Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB	Priorité 1
Objectif concerné	Tous	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, animer et suivre les actions prévues dans le DOCOB. • Suivre la démarche Natura 2000 au niveau national, régional et départemental. • Suivre les éventuels projets émergents sur le site ou à proximité ainsi que leurs impacts. • Echanger régulièrement avec les acteurs locaux et les porteurs de projets en lien avec le territoire du site Natura 2000 notamment la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE de la Dore et les Contrats territoriaux. • Certaines actions concourant à la préservation des habitats et des espèces du site ne sont pas réalisables via les outils Natura 2000. La concertation avec les acteurs locaux constituera, avec l'information et la sensibilisation (fiches actions V1, V2 et V3), le seul moyen de mettre en œuvre ces actions et d'atteindre certains des objectifs du DOCOB. <p>La concertation pourra notamment porter sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer de la bonne prise en compte par les acteurs locaux des statuts de protection des habitats et des espèces du site ; ✓ S'appuyer sur les missions de police de l'environnement de la DDT, l'ONEMA, de l'ONF et de l'ONCFS afin de lutter contre : les dépôts de déchets sur le site, les travaux hydrauliques non autorisés, les prélèvements illégaux de matériaux alluvionnaires, les traversées non autorisées des cours d'eau, les destructions d'espèces protégées... ✓ Une concertation concernant l'entretien des abords des voies de communication (routes, voies ferrées), des espaces verts et des espaces publics pourra se mettre en place afin de minimiser l'utilisation des produits chimiques, d'utiliser les produits les moins toxiques, de limiter les entretiens intensifs de la végétation naturelle, d'éviter l'implantation d'espèces allochtones, de limiter la consommation excessive d'eau ; <p>Dans le cadre du SAGE de la Dore, les communes devront dans un premier temps réduire leur utilisation des produits phytosanitaires puis dans un délai de 5 ans après l'approbation du SAGE, atteindre un objectif de zéro herbicide.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Afin de lutter contre les pollutions domestiques et industrielles, il conviendra d'encourager l'amélioration des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif. <p>Le SAGE de la Dore impose aux collectivités ayant la compétence assainissement de contrôler les branchements industriels et de réaliser un suivi des rejets industriels (dans les 6 ans suivant l'approbation du SAGE).</p> <p>De plus, l'état sanitaire de la Dore (substances médicamenteuses) devra être restauré dans un délai de 6 ans ; les autorisations de rejets de l'industrie pharmaceutique devront ainsi être prises en conséquence.</p>	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage, établissements publics, propriétaires, ayants droit, habitants	
Surface d'application	Tout le site et au-delà	

Budget prévisionnel	15 jours/an * 450 € = 6 750 €/an <u>Total sur 6 ans</u> : 40 500 €
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018
Indicateurs d'évaluation	Niveau de satisfaction du COPIL

A3	Réaliser le bilan annuel des actions et dépenses réalisées	Priorité 1
Objectif concerné	Tous	
Habitats/espèces visés	Toutes les espèces Tous les habitats	
Description de l'action, de ses objectifs et des moyens proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan annuel des actions programmées, des actions réalisées et des dépenses effectuées sur le site Natura 2000. • Remplir les indicateurs de suivi du site. • Programmer les actions pour l'année n+1 d'un point de vue technique, administratif et financier. • Organiser annuellement une réunion du COPIL afin de présenter le bilan de l'année n et de réfléchir à la programmation des actions pour l'année n+1. Ces réunions permettront de garantir un échange régulier entre l'ensemble des membres du COPIL et avec la structure animatrice. 	
Financements mobilisables	Crédits d'animation Natura 2000	
Partenaires et acteurs concernés	Etat, UE, collectivités, structure animatrice, comité de pilotage	
Surface d'application	Tout le site	
Budget prévisionnel	<u>Réalisation du bilan de l'année n</u> : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an <u>Remplissage des indicateurs de suivi</u> : 2 jours/an * 450 € = 900 €/an <u>Programmation des actions pour l'année n+1</u> : 3 jours/an * 450 € = 1 350 €/an <u>Organisation de la réunion annuelle du COPIL</u> : 4 jours/an * 450 € = 1 800 €/an Total sur 6 ans : 29 700 €	
Dates prévisionnelles de mise en œuvre	2013 à 2018	
Indicateurs d'évaluation	Taux de participation à la réunion annuelle du COPIL	

7.2. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 du site FR 830 1091 « Dore et affluents »

L'adhésion à la présente Charte ne dispense en aucun cas le signataire du respect de la loi et des réglementations en vigueur sur ses parcelles ou sur l'ensemble du site (Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, Code de l'Environnement, Code Forestier...).

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :

(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① **Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la Charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts pour la réalisation des suivis et des inventaires.**

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice.

② **Informé tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la Charte).**

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la Charte Natura 2000 par le prestataire.

③ **Informé et associé préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ **Ne pas remblayer le terrain naturel sauf amélioration d'une desserte existante, sauf avis favorable de la structure animatrice.**

Point de contrôle : Affleurement du sol naturel.

⑤ **Ne pas modifier ou détruire les habitats d'intérêt communautaire cartographiés au moment de la signature de la Charte sauf avis favorable de la structure animatrice.**

Point de contrôle : Absence de constat de modification ou de destruction.

⑥ Ne pas introduire d'espèces envahissantes ni favoriser leur propagation :

- Liste des espèces végétales envahissantes en annexe 2 de la Charte ;
- Liste indicative d'espèces animales exotiques envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, Ecrevisses américaines ;
- Dans les rivières de première catégorie du site, ne pas introduire les poissons suivants : Brochet, Perche, Sandre et Black-bass.

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

⑦ Ne pas traverser les milieux naturels notamment les berges des cours d'eau avec des engins motorisés à des fins de loisirs en dehors des zones prévues à cet effet (notamment chemins ouverts à la circulation).

Point de contrôle : Absence de traces ou de dégradations.

RIVIERES ET MILIEUX ASSOCIES

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupes à blanc, d'arrachage ou de destruction de la ripisylve et des forêts riveraines sauf avis favorable de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la continuité du linéaire d'arbres.

② En cas de plantation à moins de 10 mètres des cours d'eau, utiliser des essences de feuillus adaptées (liste en annexe 3).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Préserver les forêts alluviales : absence de transformation, de destruction et de coupes rases sauf avis favorable de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Préserver l'intégrité des cours d'eau et des annexes hydrauliques : pas de destruction (entre autres des frayères), rectification, curage, nouvel ouvrage, nouveau pompage, protection de berges non végétalisée, drainage, assèchement volontaire, endiguement, artificialisation, nivellement ou comblement, sauf avis favorable de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas créer de trou d'eau sauf avis favorable de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

☐ FORETS NON ALLUVIALES ET NON RIVERAINES

Engagements soumis à contrôles

① **Maintenir les peuplements autochtones. En cas d'enrichissement dans ces peuplements, utiliser des essences adaptées** (liste d'essences en annexe 4).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② **Dans les peuplements irréguliers ou jardinés, maintenir une gestion forestière irrégulière ou jardinée.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'état irrégulier et/ou jardiné du peuplement.

③ **Dans les peuplements réguliers, y compris taillis, favoriser l'apparition de différentes strates ainsi que le mélange d'essences.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ **En cas de coupe rase à moins de 50 mètres d'un cours d'eau :**

- Ne pas pénétrer à moins de 10 mètres des cours d'eau avec des engins forestiers ;
- Disposer des rémanents de coupe en andains sur une bande parallèle au cours d'eau, au-delà de 10 mètres des berges, de manière à constituer une barrière aux éventuels ruissellements et lessivages des sols en provenance de la zone exploitée ;
- Ne pas pratiquer de dessouchage ni de travail du sol à moins de 10 mètres des berges des cours d'eau ;

Ces modalités peuvent être modifiées sur avis favorable de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ **Evacuer à plus de 10 mètres du cours d'eau les branches après exploitation forestière et ne pas stocker de bois sur les berges des cours d'eau** (risque de déstabilisation).

Point de contrôle : Absence de stockage de bois et de branches à proximité du cours d'eau.

⑥ **Dans une bande de 10 mètres de part et d'autre des berges des cours d'eau, ne pas créer de nouvelle piste d'exploitation ou de nouvelle route forestière, sauf avis favorable de la structure animatrice.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

HAIES, ARBRES ISOLES, ALIGNEMENTS D'ARBRES, BOSQUETS, VERGERS et PRES-VERGERS

Engagements soumis à contrôles

① **Conserver les haies, les arbres isolés, les alignements d'arbres, les bosquets, les prés-vergers.**

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature et contrôle sur place du maintien des linéaires et vergers.

② **En cas de plantation de haies, d'alignements d'arbres, de bosquets ou d'arbres isolés, utiliser des essences de feuillus adaptées (liste en annexe 4).**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ **En cas de mise en place d'un paillage, utiliser un paillage naturel.**

Point de contrôle : En cas de paillage, présence d'un paillage naturel.

④ **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

PRAIRIES PERMANENTES ET MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas détruire, drainer, assécher, remblayer, combler, planter, fertiliser les milieux humides. Ne pas réaliser de captages, créer de fossés ou surcreuser des fossés existants sauf autorisation de l'administration.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② **Ne pas détruire, boiser ou mettre en culture les prairies permanentes sauf avis favorable de la structure animatrice.**

Points de contrôle : Absence de retournement, de destruction et de plantation

③ **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

Le :, à.....

Signature du ou des propriétaires

Le :, à.....

Signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par type de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice de toute nouvelle station d'espèces végétales ou animales exotiques envahissantes.
- Eviter d'intervenir sur la végétation du 15 mars au 30 juillet.
- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire, des habitats d'espèces et des cours d'eau.
- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins d'exploitation agricole et forestière.
- Veillez à l'étanchéité des engins de loisirs, forestiers ou agricoles (essence, huile...).

RIVIERES ET MILIEUX ASSOCIES

- Entretenir les forêts alluviales, la ripisylve et les forêts riveraines par des interventions légères : entretien et cueillette occasionnelle par pied d'arbre.
- En cas d'entretien de la ripisylve, ne pas utiliser d'épareuse et préférer un élagage doux n'éclatant pas les branches.
- Là où elle est absente, favoriser une ripisylve large d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau et bras morts, ou à défaut une bande enherbée.
- Eviter de dessoucher les arbres coupés sur les berges.
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et au cours d'eau afin d'éviter leur dégradation par piétinement (clôtures, pompes de prairie...).
- Effectuer une gestion raisonnée des embâcles sans enlèvement systématique.
- Dans les forêts alluviales, maintenir les arbres dépérissants, creux, fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes.
- Dans les forêts alluviales, conserver un maximum de bois mort, chandelle, volis ou chablis afin de favoriser la nécromasse (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

FORETS NON ALLUVIALES ET NON RIVERAINES

- Privilégier la régénération naturelle des parcelles boisées.
- Privilégier une gestion forestière irrégulière ou jardinée.
- Favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.
- Réaliser des dépressages.
- Ne pas réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détremés (risque de compactage et d'érosion).
- Remettre en état les chemins après exploitation des peuplements.
- Privilégier l'utilisation d'engins légers adaptés en bon état d'entretien et un débardage par traction animale.
- Eviter d'utiliser des produits chimiques.
- Maintenir les arbres dépérissants, creux, fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes.
- Conserver un maximum de bois mort, chandelle, volis ou chablis, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

PRAIRIES PERMANENTES ET MILIEUX HUMIDES

- Favoriser une gestion extensive (fauche ou pâturage).
- Eviter d'utiliser des vermifuges de la famille des ivermectines et privilégier les traitements vétérinaires alternatifs.
- Eviter d'utiliser des engrais.
- Privilégier une fauche tardive après le 15 juin sur les prairies de fauche.
- Privilégier une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur pour favoriser la survie de certaines espèces animales.

ANNEXE 1 : Rappels

- Quelques définitions :

Forêt alluviale : forêt qui naît de la dynamique fluviale et qui pousse sur des sols alluvionnaires.

Ripisylve : la forêt alluviale se développe le long d'un cours d'eau soit sous forme de massif, soit sous forme de linéaire. Dans ce deuxième cas, la forêt alluviale est appelée « ripisylve ».

Forêt riveraine : forêt qui se déploie sur une bande étroite le long des cours d'eau, principalement en montagne, sur des sols peu ou pas alluvionnaires.

- Quelques éléments de réglementation (Code de l'environnement) :

Déchets :

Toute personne responsable de la production, l'abandon, le dépôt ou le traitement de déchets « de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement » sera contrainte d'assumer leur élimination dans des conditions propres à éviter les dits effets.

Traversée de cours d'eau :

« Il est interdit de traverser et de circuler dans les cours d'eau (ruisseaux et rivières) en dehors des équipements ou dispositifs appropriés permanents. En cas d'absence de tels équipements, l'intervenant est tenu d'obtenir l'autorisation administrative auprès de l'autorité compétente en matière de police de l'eau pour utiliser des dispositifs amovibles ou circuler de façon temporaire dans le cours d'eau ».

ANNEXE 2 : Liste des principales espèces végétales exotiques envahissantes en Auvergne, à ne pas introduire (source : CBNMC, 2009)

Nom latin	Nom français	
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité		
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense	
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)	
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon	
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie à grandes fleurs Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.		Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.		Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt. <i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai <i>Reynoutria x bohemia</i> Chrtek & Chrtkova	Renouée du Japon Renouée de Sakhaline Renouée de Bohème
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.		Ambroisie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier		Berce du Caucase
Espèces secondaires		
<i>Acer negundo</i> L.		Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle		Ailante glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.		Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L. <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise annuelle Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd. <i>Aster novae-angliae</i> L. <i>Aster novi-belgii</i> L. <i>Aster x salignus</i> Willd. <i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster lancéolé Aster de Nouvelle-Angleterre Aster de Nouvelle-Belgique Aster à feuilles de saule Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.		Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.		Bident feuillu
<i>Buddleja davidii</i> Franch.		Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*		Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*		Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera* <i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist <i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist <i>Conyza floribunda</i> Kunth <i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Blake Vergerette de Buenos Aires Vergerette du Canada Vergerette à fleurs nombreuses Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.		Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne		Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx. <i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée du Canada Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*		Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt. <i>Helianthus tuberosus</i> L. <i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe raide Hélianthe tubéreux (Topinambour) Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.		Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.		Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.		Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*		Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth <i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau minuscule Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell		Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John*		Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch		Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.		Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>		Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.		Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.		Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.		Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*		Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L. <i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac de Virginie Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.		Robinier faux-acacia
<i>Senecio inaequidens</i> DC.		Senecion du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L. <i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or du Canada Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br. <i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole de l'Inde Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*		Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop <i>Xanthium italicum</i> Moretti <i>Xanthium orientale</i> L. <i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde blanchâtre Lampourde d'Italie Lampourde à gros fruits Lampourde épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 3 : Liste des essences forestières à planter en cas de plantation à moins de 10 mètres des cours d'eau

Espèces arbustives :

Cerisier à grappes (*Prunus padus*)
 Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
 Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
 Sureau noir (*Sambucus nigra*)
 Noisetier (*Corylus avellana*)
 Prunellier (*Prunus spinosa*)
 Viorne obier (*Viburnum opulus*)
 Saule cassant (*Salix fragilis*)
 Saule pourpre (*Salix purpurea*)
 Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)

Espèces arborescentes :Essences principales :

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
 Orme champêtre (*Ulmus minor*)
 Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
 Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
 Saule à trois étamines (*Salix triandra*)
 Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
 Saule blanc (*Salix alba*)
 Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
 Erable plane (*Acer platanoides*)
 Merisier (*Prunus avium*)

Essences Accessoires :

Erable champêtre (*Acer campestre*)
 Orme de montagne (*Ulmus montana*)
 Saule cendré (*Salix cinerea*)
 Salix x rubens (*Salix alba* x *Salix fragilis*)
 Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
 Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)
 Noyer commun (*Juglans regia* L.)

ANNEXE 4 : Liste des essences forestières à planter en cas d'enrichissement dans les peuplements autochtones et en cas de plantation de haies, d'alignements d'arbres, de bosquets ou d'arbres isolés

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
 Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
 Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
 Charme (*Carpinus betulus*)
 Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
 Erable champêtre (*Acer campestre*)
 Erable plane (*Acer platanoides*)
 Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
 Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
 Hêtre (*Fagus sylvatica*)
 Merisier (*Prunus avium*)
 Noyer commun (*Juglans regia*)
 Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
 Orme champêtre (*Ulmus minor*)
 Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
 Saule blanc (*Salix alba*)
 Saule marsault (*Salix gr. caprea*)
 Sapin pectiné (*Abies alba*)
 Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
 Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
 Tremble (*Populus tremula*)

7.3. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE-T)

Le projet de MAE-t présenté ci-après n'est pas définitif : ces mesures pourront varier lors de l'animation et seront dépendantes des financements disponibles ainsi que de l'évolution de la Politique Agricole Commune en 2014.

Formations et diagnostics à ajouter éventuellement aux MAE-t (plafonné à 20% du montant total de la mesure) :

Cl2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires

450 euros/ exploitation pour 5 ans

Cl2 : Formation sur le raisonnement de la fertilisation

450 euros/ exploitation pour 5 ans

Cl4 : Diagnostic d'exploitation

480 euros/ exploitation pour 5 ans

1-Ouverture et entretien d'un milieu en déprise

OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise

- *premiers travaux d'ouverture avant la fin de la deuxième année*
- *travaux à réaliser d'août à février*
- *au moins 1 entretien mécanique après ouverture à réaliser dans les 5 ans*

HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

HERBE_09 : Gestion pastorale

226,30 euros/ha/an

2-Entretien des prairies de fauche par gestion agricole raisonnée

SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

- *limitation de la fertilisation totale à 80 UN/ha/an dont 60 unités d'azote minéral*
- *possibilité de réduction de ce taux par l'animateur MAE-t en fonction des parcelles*

132,66 euros/ha/an

3-Entretien des pâtures et prairies fauchées/pâturées par gestion agricole raisonnée

SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

228 euros/ha/an

4-Entretien des milieux humides par gestion agricole raisonnée

SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes

- *chargement de 0.5 à 1 UGB/ha/an*

HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables

- *absence de pâturage de décembre à février (90 jours maximum)*

292,50 euros/ha/an5-Entretien des rases des prairies humides

LINEA_06 : Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux des marais, et des béalières

- *2 entretiens lorsque le sol porte bien (février-mars ou septembre)*
- *utilisation d'une hélice*

1,14 euros/ml/an6-Entretien de la ripisylve

LINEA_03 : Entretien des ripisylves

- *2 élagages doux (n'éclatant pas les branches) entre septembre et février coté parcelle (grobroyage interdit)*
- *conservation des arbres morts*
- *enlèvement des embâcles s'ils gênent le bon écoulement de l'eau*
- *plantation dans les trouées à partir de prélèvement de boutures dans la ripisylve existante*

0,99 euros/ml/an7-Mise en place d'une bande enherbée de 5 m supplémentaires minimum en bordure de cours d'eau

SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe

HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

COUVER06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)

369 euros/ha/an8-Mise en place de couverts hivernaux, limitation de la fertilisation et absence de traitements phytosanitaires sur grandes cultures

COUVER01 : Implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors des zones où la couverture des sols est obligatoire (engagement unitaire pris en option pour les rotations présentant des cultures de printemps)

- *familles végétales autorisées : Légumineuses, Crucifères*
- *dates d'implantation : septembre/octobre*
- *dates minimales de destruction : février/mars*

FERTI_01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières

- *limitation de la fertilisation totale à 80 UN/ha dont 40 UN minéral*

SOCLER_01 : Socle relatif à la gestion des rotations en grandes cultures

PHYTO_03 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse

566,37 euros/ha/an

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Les annexes de la directive Habitats

Annexe 2 : Liste des membres du COPIL

Annexe 3 : Liste des risques naturels et technologiques significatifs par commune concernée par le site Natura 2000 « Dore et affluents »

Annexe 4 : Données météorologiques

Liste des sigles et abréviations

Bibliographie

Communications orales

Sites internet consultés

Annexe 1

Les annexes de la directive Habitats

La directive Habitats est composée de six annexes :

- L'**annexe I** liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC). Certains d'entre eux sont définis comme des habitats "prioritaires" (en danger de disparition).
- L'**annexe II** regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC. Certaines d'entre elles sont définies comme des espèces "prioritaires" (en danger de disparition).
- L'**annexe III** donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- L'**annexe IV** liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- L'**annexe V** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- L'**annexe VI** énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

Annexe 2**Liste des membres du comité de pilotage**Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thiers
 Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
 Le Directeur Départemental des Territoires du Puy-de-Dôme
 Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
 Le Délégué Régional Allier Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 Le Président de la délégation Auvergne du Centre National de la Propriété Forestière
 Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 Le Délégué Régional de l'Office National des Forêts

Ou leurs représentantsReprésentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional Auvergne
 Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme
 Le Président de l'Etablissement Public Loire
 Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
 Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Ambert
 Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Olliergues
 Le Président de la Communauté de communes du Pays de Courpière
 Le Président de la Communauté de communes du Pays de Cunlhat
 Le Président de la Communauté de communes Entre Dore et Allier
 Le Président de la Communauté de communes du Haut-Livradois
 Le Président de la Communauté de communes du Livradois - Porte d'Auvergne
 Le Président de la Communauté de communes Montagne Thiernoise
 Le Président de la Communauté de communes Thiers Communauté
 Le Maire de la Commune d'AMBERT
 Le Maire de la Commune d'AUBUSSON D'Auvergne
 Le Maire de la Commune d'AUGEROLLES
 Le Maire de la Commune d'ESCOUTOUX
 Le Maire de la Commune d'OLLIERGUES
 Le Maire de la Commune d'OLMET
 Le Maire de la Commune de BERTIGNAT
 Le Maire de la Commune de COURPIERE
 Le Maire de la Commune de DOMAIZE
 Le Maire de la Commune de GRANRIF
 Le Maire de la Commune de JOB
 Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE-AGNON
 Le Maire de la Commune de LA RENAUDIE
 Le Maire de la Commune de LE BRUGERON
 Le Maire de la Commune de LE MONESTIER
 Le Maire de la Commune de MARAT
 Le Maire de la Commune de NERONDE-SUR-DORE
 Le Maire de la Commune de PESCHADOIRES
 Le Maire de la Commune de SAINTE-AGATHE
 Le Maire de la Commune de SAINT-FERREOL-DES-COTES
 Le Maire de la Commune de SAINT-FLOUR
 Le Maire de la Commune de SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
 Le Maire de la Commune de SAINT-MARTIN-DES-OLMES
 Le Maire de la Commune de SAUVIAT
 Le Maire de la Commune de THIERS

Le Maire de la Commune de TOUR-SUR-MEYMONT

Le Maire de la Commune de VERTOLAYE

Le Maire de la Commune de VOLLORE-MONTAGNE

Le Maire de la Commune de VOLLORE-VILLE

Ou leurs représentants

Représentants de propriétaires, exploitants et usagers :

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme

Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme

Le Président du Syndicat de la Propriété Agricole et Rurale du Puy-de-Dôme

Le Président de la Confédération Paysanne du Puy-de-Dôme

Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme

Le Président des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme

Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Dore

Ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme

Le Président de Puy-de-Dôme Nature Environnement

Le Président du Conservatoire d'espaces naturel d'Auvergne

Ou leurs représentants

Annexe 3

**Liste des risques naturels et technologiques significatifs par
commune concernée par le site Natura 2000 « Dore et affluents »**

Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Puy de Dôme, 2004

COMMUNES	RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES		
	Feux de forêt	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain	Industrie	barrage	accident transport de matières dangereuses
AMBERT	x	x		x	x		x
AUBUSSON-D'AUVERGNE	x	x	x			x	
AUGEROLLES	x	x	x				x
BERTIGNAT	x	x					
COURPIERE	x	x	x		x		x
DOMAIZE	x	x	x				
ESCOUTOUX	x	x	x	x			x
GRANDRIF	x					x	
JOB	x	x					x
LA CHAPELLE-AGNON	x	x			x		
LA RENAUDIE	x		x				
LE BRUGERON	x						
LE MONESTIER	x						
MARAT	x	x			x		x
NERONDE-SUR-DORE	x	x	x				x
OLLIERGUES	x	x			x		x
OLMET	x		x	x			
PESCHADOIRES	x	x	x				x
SAINTE AGATHE	x		x				x
SAINT-FERREOL-DES-COTES	x						
SAINT-FLOUR L'ETANG	x	x	x				
SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	x	x					
SAINT-MARTIN-DES-OLMES	x						
SAUVIAT	x	x	x			x	
THIERS	x	x	x	x	x	x	x
TOURS-SUR-MEYMONT	x	x	x				
VERTOLAYE	x	x			x		x
VOLLORE-MONTAGNE	x		x				
VOLLORE-VILLE	x		x				

Annexe 4

Données météorologiques

Source : données Météo-France/ station d'Ambert (alt. 555 m) et Courpière (alt. 455 m)

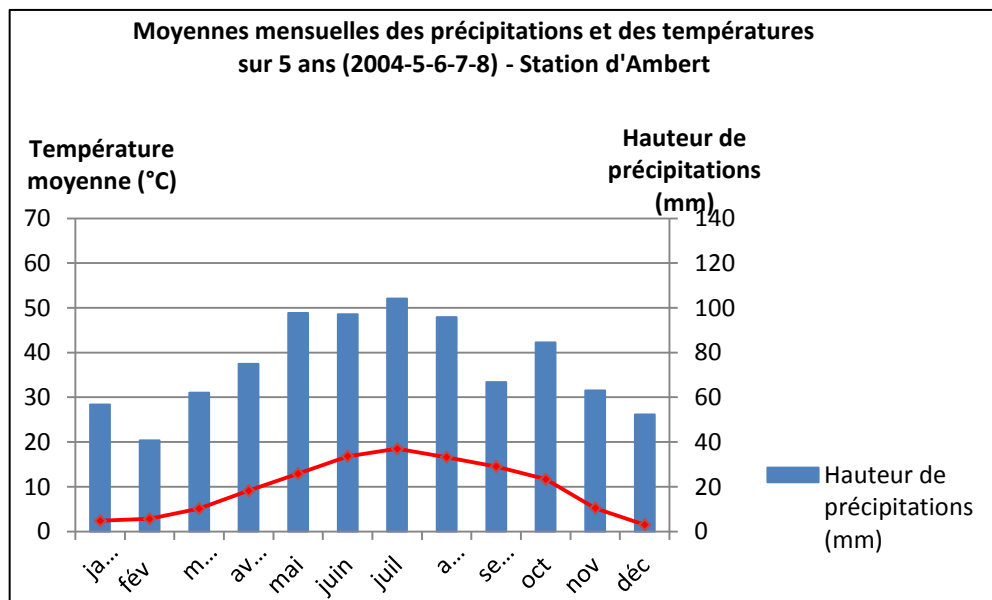


Diagramme ombro-thermique d'Ambert

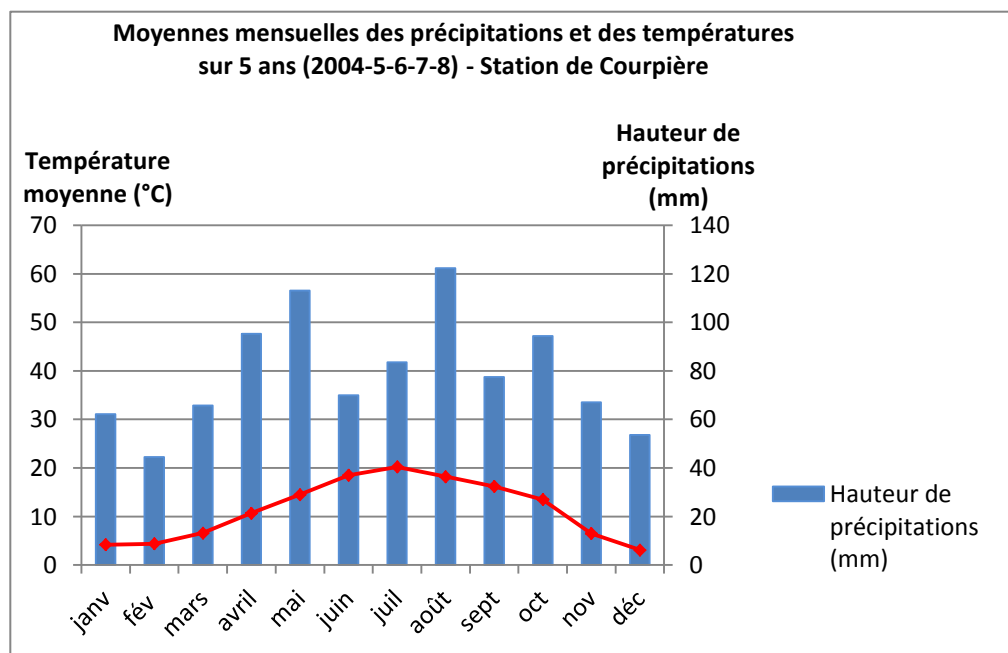
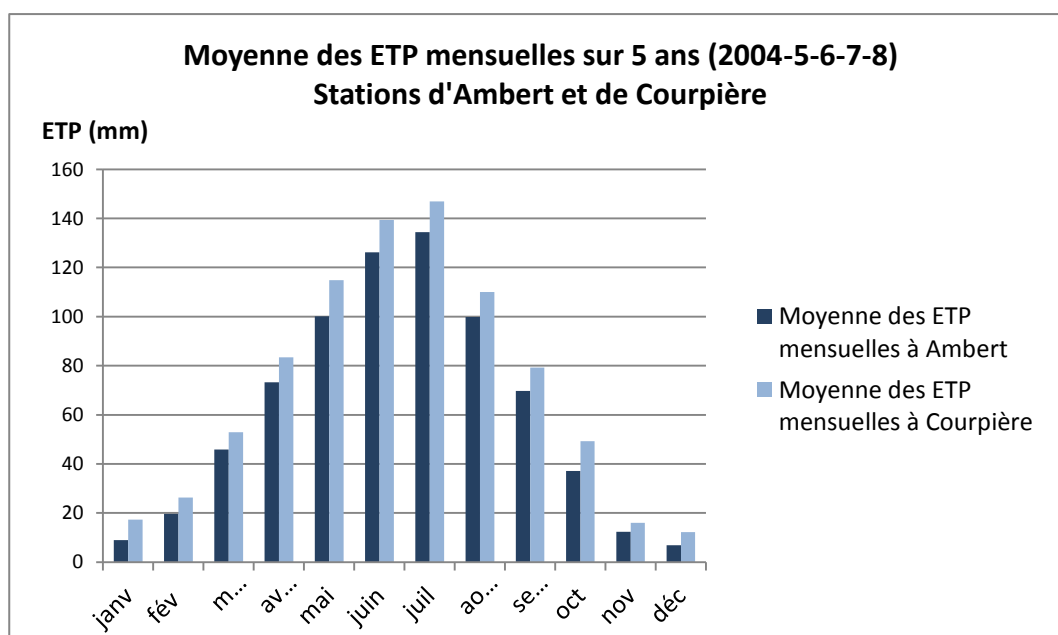


Diagramme ombro-thermique de Courpière



L'évapotranspiration potentielle (ETP)

	Ambert	Courpière
Moyenne⁽¹⁾ annuelle des précipitations (mm)	896,2	948,8
Moyenne⁽¹⁾ mensuelle des précipitations (mm)	74,7	79,1
Moyenne⁽¹⁾ des températures maximales (°C)	15,6	16,0
Moyenne⁽¹⁾ des températures minimales (°C)	3,9	6,8
Moyenne⁽¹⁾ annuelle des températures (°C)	9,7	11,4
Nombre annuel moyen⁽¹⁾ de jours de gel	105 ,6	63,4
Durée moyenne⁽¹⁾ d'insolation (h/an)	1872,9	1861,8
Moyenne⁽¹⁾ des ETP mensuelles (mm)	847,8	734,3
Vitesse moyenne du vent (km/h)	6,5	10

⁽¹⁾ Moyennes établies sur 5 ans (2004 à 2008)

Tableau de synthèse des principaux paramètres climatiques

Liste des sigles et abréviations

°C : degré Celsius

alt. : altitude

art. : article

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central

CHANES : Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces

CLE : Commission Locale de l'Eau

com. pers. : communication personnelle

COFIL : comité de pilotage

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSP : Conseil Supérieur de la Pêche

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs

DOCOB : Document d'objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Équipement

FDPPMA : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique

ha : hectare

IBD : Indice Biologique Diatomées

IBGN : Indice Biologique Normal Globalisé

IFN : Inventaire Forestier National

IGN : Institut Géographique National

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

km/h : kilomètre par heure

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

LOADT : Loi d'Orientation pour l'aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs

m : mètre

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

mm : millimètre

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

ONEMA : Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc naturel régional

PNRLF : Parc naturel régional Livradois-Forez

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire

RCS : Réseau de Contrôle et de Surveillance

RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole

RNB : Réseau National de Bassin

RNU : Règlement National d'Urbanisme

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie (sauf partie 5)

Agence de l'eau Loire Bretagne, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2010-2015* (2009), 248 p.

AUBERT M., et al. (1982), *Carte géologique détaillée au 1/50 000 d'Issoire*, BRGM.

BIOTOPE (2004), *Document d'Objectifs du site FR2400522 « Vallées de la Loire et de l'Allier »*, 148p. et annexes.

BOUCHARDY C., LEMARCHAND C., BOULADE Y., GOUILLOUX N. (2009), *Répartition de la Loutre d'Europe dans le Parc naturel régional Livradois-Forez*, Parc naturel régional Livradois-Forez, Catiche productions, 31 p.

BOUCHARDY C., ROSOUX R., BOULADE Y., GOUILLOUX N. (2001), *La Loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde*, Catiche Productions, Libris, 31 p.

COCHET G. (1994), Parc naturel régional Livradois-Forez, *Inventaire des cours d'eau à Moule perlière, Margaritifera margaritifera, dans le Parc du Livradois-Forez*, 49p.

COCHET G., BIOTOPE, DREAL (2010), *Etat de l'art de la Moule perlière - Dans le cadre de l'élaboration des sites Natura 2000 « Rivières à Moules perlières » (FR83301094), « Lacs et rivières à Loutres » (FR8301095) et « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches » (FR8301096)*, 38p.

COCHET G., DIREN Auvergne (1997), *Inventaire des cours d'eau à Margaritifera margaritifera en Auvergne*, 55 p.

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (2011), *Note technique d'expertise botanique sur des zones de pelouse sur le secteur de Felet, en rive gauche de la Dore, commune de Peschadoires*, 4 p.

Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne, Université Jean-Monnet de Saint-Etienne/CNRS, Parc naturel régional Livradois-Forez (2008), *Etude globale de la plaine alluviale de la Dore*, 156 p + annexes + rapport cartographique.

CUBIZOLLE H. (1994), *Fonctionnement et dynamique d'un système fluvial de moyenne montagne cristalline : le Bassin de la Dore (Thèse de Doctorat)*.

DIREN Pays de la Loire, DIREN Centre Bassin Loire Bretagne, ONEMA, LOGRAMI (2008), *Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de la Loire, des Côtiers Vendéens et de la Sèvre niortaise 2009/2013*, 67 p. + annexes

DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne (2009), *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*, 248 p.

DUPERRAY T., Saules et Eaux, BIOTOPE, DREAL (2010), *Etat de l'art de l'Ecrevisse à pattes blanches - Dans le cadre de l'élaboration des sites Natura 200 « Rivières à Moules perlières » (FR83301094), « Lacs et rivières à Loutres » (FR8301095) et « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches » (8301096)*, 25p.

DURLEL P. coord. (2009), *Eléments techniques pour la préservation des ruisseaux*, PNRM/ONF/ADAPEMONT/PNRHJ.LIFE04NAT/FR/000082, 80 p.

ESNOUF S. (2012), *Plan de gestion de l'ancien méandre de la Tendronne, communes de Peschadoires et Thiers (63)*, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Plan Loire Grandeur Nature, Loire Nature, 82 p.

Fédération Départementale de pêche du Puy-de-Dôme, Planète PuydeDôme.com (2010), *Le pêcheur du Puy-de-Dôme n°23 / collection 2010*, 39p. + Carte

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy de Dôme (2006), *Plan départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Puy de Dôme*, 335 p.

HOTTIN A.M., et al. (1998), *Carte géologique détaillée au 1/50 000 d'Ambert*, BRGM.

JEAMBRUN M., et al. (1976), *Carte géologique détaillée au 1/50 000 de Thiers*, BRGM.

LE HENAFF P.-M. (2010), *Inventaire et cartographie d'habitats naturels et des habitats d'espèces du site FR 8301091 « Dore, Faye, Couzon »*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Parc naturel régional du Livradois-Forez, 81 p.

LEMARCHAND C., BOULADE Y. et BOUCHARDY C., *Déclinaison pour la Région Auvergne du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe, Lutra lutra, 2010-2015*. 42 p.

Météo-France (2004-2008), *Fiche climatologique*, Ambert (63).

Météo-France (2004-2008), *Fiche climatologique*, Courpière (63).

Mosaïque environnement, Conservatoire des Sites de l'Allier, DREAL (2009), *Document d'objectifs Basse Sioule, Site FR8301017*, 208 p. et annexes.

Mosaïque environnement, DREAL (2011), *Document d'objectifs Natura 2000, FR 8301032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier »*, 234 p. et annexes.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2008), *Avant-projet de Charte 2010-2022*, 150 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2008), *Diagnostic de territoire*, 120 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2009), *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Dore – Etat des lieux*, 145 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2010), *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Dore – Diagnostic global*, 90 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2011), *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Dore – Plan d'Aménagement et de Gestion Durable*, 118 p.

Parc naturel régional Livradois-Forez (2011), *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Dore – Règlement du SAGE*, 17 p.

SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R. (2009), *Guide méthodologique d'élaboration d'un document d'objectif Natura 2000*, Atelier technique des espaces naturels, 97 p + annexes.

Communications orales (sauf partie 5)

BONY M., Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuración et le Suivi des Eaux

BORTOLI L. et DESMOLLES F., Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme

BOUCHARDY C., Spécialiste de la Loutre, fondateur de la société Catiche Production et Vice-président de la Région Auvergne

BRUYERE C., Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne

CHEGRANI P. et BAUDRY C., Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

COCHET G., Scientifique indépendant

COMBE C., COMPTE L., DAURIAT D., GIRAULT D., MONTEIX J.-L., NOGARET N., Parc naturel régional Livradois-Forez

DUPERRAY T., bureau d'études Saules et Eaux

ESNOUF S., Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

FAURE P. et ANTOINE P., Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

GAZEL S., Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne

JANISECK J.-Y., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

JONARD L. et PETRUCCI M., Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

LE HENAFF P.-M., Conservatoire Botanique National du Massif Central

LEMARCHANT C., Groupe Mammalogique Auvergnat

NORMAND F., Communauté de communes du Pays d'Olliergues

PONS A., Animateur Catiche du Lac d'Aubusson

RIVAL M. et LOUCHE K., Contrat Restauration Entretien Dore moyenne, Communauté de communes du Pays d'Olliergues

SARA E., Réseau mammifères de la Loire

Sites internet consultés (sauf partie 5)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/>

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.tela-botanica.org>

<http://www.plan-loire.fr/>

<http://loirenature.com>

<http://www.saumon-sauvage.org/>

<http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/>

Bibliographie de la partie 5 du DOCOB

Généralités sur Natura 2000

Commission Européenne DG Environnement, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – EUR 15, 143 p.

Communauté Européenne, 1979. La directive européenne n° 79/409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE). Office des publications officielles des Communautés européennes. CONSLEG: 1979L0409 — 01/05/2004.

Conseil de l'Europe, 1992. La directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvage, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

Conseil de l'Europe, 1997. Décision de la Commission, du 18 décembre 1996, concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

DREAL Auvergne, Natura 2000 en Auvergne (2003).

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et Ministère de l'agriculture et de la pêche. 2007. Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement.

Mosaïque environnement, Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301094 « Rivières à Moules perlières » (2006).

Mosaïque environnement, Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301095 « Lacs et rivières à Loutres » (2006).

Mosaïque environnement, Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches » (2006).

VALENTIN-SMITH G., 1998. Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels éditions, 144 p.

Généralités sur les ruisseaux du Cros et des Roches

CBN Massif Central, programme CHANES, cartographie des habitats naturels et des espèces (végétales). (2005)

Comité de bassin Loire Bretagne, SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2010-2015. (2009)

Comité de bassin Loire Bretagne, Programme de mesures du bassin Loire-Bretagne 2010-2015. (2009)

MNHN, FSD du site Natura 2000 FR8301094 « Rivières à moules perlières ». (1997)

MNHN, FSD du site Natura 2000 FR8301095 « Lacs et rivières à Loutre ». (1997)

MNHN, FSD du site Natura 2000 FR8301096 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches ». (1997)

PNR Livradois-Forez, Etat des lieux, SAGE de la Dore (2008)

Sitographie :

Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Portail Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR724.html>

Banque hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Classement des cours d'eau en Auvergne :

http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=1428

Espèces

Voir bibliographie de l'état de l'art sur l'Ecrevisse à pattes blanches rédigé par Saules et Eaux en 2010

Voir bibliographie de l'état de l'art sur la Loutre d'Europe rédigé par Catiche Productions en 2010

Coll. s.d. Cahier d'habitat Natura 2000: Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Espèces animales. Tome 7. La documentation française. 352 p.

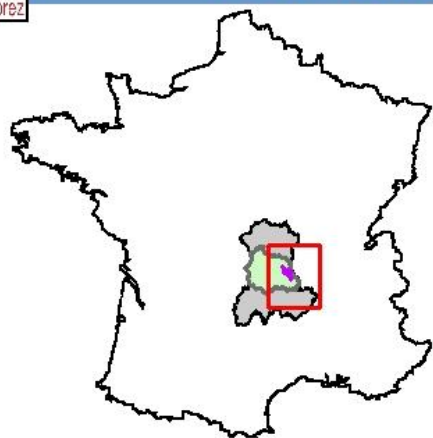
CARTES

Liste des cartes

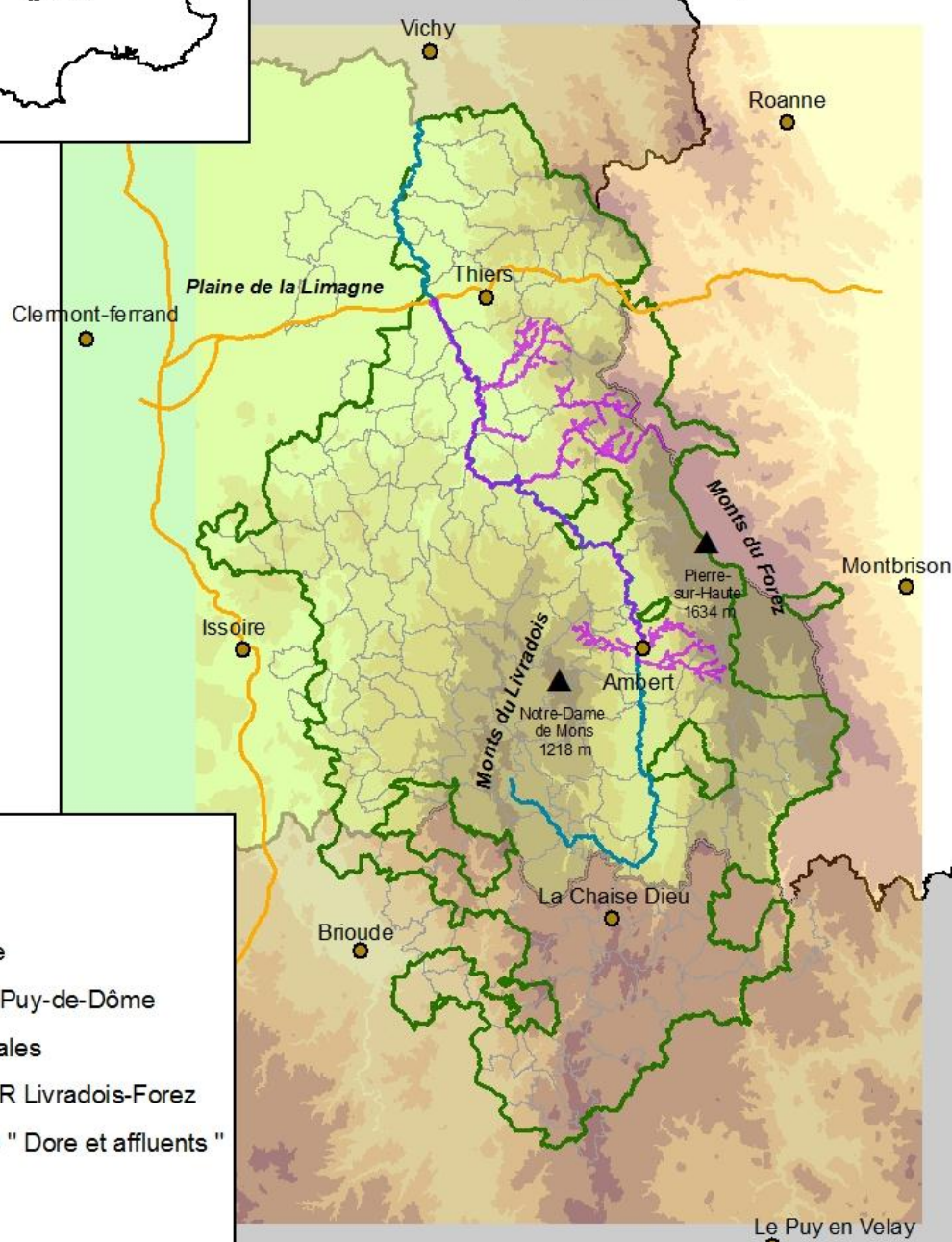
- Carte 1 : Situation géographique du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 2 : Limites administratives du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 3 : Les cours d'eau du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 4-1 : Périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 4-2 : Périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 4-3 : Périmètre du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 5 : Secteurs appartenant au site Natura 2000 « Dore et affluents » au titre des zones humides et de l'Ecrevisse à pattes blanches
- Carte 6 : Les secteurs fonctionnels de la Dore
- Carte 7 : Les ZNIEFF et les autres sites Natura 2000 présents sur le site Natura 2000 « Dore et affluents » et son environnement
- Carte 8 : Périmètre du SAGE de la Dore, du CRE Dore moyenne et des futurs Contrats territoriaux
- Carte 9 : Les usines hydroélectriques sur le site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 10 : Ouvrages transversaux et obstacles au franchissement piscicole sur le site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 11 : Secteurs surfaciques du périmètre d'étude des habitats naturels et des habitats d'espèces du site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Carte 12 : Occupation du sol des cours d'eau du Cros et des Roches
- Carte 13 : Informations hydrométriques et hydrographiques sur la zone d'extension au site Dore et affluents
- Carte 14 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sur la zone d'extension au site Dore et affluents
- Carte 15 : Habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches
- Carte 16 : Intégration du secteur de la Loire dans le site Natura 2000 « Dore et affluents »



Carte 1 : Situation géographique du site Natura 2000 " Dore et affluents "



0 5 10 20 Kilomètres



Légende

- France
- Région Auvergne
- Département du Puy-de-Dôme
- Limites communales
- Périmètre du PNR Livradois-Forez
- Site Natura 2000 " Dore et affluents "
- Rivière Dore
- Autoroutes
- Sommets
- Principales villes

Sources : BDCarto, PNRLF
©Parc Livradois Forez, 10/2012

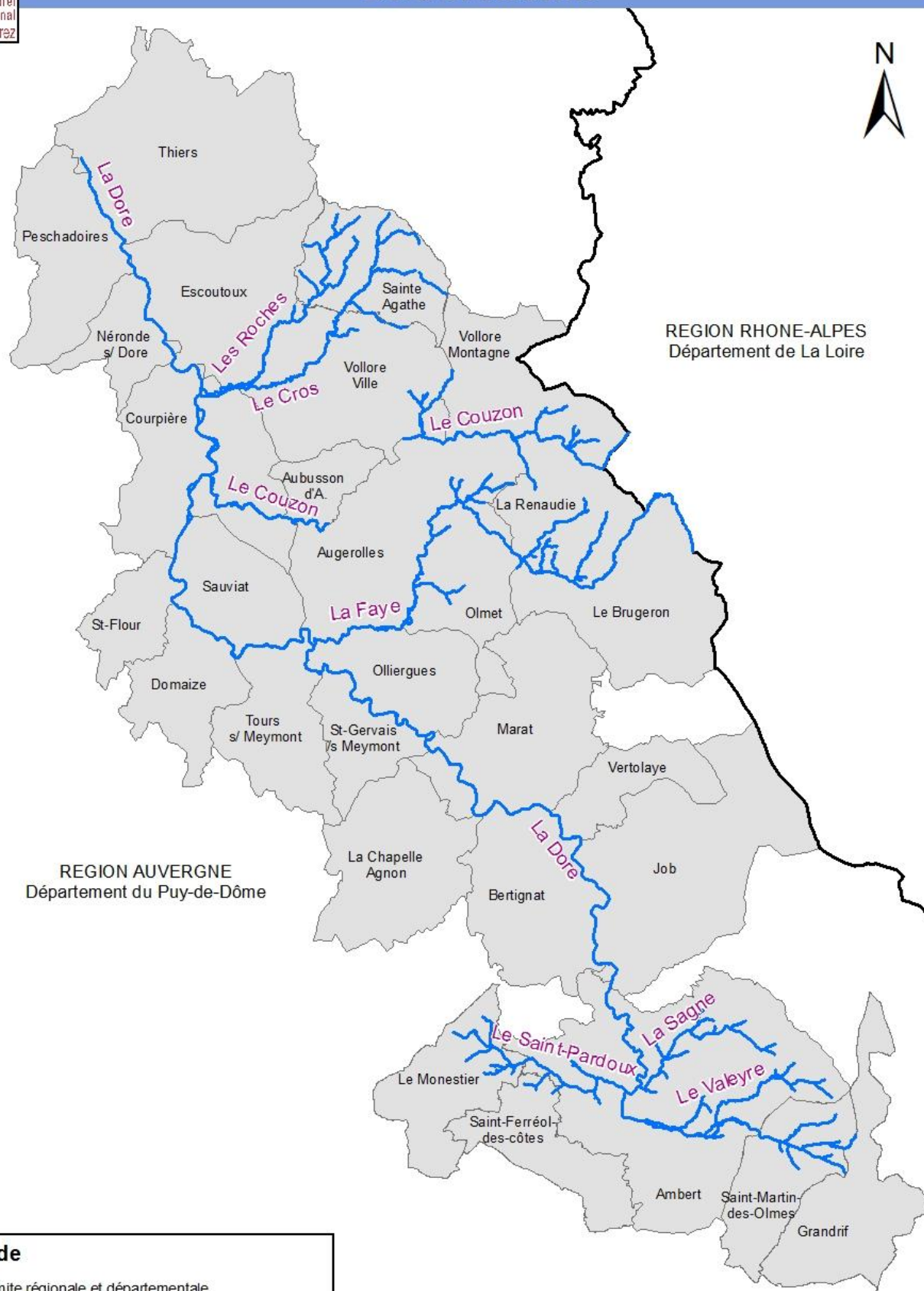


Carte 2 : Limites administratives du site Natura 2000 " Dore et affluents "





Carte 3 : Les cours d'eau du site Natura 2000 " Dore et affluents "



REGION RHONE-ALPES
Département de La Loire

REGION AUVERGNE
Département du Puy-de-Dôme

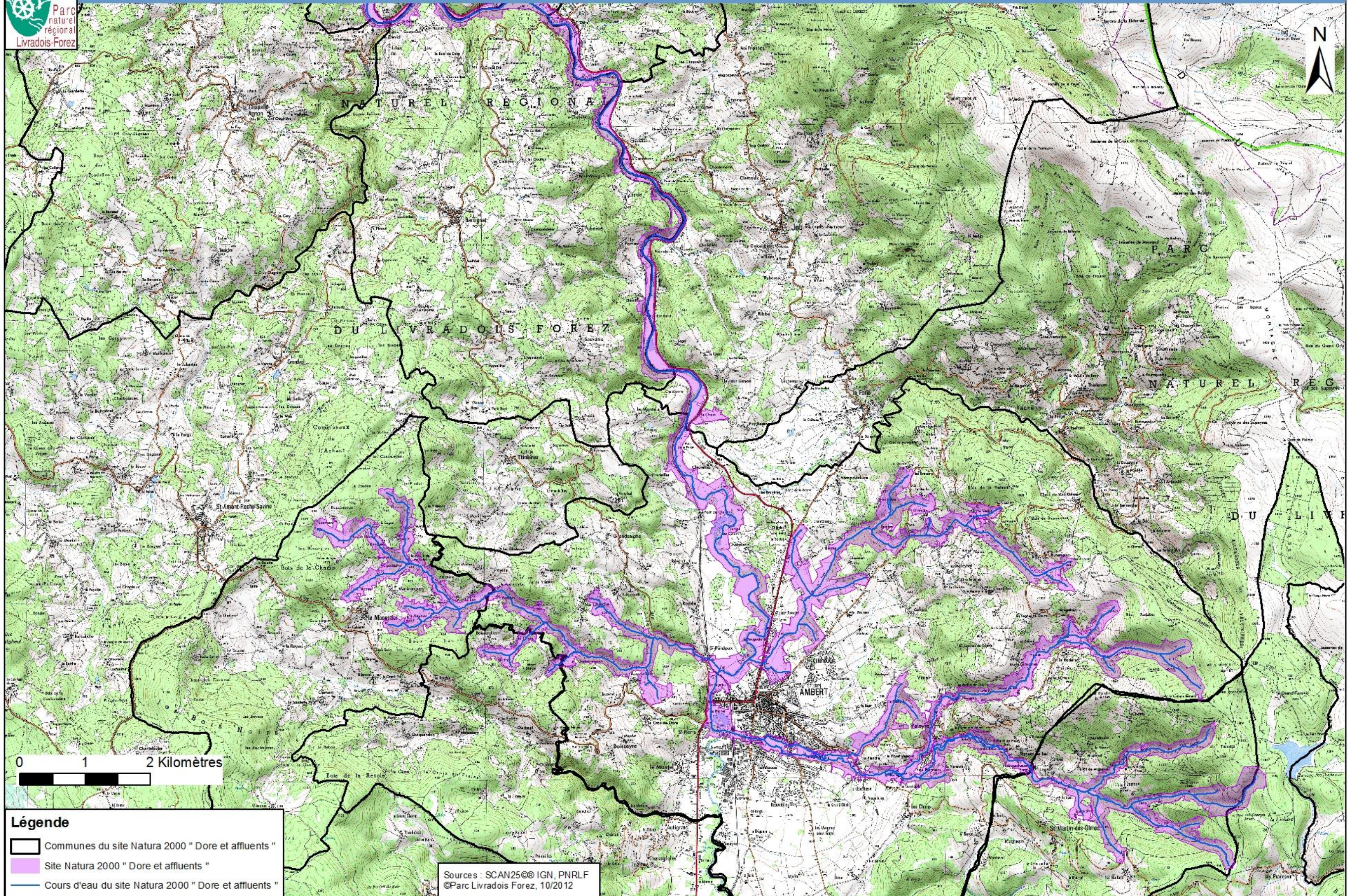
Légende

- Limite régionale et départementale
- Limites communales
- Cours d'eau du site Natura 2000 " Dore et affluents "

0 2 4
Kilomètres

Sources : BDCarto, PNRLF
©Parc Livradois Forez, 10/2012

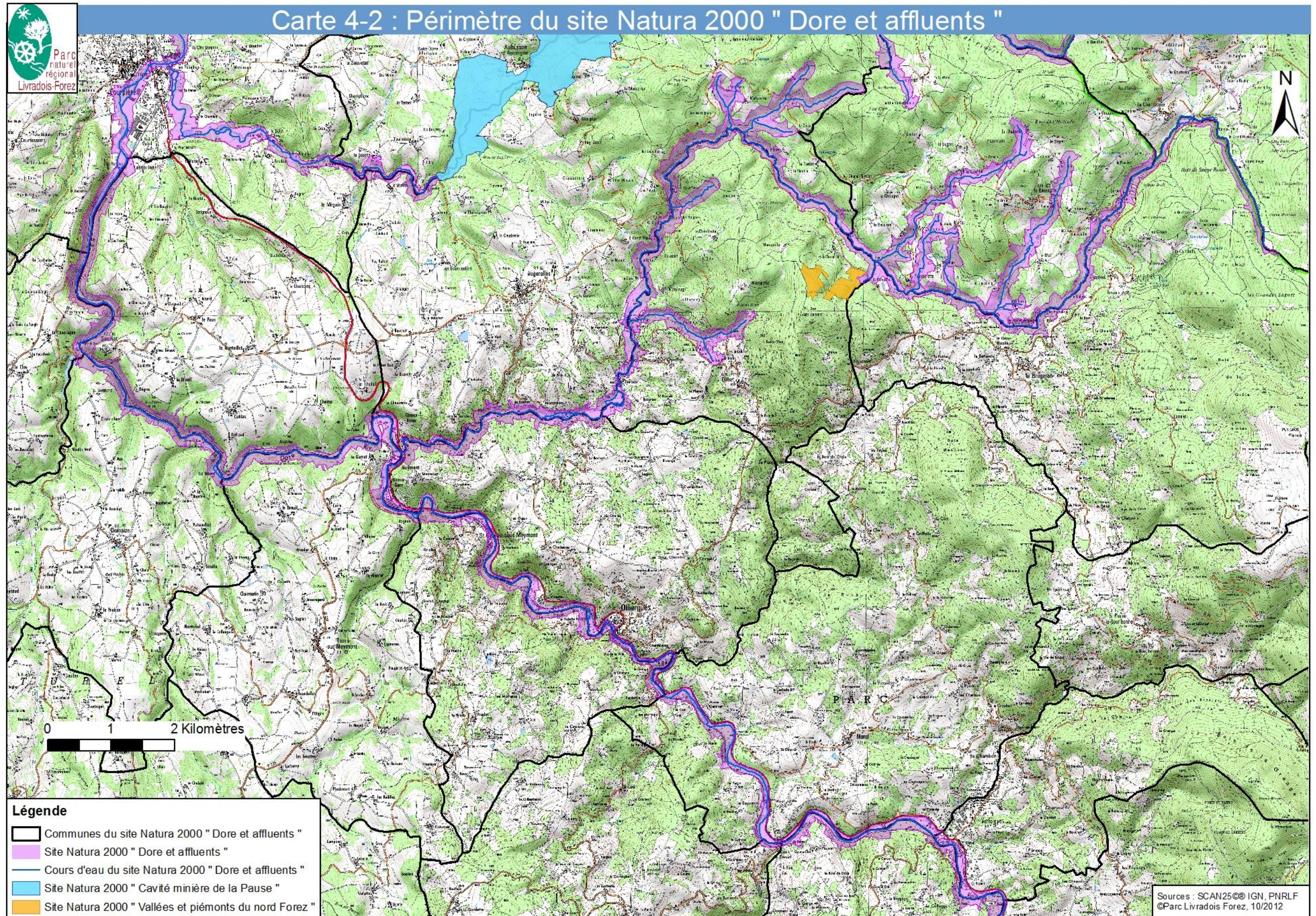
Carte 4-1 : Périmètre du site Natura 2000 " Dore et affluents "



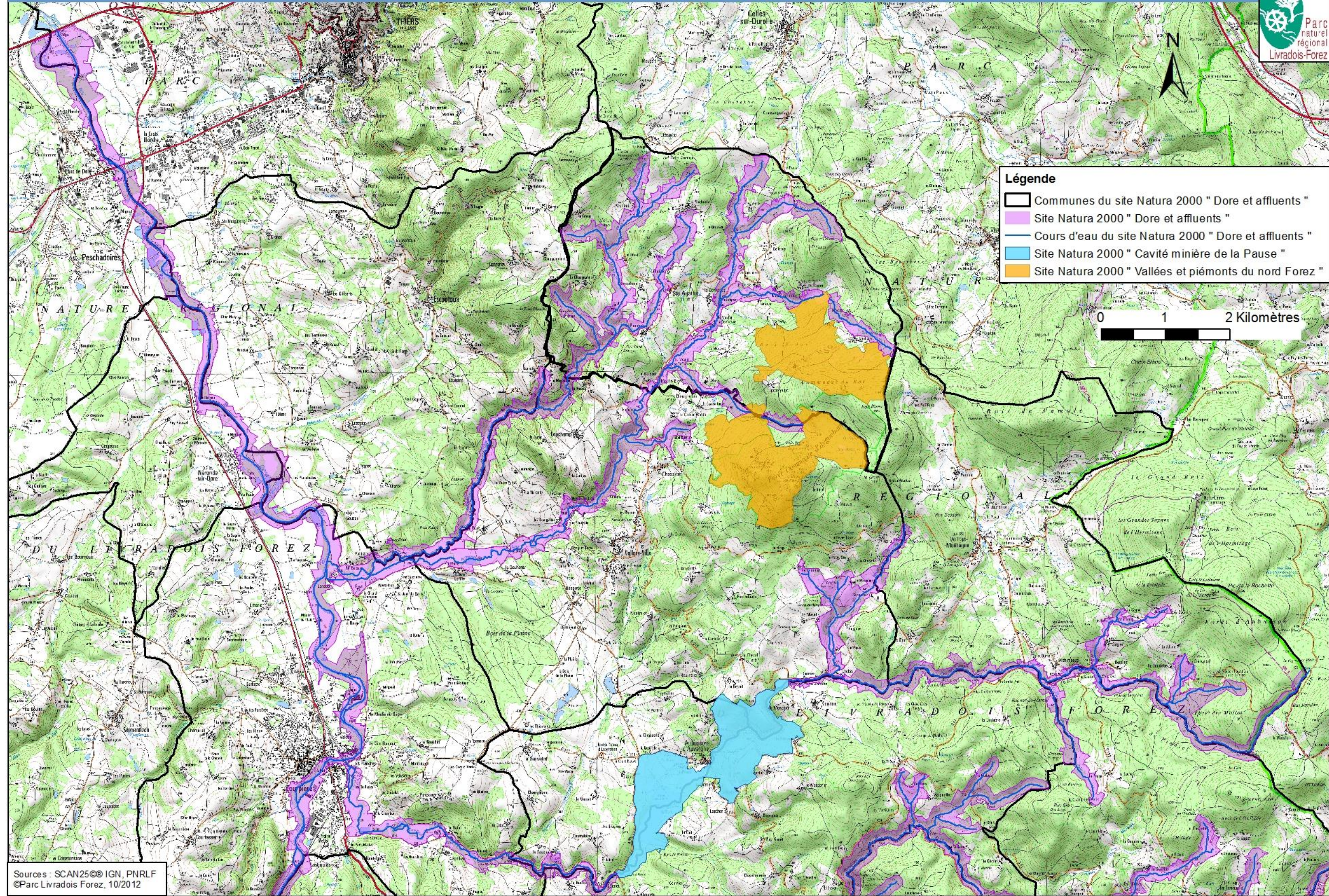
Légende

- Communes du site Natura 2000 " Dore et affluents "
- Site Natura 2000 " Dore et affluents "
- Cours d'eau du site Natura 2000 " Dore et affluents "

Sources : SCAN25© IGN, PNRLF ©Parc Livradois Forez, 10/2012



Carte 4-3 : Périmètre du site Natura 2000 " Dore et affluents "

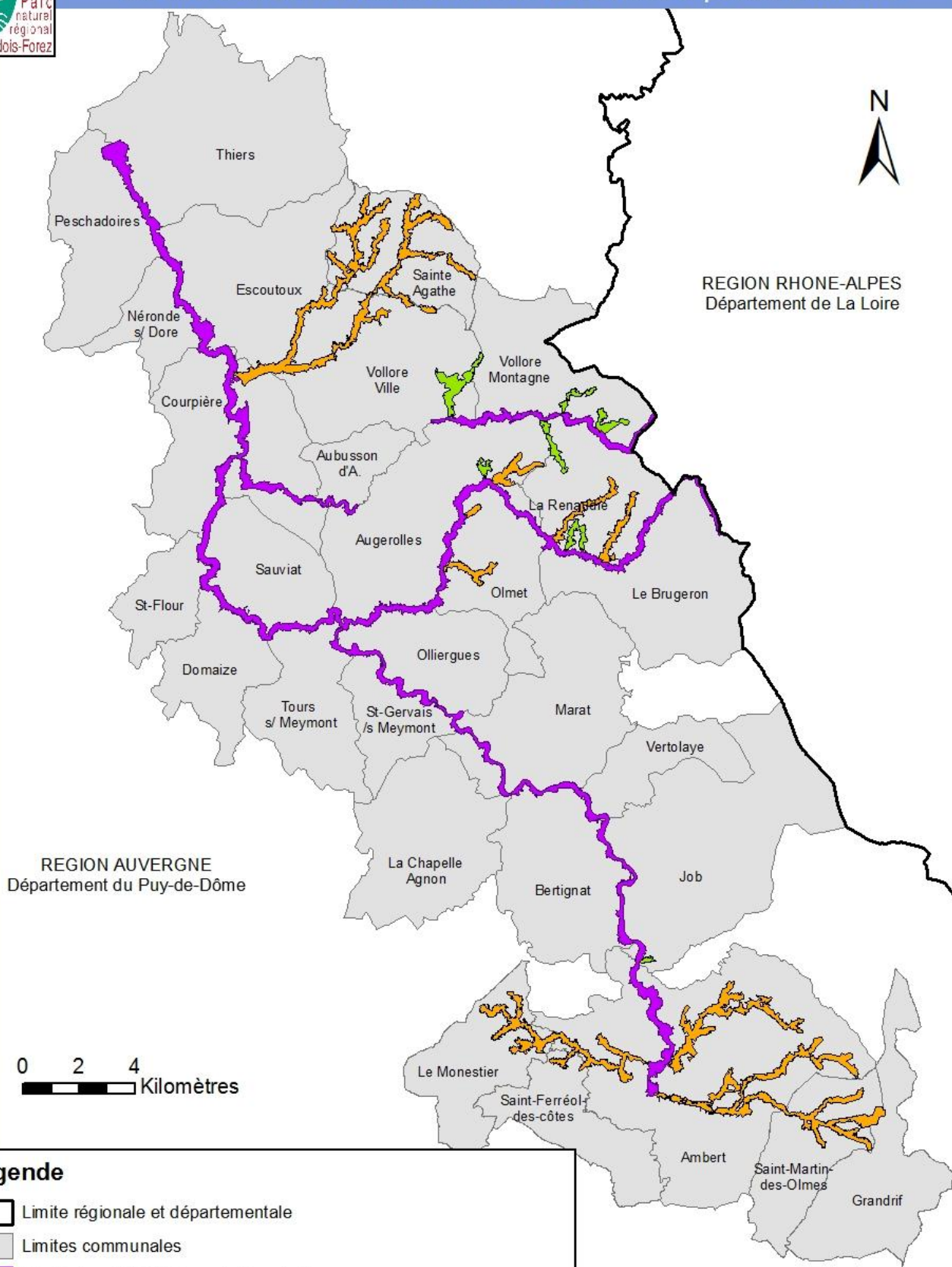


- Légende**
- Communes du site Natura 2000 " Dore et affluents "
 - Site Natura 2000 " Dore et affluents "
 - Cours d'eau du site Natura 2000 " Dore et affluents "
 - Site Natura 2000 " Cavité minière de la Pause "
 - Site Natura 2000 " Vallées et piémonts du nord Forez "

Sources : SCAN25© IGN, PNRLF ©Parc Livradois Forez, 10/2012



Carte 5 : Secteurs appartenant au site Natura 2000 " Dore et affluents " au titre des zones humides et de l'Ecrevisse à pattes blanches



REGION RHONE-ALPES
Département de La Loire

REGION AUVERGNE
Département du Puy-de-Dôme



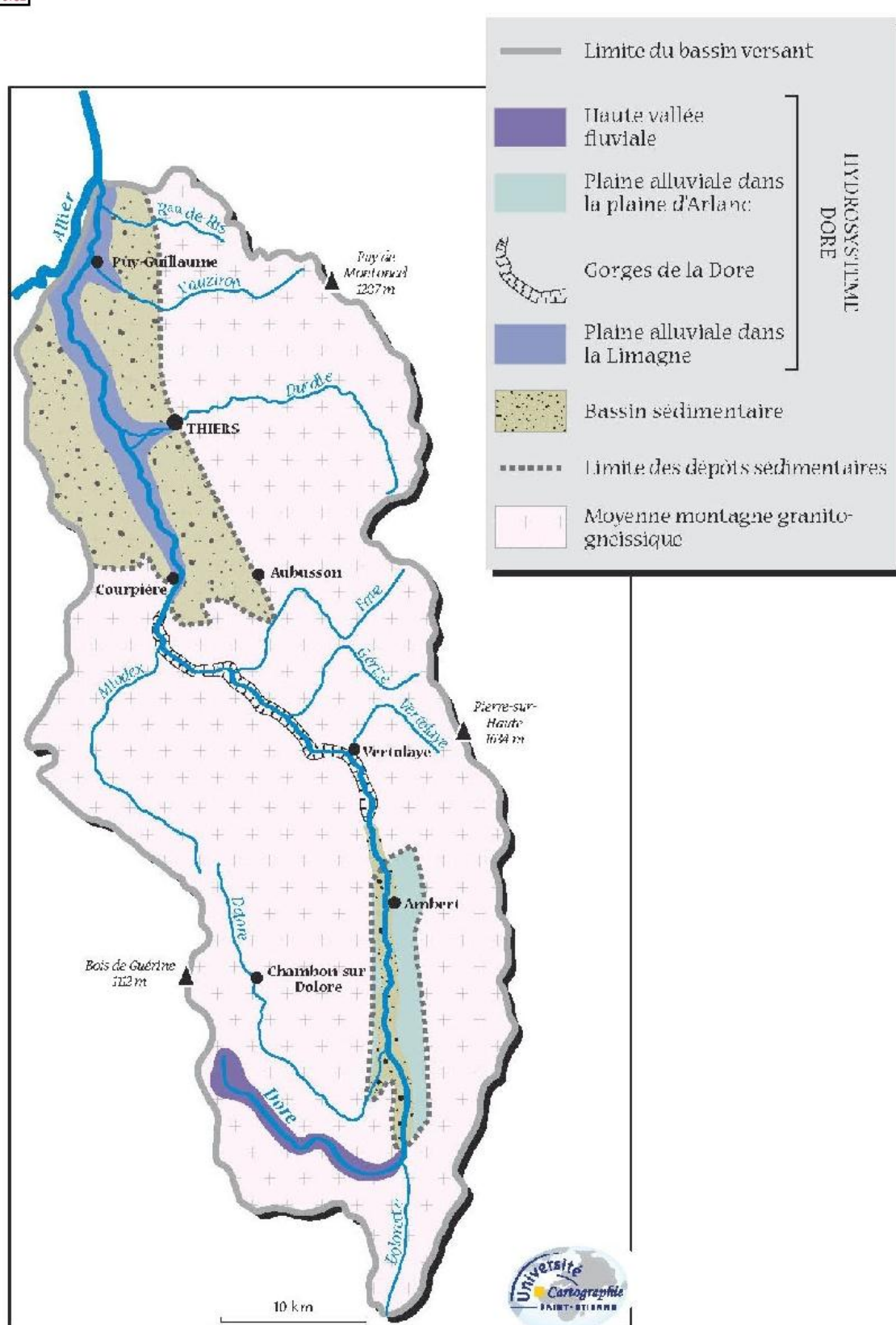
Légende

- Limite régionale et départementale
- Limites communales
- Site Natura 2000 " Dore et affluents "
- Secteurs appartenant au site au titre des zones humides
- Secteurs appartenant au site au titre de l'Ecrevisse à pattes blanches

Source : BDCarto, PNRLF
© Parc Livradois Forez 10/2012



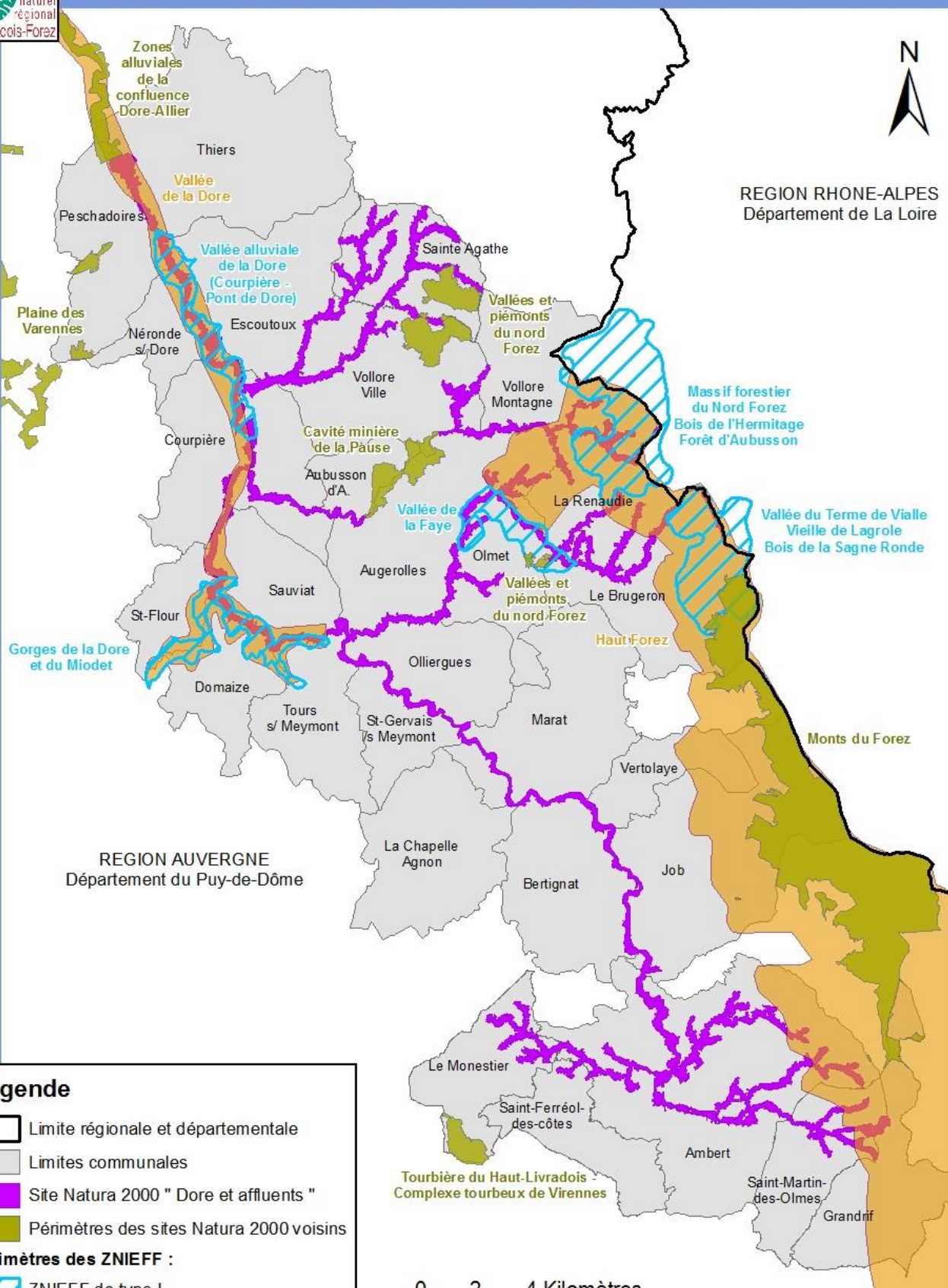
Carte 6 : Les secteurs fonctionnels de la Dore



Source : Université Jean Monnet de Saint-Etienne
© Université de Saint-Etienne - CRENAM 11/2007



Carte 7 : Les ZNIEFF et les autres sites Natura 2000 présents sur le site Natura 2000 " Dore et affluents " et son environnement



REGION RHONE-ALPES
Département de La Loire

REGION AUVERGNE
Département du Puy-de-Dôme

Légende

- ▭ Limite régionale et départementale
- ▭ Limites communales
- ▭ Site Natura 2000 " Dore et affluents "
- ▭ Périmètres des sites Natura 2000 voisins

Périmètres des ZNIEFF :

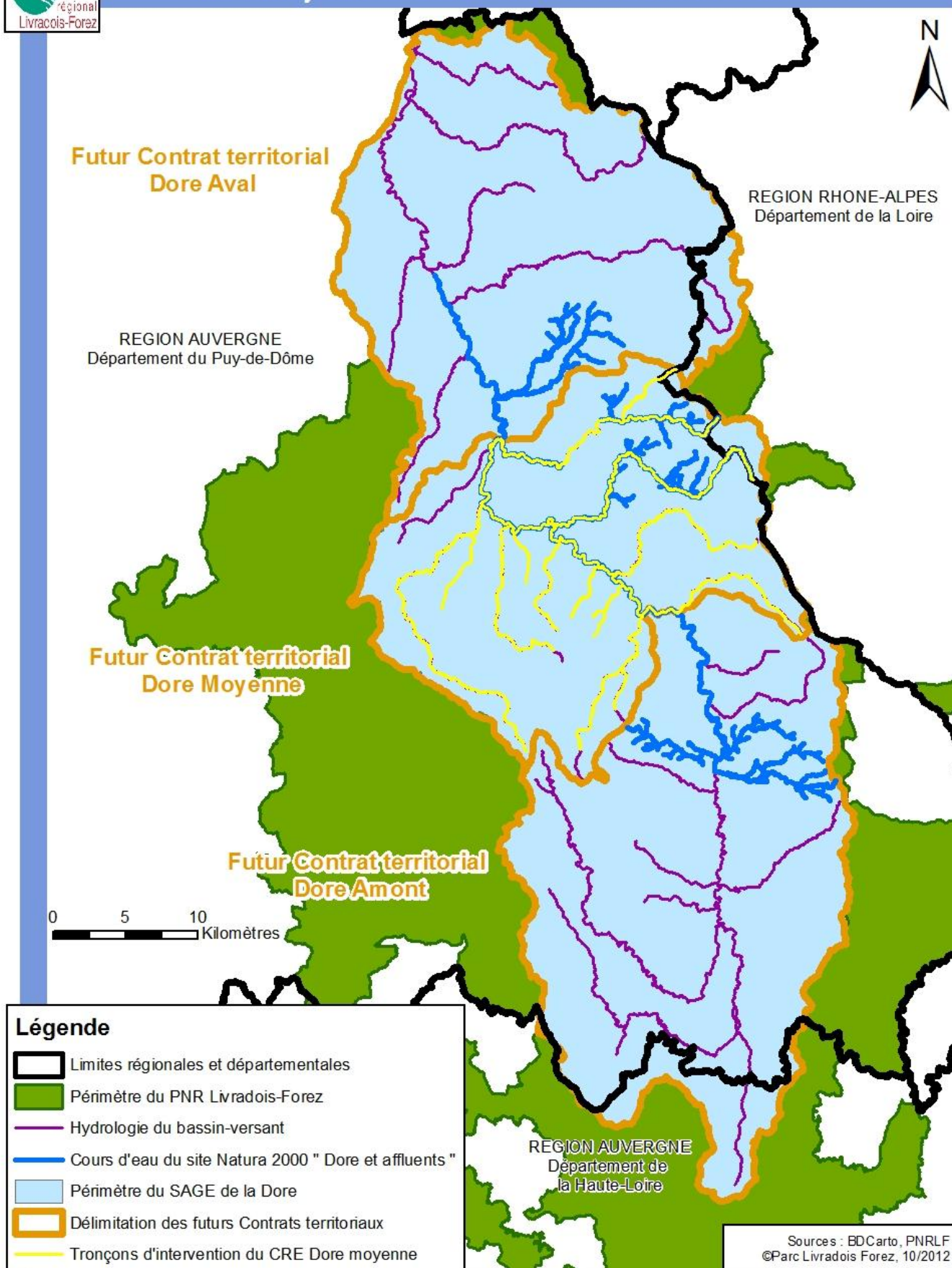
- ▭ ZNIEFF de type I
- ▭ ZNIEFF de type II



Sources : BDCarto, PNRLF
©Parc Livradois Forez, 10/2012

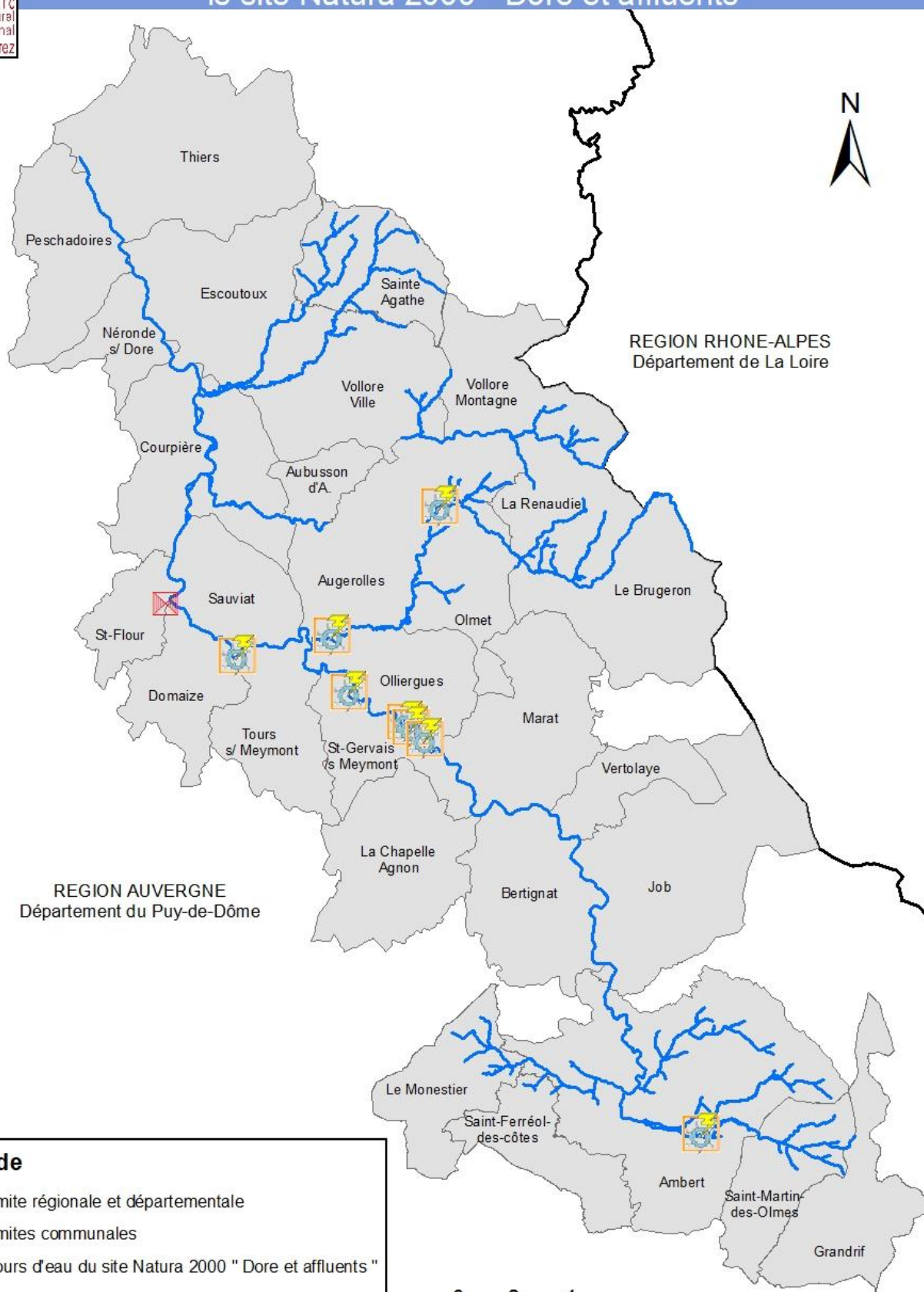


Carte 8 : Périmètre du SAGE de la Dore, du CRE Dore moyenne et des futurs Contrats territoriaux





Carte 9 : Les usines hydroélectriques sur le site Natura 2000 " Dore et affluents "



REGION RHONE-ALPES
Département de La Loire

REGION AUVERGNE
Département du Puy-de-Dôme

Légende

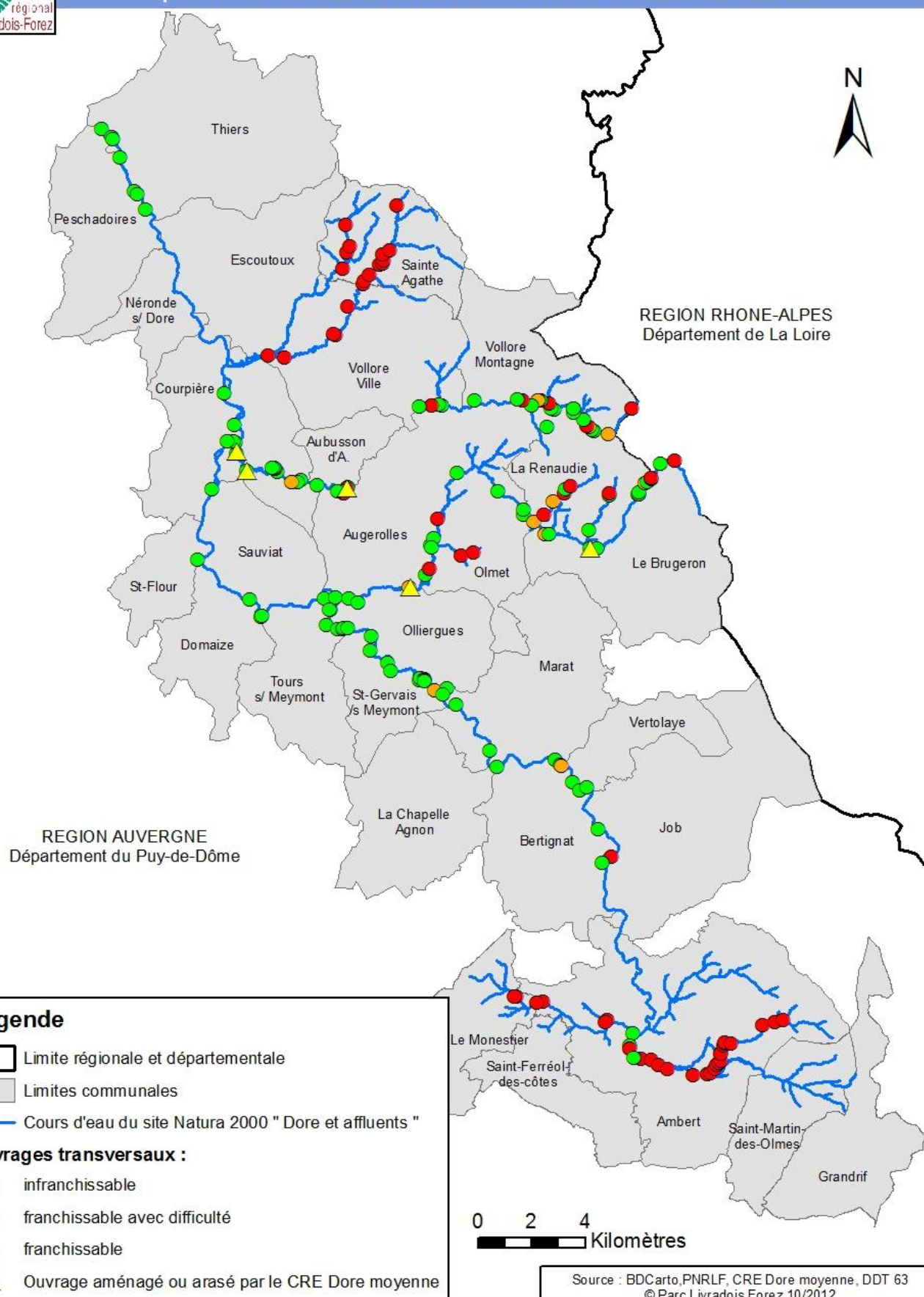
- Limite régionale et départementale
- Limites communales
- Cours d'eau du site Natura 2000 " Dore et affluents "
- Usine hydroélectrique
- Barrage EDF de Sauviat (sur le Miodet)

0 2 4
Kilomètres

Source : BDCarto,PNRLF, AELB, DDAF 63
© Parc Livradois Forez 10/2012

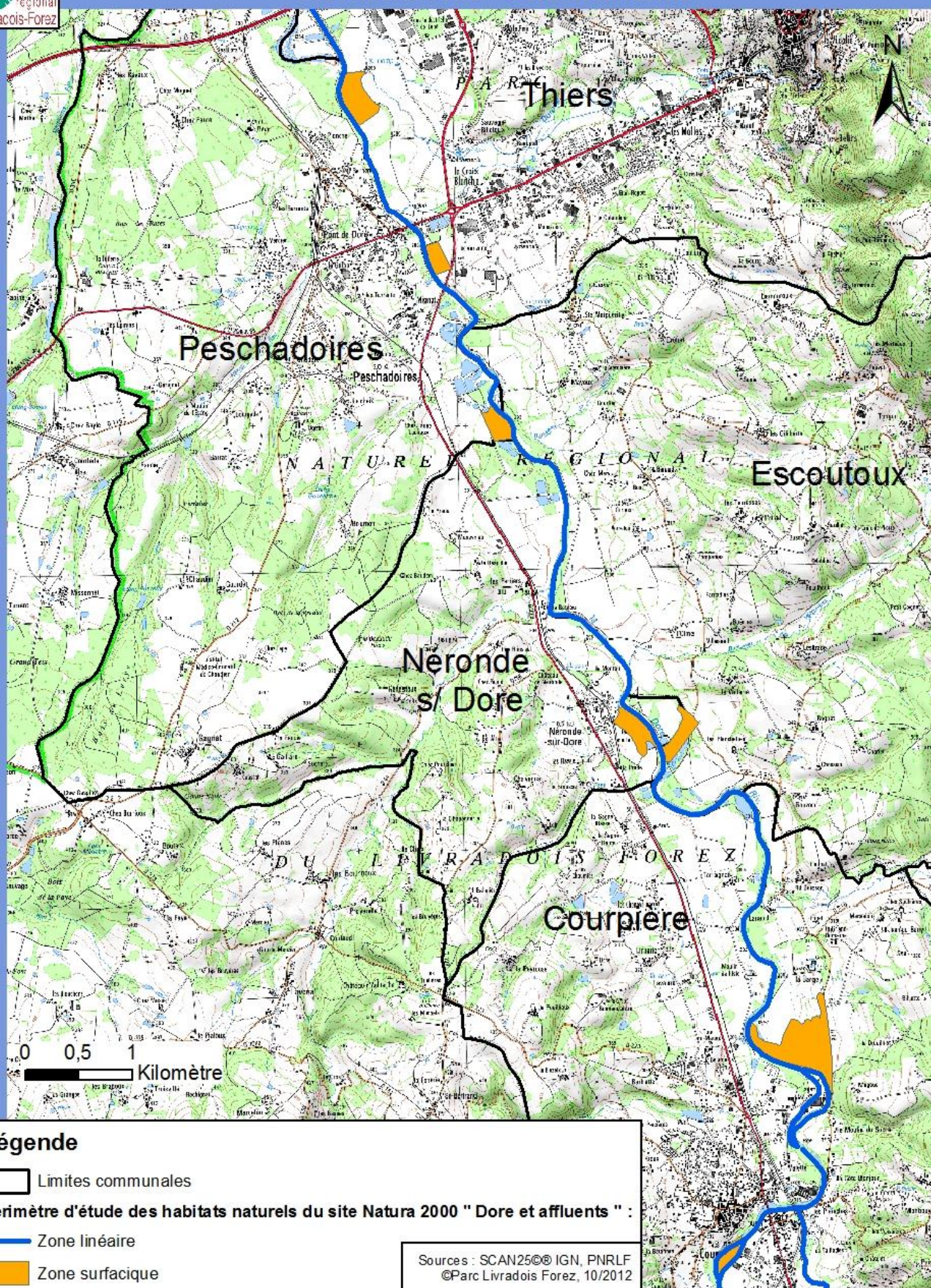


Carte 10 : Ouvrages transversaux et obstacles au franchissement piscicole sur le site Natura 2000 " Dore et affluents "





Carte 11 : Secteurs surfaciques du périmètre d'étude des habitats naturels et des habitats d'espèces du site Natura 2000 " Dore et affluents "

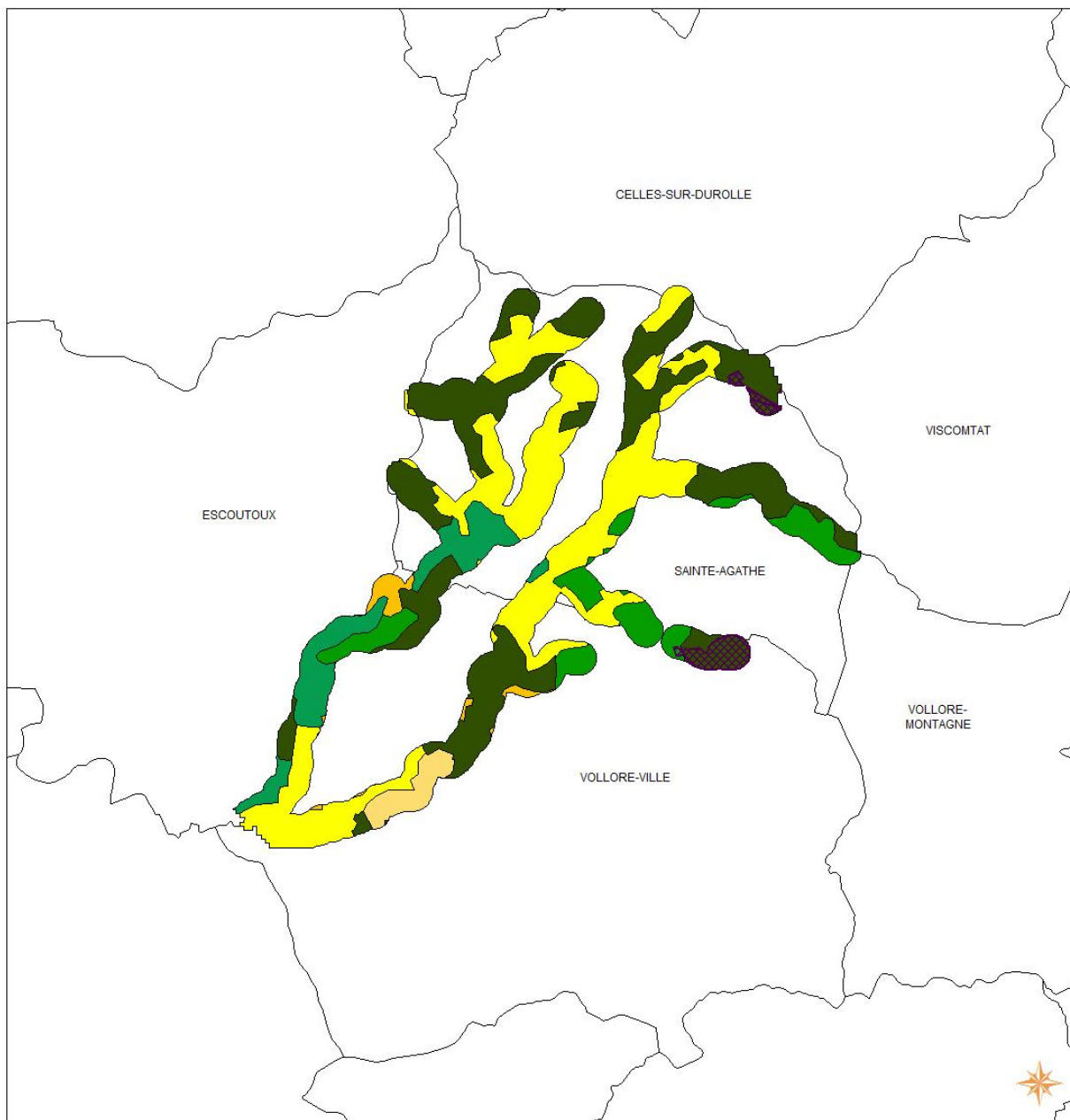




Carte 12 : Occupation du sol des ruisseaux du Cros et des Roches

DREAL Auvergne

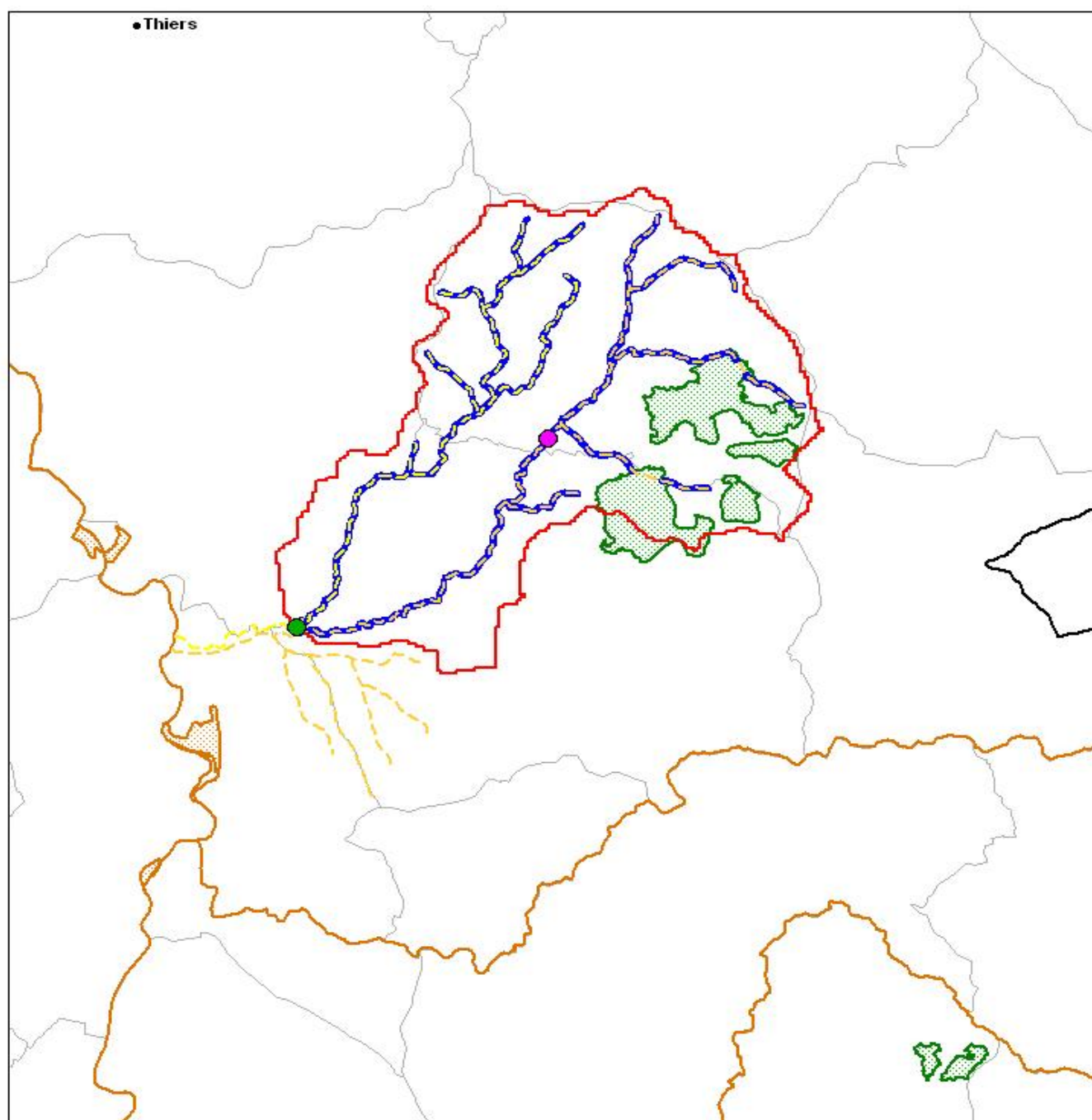
Elaboration des DocOb des sites Natura 2000 des rivières d'Auvergne



Sources : Corine Land Cover 2006, ONF - Cartographie: Biotopie, 2011

- Forêts mélangées
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Prairies
- Surfaces essentiellement agricoles
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Forêts gérées par l'ONF
- Limites communales

0 1 2 3
Kilomètres

Carte 13 :**Informations hydrométriques et hydrographiques sur la zone d'extension au site Dore et affluents**

Sources : DREAL Auvergne - cartographie: Biotope, 2010

- Masse d'eau FRGR1511
- Masse d'eau FRGR1547
- Point de mesure: exutoire du bassin versant
- Autre point de mesure: cours d'eau du Cros
- Bassin versant "Cros-Les Roches"
- Extension au site Natura 2000 Dore et affluents
- Périmètre initial du site Dore et affluents (FR8301091)
- Site Natura 2000 Vallées et Piémonts du Nord-Forez (FR8301051)
- Limites communales
- Limites départementales

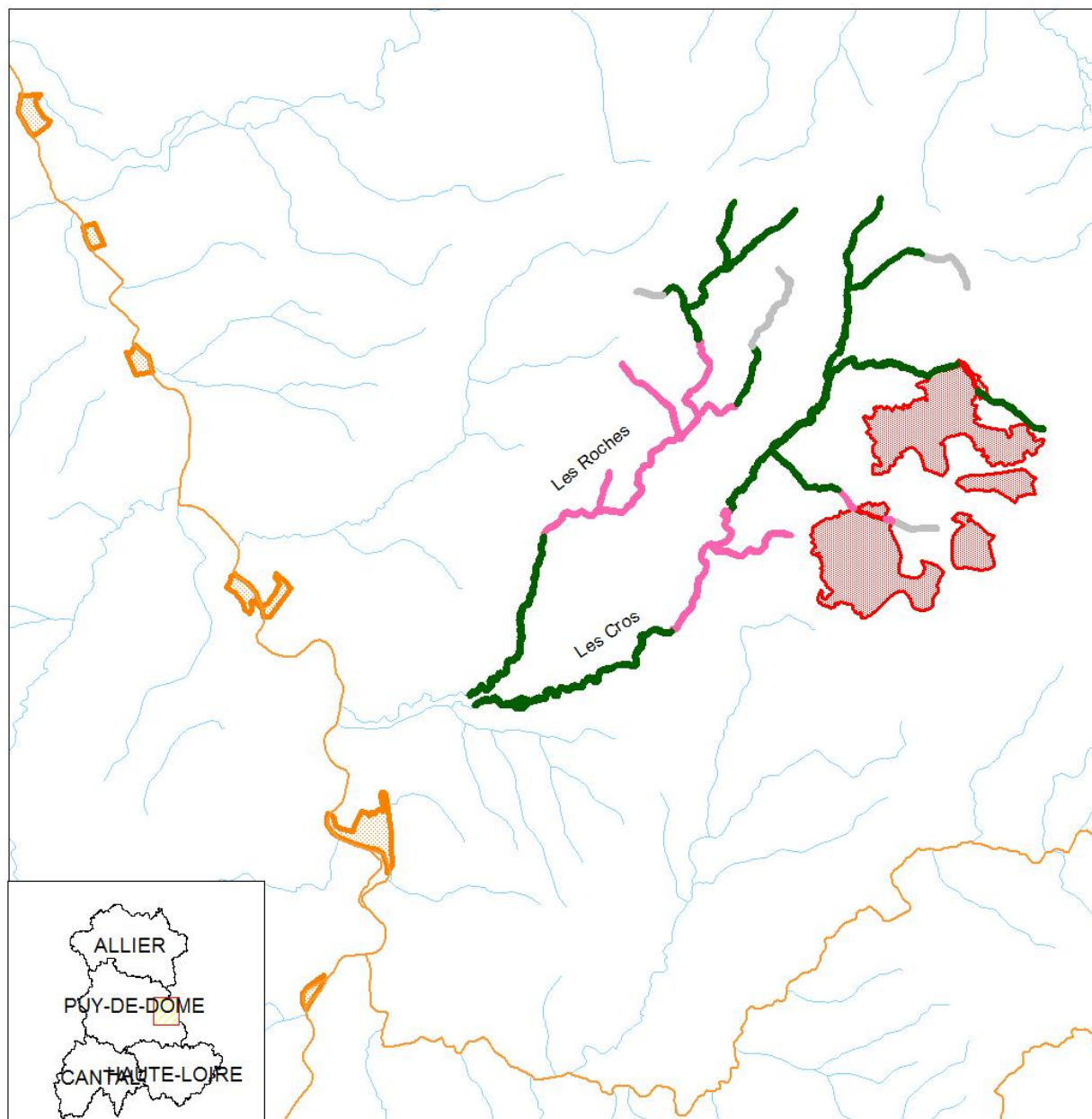
0 1 2 3 4 5
Kilomètres



Carte 14 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires sur la zone d'extension au site Dore et affluents



Données complémentaires au Docob "Dore-Faye-Couzon"



Sources : Mosaïque Environnement (2006) Cartographie: Biotope, 2011

Code Natura 2000 des habitats naturels d'intérêt communautaire

- Habitats naturels non d'intérêt communautaire
- 9120
- 91E0 *
- Périmètre initial du site Natura 2000 « Dore et affluents » (FR8301091)
- Portions appartenant au site Natura 2000 "Vallées du Piémonts et du Nord-Forez"
- Site Natura 2000 "Vallées du Piémonts et du Nord-Forez"

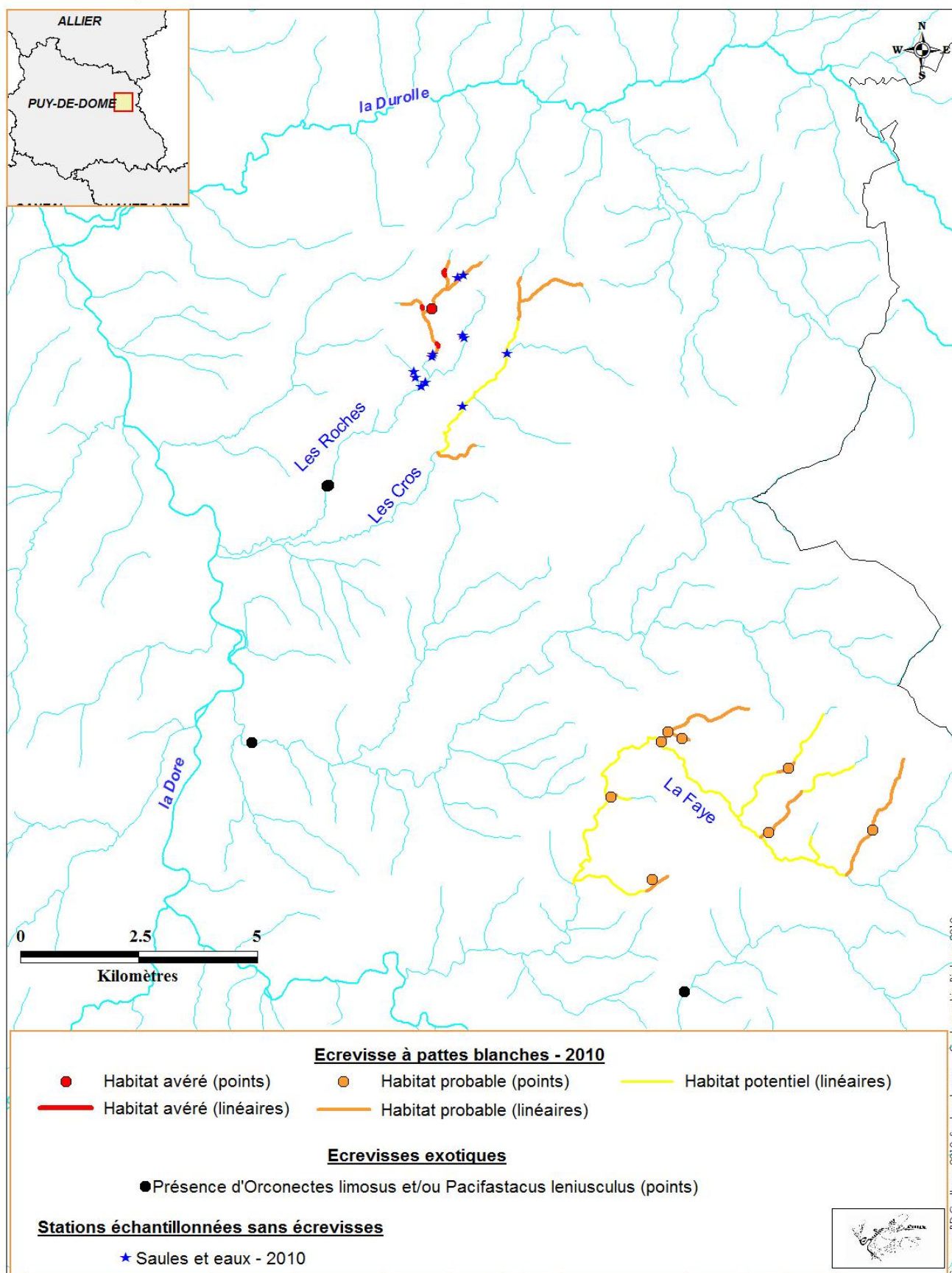
0 1 2 3
Kilomètres

Carte 15 : Habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches



DREAL Auvergne

Complément au docob du site Natura 2000 «Dore et affluents» FR8301091





Carte 16 : Intégration du secteur de la Loire au site Natura 2000 " Dore et affluents "

